

HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



СИКОВОЕ
ЗАТАИОЧНОЕ

ЗТАЛЫ, ЗТАМА
ЗТИЛЫЯ

1801

18

1801

1801

1801

ire à Courbevoie, mais on le retint ier. Je dois ajouter aussi que ces ne furent rendues qu'aux Gardes na- t. Le désarmement se fit un à un. Les urent mis en faisceau derrière les de l'Assemblée, et ce ne fut que le désarmement fut terminé que le s'en empara.

endant les fuyards étoient revenus au l avec de nouvelles troupes et de ix canons. On les plaça dans les angles e Saint-Nicaise, de la rue de l'Echelle a rue des Orties. L'on tira pendant n quart d'heure ; mais cette artillerie mal servie, que la plupart des coups t sur les combles des toits. Le Peuple plié, et étoit rentré au jardin par les n manège et du Pont Royal. On eut tir momentanément cette irruption, f issues avoient été gardées comme Royale. Le Peuple voulut entrer par cours, mais il fut repoussé par les fusils qui partoient des fenêtres, foible garde de ces postes. les Suisses qui restoient au Château attaqués par le jardin, le tumulte usion régnèrent parmi eux ; on ne i donner, ni recevoir d'ordres. La

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DU DIX AOUST 1792.

Des Causes qui l'ont produite, des Evènements qui l'ont précédée, et des Crimes qui l'ont suivie.

J'entends encor ces cris, ces lamentables cris,
Ces cris, sauvez le Roi, son Epouse et son fils,
VOLTAIRE, MÉROPE.

Par M. PELTIER, Auteur des Actes
des Apôtres.

QUATRIÈME ÉDITION, revue, corrigée,
et augmentée d'anecdotes sur les Massacres
des DEUX ET TROIS SEPTEMBRE.

TOME PREMIER.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.



1797.

AVERTISSEMENT.

AUCUNE époque de l'Histoire du monde ne présente un tableau si vaste de crimes atroces et de malheurs horribles, que celui que la France a souffert pendant les quarante jours qui se sont écoulés depuis le 10 Août, moment du massacre des Gardes-Suisses, et de la suspension de la Royauté, jusqu'au vingt Septembre 1792, ouverture de la Convention nationale.

Les seules relations qui en aient paru jusqu'à présent, ont toutes été dictées sous l'influence de la faction dominante; ceux qui auroient pu éclairer l'opinion publique, et divulguer de grandes vérités, ont presque tous été massacrés ou suppliciés; leurs propriétés détruites; leurs femmes et leurs enfants arrêtés; une partie est encore cachée, et l'autre est condamnée à errer soit en France, soit dans les Pays étrangers.

Pour ceux qui auroient osé prendre la défense des malheureux qui ont péri, et des victimes illustres que le fer des assassins menace

encore , ils ont été réduits au silence , et n'ont pu faire entendre leur voix. Le secret des postes , la liberté de la presse , la sureté des personnes , la faculté de penser et de parler , ces élémens naturels de toute société politique , tout leur a été refusé avec menaces , interdit avec violence.

Ainsi l'Histoire attend encore des matériaux ; l'opinion publique a besoin d'une base pour se fixer , et l'infortuné implore un défenseur.

Occupé depuis trois ans à défendre la cause de l'Honneur , de l'Ordre et de la Monarchie , j'aile premiersonné le tocsin sur les régicides , en publiant , après la journée du 5 Octobre , le *Domine salvum fac Regem*. Les intrigues et l'ignorance des faiseurs de Constitution , m'ont fourni pendant deux ans la matière de ces onze volumes de plaisanteries connues sous le nom des *Actes des Apôtres*. Enfin , lorsque la première Assemblée législative est venue appliquer les conséquences des principes décrétés par ses prédécesseurs , alors le sourire de la gaité a été étouffé sous le poids

des crimes ; et il ne m'a plus été permis que prédire nos malheurs actuels, et de faire entendre le *cri de la douleur* dans les numéros de la *Correspondance politique*, que je publiois depuis le commencement de l'année.

Si une Providence céleste m'a conservé sain et sauf pendant si long-tems au milieu des haines et des ressentimens personnels ; si depuis elle a permis que je survécusse à l'Abbé Royou, à Suleau et à Derosoy, et que je pénétrasse jusqu'au rivage de la vérité et de la liberté, elle m'a sans doute destiné à dévoiler et à peindre dans toute leur horreur les scènes terribles qui viennent de se passer sous mes yeux : en permettant que j'en fusse témoin sans en être victime, elle m'ordonne d'en être l'Historien, et je remplirai cette tâche.

Il en est encore une plus chère à mon cœur, une qu'il me reste à remplir, et pour laquelle je n'ai, sans doute, sur tout bon Français, que l'avantage de ma position. Mon Roi, sa femme, ses enfans, sa sœur, gemissent en secret dans le fond de leur prison ; sans secours,

sans consolateurs, sans amis, ils attendent un jugement, et leurs Juges sont les bourreaux qui viennent de répandre le sang de leurs amis les plus fidèles. Ainsi, pour prix d'une vie employée à la pratique de toutes les vertus civiles et religieuses, pour prix des intentions les plus pures, ce Prince infortuné est à la veille de succomber victime du brigandage, de l'anarchie et de la calomnie. Aucune voix ne s'est élevée en sa faveur. La terreur a tout paralysé. Les Puissances voisines contemplent elles-mêmes, en frémissant, cette longue chaîne de crime, et ce n'est qu'en tremblant qu'elles y portent la main pour la rompre. Je n'aurai pas la présomption, dans une circonstance **si auguste**, de m'afficher pour le défenseur officieux de mon Maitre; **si** son inviolabilité ne permet à aucun Sujet de prétendre à être son *Juge*, à plus forte raison, ne m'est-il pas permis de me dire son *Avocat*; mais j'aurai rempli mes devoirs de Sujet fidèle, et mon titre de véritable **AMI DU RÔI**, en faisant connoître, jusques dans les plus petits détails,

sa conduite dans ces momens suprêmes. Je le suivrai pas à pas, et ses propres paroles seront répétées littéralement jusqu'à l'instant où il fut conduit dans la Tour. J'y joindrai la discussion des prétendues pièces trouvées chez lui, et celle de la Proclamation insidieuse que l'Assemblée fit rédiger par M. de Condorcet : et la Postérité jugera cette œuvre d'iniquité et de mensonge.

La même calomnie a frappé aussi le fidèle et brave Régiment des Gardes - Suisses. Il suffira, pour le disculper, de donner, minute par minute, le détail du massacre qui en a été fait pendant trois heures. Je n'ajouterai point à sa gloire ; mais j'espère ajouter aux regrets qu'il a inspiré par son dévouement héroïque. Les Officiers Suisses, détenus à l'Abbaye, avoient préparé un Mémoire apologétique de leur conduite militaire. Leur jugement ayant été précédé de leur exécution, ce Mémoire n'a jamais été connu : il n'en existe peut-être pas trois copies dans Paris ; je le publierai, et leur loyauté sera

manifestée à leurs braves et respectables compatriotes, et à toute l'Europe, à qui on a pris à tâche de déguiser leurs malheurs et leurs vertus.

Le dévouement des braves Chevaliers qui périrent victimes de leur zèle pour leur Monarque, et de ceux qui ne l'ont quitté que lorsque la violence les en a séparés, ne formera pas un des morceaux les moins intéressans de cette douloureuse narration.

Je donnerai, d'après des prisonniers absous et des témoins oculaires, des détails que personne n'a encore connus sur l'horrible semaine du 2 Septembre. Cette partie de mon Ouvrage sera effroyable; puisse-t-elle faire sortir des vengeurs du fond des carrières, où tant de milliers de cadavres furent précipités sous les yeux de tous les Pouvoirs impuissans.

Mais, par-dessus tout, brillera le calme, la sérénité et la Majesté du Roi, de la Reine, et de Madame Elisabeth, dans une situation telle que l'imagination du Prince de la Tragédie anglaise auroit eu horreur de la mettre sur la scène.

Les opérations militaires du Duc de Brunswick à cette époque, le mélange du fanatisme politique et de la terreur qui se sont emparés de tous les esprits, les effets de cette terreur, les actes commandés à l'Assemblée par la populace, le conflit des diverses Autorités; l'esprit de brigandage inondant la France comme un torrent, ses effets, ses moyens, la dissolution de tout principe religieux, la persécution de l'Eglise, les Martyres, les supplices, achèveront l'ensemble de ce terrible et dernier *Tableau de Paris*; et je pourrai dire, en l'écrivant: *Quæque ipse miserrima vidi.*

Une correspondance suivie avec la France, me permettra de donner avec exactitude, les opérations des armées, les intrigues des deux partis qui déchirent déjà la Convention nationale (les Philosophes et les Voleurs). Puissé-je ne pas avoir à peindre de nouveaux forfaits?

Des réflexions politiques et quelques vues sur l'état de l'Europe, ne seront point étrangères à mon Ouvrage; elles naîtront du sujet,

et elles y répandront un nouveau jour et un nouvel intérêt.

L'urgence de la conjoncture m'obligerai de publier cette narration, avec un peu de précipitation; mais si la simplicité est la forme que je choisis, le fonds brillera sur-tout par la vérité.

Beaucoup d'anecdotes privées seront renvoyées à la fin de la publication de cet Ouvrage; le danger personnel que court encore une partie des infortunés dont j'aurois à parler, m'oblige à cette circonspection.

Jamais plus grandes circonstances ne s'offriront à la plume de l'Histoire; si la perversité du cœur humain va paraître dans tout son jour, des traits sublimes de courage, de fidélité, d'intrépidité, d'honneur et de loyauté viendront aussi reposer l'attention, et soulager l'âme des Lecteurs: et certes je n'oublierai pas dans ce tableau les vertus hospitalières et généreuses de la grande Nation qui sert aujourd'hui d'asyle à tant de malheureux.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DU DIX AOUST 1792.

Des causes qui l'ont produites, des évènemens qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Prévoit-on sans effroi tous les malheurs qu'attire
Ce mouvement subit qui renverse un Empire?
Dans l'arène qu'il ouvre à la dissention,
L'ambition combat contre l'ambition.
L'intérêt détruisant tout lieu légitime
Sert de mesure au droit comme il en sert au crime.
Par des moyens affreux on suit d'affreux projets;
Et l'état sans pouvoir, sans loix, et sans sujets,
Dans les convulsions de la guerre civile,
Pour un tyran qui tombe, en voit renaître mille.
S'il ne succombe pas, il guérit lentement
De ce mal qui sur tous s'attache également.
Ah! quelques soient les maux que fasse un Roi barbare,
Qu'un Prince généreux aisément les répare!
Accablant pour plusieurs, et pour plusieurs léger,
Ce fléau n'est enfin qu'un fléau passager;
Et souvent sous la loi qu'un citoyen abhorre,
Un autre citoyen se croit heureux encore.

ARNAUD, LUCRÈCE, Act. II. Scène I.

IL n'étoit pas difficile de le prévoir, et
depuis long tems tous les bons esprits s'en

affligoient d'avance, la position fausse dans laquelle se trouvoient le Monarque et la Monarchie en France, depuis que Louis XVI avoit adopté ce qu'on appelloit la Constitution, devoit amener une catastrophe sanglante, et donner une grande et terrible leçon au monde. Cette nouvelle Constitution, ouvrage grotesque des vengeances, de la vanité, de l'ignorance, de la cupidité et de toutes les passions réunies, n'avoit fait qu'organiser le désordre, légaliser l'insurrection, et consacrer l'anarchie. Ses auteurs eux-mêmes sentant le ridicule de leur ouvrage, ne le soutenoient plus que foiblement, soit qu'ils se rendissent enfin justice, soit qu'ils vissent diminuer chaque jour l'intérêt qu'ils avoient à le défendre. — Le charme étoit rompu, cette illusion heureuse par laquelle un seul homme peut commander à plusieurs millions, cette illusion étoit détruite; le Trône étoit nud, la Majesté Royale dépouillée de cette appareil de puissance qui inspire à la fois l'amour et la crainte, ne présentoit plus qu'une image dégradée. L'esprit de Club étoit substitué à celui de famille; de prétendus principes avoient pris les places des préjugés qui gouvernent le monde de sa création; nos mœurs, nos habitudes, tout étoit interverti, et, dans cette violation des loix éternelles de la Nature, une

voix secrète sembloit nous redire la terrible sentence du Prophète : *Tous ceux qui auront touché à l'Arche sacrée seront punis de mort.*

Ainsi l'Etre- Suprême se plaît quelquefois à affliger les Nations comme les individus, lorsque la vanité et la corruption parvenues à leur comble, appellent irrévocablement de grands malheurs, pour rappeler de grandes vérités : ainsi la France étoit destinée à donner cet exemple à l'Univers ; car telle étoit la force de nos vices, qu'aujourd'hi même, malgré l'infortune qui nous accable, beaucoup sont punis, bien peu sont corrigés.

Par quelle fatalité arrive-t-il cependant que les coups de la Providence aient porté immédiatement et d'une manière si terrible sur ceux-là même que leurs vertus sembloient devoir en préserver plus particulièrement ? Peu de Rois ont montré sur le Trône des vues plus pures, une piété plus solide, une plus grande abnégation de lui-même que LOUIS XVI. Par tout, et dans tous les tems, il s'est immolé au bonheur de ses Peuples et à la paix de son Empire : le courage et la grandeur de sa magnanime Compagne, sont au - dessus de mes éloges ; les vertus de MADAME ELISABETH ne peuvent être comparées qu'aux graces des deux illustres rejettons dont l'innocence a

peine à flétrir les bourreaux de leur famille. Des amis dignes d'eux achevoient de composer cette auguste et intéressante Cour, qui depuis la Révolution étoit sur-tout gardée par un Régiment d'une loyauté, d'une discipline et d'une bravoure à toute épreuve. En voyant les coups de la fortune s'acharner sur tant de cœurs fidèles, tant de malheurs atteindre tant de vertus, la première réflexion qui se retrace à l'ame oppressée, seroit l'objection si souvent faite à la Providence contre sa justice, si une nouvelle pensée ne ramenoit une nouvelle consolation. L'adversité est le creuset où s'épure l'honneur, et sans doute la destinée de tous ces infortunés étoit de voir croître pour eux les palmes de leur gloire auprès de celles de leur martyre.

Mais déjà je m'apperçois que je m'écarte de mon rôle de narrateur, pour me livrer au sentiment pénible qui m'agit. Ce premier épanchement, je le devais sans doute à mon ROI. Réduit pendant près de deux mois à gémir en secret sur son sort, sans pouvoir communiquer mon émotion, il étoit naturel que le premier moment où je recouvrerois ma liberté, lui fût consacré. Je vous dédie donc, ô MON MAÎTRE, ce premier tribut de mon cœur, j'oublie mes peines au souvenir des vôtres, et j'aborde enfin mon sujet !

Louis XVI avoit accepté la Constitution du fond de sa prison des Tuileries , principalement dans la vue de délivrer , par une amnistie générale , tous ceux que leur attachement à sa Personne avoit précipités au fond des cachots , et entr'autres les compagnons de sa fuite et de son malheur à Varennes. Certes , il ne pouvoit pas approuver alors les mêmes défauts qu'il avoit remarqués trois mois auparavant , et dont il avoit , en fuyant , consacré l'aveu dans sa Protestation ; mais il n'avoit plus le choix des moyens , et ceux-là même qui s'agitoient autour de lui , pour lui indiquer les observations qu'il avoit à faire , et la marche qu'il avoit à suivre , varioient tous dans leurs moyens et dans leur but. Lassé de toutes ces indécisions , le Roi accepte purement et simplement. En effet , toute autre forme ne remédioit point aux catastrophes futures , et aggravoit beaucoup les inconveniens présens : il fut donc résolu , de bonne foi , qu'on essayeroit de faire marcher cette Machine constitutionnelle (1).

Le seul soin que le Ministère eut à cette époque , fut de payer aux principaux Membres

(1) Il est inutile de faire remarquer que la Couronne de France étoit brisée depuis l'insurrection impunie du 14 Juillet.

du Comité de Révision, la réconstitution de quelques articles de l'Acte constitutionnel. Le principal de ces changemens fut le Décret qui consacroit l'inviolabilité du Roi, en le déclarant Représentant héréditaire de la Nation, et non Fonctionnaire public; mais il ne fut ajouté aucune force aux leviers du Gouvernement. Le Peuple souverain resta maître de tout.

Le Roi en achetant l'influence de quelques Membres du Comité de Révision fit ce sacrifice à la corruption générale, pour améliorer d'autant sa position particulière, et avoir le moyen de faire connoître par degrés et sans scousse au Peuple, combien cette Constitution étoit faible et difficile à exécuter, même avec l'intention de la suivre; il attendoit du tems, de l'expérience et de la raison, le retour aux vrais principes; il voyoit dans l'empressement des Constituans à influencer toutes les Autorités, un secours momentané, pour soutenir auprès de lui le Gouvernement; et ne pouvant plus agir sur les agens secondaires de l'administration, ni par des nominations qu'on lui avoit ôtées, ni par des distinctions honorifiques qu'on avoit supprimées, il ne lui restoit d'autre ressort que de l'argent; on l'avoit ainsi voulu en faisant la Constitution, et il se trouva des hommes assez déhontés pour en exiger de ses Ministres, et assez indiscrets pour le révéler.

L'un d'eux, premier auteur du célèbre Club populaire des Jacobins, alloit dissiper publiquement et journellement dans les orgies de ses vices, le prix qu'il avoit mis à ses crimes; et l'on ne savoit de quoi s'étonner davantage ou de sa prodigalité, ou de son audace; un autre plus réservé, mais non moins immoral, se dépouilloit de sa robe de Magistrat, pour revêtir le tablier du marchand, et fendoit sa boutique sur les débris de l'Empire. Le ridicule versé sur eux de tous côtés, en fit une première justice. Poursuivis depuis à outrance par ce même Peuple qu'ils avoient tant flagorné, ils ont été trop heureux de trouver un refuge au milieu de ces Français qu'ils avoient tant calomniés et qu'ils avoient réduits à fuir leur pays; et là, l'excuse dans la bouche, les soupirs sur les lèvres, et l'intrigue toujours au fond du cœur, ils se consolent par le mépris qui les poursuit, des fureurs qu'ils ont évitées.

Cependant un instinct secret portoit près du Roi tous les Corps appellés avec lui à l'Administration de l'Empire. Tribunaux et Départemens, Corps judiciaires et administratifs, le besoin mutuel d'appui et de force les rendoit tous, avec le Ministère, complices obligés de la Constitution: et peut-être cette masse informe eût-elle eu quelques années d'exis-

tence, si elle n'avoit porté en elle-même le germe de sa mort.

Assez de choses ont été écrites et repétées sur ses vices, pour me dispenser d'en parler davantage. Les Droits de l'homme, la Souveraineté du Peuple, la Démocratie royale, la manie philosophique d'avoir un Constitution écrite, le nivellement universel, la volonté générale mise à la place de la raison suprême, toutes ces réveries de l'Abbé Sièyes (1), commentées par les passions du grand Mirabeau, et soutenues de l'ignorance crasse d'une majorité composée selon les vues de M. Necker (2), avoient formé un ordre de choses où rien n'étoit praticable que le crime, rien n'étoit possible que le malheur. Tous les moyens de répression et de Gouvernement étoient nuls; le Pouvoir exécutif étoit livré à la discrétion du Pouvoir législatif livré lui-même aux Tribunes du Peuple et aux Tribuns de la populace, et déjà les propriétaires épouvantés commençoient à fuir.

(1) L'Abbé Sièyes, dans un de ses momens lucides, avoit trouvé que le grand nombre est le grand nombre; et cette sublime découverte qui, depuis Platon, étoit demeurée ensevelie dans les ténèbres, lui a valu le brevet de grand homme.

(2) Si les anciens nous représentoient la sagesse sortant toute armée du cerveau de Jupiter, les modernes peuvent aujourd'hui peindre la sottise et la cruauté sortant sans chausse et sans pourpoint de l'écritoire du banquier Génevois.

Ce fut dans cette situation des esprits, que le nouveau Corps législatif s'assembla, et que l'on commença à détruire la Constitution au bruit des sermens que l'on faisoit de la maintenir.

Ici l'ordre des matières exige, avant que j'arrive au **DIX AOUST**, de tracer d'abord rapidement le plan général d'insurrection, de brigandage et de désorganisation, tramé par les factieux, et suivi ouvertement pendant dix mois avec une tenue, avec une audace qui commandent, malgré soi, une sorte de stupeur respectueuse; et, déjà, du moment que la Convention nationale a été rassemblée, et qu'elle n'a plus éprouvé la crainte d'être réprimée, ni la honte de rougir, plus franche que l'Assemblée législative qui avoit déguisé les massacres du Peuple sous le voile d'un complot contre la Nation, elle a avoué avec courage et ses projets et ses succès, elle a indiqué ses chefs, elle a nommé ses agens, et par - là même elle a justifié tous ceux qu'elle a condamnés, et a accusé tous ceux qu'elle a justifiés.

La connaissance des plans de défense proposés et jamais exécutés par le Roi, sera la suite nécessaire du premier développement. Je vais donc faire parcourir à mes Lecteurs les champs de l'intrigue : nous arriverons assez tôt à la vallée de larmes.

CHAPITRE II.

*Plans et moyens de la Faction républicaine,
pour l'abolition de la Royauté en France,
depuis le premier Octobre 1791, jusqu'au
10 Août 1792.*

ON vient de voir sous quels auspices la première Assemblée législative avoit commencé ses Séances. Le Roi, le Ministère, les Autorités constituées, une majorité assez considérable dans l'Assemblée, enfin un assez bon esprit dans la Garde nationale, sembloient devoir assurer un peu de paix et de tranquillité. Cependant la Noblesse française émigroit à grands flots à la voix de M. de Calonne, qui, semblable à Cassandre, ne cessoit depuis un an d'annoncer à tous les Rois de l'Europe le danger qui les menaçoit. Le départ de la Noblesse laissoit le champ libre à la vanité des bourgeois, qui bientôt devinrent eux-mêmes les Aristocrates de la Révolution, et furent désignés au Peuple, ainsi que le petit nombre de Gentilshommes qui étoient restés auprès du Roi. Sa Majesté, trompée par ces apparences de paix, trompée par la Cabale constitution-

nelle, trompoit elle-même les Cabinets étrangers. Presque tous les Souverains de l'Europe avoient accepté la Constitution française avec lui; ils croyoient ou feignoient de croire que le peu de Royauté qui s'y trouvoit, seroit capable de contenir la Démocratie qui en faisoit la base; que les vertus de Louis XVI et les poumons de M. Vaublanc, balaneeroient les efforts de 800 mille hommes armés de fusils, et de deux millions de brigands déjà armés de piques. Ils se laissoient aller à cette sécurité, malgré les avis réitérés de l'ex-Ministre Français; ils faisoient plus, ils goûtoient ce plaisir perfide qui a causé la Révolution, *le plaisir des petites vengeance* (1). Cette Noblesse française, si brave, si polie, si spirituelle, qui jadis faisoit l'ornement de la France, et le désespoir des Nations voisines, étoit fugitive

(1) Ceci a besoin d'un court développement: le Roi en assemblant les Etats-généraux, a eu *le plaisir* d'humilier la morgue des Parlemens. — Les Parlemens ont eu *le plaisir* d'humilier la Cour. — La Noblesse a eu *le plaisir* de mortifier les Ministres. — Les Banquiers ont eu *le plaisir* de détruire la Noblesse et de piller le Clergé. — Les Curés ont eu *le plaisir* d'être Evêques. — Les Avocats ont eu *le plaisir* d'être Administrateurs. — Les Bourgeois ont eu *le plaisir* de triompher des Banquiers. — La canaille a eu *le plaisir* de faire trembler les bourgeois. Ainsi chacun a eu d'abord *son plaisir*; tous ont aujourd'hui leur peine; et voilà ce que c'est qu'une Révolution.

et malheureuse. Son infortune la rendoit plus active, les rebuts la rendoient plus pressante; et ses ennemis en prenoient l'occasion de la blâmer davantage; c'étoient, à les entendre, des extravagans et des fous; oui, c'étoient des fous, mais on avoit oublié que *ces fous étoient pleins d'honneur*, et l'expérience a bientôt prouvé la vérité des craintes qu'exprimoit leur infatigable et fidèle agent.

L'Assemblée, composée des plus pitoyables élémens, commença à essayer ses forces sur le Pouvoir exécutif, en supprimant, pour le Roi, les dénominations de SIRE et de MAJESTÉ, et en ordonnant que son Président marchât de pair, et s'assit de pair avec lui sur un fauteuil semblable. Elle ne faisoit en cela que suivre l'esprit de la Constitution, et prévenirla motion que Manuel a faite depuis à la Convention nationale, pour que son Président (Pétion) habittât le Château, et remplit le Trône des Thuilleries. Cependant une opposition très - vive avertit l'Assemblée que cette première démarche avoit choqué l'opinion. Ce Décret fut rapporté; c'est qu'alors les postes n'étoient pas distribués, les batteries n'étoient pas dressées. Le régicide étoit né, mais il étoit dans les langes de l'enfance.

Il y avoit à peine un mois que l'Assemblée

étoit constituée, que déjà elle avoit juré la guerre à la Constitution, à ses prédecesseurs, au Ministère, aux Prêtres, aux Emigrés et aux Souverains de l'Europe; car la Démocratie, semblable à la flamme dévorante, ne peut s'arrêter que lorsqu'elle n'a plus d'alimens; et dans sa fureur dévastatrice, les mers même ne sont pas un obstacle à ses ravages.

Le Roi seul, fidèle à la Constitution qu'il avoit jurée, et qu'il avoit apprise par cœur, s'appliquoit à la faire exécuter, et souvent il étoit obligé d'en rappeler l'esprit et la lettre au Corps législatif; car c'est une chose remarquable de voir le Roi traité de despote et de traître, succomber victime de la foi qu'il gardoit à son serment, tandis que ces mêmes hommes, qui affichoient les vertus de Romsains, et qui *n'étant que des brutaux, se croyoient des Brutus*, s'efforçoient à chaque instant de violer le serment qu'ils répétoient chaque jour. Certes, s'il y avoit un Romain et des despotes en France, il étoit facile d'en faire la distinction; mais le grand talent des factieux a toujours été d'accabler le Roi de leurs outrages et de l'accuser de leur ouvrage.

L'Assemblée se divisa bientôt en quatre portions très-distinctes. Un troupeau de bons amis de la Constitution, de révolutionnaires

modérés , espèce de jockeys de la première Assemblée , alla se parquer dans le côté droit de la salle , et y reçut d'abord le nom de Ministériels , et bientôt celui de Feuillans , du nom d'un Club qu'ils voulurent éléver auprès de celui des Jacobins , et pour lequel ils avoient choisi l'emplacement du Couvent de ce nom.

• Une seconde partie s'établit autour du fauteuil de Président , et eachant sa nullité sous le titre des Indépendans , fit un parti mitoyen , sous la direction d'un mauvais Légiste d'Evreux , nommé La Croix ; les Républicains , les Anarchistes ou brigands , à la tête desquels brilloient éminemment le Capucin Chabot , un Bazire , fils du Portier des Chartreux de Dijon , et l'Avocat Merlin (aujourd'hui , Mai 1797 , Ministre de la Justice ! ! ! !) se tenoient campés à l'une des extrémités de la salle , et formoient ce qu'on appelloit *la Montagne* ; enfin , dans les deux angles , aux pieds de cette Montagne , s'asseyoient les meneurs ou les principaux intrigans . C'étoit là que des angles de la salle et du coin de l'œil , ils gouvernoient l'Empire , et rendoient leurs oracles ; maîtrisant les Indépendans par leur fausse logique , et les Constitutionnels en les menaçant des orages de la Montagne , en employant tour à tour les passions des uns , et la sottise des autres ; et ce

que futue lorsqu'ayant blessé l'amour propre des Indépendans, ceux-ci alloient les abandonner, qu'ils appellèrent la populace au secours de leur philanthropie régénératrice.

Telle étoit l'organisation de cette Assemblée, dont le simple spectacle affligeoit les regards de l'homme sensible. Les puissances infernales qui les agitoient en tous sens, se faisoient remarquer sur toutes leurs physionomies; c'étoit la nature dégradée, une nature affreuse. Il suffisoit de les voir, on savoit ce dont ils étoient capables.

La Convention nationale doit offrir un coup-d'œil plus hideux encore; c'est le dernier réceptacle du crime; c'EST DU SANG, DES BOURREAUX, DES CADAVRES!!!! c'est la Pandæmonium de Milton.

Et d'abord les Feuillans furent poursuivis avec le dernier acharnement par le Club jacobin, dont l'amour pour la liberté n'e souffroit point de rivaux. Le Ministère condamné à gouverner l'Etat au milieu de toutes ces autorités populaires, s'étoit attaché, par une sympathie nécessaire, au parti qui réunissoit plus de lumières à moins de vices. Quatre jeunes militaires, Dumas, Jaucourt, Girardin et Daveyrhoul, étoient l'ame de ce parti, et leur courage fut souvent soutenu du par-

lage de Ramond ; de Dumolard , et de quelques autres (1). Les liaisons du Ministère avec eux ne tardèrent pas d'être connues et punies. Le Club des feuillans fut dispersé et détruit , en dépit de la Constitution , et les Jacobins commencèrent à régner sans partage.

Divide et impera , c'est la maxime des tyrans , ce fut celle des Jacobins. Pétion dans toutes ses affiches à ses Concitoyens ne cessoit de dire au Peuple : *Soyez calme , on veut vous diviser* , ce qui vouloit dire en d'autres termes , *nous allons diviser , aidez-nous , et ne vous divisez pas jusqu'à ce que les derniers coups soient portés.*

Pétion , Manuel et Danton , à la tête de la Municipalité de Paris donnoient à la Faction des Jacobins un point d'appui , et lui promettoient au besoin une force immense. Le caractère de ces trois hommes de sang a été si souvent tracé , que le répéter ici seroit un pléonasme.

Le reste des Officiers municipaux obligés , malgré tous ses vices , d'administrer les affaires

(1) Les journaux dévoués à la secte constitutionnelle trouvoient à ces Messieurs de l'éloquence ; mais si Quintilien définit l'orateur , *vir bonus dicendi peritus* , doit-on en donner le titre à des hommes qui n'ignoient pas qu'ils défendoient la plus mauvaise des constitutions ?

de la Commune, éprouvoit ce besoin de repos et de calme dont toute Administration doit être entourée; aussi eux et leurs commis furent-ils constamment accusés d'aristocratie.

L'Assemblée constituante avoit rendu hommage à l'esprit de la Constitution en étant à un seul homme le commandement de la Garde nationale. La Fayette étoit parti de Paris, et ses derniers adieux au Peuple avoient été la fusillade du Champ-de-Mars; six Commandans de légion le remplacèrent alternativement. Ce généralat de deux mois, variant sans cesse de principes, rompoit toute unité, et divisoit l'esprit qui conservoit encore les propriétés (1). Une grande partie de la Garde nationale se retira alors. Beaucoup servoient La Fayette; bien peu voulurent servir la Nation.

A cette même époque les 60 bataillons de Paris reçurent chacun les deux canons que

(1) Il n'est point hors de mon sujet d'anticiper sur les événemens, et de faire voir ici quel est le résultat de l'insurrection, et la récompense de la fidélité. Des six Commandans de légion, trois militaires, Mandat, Romainvilliers et la Chesnaye, ont été massacrés. Le président Pinon et Belair ont été ruinés par la Révolution; le seul Acloque a survécu à ce désordre, et le ciel l'a ainsi récompensé de sa loyauté et des services qu'il rendit au Roi le 20 Juin. Ambitieux, après de tels exemples, servez le peuple!!!

l'organisation de la force publique leur donnoit. Peu de bourgeois eurent le courage de se dévouer au service pénible de canonniers. Le tablier, la bricole offensoient leur vanité et blessoient leurs membres délicats ; l'artillerie de Paris devint ainsi la proie des ouvriers, forgerons, serruriers et autres hommes de peine, et dès ce moment la Garde nationale fut annulée. Les canons firent la police sur les fusils.

Cependant l'armée de ligne donnoit quelques inquiétudes. L'esprit des trois régimens qui restoient à Paris, étoit incertain. — Il n'y avoit qu'un moyen de se débarasser de toutes ces troupes dont un homme ferme et habile pouvoit faire l'armée du Roi de la Constitution, c'étoit de les employer sur la frontière. La guerre fut donc résolue, et tous les moyens parurent bons pour y contraindre le Roi.

Léopold s'étoit borné à signer à Pilnitz une convention éventuelle avec le Roi de Prusse pour maintenir la liberté de Louis XVI, et l'indépendance des autres Couronnes. Les Emigrés, emportés par des espérances fallacieuses, s'organisoient en corps armés chez l'Electeur de Trèves ; il fut aisé de trouver le Ministre coupable d'avoir tu ce qu'il ne savoit pas sur ces dispositions ; sans preuves,

sans motifs, il est décrété, jetté dans des châts, dont il ne sort dix-huit mois après que pour être massacré : et le même jour où Delessart finit, nous apprend la mort de l'Empereur.

Averti par cette leçon, le successeur de Delessart, le Ministre Dumouriez porté aux Affaires étrangères par la faction, fait déclarer soudain la guerre au successeur de Léopold. Elle est décrétée au bruit des applaudissements ; on persuade au côté constitutionnel que les Emigrés français ne pourront manquer de faire partie des troupes ennemis, et d'être battus avec elles ; la vanité se réjouit de faire la guerre à la Noblesse, et les Ministériels se lèvent tout entiers pour seconder un parti qui ne vouloit qu'un moyen de voir le gouvernement sans repos, et Paris sans défense.

Nos premiers pas sont des revers, et ces revers sont essuyés par des Généraux constitutionnels ; du malheur à la haine il n'y a qu'un pas ; Rochambeau est disgracié, Dillon est massacré, Gouvion est tué, tout est honte, tout est défaite, les soldats de la démagogie ne peuvent soutenir les regards de l'honneur, et les manœuvres de la discipline.

Ces maux n'affectent que foiblement la faction. Peu lui importe que nos armes soient

déshonorées, pourvu qu'elles soient impunissantes contre elle. En déchaînant le Peuple contre la Royauté, elle assure sa propre domination; elle livre la Couronne à la populace, mais elle se réserve les moyens d'en pillier les diamans; et si elle fait répandre le sang de 20,000 soldats aux frontières; c'est pour verser impunément celui de 20,000 citoyens dans l'intérieur. Ainsi la vengeance et le brigandage se composent de nos désastres, le sang, rappelle le sang, et nos malheurs s'accroissent de notre honte.

Tout se préparoit ainsi pour la dernière catastrophe. Les trois Régimens de ligne de Paris avoient été poussés aux frontières; la garde de 1800 hommes que la Constitution avoit ordonné au Roi de se former, avoit été licenciée presque aussi-tôt sa création, sous prétexte d'incivisme; on redoutoit les efforts d'une cavalerie de 600 hommes, et plus que cela les vertus et la loyauté du brave et fidèle Brissac. Toutes sortes de manœuvres furent employées pour agiter le Peuple à cette époque. On choisit le moment où trois jours de Fêtes consécutives répondoient de l'oisiveté et des vices de la populace; on se déclara permanent; les Ministres d'alors étoient ceux que l'on avoit pris aux Jacobins; pas une preuve,

pas le plus léger motif d'accusation ; le seul crime de toute cette Garde étoit son attachement à la Famille royale : et comment ne l'auraient-ils pas aimée, ils la voyoient tous les jours, ils partageoient ses affronts. Cette troupe fidèle fut donc dispersée sans obstacle ; M. de Brissac est arraché des bras du Roi, il est jetté dans les cachots, et il n'en sort que pour être déchiré. Brave et loyal Brissac, ta cendre sera vengée ; mais en attendant tes vengeurs, il me sera permis au moins de répandre quelques fleurs sur ta tombe, et déjà je m'acquitterois ici de ce pénible devoir, si je ne craignois de souiller ton éloge, en le plaçant dans cette longue série de crimes.

On voit maintenant la conjuration à découvert ; l'audace n'a plus de bornes, tout marche, tout s'enchaîne à la fois, et les Gouvernemens de l'Europe, qui la contemplent en silence, deviennent en quelque sorte ses complices.

L'amnistie accordée aux assassins d'Avignon, avoit généralement révolté ; une explication illusoire avoit fait croire que la justice auroit son cours, et que les coupables seroient punis. — Vain espoir ; les tribunaux criminels sont par-tout dénoncés au Peuple ; les Autorités d'Avignon se forment des mêmes brigands que la loi poursuivoit ; nos troupes en

sont retirées, et le vertueux Le Fort et le brave Folnay sont obligés de céder leur commandement à Jourdan, à ce Jourdan dont le nom seul fait dresser les cheveux, à ce Jourdan que l'impétueux et trop honnête Bigonet n'avoit épargné, lorsqu'il l'arrêta en se précipitant après lui dans la Sorgue, que pour le livrer aux bourreaux, et qui depuis est réduit à se cacher lui-même devant les satellites de ce Jourdan (1). L'armée de Monteux est recréée; Brissot appelle ce ramas de bandits, composé de toute l'écume de la Méditerranée, *la Providence du Midi*: et d'abord on lui livre la ville d'Arles qui avoit commis le crime de vouloir vivre paisible et heureuse au

(1) Les directeurs des assassinats d'Avignon, les sieurs Rebecqui et Bertin, membres actuels de la Convention, et ci-devant Membres du Département, s'étoient couverts de tant de crimes, quell'Assemblée ne put pas ne point les mander à sa barre; ils y trouvèrent des protecteurs, et devinrent les Chefs des Marseillais à Paris. C'étoient les mêmes hommes qui avoient mené Jourdan en triomphe à Avignon.

Pour Bigonet, on l'arrêta la veille des élections, Barbantane étoit le geolier de cette horde de bourreaux; on devoit immoler Bigonet sur l'autel de la Patrie, où l'on nommoit Duprat Maire, et Rovère Député. — Ce fut par une espèce de miracle qu'il se sauva par le Rhône, le long des murs d'Avignon. Il vérifioit par là la prédiction que le Roi lui avoit faite de sa propre bouche: *Plaise à Dieu que vous ne vous repentiez pas de l'avoir ménagé!*

milieu

milieu de ses sables; elle est mise à feu et à sang. La capitale de la Provence ne tarde pas à éprouver le même sort, et grâce aux dispositions du Général Barbantane, le Régiment Suisse d'Ernest est désarmé impunément; les vainqueurs retournent à Marseille, et ce n'est que lorsque la République y est établie, que l'Assemblée les appelle à son secours; car c'est une chose digne de remarque, que dans ses crimes même, elle n'a pas eu le mérite de la nouveauté.

Cependant il falloit un aliment à la cupidité et à l'immoralité du Peuple, on lui livre les droits féodaux et les biens des Emigrés, c'est-à-dire un nouveau capital de trois milliards, on décrète la déportation des Prêtres; et le Ministre du Roi, sans même en prévenir son Maître, demande et fait décréter un camp de 20,000 hommes sous Paris.

Sa Majesté ne peut consacrer tant d'horreurs par son consentement. Elle jette son Ministère à la porte, et refuse sa sanction aux deux derniers décrets. La faction qui avoit nommé les deux Ministres, vomit feux et flammes; Roland publie, en partant, une lettre au Roi, dont chaque ligne est un crime contre la Constitution, la Royauté et l'ordre public; le sombre et farouche Clavière va dis-

poser avec Pétion et Brissot les matériaux de la journée du 20 Juin; Servan se console de sa disgrâce en comptant 1500 mille livres qu'il a gagnées sur les marchés qu'il a passés pendant son court ministère, et il en signe encore le lendemain de son renvoi. Quant à l'indéfissable Dumouriez, il se retire sans bruit; et après avoir combiné en silence dans ses équations politiques le moyen de tirer parti des fautes de tous, il se rend à l'armée pour y déclarer la guerre plutôt aux Généraux français qu'aux chefs ennemis. Il ne tarde pas à y vaincre sans combat Lukner, La Fayette et Dillon.

Tous les élémens de la révolte étoient, comme on voit, en fermentation. Une pétition à l'Assemblée sert de prétexte à un attroupement illégal de 20,000 hommes des faux-bourgs, descendus de tous les greniers, et vomis de tous les égouts de Paris. Armés de piques, de faulx, de bâtons, de haches, de tridens, ils traversent Paris, et Pétion trouve *le spectacle beau*, ils défilent dans l'Assemblée, et les Législateurs applaudissent avec calme et dignité. Bientôt le Château est investi, et le canon est monté jusques dans l'antichambre du Roi. Le courage inébranlable de Sa Majesté qui alla au devant de la

colonne des factieux avec quatre hommes dé-sarmés seulement, déconcerta le complot régicide dont les agens secrets pénétroient par les petits appartemens, ne pouvant croire que le Roi fût allé affronter l'orage à la bouche du canon même ; mais la Providence veilloit sur lui , elle l'inspiroit et le conserva. Les détails de cette journée sont suffisamment connus. Pétion y fut couvert de honte ; le Roi y con-quit une gloire immortelle.

Ce revers moral déconcerta la faction ; de nouvelles défaites vinrent ajouter de nouvelles fureurs à son désespoir ; La Fayette étoit venu au nom de l'armée , demander à l'Assemblée raison de sa conduite ; toutes les Autorités du Royaume s'étoient tournées vers le Roi. Le courage avoit maîtrisé le courage. Louix XVI régna à cette époque pendant quinze jours. Alors les grands coups furent résolus et l'insurrection fut décrété dans un Club jacobin.

La réunion des armées prussiennes aux armées de l'empire, annonçoit aux criminels une punition terrible et exemplaire. Ils n'espéroient pouvoir la conjurer qu'en faisant prisonniers le Roi et la Famille royale, et s'en servant comme d'un ôtage pour la capitulation qu'ils prévoyaient. Le manifeste du Duc

Brunswick ne fit pas l'effet que l'on en attendoit; il menaçoit la ville de Paris du pillage, mais il n'avoit pas fait attention que par là il devenoit l'allié de la faction qu'il combattoit: elle pouvoit le prévenir dans ce pillage, et elle s'en occupa avec succès en livrant le pouvoir, et le Gouvernement aux non-propriétaires et aux *sans-culottes*.

Ainsi nous arrivons au mois de Juillet, et les événemens se pressent désormais avec une telle rapidité que chaque semaine pourroit fournir la matière d'un volume.

L'époque de la fédération, et le besoin d'augmenter l'armée, fournirent aux Jacobins le prétexte de demander à Paris une force nationale dont ils fussent maître, et qui pût effrayer la Garde parisienne; tous les environs de Paris envoyèrent à cette fédération des volontaires qui ne remplirent pas ces vues. On dirigea leur simplicité sur le champ de Soissons; les plus mauvais d'entr'eux restèrent seuls à attendre les braves Fédérés de Marseille, qui arrivèrent enfin avec armes et bagage, ayant été chassés de Lyon, de Tournus et de Melun, mais négligeant ces outrages locaux pour ne songer qu'à leurs hautes destinées.

Ils arrivent, et la plus tendre fraternité s'é-

tablit soudain entr'eux et les fauxbourgs. 250 hommes déterminés sont à Paris; 1,500 bandits s'y joignent par inspiration, et déjà 600 mille hommes tremblent. La Municipalité les loge, l'Assemblée les défraye, et Sergent leur délivre de la poudre et des gorgousses. Ils arrivent, et leurs premiers hommages s'adressent au vertueux Pétion. Pétion trouve le *spectacle beau*; son front large s'épanouit, et il leur recommande avec l'accent de la candide sottise, et de la cruauté froide qui caractérise niaisement sa figure ambiguë, il leur recommande, dis-je, de *ne pas se diviser*. Ils sortent, et Santerre les conduit à une taverne des Champs-Élisées où dînoient paisiblement une centaine de jeunes gens, soldats des filles Saint-Thomas et des Petits-Pères: enfans de la Constitution, tous disposés à se battre contre Coblenz, et prêts à fuir devant Marseille; liés par leurs propriétés à la cause du Roi, l'ayant défendu le 20 Juin; Soldats de La Fayette, ils ne purent soutenir l'épreuve des sans-culottes. Une querelle d'écolier engagea le combat, des mottes de terre jettées par le Peuple firent tirer le sabre, les coups de pistolets s'y joignirent bientôt, un Agent-de-change fut tué, cinq ou six autres furent blessés, et la troupe poudreuse dispersa la bande dorée.

On venoit d'avoir un heureux échantillon de l'audace des Marseillais, et de la foiblesse de Paris; cette persuasion devint une certitude quand on vit que les 200 Marseillais avoient mené en triomphe les prisonniers dans leurs casernes, en passant impunément devant ce même District, où la défaite de leurs camarades avoit fait mettre quatre mille hommes sous les armes avec du canon. Ces quatre mille hommes se contentèrent de faire toute la soirée une vaine parade devant la comédie Italienne, et n'osèrent pas bouger pour aller délivrer leur compagnons des mains des *frères et amis* de Marseille.

Dès ce moment Paris fut conquis sans ressource et sans espoir; d'un autre côté le découragement fut extrême, et de l'autre l'insolence ne connut plus de mesures.

Ce n'étoit point assez que la liberté des Citoyens fût violée, et l'aggression impunie, il falloit réaccoutumer le Peuple au sang. Il y avoit près d'un an qu'il avoit perdu l'habitude d'en voir couler. Despréménil fut la victime que la Providence destina à donner à la terre cette nouvelle preuve qu'une faute ne reste jamais sans punition. Il se promenoit paisiblement sur la terrasse des Feuillans; il fut désigné et reconnu par le Peuple; et bien-

tôt sans avoir fait un geste, sans avoir proféré une parole, une troupe de canibales, jointe à quelques Marseillais, se précipita sur lui, le dépouilla de tous ses vêtemens, et le conduisit à coups de sabre et de bâtons jusqu'au corps de garde du trésor royal, inondé du sang qui dégoûtoit de plus de deux cent blessures qu'il avoit reçues. Je le vis en cet état affreux traverser le Palais royal, ce Palais royal d'où étoit parti le premier attroupement en 1788, pour le protéger contre la Cour. Et c'étoit ainsi que le Peuple traitoit son favori en 1792 ! Desprémenil profita religieusement du premier moment où il retrouva sa connoissance pour écrire au Roi, confesser ses fautes, et lui offrir en expiation de ses anciennes erreurs le sang qu'il venoit de répandre. Le vertueux Pétion crut devoir venir visiter son sanglant Collègue, mais bientôt ne sachant quelle contenance tenir devant ce corps mutilé et respirant à peine, il trouva bon de se trouver mal : et le Maire de Paris s'évanouit devant un Citoyen assassiné par une faction.

Ce Maire de Paris avoit été suspendu par le Département quelque tems après le 20 Juin, pour la conduite lâche et factiense qu'il avoit tenue à cette occasion; le Roi qui, aux termes de la Constitution, devoit casser ou approuver

la décision du Département , avoit voulu d'abord éviter de prononcer dans une cause où il paroisoit juge et partie ; mais l'Assemblée , glorieuse de l'embarras de Sa Majesté , et prête à tirer avantage de sa décision , quelle qu'elle fût , l'obligea de prononcer. Louis XVI , suivit la route que l'honneur et le Département lui traçoient. Il confirma la suspension de Pétion et de Manuel son Collègue. La Démagogie poussa des cris de rage. Ses meutes se répandirent par - tout , en heurlant jusqu'en pleine Assemblée : *Pétion ou la mort !* Pétion triompha , et l'Assemblée , en le réinstallant , se donna un Maître sans s'en douter.

Pétion avoit publié , dans ce tems , un Mémoire justificatif , écrit dans ce style perfide qui le caractérise ; il étoit modestement intitulé : *Règles générales de ma conduite envers le Peuple.* Dans cet écrit , le Maire de Paris dévoiloit son arrière-pensée. Il ne vouloit jamais , disoit-il , faire couler le sang du Peuple ; et confondant dans ce mot Peuple les Citoyens paisibles et les Citoyens factieux , les brigands qui voyoient qu'à la suite de leurs excès , ils n'auroient que le titre de Citoyens égarés , eurent alors le secret de leurs forces , et ils crièrent encore plus fortement , les uns , *vive Pétion , les autres , vive la mort.*

On devine facilement à quel point les passions irascibles du *calme* Pétion devoient être allumées. Il ne prit pas même cette fois la peine de les déguiser. On va le voir tout-à-l'heure.

La guerre que nous avions déclarée, d'offensive qu'elle étoit d'abord, n'avoit pas tardé à devenir défensive. Alors ces fiers conquérans du monde entier imaginèrent, pour rendre l'insurrection universelle, la cérémonie ridicule de proclamer la Patrie en danger. Pétion se trouva chargé de cette fonction burlesque : je la retracerois ici, si je n'avois brisé mes pinceaux comiques. Le Peuple en fit lui-même justice, car il dansa la *Patrie en danger*, comme il a depuis chanté la *Carmagnole*, et comme il chantera bientôt : *vive Henri IV*. Le vrai but de cette déclaration, étoit de rendre toutes les Autorités permanentes, Sections, Municipalités et Assemblées, et de commander une agitation générale au nom du danger public. Déjà les piques proposées par Carra, protégées par Pétion, et décrétées ensuite par l'Assemblée, pour suppléer au défaut des fusils, avoient nivéle tous les Citoyens actifs et passifs. Il ne fut pas difficile de renverser la Constitution avec ces élémens. Cette différence de Citoyens actifs et inactifs produisit, dans chaque Section, deux embranchemens; et bientôt les

nouveaux Citoyens effacèrent les premiers.

On eut pendant huit jours le bizarre spectacle de voir arriver successivement deux députations de chaque Section ; l'une demandant la déchéance du Roi, et l'autre protestant contre la députation la mieux accueillie. Lasse de cette scission, la Commune de Paris commande une pétition générale au nom de toutes les Sections, et Pétion vint tout radieux à la barre demander solennellement la déchéance du Roi, qui l'avoit suspendu quelques jours auparavant. Cette pétition, dont l'audace n'étonnoit plus personne, étoit rédigée par le Poète Chenier ; et le Poète Chenier, et le Comédien Collot d'Herbois étant les Commissaires insurgens des Citoyens passifs de la Section de la Bibliothèque, il en résultoit que le *vertueux* Pétion n'étoit, en cette affaire, que l'organe illégal d'une démarche illégitime. La pétition fut couverte d'applaudissements, et envoyée aux 83 Départemens. Tels étoient pourtant les hommes qui appeloient Louis XVI un Roi traître et parjure, et ils avoient aussi eux, fait le serment de défendre la Constitution ; mais Dieu sait quel serment et quelle Constitution !!!

Tout se disposoit à un orage prochain. Cependant le Comité extraordinaire des Douze,

chargé de faire le Rapport sur la déchéance du Roi , se trouvoit placé entre la double crainte de la canaille et des Prussiens ; il voyoit l'insurrection se prononcer chaque jour davantage , mais il voyoit aussi Fréderic et Brunswick déjà remonter la Mozelle. Ce Comité étoit principalement composé des Députés Bordelais ; mais si les Gascons sont entreprenans , les intriguans sont rarement téméraires. Vergniaud reculoit de jour en jour son fameux Rapport. Il étoit enfin ajourné irrévocablement au 10 Août , lorsque l'explosion populaire lui sauva , et la peine de le faire , et la honte de l'avoir fait.

Dans l'intervalle , La Fayette fut livré au Peuple pour sa démarche du 20 Juin. La faction Bordelaise l'accusa de Protectorat , de désertion , etc. ; il eût été décrété d'accusation , si , à cette époque , le parti jacobin ne s'étoit pas aliéné les indépendans , en refusant de nommer à la Présidence leur général La Croix , qui , depuis quinze jours , étoit Vice-Président. Soit ressentiment , soit frayeux , La Fayette fut absous à une grande majorité : mais le Peuple se dédommagea du client sur ses défenseurs , et tous ceux des Députés qui avoient pris la parole pour le Général , furent poursuivis , battus , blessés ou traînés dans la

boue par le bon Peuple ; le bon Peuple se pré-
paroit par - là à renverser bientôt un autre
Représentant plus auguste que M. Girardin ,
mais que la Constitution n'avoit rendu invio-
lable qu'au même degré. C'étoit une expé-
rience qu'elle faisoit en petit.

L'armée Marseillaise avoit été d'abord logée
à son arrivée , dans les casernes de la Pépi-
nière , à l'extrémité du faubourg Montmartre.
Cette position suffisoit , si cette horde n'eût
été destinée qu'à augmenter le nombre des
bataillons que Paris vomissoit chaque jour dans
les plaines de Flandres et de Champagne ;
mais on la vouloit permanente et active dans
le sein de la capitale ; le grand jour appro-
choit ; les bataillons parisiens murmuroient ;
plusieurs Marseillais avoient été tués en détail
par les forts des Sections ; il n'y avoit plus un
moment à perdre ; Camille Desmoulins avoit
fait entendre à la Commune et aux Jacobins
ce discours incendiaire par lequel il deman-
doit quelques mois d'anarchie et le renouvel-
lement de la loi *Valeria* , qui permettoit de
tuer tout homme soupçonné d'incivism , sauf
à prouver ensuite son accusation ; Bressot ne
révoit , ne parloit , n'écrivoit que le grand
mot de *Convention nationale* , qu'il avoit
déterré dans les forêts de Pensilvanie ; Dan-

ton annonçoit à tous ceux qui parloit de pétitions contre Pétion, contre les Marseillais, contre la déchéance : *Nous leur répondrons à bout portant.* Ce n'étoit plus dans les Clubs, dans des Comités secrets que s'ourdissoit la trame infernale, c'étoit dans la place publique, c'étoit au Capitole que l'on décrétoit la mort de César, pour emprunter le langage de ces hommes de sang.

Les Marseillais furent transférés pendant la nuit aux casernes des Cordeliers, dans la Section du Théâtre français, Section à jamais fameuse, qui a fourni à la Convention nationale près de la moitié de la Députation de Paris.

Ceux qui connaissent la topographie de la capitale, peuvent juger des avantages de cette position pour l'investissement et l'attaque prémeditée du Château par les conspirateurs. Le faubourg Saint Antoine à droite, le faubourg Saint Marceau à gauche, l'un marchant par le Carrousel, et attaquant en face, l'autre se portant par le Pont royal, et attaquant par les pavillons des angles et le jardin. L'armée du centre, composée des Marseillais, précédée du canon d'alarme, appuyée sur la Mairie qui donnoit les ordres qu'ils lui dictoient, suivie de cette troupe

immonde d'écoliers, d'étudiants en chirurgie, d'ouvriers et de précepteurs, jeunesse turbulente hérissée de grec et de latin, dont le quartier en a même gardé le nom (*le pays Latin*); tels étoient les avantages des assaillans, et cela seul décideroit la grande question, est-ce la Nation qui a assiégié le Château, ou le Château qui a assiégié la Nation, si depuis long-tems l'accusation faite aux Nobles de brûler eux-mêmes leurs châteaux, ne nous avoit accoutumés à cette cacophonie barbare.

Cette translation nocturne se fit avec un appareil qui glaça d'effroi tous les habitans des Tuileries. Mais depuis long-tems le Roi ne goûtoit plus ni sommeil ni repos. Ses jours étoient pleins d'orages, ses nuits étoient consacrées aux veilles; des alertes continues réveillaient tout le monde au Château. Ses ennemis étoient dix mille contre un; ils se relevaient pour prolonger ses alarmes. L'amer-tume flétrissoit sa vie (1), et c'est au moment où ses forces physiques et celles de sa famille alloient succomber, que de nouvelles douleurs inouies, inénarrables, sont venues

(1) Une nuit, on le fit lever sous le prétexte qu'il étoit parti en Capucin.

consommer sa passion, et transpercer son cœur, mais sans pouvoir ébranler son ame.

Le jardin des Tuilleries, propriété laissée au Roi par la Constitution, avoit été fermé. Les insultes qu'on y prodiguoit journellement au Roi et à la Reine, avoient obligé à cette précaution. L'Histoire recueillera peut-être un jour ces chansons grivoisement régicides que l'on chantoit jusques sous la fenêtre du monarque : on en jugera par le refrain d'une d'elles :

Nous te traiterons, gros Louis,
Biribi,
A la façon de Barbari
Mon ami.

L'Assemblée, pour joindre l'insulte à la cruauté, résolut d'ouvrir le jardin malgré le Roi; et sur la motion de Thuriot elle s'en appropria la terrasse des Feuillans, où se rassemblaient ordinairement les groupes populaires que les tribunes de l'Assemblée ne pouvoient contenir. On fit par dérision une ligne de démarcation entre la terrasse et le jardin, et cette ligne fut formée d'un ruban tricolor; auquel le Peuple appendit, avec la défense de la franchir, ses cruelles pasquinades. On ne pouvoit pousser plus loin l'outrage et la barbarie. On avoit nommé le Château, Coblenz,

et le jardin étoit appelé le camp des Autrichiens. Le peu de gardes nationales que leur service y attachoit, étoient traités d'enemis, et déjà désignés au Peuple.

Enfin, il ne restoit plus contre l'anarchie qu'un seul corps, le brave et fidèle Régiment des Gardes-Suisses. Sa destruction fut décretée. Elle commença par sa division. On ordonna au Roi d'en faire partir la moitié, et malgré tous les efforts possibles, il fut constraint d'en éloigner 300 hommes le 7 Août. On avoit résolu de renouveler sur ce beau Régiment, le désarmement du Régiment d'Ernest à Aix; mais pour cela il falloit le diviser; on en avoit agi ainsi pour atténuer tout esprit de corps et d'unité dans la Garde nationale; l'Etat-Major avoit été supprimé, et déjà l'on avoit entamé la suppression des compagnies de grenadiers et de chasseurs. Tout étoit trouble et désorganisation, et nous retombions dans le cahos.

Tel étoit donc le prix de trois ans de fidélité, de vertu, et d'une conduite irréprochable au travers de tous les orages de la révolution. Ces fiers enfans des montagnes Helvétiques avoient conservé leur discipline et leur pureté au milieu du désordre et de la corruption. Leurs figures martiales portoient l'empreinte

de leur ame; on y remarquoit depuis quelque tems la contraction d'une douleur secrète. Nos vices leur faisoient horreur. Nous ne rougissions plus de rien; ces hommes simples et droits rougissaient pour nous.

Leur Régiment étoit composé originai-
ment de 2200 hommes, mais il étoit réduit à
1600. Ce déficit provenoit de plusieurs causes.
D'abord il s'attendoit à être incessamment
licencié, et il ne recrutoit plus depuis trois
ans. En second lieu, on avoit accordé à cha-
que Capitaine une diminution de 25 hommes
par compagnie, pour les indemniser de la dé-
sertion qu'ils avoient éprouvée en 1789. Sur
les 1600 hommes restans, il en étoit parti, trois
jours auparavant, 300 pour Evreux, aux ordres
du capitaine Karrer; 100 étoient restés pour
garder les casernes de Courbevoie et de
Ruelle; environ 200 étoient habituellement ré-
partis dans Paris comme ouvriers ou comme
gardiens; que l'on ajoute à cela les malades
de l'infirmerie; et l'on verra que le nombre
que l'on avoit à combattre, se réduisoit à 900
hommes, y compris 45 Officiers.

Dès le 7, les préparatifs de l'attaque du
Château pour le 10, étoient publiés. Un des
Chefs de cette bande m'en avoit fait avertir
secrètement. *Qu'il prenne garde à lui, la*

journée du 10 sera sanglante. Telles avoient été ses propres paroles, et j'en avois consigné l'aveu dans la dernière feuille que je publiai le 9 Août. Les Provinces étoient instruites depuis huit jours de l'insurrection projetée. Le District du Petit-Saint-Antoine reçut ses derniers ordres de Santerre et Sillery le mardi 7 au soir; Panis et Sergent firent distribuer trois cartouches seulement par chaque soldat de la Garde nationale; les Marseillais en reçurent chacun cent; on leur promit les portes de l'arsenal, le tocsin fut commandé, le canon d'alarme fut préparé pour minuit, et chacun attendit à son poste l'heure fatale.

C'est ainsi que nous arrivons aux portes du 10 Août, après dix mois de conspiration et de désorganisation, d'après un plan méthodique et suivi à la face de l'Europe entière, de la France, du Roi et de l'Assemblée nationale même, qui commença à cette époque à être effrayée de ce qui n'étoit pourtant que son propre ouvrage. Et c'est ainsi que les Constitutionnels nous avoient préparé une série de maux incalculables, en plaçant dans leur Constitution un Roi sans puissance, des Autorités sans force, et ne pouvant empêcher que la majorité même de l'Assemblé nationale ne fût toujours asservie à une minorité turbulente.

Avant d'entrer dans le détail de la journée du 10 Août, il est nécessaire que je trace le tableau des opérations du Conseil du Roi pendant cette longue conjuration, les divers plans de résistance qui lui furent proposés pour éviter à son Peuple les malheurs et les crimes dont il alloit se couvrir, et enfin le plan de défense concerté à la hâte pour conserver les jours du Roi et l'asyle de Sa Majesté. Hélas ! *Mollia cum duris.* Tout fut inutile ; les hommes, les choses, la Constitution, le Roi, la Monarchie, l'ordre, le bonheur, la France, tout fut détruit en trois heures.

CHAPITRE III.

Conduite de la Cour et du Ministère, en opposition au plan de républicanisme des factieux, et pour le maintien de la Constitution.

Dans *la crainte* une fois il suffit qu'on débute,
Une chute toujours attire une autre chute.
Le bonheur est une île escarpée et sans bords,
Où l'on ne rentre plus dès qu'on en est dehors.

BOILEAU.

C'EST aux Ecrivains qui peindront l'Histoire de la dissolution de la Monarchie Française,

à faire connoître les insurrections impunies des mois de Juillet et Octobre 1789, les sermens dictés au Roi dans sa prison par M. Necker, le 4 Février, et la loi qui fut depuis imposée à ce Monarque, à son retour de Varennes. Je dois me borner à saisir cette courte époque qui a servi d'intervalle entre la naissance et la mort de la Constitution : et si je parle de ces premiers crimes, c'est pour rappeler que leur impunité avoit donné la mesure du caractère de Louis XVI, de son horreur pour le sang, de son desir de se sacrifier pour épargner l'effusion de celui des Français, et de ce qu'une faction audacieuse pouvoit oser sans crainte. Les honneurs et les richesses avoient été la récompense de tous ceux qui avoient contribué à détruire un Gouvernement qui, disoit-on, existoit sans Constitution, pour mettre à sa place une Constitution sans Gouvernement; il étoit naturel que leurs successeurs, forts de la foiblesse du Roi, riches en cupidité, disposant de la majorité du Peuple qu'ils avoient armé, d'un capital que leur volonté rendoit indéfini, surtout maîtres de l'opinion, fussent animés du même desir de détruire. La seule différence qui s'est trouvée entre leurs forfaits et ceux de leurs devanciers, est celle que l'on re-

marque entre un tableau original et une copie.

M. Necker ayant d'abord interverti les loix fondamentales du Royaume par une composition d'Etats-généraux qui augmentoit la proportion et l'influence des non-propriétaires; et M. l'Abbé Sièyes, d'après le principe que *le Tiers est tout*, ayant obtenu la conversion des Etats - généraux en Assemblée nationale, l'impulsion étoit donnée, et tout le monde conviendra qu'il n'y avoit plus qu'un pas à faire pour qu'un Capucin demandât la *Convention nationale*, et obtint l'exercice plein et entier de la Souveraineté du Peuple.

M. Bailly regardant comme *un beau jour*, celui où le Roi conquis par le Maire de Paris, vint au milieu de 150 mille sujets, se mettre sous sa protection, avoit d'avance tracé la conduite de son successeur, lorsqu'à la vue de 25 mille hommes qui marchent contre le Roi, il trouve *le spectacle beau*; et lorsque SA MAJESTÉ ayant été couverte du bonnet de la licence et outragée de mille manières, il complimente le Peuple sur la sagesse et la dignité avec laquelle il s'est comporté.

M. de La Fayette en se mettant à la tête de l'armée insurgente du 15 Juillet, et disant que *le plus saint des devoirs est l'insurrection contre un Gouvernement qui avoit quelques*

abus, n'a fait que montrer à son heureux rival Santerre, la marche qu'il avoit à suivre pour s'emparer du commandement de la plus vile populace, et sanctifier le renversement d'une Constitution, qui n'était remarquable que par ses vices.

Il en est de même du licenciement de la Garde constitutionnelle du Roi et du renvoi des Gardes-du-corps : et Charles Lameth faisant fuir devant lui le Maréchal de Broglie son oncle, et M. Brissot chassant à son tour les frères Lameth sur une terre étrangère ; et Mirabeau menaçant de dénoncer la Reine le 6 Octobre, et Condorcet préparant vingt chefs d'accusation contre elle, si l'on ne nomme pas les Ministres qu'il indique ; et l'Evêque Périgord sacrifiant les biens des Prêtres, et l'Evêque Fauchet sacrifiant leurs personnes ; et Menou donnant Avignon et Jourdan à la Nation, et la Nation et Jourdan poursuivant Menou le 10 Août, et Barnave applaudissant au meurtre de Foulon, et Marat demandant la tête de Barnave ; tous marchent sur la même ligne, tous sont également coupables ; mais si les premiers Représentans de la Nation sont sans excuse aux yeux de la justice, ils peuvent au moins présenter à l'Histoire quelques traits d'audace, et réclamer pour leur mémoire l'es-

pèce d'intérêt qu'on accorde aux grands criminels ; ils combattoient des réalités ; leurs successeurs n'avoient qu'un fantôme à renverser ; la cruauté s'est jointe à leur ambition orgueilleuse ; il ont dit : « La Constitution a bien détruit la Monarchie , que la République que détruise à son tour la Constitution , et la République s'est faite ».

Tel est donc le triste résultat de l'impulsion donnée , et de la légitimité accordée à une Révolution. On ne peut plus arrêter le mouvement communiqué. Ses auteurs sont les premiers emportés par le torrent qu'ils ont formé ; tout est révolution , tout est changement , et les hommes et les choses , et les opinions et les mœurs , rien ne peut résister à ses efforts ; la sagesse est fable , la propriété n'est plus qu'une chimère ; et du moment qu'un Trône est ébranlé , l'asyle du plus grossier artisan n'est plus en sûreté.

Ainsi l'Angleterre offre en ce moment le spectacle instructif de trois partis successivement vainqueurs et vaincus , tous aujourd'hui fugitifs et dispersés. L'Auteur du Serment , le fléau du Clergé , le patriarche des Intrus s'y cache avec son or au milieu des dix mille Prêtres qu'il y a fait exiler , et suit l'aspect de ces infortunés qui le poursuit sans relâche.

Le fondateur des Clubs reproche à l'un ses Municipalités , à l'autre ses Départemens. Un Magistrat débarque , encore honteux de son Juré et de sa Haute Cour nationale , et il trouve en arrivant les deux Delâtre sauvés comme par miracle de ses prisons d'Orléans. Les Officiers du Régiment de Royal-dragons mettent pied à terre , et le premier objet qui les frappe , c'est l'homme qui , le 14 Juillet , enchaîna leurs bras et leur courage , et conseilla au Roi d'éloigner ces troupes fidèles. Quelques Officiers Suisses échappés au naufrage général , cherchent dans la Grande-Bretagne un asyle provisoire , et ils le trouvent sous le même toit que l'homme qui leur avoit donné l'ordre perfide de se sacrifier : ainsi Londres renfermant à la fois dans son sein les victimes et les bourreaux ; ainsi le ciel en y rejettant , et les auxiliaires et les munitionnaires des premiers auteurs de notre désorganisation , semble avoir voulu donner aux factieux de tous les pays , et particulièrement de l'Angleterre , l'exemple effrayant du sort qui les attend. Le ciel a commencé le supplice des nôtres , il les a portés sur une terre sage et heureuse. La loi toute puissante y comprime dans leur sein leurs passions et leurs haines que les plus grands malheurs ont peine à éteindre.

Le Gouvernement les empêche à son tour de troubler l'ordre public par leurs opinions , et il se trouve que cette double répression est déjà un tourment affreux pour ces esprits malades.

Cette réunion bizarre de discordances n'est pourtant pas terminée. Pour peu que l'existence malheureuse des réfugiés soit prolongée par quelque circonstance imprévue , nous y verrons encore arriver de nouveaux persécuteurs , persécutés à leur tour : Brissot et Condorcet viendront dans les tavernes y soupirer contre Robespierre et Marat les mêmes plaintes que les Constitutionnels ont déjà fait entendre contre les Monarchistes , et ceux - ci contre les partisans de l'ancien Gouvernement. La Révolution ne pourra s'arrêter qu'après avoir décrit le cercle entier ; et les malheurs de l'anarchie que nous n'avons pu éviter, nous replaceront , en plus ou moins de tems , en plus ou moins de Provinces , sous le joug paternel d'un seul.

Nous eussions évité dès 1789 , l'horreur et la pitié que nous inspirons aujourd'hui à l'Europe , si des conseils timides n'eussent alors égaré le Roi sur ses devoirs. Des conseillers pusillanimes l'empêchèrent de punir quelques factieux ; ils lui dissimulèrent que la politique

est la seule philosophie des Empires , et que quelques gouttes de sang versées quand il le faut , en arrêtent souvent des ruisseaux. Il négligea de faire juger au quatorze Juillet le Duc d'Orléans , Mirabeau , l'abbé Sieyes et Pétion ; il laissa la France s'armer toute entière ; l'anarchie reçut un code , et l'Europe fut menacée.

Tous les reproches que la politique pourroit faire à Louis XVI , s'adressent également aux Puissances de l'Europe qui ont laissé tranquillement deux millions d'hommes s'armer au milieu d'elles , sans qu'aucune force publique , sans qu'aucun Gouvernement praticable pût leur garantir la sagesse de cette force générale : mais à quoi bon exhaler aujourd'hui de stériles plaintes ! l'Europe doit enfin réunir ses efforts , et le succès de ses armes décidera du destin du monde.

A la fin du siècle dernier , la France sous le plus absolu des Rois , menaça de la Monarchie universelle toutes les Puissances voisines ; à la fin du dix - huitième , les philosophes et les rhéteurs ont détrôné un Monarque ami de l'ordre : et la Démocratie déjà implantée par la France dans plusieurs Etat , menace toute l'Europe de ses piques et de ses torches.

Quoi qu'il en soit , dans l'attente où nous

sommes des grands évènemens de la campagne de l'année prochaine, je dois examiner si Louis XVI méritoit, comme Roi constitutionnel, les malheurs qui l'ont accablé; et si les précautions que la Constitution l'obligeoit de prendre contre ceux qui l'enfreindroient, n'étoient pas le résultat de son droit et de ses devoirs.

Il lui étoit impossible de ne pas s'apercevoir du plan de républicanisme que la scéléritesse des Jacobins ne cessoit de tramer. Les journaux, les séances, les démarches de ces étranges amis de la Constitution, étoient publics, et leur domination dans l'Assemblée augmentoit chaque jour. D'un autre côté l'exercice de la Constitution prouvoit à chaque moment, que son exécution étoit impraticable. Par-tout les Administrations subalternes attaquoient les Administrations supérieures. Nos Soldats perdus dans les clubs, et privés de leurs Officiers qui émigroient, ne composoient qu'un squelette d'armée. La Garde nationale divisée elle-même en mille partis différens, n'offrant au Gouvernement aucun moyen stable d'action; le Souverain étoit par-tout, et la souveraineté n'existoit nulle part.

Froissé entre trois partis, dont l'un vouloit

rétablir le Roi de France , au péril de la vie de Louis XVI ; dont l'autre ne vouloit point de Roi en France , à quelque prix que ce fût ; et dont le troisième vouloit seulement un Roi dépendant et esclave dans une Constitution inexécutable , le Roi devoit nécessairement chercher un moyen de sortir d'une position si malheureuse : car c'est envain qu'on le dissimuleroit , le Roi connoissoit trop bien la Constitution pour l'aimer. Il devoit desirer que l'on y apportât des modifications qui permettent de gouverner , et de réunir sous l'étandard de la paix , les coeurs aigris et divisés de tous ses Sujets. Tel fut constamment le vœu de son cœur : s'il n'a pas pu y réussir , c'est que les moyens de révision de la Constitution suivant les bases décrétées , étoient , comme elle , inexécutables. Ne pouvant y parvenir constitutionnellement , le Roi dut essayer de faire demander cette révision aux départemens par des moyens doux : par celui de *l'opinion* ; par celui de *la confiance* , en s'entourant des lumières des plus hommes de bien de son Royaume ; par celui de *l'union* , en faisant prêcher par - tout la paix , en éloignant la guerre ; et enfin par *la loi* , en se rapprochant le plus possible de la lettre de l'acte constitutionnel. La République fut plus forte que la Constitution !

personne ne vouloit de celle - ci , tous les fripons vouloient de l'autre , et la sage politique du Roi échoua.

Quant à l'opinion publique , Sa Majesté ne pouvoit se tromper sur celle de tous les propriétaires de son Royaume : tous les cœurs tendoient d'un effort commun vers elle. Chaque fois que l'occasion se présentoit de lui témoigner ce sentiment , soit aux spectacles , soit dans son palais , ce besoin de tout bon Français devenoit une fureur. On se rappelle avec quelle affluence étoient suivies les pièces où brilloit un peu de royalisme. On se rappelle aussi avec quelle violence l'Opéra de *Richard cœur-de-lion* fut proscrit par la Municipalité , et avec quel soin celui d'*Adrien* fut étouffé avant même d'avoir été représenté et jugé. La Démagogie ne pouvoit pardonner à la solitude qui régnoit aux représentations de Gracchus , de Calas , de Charles IX , et à toutes ces autres productions jacobites de nos esprits faux , où l'on remarquoit par dessus tout :

Le mauvais sens hurlant en mauvais vers.

Cette Démagogie ne pouvoit pardonner au théâtre du Vaudeville qui nous reportoit à notre ancien caractère. Sa gaité fut un crime ,

sa loyauté un grief , le plaisir des uns com-
manda la rage des autres , et tous les spec-
tateurs pensèrent périr au sortir d'une re-
présentation , sous les massues d'une troupe
échappée de la caverne jacobite.

Le Roi avoit encore une autre base pour
consulter *l'opinion publique*. Chaque parti
avoit ses clubs , chaque opinion ses écrivains ,
chaque secte ses journalistes ; Cordeliers , Ja-
cobins , Feuillans , Monarchistes , Aristocra-
tes , avoient chacun leurs gazettes : l'**A**mi du
peuple , le Patriote français , la Gazette uni-
verselle , le Mercure , l'**A**mi du Roi , le Bulle-
tin de minuit , alloient périodiquement cor-
rompre ou caresser l'opinion de leurs lecteurs .
La proportion des abonnés des quatre der-
niers ouvrages aux deux premiers , étoit de
trente-sept à deux ; et le nombre des journaux
modérés ou royalistes étoit le triple des au-
tres. Le Roi ne pouvoit donc se tromper sur
le vœu général de son Royaume. Il lui fut pro-
posé d'encourager le développement de cette
opinion , et de combattre par des armes sem-
blables , les traits que la faction lui lançoit .
Sa Majeté y consentit , mais en recomman-
dant par - dessus tout l'esprit d'ordre public ,
et le respect pour les Autorités constituées .
Alors commença la guerre des affiches : *la*

Sentinelle d'une part ; de l'autre *le Chant du coq* ; ici *l'Ami des citoyens* ; plus loin *l'Ami de la Constitution* couvrirent les murs de la capitale pendant trois mois , et fatiguèrent tout le monde sans convertir personne. Cette prétendue conspiration des placards est pourtant devenue l'arrêt de mort de l'infortuné Laporte. Mais il n'est pas tems encore de parler de la frivolité de l'accusation et du courage de l'accusé ; je reviens au second moyen de résistance employé par le Roi ; *l'influence et l'opinion des plus hommes de bien et des gens les plus éclairés de son Royaume.*

Ici , il n'est point inutile de jeter un coup-d'œil sur les conseillers qui , pendant cette époque , furent chargés du Pouvoir exécutif.

Et d'abord , que l'on ne cherche point à faire un crime au Roi de l'obligation qu'il eut d'aller chercher des Ministres parmi ceux - là qui avoient fait quelques sacrifices à la révolution : remercions - le bien plutôt des choix qu'il fit , toutes les fois qu'il put suivre sa propre volonté , et de l'impulsion qu'il donna à son conseil. Vingt-six Ministres se succédèrent dans l'espace de dix mois ; cette succession si rapide est déjà une preuve assez frappante de la violence qu'on lui faisoit. Ces vingt - six Ministres formèrent quatre conseils successifs.

Le premier qui exista cinq mois et finit en Mars , fut composé de MM.

Delessart.	Les Affaires étrangères.
Duportail.	La guerre.
Thévenard.	La Marine.
Cahier-de-Gerville . . .	L'Intérieur.
Duport-du-Tertre. . . .	La Justice.
Tarbé.,	Les contributions.

Deux de ses membres , MM. Duportail et Thévenard furent remplacés pendant la durée de ce conseil par MM.

De Narbonne.	A la Guerre.
Bertrand.	A la Marine.

De ces Ministres , un sur - tout fut exempt de fautes et fut constamment l'homme du Roi: ce fut M. Bertrand. L'Histoire reprochera toujour à M. Duportail d'avoir sollicité l'admission des Soldats dans les Clubs ; à M. Thévenard , un républicanisme outré , fruit d'une vie dure et d'une éducation grossière dans un port de mer ; à M. de Gerville , un athéïsme féroce dont il avoit l'insolence de se targuer au Conseil du Roi le plus pieux ; à M. Duport-du-Tertre , d'avoir scellé l'ordre d'arrêter son Maître au mois de Juin 1791 ; et à Monsieur de Narbonne , son intrigue , sa légèreté et son indiscretion. Les malheurs de M. Delessart l'ont

l'ont absous de ses liaisons avec M. Necker. M. Tarbé chargé seulement de la fabrication des assignats et des *sous - cloches*, s'éclipse dans la nullité de ses fonctions. Il ne reste donc que M. Bertrand, dont le caractère ferme et vigoureux puisse être conservé : j'y reviendrai par la suite, lorsque j'aurai appris qu'il a échappé aux piques des assassins.

L'accusation de M. Delessart entraîna la dissolution totale du premier Ministère. La faction de Condorcet, de Brissot, et de la Députation de la Gironde, impatiente de régner, préparoit, à la suite du décret contre M. Delessart, la scandaleuse accusation de la Reine. Le Roi sentoit qu'il étoit sans force contre la calomnie et la vengeance. Il abandonna le Ministère à la faction; et la France fut affligée de voir :

Servan (1) À la guerre.

Dumouriez (2) Aux Affaires étrangères,

(1) M. de Grave prééda Servan au Ministère. Comme il n'étoit que Feuillant, ses collègues et les Autrichiens le rendirent fou, et le forcèrent d'abandonner la place.

(2) Il n'est pas tems encore de donner le portrait de ces quatre premiers Ministres; il trouvera sa place naturelle dans le récit de l'insurrection du 10 Août: mais pour Dumouriez, je ne puis résister au desir de peindre ce Protée, sur lequel roule aujourd'hui peut-être la destinée de l'Europe. J'emprunte pour cela les expressions d'une lettre de Bruxelles du 5 Octobre, 10 Août.

Roland. A l'Intérieur.
 Clavière Aux Contributions.
 Lacoste. A la Marine,
 Duranton A la Justice.

Brissot régna alors pendant trois mois, et cette époque peut-être regardée, par les excès qui s'y commirent, comme l'époque d'une ré-

« Quant à Dumouriez, cet homme est inconcevable, il déclare la guerre; c'étoit l'objet de tous nos voeux; on croit voir sous son bonnet rouge percer le bout d'oreille aristocratique: sa correspondance insultante avec Vienne, l'insolence de son manifeste contre M. de Kannitz, semblent indiquer le but de piquer le vieux Ministre qu'il supposoit récalcitrant. Un plan de campagne est arrêté par le conseil et les généraux: il le bouleverse; il souffle le commandement de l'armée au vieux Rochambeau; il le fait passer à Biron et à d'autres Jacobins qu'il envoie battre par Beaulieu. Il envoie La Fayette mourir de faim et de froid à Givet, où il n'avoit rien à faire. Il empêche Luckner d'hasarder dans les Electorats et de les enjacobiner jusqu'à Coblenz: Clavière, Roland, Servan, apposés par lui, embrassent trop ouvertement les projets de Brissot.... Il les cultive, il prend le portefeuille de la guerre, accuse Servan à la face de l'Assemblée; là il retrouve La Fayette qui, furieux de voir qu'on sauve le Roi sans lui, profite d'un moment de baisse dans les actions de Dumouriez, pour le dénoncer et forcer le Roi à le renvoyer. Il part; il va à l'armée de Flandres; il dit en prenant congé, à Messieurs de Nivernois et d'Avaray, que le Roi n'a pas de meilleur serviteur que lui, qu'il croit lui en avoir donné des preuves en déclarant la guerre. Il reste au Camp de Meaulde en dépit des ordres de ses Généraux Luckner et La Fayette: il épaisse tous les jours son masque, et sert la République comme la Constitution; ses lettres à l'Assemblée ont l'air d'une mistification continuelle: enfin il réunit toutes les armées en un point en face de l'en-

volution dans l'opinion. La guerre fut déclarée, les fournitures livrées au amis de la faction, les finances au pillage, les dépenses secrètes multipliées, les Prêtres persécutés; les Puissances voisines sortirent malgré elles de leur léthargie, les Généraux de la Constitution tremblèrent, les consciences furent alarmées, les Colonies furent livrées aux Mulâtres. Si le Roi eut beaucoup à souffrir; la Royauté eut beaucoup à espérer.

nemi, sous sa direction suprême, car je le crois incapable d'être Lieutenant de qui que ce soit: j'entends parler de capitulation proposée par lui: là je crois snisir mon homme, je crois voir le point où aboutissent les six derniers mois de sa vie, de ses pensées, de ses actions: tout-à-coup il m'échappe: on annonce que la capitulation est un jeu, qu'il s'est moqué du Duc de Brunswick; qu'ayant gagné du tems et fait arriver des vivres, il déifie ceux aux pieds desquels il avoit l'air de ramper; et tout-à-coup l'heureux rival de Munck, le profond auteur du plan le plus profondément combiné, le plus longuement amené, se transforme en un insensé; car comment avec de l'esprit peut-il vouloir servir un ordre de choses, qui n'est bon *ni* pour la France, ni pour lui pendant six mois: la reconnaissance des Républiques! ah! le bon billet qu'il auroit là! J'avois imaginé qu'il avoit attiré dans le piège l'armée et les enfans du Duc d'Orléans, pour en faire à leur tour les otages du Roi, et qu'occupé comme nous de la solution du problème qui fatigue toutes les têtes, de la solution de cet embroglie, il n'en avoit pas trouvé de plus sûr et de plus expéditif. Cependant les dernières nouvelles ont détruit tous ces calculs. Dumouriez a rompu la capitulation, et toujours retranché dans ses gorges du Clermontois aux îlets, il s'y prépare à une défense qui n'aura pas lieu, car les plans du Roi de Prusse sont changés, etc. etc.

En se rendant l'organe de cette déclaration demandée depuis si long temps par la turbulente démocratie, le Roi auroit - il eu pour objets de faire sentir plus directement à la Nation Française le besoin qu'elle avoit de la paix , les maux auxquels l'entraînoit la guerre interminable que les Jacobins méditoient de faire au Genre-humain ; et de se rendre ainsi arbitre et médiateur entre tous les partis , par une *sainte* insurrection des administrations et de nos armées , appuyées sur celles de l'Autriche et de la Prusse. La plus active malignité ne peut pas trouver d'autre arrière - pensée dans le cœur du Roi. Mais il n'appartient qu'à la Divinité de scruter et de juger les consciences.

Accablée d'outrages personnels , Sa Majesté renvoya ce Ministère , et en remplaça les principaux personnages par quatre nouveaux membres , MM.

De Chambonas ,	Aux Affaires étrangères.
Lajeard	A la guerre.
Beaulieu	Aux Contributions.
De Monciel	A l'Intérieur.

La faction républicaine ne put pardonner au Roi l'expulsion honteuse de ses favoris. Les spéculateurs et l'Abbé d'Espagnac alloient

être dévoilés , ainsi que les friponneries subalternes des bureaux ; et les comptes de Servan étoient déjà entre les mains du sévère Gau , premier commis. Il fut résolu de tout détruire pour tout arrêter , et la guerre fut déclarée au Roi , sous prétexte qu'il ne la faisoit pas assez activement à toute l'Europe.

M. de Chambonas , dont les bonnes intentions ne sauroient faire excuser l'incapacité , ne pouvant pas être accusé pour le peu qu'il avoit dit , fut dénoncé pour ce qu'il avoit tué. Il avoit caché que la Sardaigne armoit 60,000 hommes : Montesquiou l'assuroit , foi de Jacobin , et quand Montesquiou a envahi la Savoie , il n'y a trouvé personne. Chambonas a échappé par miracle au risque d'être massacré sur parole. — M. Lajeard étoit l'ami du Général La Fayette ; il fut enveloppé dans la même proscription. M. Beaulieu ne passa un moment au Ministère , que pour apprendre au public que c'étoit son compatriote Chapolier qui l'y avoit porté. — M. de Monciel , doué d'un grand courage , et précédé d'une grande réputation d'intégrité en administration , étonna sur-tout la faction par la constance qu'il mit à invoquer le secours des Départemens , et à opérer leur réunion au Roi , après le 20 Juin. On lui doit la belle Pro-

clamation qui eut lieu à cette époque , et les arrêtés de plusieurs Sections fidèles de l'Empire. Cependant il fut impossible de résister à toutes les attaques qui étoient portées à ce nouveau Conseil ; et M. de Monciel dut se retirer au mois de Juillet , avec tous ses Collègues , pour faire place au quatrième et dernier Ministère de la Constitution.

Depuis quelque tems M. Duranton , honteux d'avoir surpris en lui un mouvement de Roya-lisme le 20 Juin , s'étoit retiré à Bordeaux et préféroit d'y vivre ignoré , plutôt que de mourir avec gloire aux pieds du Roi. Le Sceau avoit passé de ses mains dans celles de M. de Joly , ci-devant Secrétaire de Pétion , et depuis Secrétaire du Conseil : une excellente conduite au Ministère fit oublier quelques torts que M. Joly avoit eus au commencement de la révolution , et ce fut lui qui présenta au Corps législatif le nouveau Conseil , composé de MM.

Bigot de Sainte-Croix. Aux Affaires étrangères.

Dubouchage A la Marine

D'Abancour. A la Guerre.

Champion. , A l'Intérieur.

Leroux-de-la-Ville. . . Aux Contributions.

Pour juger de la difficulté que le Roi éprouvoit à trouver des *amis* qui voulassent gouverner avec lui dans les circonstances ora-

geuses qui se pressoient chaque jour davantage, il faudroit avoir vu les lettres qu'il écrivoit aux personnes qui lui étoient désignées comme les plus propres et les plus agréables au Peuple : il faudroit avoir connu les refus qu'il éprouvoit malgré ses instances. Plusieurs d'entr'eux n'acceptoient leur Porte - feuille que lorsque Sa Majesté leur disoit avec l'accent de la douleur ; *Comment vous m'aimez, et vous ne voulez point partager mes dangers !* il n'étoit pas possible d'hésiter davantage; et dès lors ils ne quittoient plus Louis XVI qu'au moment où la violence les séparoit.

On voit par ce portrait rapide des différens Ministres qui se succédèrent dans l'espace de dix mois, que si trois d'entr'eux justifièrent la confiance du Roi, et méritèrent l'estime de la Nation et celle de la Postérité , au moins Sa Majesté n'eut pas à rougir de ceux qu'elle put choisir librement. La plupart d'entr'eux lui donnerent ensuite , dans des tems difficiles , des marques de fidélité et d'attachement plus que suffisantes pour expier quelques torts qu'ils avoient eus peut - être , au commencement de la révolution.

Il faut ajouter à ces considérations l'estime particulière que le Roi faisoit des hommes modérés qui écrivoient sur nos malheurs , et sur

les moyens d'y remédier sans secousse violente. Plusieurs Ouvrages furent publiés dans cet intervalle , et ces Ouvrages resteront dans les bibliothèques et dans la mémoire des hommes d'Etat, en dépit des factions opposées. On lira encore long-tems, *l'analyse de la Constitution Française* , par M. de Clermont-Tonnerre ; *les opinions* de M. Malouet ; *les recherches* de M. de Mounier sur *les causes qui nous ont empêché d'être libres* , et *les moyens qui nous restent pour le devenir* ; *le traité du pouvoir exécutif* , par M. Necker , ouvrage à qui l'on ne peut reprocher que le nom de son auteur ; *le Parallèle des Révolutions* par M. l'Abbé Guillon ; l'excellent *Traité de la liberté et de ses Causes* , par M. de Villers ; *le traité des Factions et de leurs Principes* , par Mallet-dupan. — C'étoit en s'entourant de toutes ces opinions , émises par des hommes qui d'abord avoient pour la plupart joui d'une grande popularité , que le Roi croyoit réunir à lui tous les propriétaires et tous les honnêtes gens du Royaume. Hélas ! l'expérience lui a bien vîte prouvé que dans un siècle corrompu , les propriétaires sont des lâches ; et que dans une Révolution , il n'y a rien de plus embarrassant qu'un honnête homme

Je ne parle point des mémoires particuliers

et des lettres que le Roi recevoit. Jamais conseils étrangers n'ont été suivis que lorsqu'ils étoient dans le sens de la Constitution. Car c'étoit toujours en s'enveloppant de cette Constitution que Sa Majesté vouloit donner à *l'opinion* et à *la confiance* le tems de se mûrir graduellement, et quand cette opinion auroit été formée et la *confiance* devenue entière, alors Louis XVI s'emparant d'une dictature morale, auroit pu présenter à son Peuple un Code complet de Législation. Il en avoit depuis quelque tems les matériaux dans son cabinet ; la prudence et l'amitié me défendent d'en dire davantage à présent. Peut - être ce Code se retrouvera - t - il un jour, si jamais la sagesse et la vérité reparoissent en France.

Quant à *l'union* et à *la paix*, les sacrifices de tout genre que le Roi y fit, sont trop connus pour en parler. Il suffit de dire que lorsqu'un décret inconstitutionnel l'eut privé de sa Garde, sans motifs, sans raisons prouvées, uniquement par l'esprit de désorganisation qui prédominoit, il lui fut proposé de monter à cheval à la tête de cette même Garde qu'on licencioit, et là, tenant dans sa main l'Acte constitutionnel, sommer toutes les Sections qui avoient juré comme lui de mourir pour la Constitution, de se réunir à lui pour seconder

Le refus de sanction qu'il devoit opposer à ce décret. Jamais il ne voulut consentir à cette démarche légale , pour ne pas altérer la tranquillité de Paris , pour ne pas indisposer la Garde nationale Parisienne , entre les mains de laquelle il alloit retomber; et pourtant cette Garde constitutionnelle avoit été composée par les Départemens même : tout ce qu'on objectoit à ses Chefs , étoit le renvoi de quelques Soldats qu'un plus mûr examen faisoit reconnoître pour avoir été infamés dans les Corps où ils avoient servi. M. de Brissac vouloit que tout ce qui répondoit à la France du Trône du Roi , que tout ce qui approchoit de la Personne du Roi , fût pur comme l'honneur , comme la vertu même. Les sujets renvoyés et dépouillés de l'honorable uniforme , allèrent présenter aux Jacobins leurs plaintes , leur nudité et leur patriotisme. Ils ne dissimulèrent que leurs épaules. Le décret fut rendu et exécuté ; ainsi le Roi immola à la paix de Paris , l'amitié particulière qu'il portoit à l'infortuné Brissac , à cet infortuné Brissac , qui ne l'avoit pas quitté un seul jour depuis trois ans , et qui avoit traversé avec lui tous les orages de la Révolution ; ainsi le Roi sacrifia aux volontés de l'Assemblée , jusqu'au cri de sa conscience qui lui ordonoit de maintenir cette section de la Cons-

titution ; et les propriétaires et les honnêtes gens se contentèrent d'en raisonner très - savamment dans les salons. Il ne seroit point étonnant de voir au milieu des mille et une contradictions de la faction, qu'après lui avoir allégué comme un crime la formation de sa Garde , on allât l'accuser ensuite de ne pas s'être opposé à son licenciement. Bressot a bien osé imprimer depuis le 10 Août : *Nous lui avons fait décréter la guerre, pour le mettre à l'épreuve !!*

Les agens de la Liste civile avoient destiné une partie de la somme consacrée à ramener l'opinion qui se corrompoit chaque jour ; à entretenir des hommes sages et tranquilles , qui pussent se mêler dans les groupes populaires , et y établir une controverse de discussion avec les forcenés soudoyés par les Jacobins. Tandis que ceux-ci agitoient le Peuple de toutes manières par des fables absurdes , et des complots chimériques , les hommes du Gouvernement s'occupoient de détruire , soit par le raisonnement , soit par la plaisanterie , les contes dont on berçoit une foule d'ouvriers ignorans. Les ordres de ces hommes étoient de ne prêcher que le respect dû aux Autorités constituées , et la liberté de l'action des loix. Jusqu'au bâton qu'ils portoient pour leur dé-

fense personnelle , portoit l'emblème de leur mission ; ils étoient convenus de l'appeler entre eux , *la Constitution*. Jamais une seule rixe n'avoit dévoilé leur existence secrète et bienfaisante : c'étoit des juges de-paix ambulans , et leur bâton étoit leur caducée.

Les efforts du Roi pour éloigner la guerre furent extrêmes. Il sembloit prévoir , en la déclarant , qu'elle entraîneroit la chute de son Trône , qu'elle couvriroit la France de crimes , et l'Europe de meurtres. Il ne pouvoit lui résister que l'espoir d'un Congrès général de l'Europe qui se fût déclarée soudain , et nous eût forcés à la paix. Il ne fallut pas moins que cette perspective , que la certitude de sacrifier en temporisant tous ses Ministres ; que la crainte de voir son cœur brisé par la dénonciation de la Reine , pour lui faire déclarer cette guerre injuste , à laquelle on le contraignit , et dont il s'est sans doute souvent accusé aux pieds de l'Eternel. On l'eût d'ailleurs faite sans lui , et du moins en la déclarant se rendoit - il le maître de la diriger de manière à répandre le moins de sang possible. La lâcheté des troupes jacobites qui fuyoient dans le commencement à une lieue de l'ennemi , secondeoit ses vues d'humanité , et sembloit devoir amener une prompte pacification.

Dans une position si déplorable , attaqué de toutes parts , placé entre une première Assemblée qui lui avoit imposé le joug de la Constitution , une seconde Assemblée qui lui fai- soit un crime de ne pas partager ; de ne pas devancer ses fureurs , et la perspective d'une Convention nationale que tous les échos de la faction appelloient déjà ; à la veille du naufrage qui le menaçoit , il s'attache à son ser- ment de mourir la Constitution à la main. Elle ne le quitte plus , elle est sur la table de son Conseil , elle est sous ses yeux en se levant , il l'étudie encore la nuit. Il en sait par cœurs les sections , les titres , les chapitres. L'ordre pu- blic est troublé , sa personne insultée , sous les yeux du Maire de Paris ; il le mande , et le plus fort reproche qu'il lui fait , est de lui dire : *Allez , l'Europe vous jugera.* Ces pa- roles de paix irritent Pétion ; dès ce moment il devint son insolent rival ; le cri de *vive le Roi* se transforme en celui de *vive Pétion* ; Pétion demande la déchéance de son Maître ; il convoite de le remplacer dans ce Palais d'où on le chasse , il ne l'abandonne plus qu'il ne soit parvenu à le voir en prison. *La faction que je commande , se dit - il , l'y jugera lui- même , et peut - être lui pardonnerai - je ;* tel fut le sens , tel fut le but de tous les discours ,

de toutes les actions de Pétion depuis le vingt Juin.

Depuis cette époque on ne peut point dire que la Cour ait eu un système congru de résistance; et pourtant elle connoissoit tous les plans, tous les projets des factieux. Elle sa-voit que le projet existoit d'enlever le Roi, de le porter dans le midi de la France, avec l'Assemblée, les archives et la trésorerie; aucun Ministre ne pouvoit paroître à l'Assemblée sans être insulté; à la fin de Juillet ils donnèrent en masse leur démission. On les remplaça à la hâte, et comme on put. Les intrigues, les plans particuliers s'accumu-lèrent à cette époque; 76 Départemens sur 84 souffroient avec le Roi, et lui offroient leurs bourses, leurs bras et leurs cœurs. Le Roi ne voulut point partir, il ne voulut point effrayer ni animer la faction par un appel aux Départemens. Plus elle étoit active, plus il étoit résigné. *Il n'attendoit rien des hommes*, écrivoit-il au Père Hébert, son Confesseur (1), et il lui demandoit les consolations du Ciel. Chaque jour de nouveaux avis contradictoires répandoient de nouvelles alarmes et changeoient les plans que l'on for-

(1) Il a été massacré le 2 Septembre.

moit à la hâte, et que l'on défaisoit plus rapidement encore. Tel dans un vaisseau battu par la tempête, privé de son gouvernail et de ses voiles, l'équipage prêt à périr, ne reconnoît plus la voix du pilote; l'un travaille encore, tandis que l'autre s'enivre: ainsi dans le Château des Tuilleries tout fut confusion et malheur depuis l'arrivée des Marseillais: pendant quinze jours entiers les Ministres ne fermèrent pas l'œil, et ne sortirent pas du Château. On voyoit l'insurrection s'avancer, on conseilloit au Roi de la prévenir par une démarche éclatante, il hésita toujours; il se contenta de laisser prendre autour de lui pour sa conservation personnelle toutes les mesures que la Constitution indiquoit, il fut surpris et déçu au milieu de ces incertitudes; l'orage étoit formé, la détonation se fit, et la Royauté constitutionnelle frappée de la foudre des révoltés, vint périr dans le Temple même de la Constitution.

Grande et cruelle leçon qui doit apprendre à tous les Principes de l'Europe, qu'il ne faut jamais composer avec son devoir, et que tout germe d'insubordination doit être étouffé dans son principe. Les Trônes sont des propriétés nationales, fondées, comme les Religions, sur la nécessité de réprimer nos vices, et sur le

sentiment de nos misères : et celui-là, qui par foiblesse laisse échapper de ses mains les rênes du Gouvernement qui lui ont été confiées, ne tarde pas à être puni de sa faute par sa foiblesse même. Chacune de ses démarches interprétée contre lui, donne à son caractère un air de fausseté, et l'estime s'en éloigne à proportion qu'on est étonné de la vigueur du crime heureux. Mais la punition est à son comble, lorsque le Prince détrôné a été affligé par la nature d'une sensibilité exquise, et que le sang de tous ses amis coulant autour de lui, vient l'avertir que tous ces désastres étoient la chance la plus défavorable d'une résistance quelquefois malheureuse, mais toujours honorable.

On vient de voir que Louis XVI n'a jamais employé, pour résister à la faction républicaine, que sa vertu, un courage passif à toute épreuve, le texte de la Constitution, et les moyens d'union, de concorde, de confiance et d'opinion ; il ne faut plus ajouter qu'un mot pour détruire toutes les inculpations qui lui ont été faites. Vingt personnes tout au plus, qui étoient à la tête de la révolte du 10 Août, *existent encore* ; elles étoient connues depuis long-tems. Le Roi pouvoit dire un seul mot, et d'un seul coup, tous leurs attentats

attentats eussent été prévenus ; *elles existent encore*, donc le Roi n'est coupable que de les avoir laissé vivre.

Je vais entrer maintenant dans le court développement des intrigues particulières qui assiégèrent la Cour depuis le 20 Juin , et auxquelles le Roi s'opposa toujours. J'y joindrai quelques mouvemens qui eurent lieu avant cette époque , et les préparatifs de résistance qui furent faits pour la défense des Tuilleries le 9 et 10 Août.

CHAPITRE IV.

Plans et moyens employés par différens Partis pour s'opposer au Républicanisme , et préserver le Roi.

ΤΑΝΔΙΣ que l'armée de Coblenz et celle d'Autriche étoient en mouvement pour sauver la Royauté française , et avec elle la paix de l'Europe , plusieurs partis s'agitoient à Paris autour du Roi. Ces partis ayant tous des vues particulières , toutes leurs petites intrigues se réunissoient néanmoins quelquefois sous l'étendard du Royalisme , se prétoient mutuellement leurs forces et leurs

lumières , se quittoient , se boudoient , se repronoient et se trompoient tous mutuellement. D'anciens Ministres , d'anciens Constituans , des Généraux , des écrivains , des femmes , formoient mille petits comités différens , dont le Roi paroisoit toujours le prétexte , la destruction des Jacobins le mobile , mais dont l'ambition étoit le vrai but.

Donner les noms et les caractères des auteurs de toutes ces intrigues , seroit faire une chronique scandaleuse de cette partie de la révolution ; et la sévérité des circonstances m'interdit toute épigramme. D'ailleurs ils sont tous poursuivis et errans , et le ridicule est sans prise sur le malheur.

Un seul de ces partis avoit pour objet la restauration pleine et entière du Monarque dans tous ses droits. L'homme qui étoit à la tête de ce plan , étoit un ancien Ministre , d'un courage ferme et entreprenant , téméraire , quelquefois imprudent , mais toujours loyal , et prêt à se sacrifier pour son Maître. Nul ne pénétra plus avant que lui dans les secrets de la faction jacobite , et ne mit plus d'ardeur à les déjouer. Il sembloit se multiplier pour l'exécution de tous les plans qui purent tendre à sauver le Roi et la Monarchie.

Le parti du Général La Fayette étoit com-

posé en grande partie de cette troupe légère de jeunes gens , qui depuis la guerre d'Amérique s'étoient attachés à sa fortune , et l'avoient aidé à acquérir une existence dans la carrière politique. La plupart d'entre eux avoient été Députés à l'Assemblée constitutive , leur avancement avoit été rapide , mais comme il n'étoit que précaire , une nouvelle audace pouvoit seule leur assurer de nouveaux succès. Ils voulurent donc arracher des mains des Jacobins , le Roi de la Constitution , sauf à transiger ensuite du Roi de France avec les Emigrés et les Puissances européennes. Je ne nommerai point ici les principaux agens de ce parti ; on les reconnoît assez au soin qu'ils prennent d'excuser les fautes qu'ils ont faites d'abord , par le bien qu'ils ont voulu faire ensuite.

Plusieurs subdivisions existoient encore dans ce parti. Chacun avoit ses opinions ; l'un accordoit quelques amendemens à la Constitution , l'autre la vouloit toute entière , celui-ci vouloit de l'argent , celui-là un Régiment ; tout le monde étoit du complot , excepté l'Etre auguste qui en étoit le prétexte.

Long-tems avant le 20 Juin , le parti royaliste ministériel croyoit que parmi les nombreux plans proposés au Roi , celui de livrer

aveuglément lui et sa famille à M. de La Fayette, méritoit la préférence. On ne voyoit que ce moyen d'arracher Sa Majesté au gouffre de la République, qui se formoit d'une maniere visible. Soit bonne - foi, soit desir d'attirer le Roi à lui, ce parti lui faisoit représenter, que s'il pouvoit parvenir à se mettre à la tête des armées qu'ils commandoient, ou se retirer dans un lieu fort, à leur disposition, sous la protection de M. de La Fayette, Sa Majesté se retrouveroit alors dans l'heureuse position où elle eût été sans l'arrestation de Varennes, l'année précédente (1). On lui faisoit envisager une armée, une Dictature royale, le plaisir si doux à son cœur de pardonner, de récompenser, de pacifier, et de faire avec gloire les conditions de tous les partis. Cette perspective étoit bien faite sans doute pour plaire au Roi. Mais il falloit vaincre plusieurs obstacles; sans parler de la haine que l'on avoit au Château pour ceux que l'on regardoit comme les premiers auteurs de nos maux, il falloit prouver au Roi la possibilité

(1) Voyez les ordres motivés donnés par M. La Fayette, à la Municipalité de Sedan, l'arrestation des trois Commissaires de l'Assemblée nationale, et les arrêtés du Département des Ardennes. (*Ces pièces seront imprimées à la fin de ce Volume.*)

de l'exécution du projet , et la certitude de ne pas éprouver une seconde arrestation. Il falloit vaincre sa probité , son attachement à son serment , le principe que la Reine et lui s'étoient faits de rester à Paris , d'y veiller au maintien des propriétés , et , autant qu'il étoit en eux , à la tranquillité publique ; il falloit sur tout éviter de donner lieu à une commotion violente , dont le succès incertain pouvoit devenir funeste à son Royaume , ainsi qu'à sa personne. Toutes ces considérations étoient autant d'obstacles insurmontables. Le Roi écouta tout , pesa tout , et persista dans sa résolution de maintenir la Constitution sans sortir de Paris.

L'insurrection du 20 Juin fit renouveler les instances. Tout étoit changé. La Constitution venoit d'être violée dans la Personne du Roi , on pouvoit la lui faire regarder comme dissoute ; les outrages qu'il avoit reçus , annulaient les engagemens qu'il avoit pris , et son esclavage lui rendoit la liberté.

M. de La Fayette arriva alors à Paris ; il descendit brusquement dans l'arène de l'Assemblée nationale. Sa présence y déconcerta d'abord la faction qu'il venoit combattre ; il se présentoit au nom de son armée , pour demander au Corps législatif le maintien de

la Constitution , et la punition de ceux qui l'avoient violée ; c'étoit dire à la majorité de l'Assemblée qu'il venoit venger le Roi de la journée du 20 Juin ; autrement il eût été du dernier ridicule de lui demander à se punir elle-même , puisqu'elle avoit sanctionné cette violation en admettant les insurgens , et en accordant le soir les honneurs de la séance à Pétion. Quoi qu'il en soit , cette démarche inattendue de La Fayette n'étonna pas moins le parti royaliste que la faction jacobite ; on le croyoit décidé à frapper un grand coup après la hardiesse qu'il montroit ; on pousoit la bonté jusqu'à dire : *qu'il agisse , et tout est oublié !* Il arrivoit de son armée dont on le disoit adoré , un peu de fatigue militaire avoit hâlé son teint , sa contenance étoit plus assurée que lorsqu'il commandoit dans les rues de Paris. On le voyoit seul , on le crut changé ; un grand intérêt se répandit sur sa personne. On s'abusoit étrangement. Guadet l'apprécia comme il le méritoit , et le menaça si adroitemment aussi - tôt son apparition à Paris , qu'il le réduisit dès le soir même de son arrivée , à aller chercher par-tout des conseils sur la manière de se tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé. Aucun de ses amis ne put lui en donner un bon.

Un ancien Député royaliste qui avoit cessé de le voir depuis le 14 Juillet, consentit à une entrevue avec lui pour discuter ses plans et ses moyens, il n'en avoit point; dès ce moment il lui prédit sa perte. Ceux qui l'avoient fait venir ne purent pas lui donner ce qu'eux mêmes n'avoient point, de l'audace et des lumières; ils ne purent lui fournir que quelques poissardes et quelques bouquets que l'on alla acheter à la halle.

Une députation de la Garde nationale lui composa une garde d'honneur. Il y eut parmi elle un mouvement pour aller sous les auspices de leur ancien Général, attaquer les Jacobins, murer le lieu de leurs séances, et les anéantir d'un seul coup. La jalousie des six Commandans de légion qui l'avoient remplacé, fit avorter ce projet. On se souvient encore qu'à l'une des Séances des Amis de la Constitution, le bruit se répandit que les satellites de La Fayette arrivoient pour la dissoudre à main armée; chacun de ces fiers Romains se sauva alors par les portes, par les fenêtres et par le jardin. Leur vanité leur pardonna moins cette terreur panique qu'les couvrit de ridicule, que les coups de fusil qu'il leur avoit envoyés au Champ-de-Mars.

Cependant il falloit tirer parti de ce voyage du Général , et il n'y avoit pas un moment à perdre. Le parti constitutionnel qui l'avoit mandé , repréSENTA au Ministre que l'époque redoutable du 14 Juillet approchoit ; qu'il falloit la prévenir , et déterminer enfin Sa Majesté à user de ses droits , la Constitution à la main. Pour y parvenir , il devoit être proposé au Roi de sortir de Paris avec toute sa famille , non pas secrètement , mais en prévenant l'Assemblée qu'il iroit s'établir à Compiègne ; que ses relations avec elle n'en seroient pas moins suivies , puisqu'il ne faisoit qu'user du droit qu'il tenoit de l'Acte constitutionnel de pouvoir résider à vingt lieues du Corps législatif. Cette lettre eût été remise au Président de l'Assemblée nationale à l'instant même où le Roi eût effectué son départ , et si elle y eût fait mettre opposition , alors elle légitimoit l'insurrection des armées contre le Peuple de Paris. On consulta à cet égard les Gentilshommes qui fréquentoient alors le Château ; on leur demanda d'endosser l'habit de la Garde nationale , afin d'en bonifier l'esprit et d'être moins suspects. Une vingtaine d'entr'eux y consentit ; le reste fut inébranlable. On prépara une revue générale de la sixième légion qui passoit pour la plus

royaliste. On choisit un Dimanche; le rendez-vous fut donné aux Champs-Elisées; le temps étoit beau; 3000 jeunes gens ardents et dévoués, animés par la vue de leur Roi et de leur ancien Général, y auroient renouvellé leur serment de fidélité au Roi et à la Loi: sur-le-champ on leur faisoit part des griefs de Sa Majesté contre les Jacobins, et de son projet de départ immédiat. L'élite de cette brillante jeunesse et des Gardes-Suisses eût alors composé l'escorte du Roi, et M. de La Fayette l'eût encore traîné une fois à sa suite. Pétion en fut instruit par ce même Collenot d'Angremont qui a été exécuté après la journée du 10 Août; il s'opposa à cette revue projettée, et priva par là Sa Majesté du mérite de refuser lui-même le plan en question qui devoit lui être présenté au moment de la revue et dans l'enthousiasme de sa présence.

Telles étoient pourtant les manœuvres des Constitutionnels; ils prouvoient par là qu'il y avoit encore quelque chose de plus mauvais que leur Constitution; c'étoit leur conduite.

M. de La Fayette parti au milieu de cette fluctuation, chargé de maudissons et de menaces, s'étoit bien convaincu que si sa

faction avoit une certaine force dans l'Assemblée nationale, elle n'en avoit aucune dans Paris; tous ses amis lui conseillèrent de quitter promptement cette ville où sa sûreté devenoit à chaque moment plus problématique. La Commune de Paris accoutumée à commander au Corps législatif lui-même, s'agitoit contre son ancien favori, et renversoit déjà son buste. La Fayette, après avoir donné cette dernière preuve de son impuissance, alla rejoindre les Constitutionnels du Nord, et continua de correspondre avec ceux de Paris.

Le mois de Juillet tout entier fut employé en négociations, en correspondances, en courses de toute espèce pour déterminer le Roi à sortir enfin de Paris. Ministres anciens et présens, Constituans passés, Constitutionnels actuels, Généraux vieux et jeunes, c'étoit à qui s'empareroit de la Personne du Roi, comme ôtage de la Constitution. Il résista à tout. Il préféra continuer à vivre de sacrifices, et à devenir l'otage de la République, plutôt que de faire une démarche qui l'eût placé sur l'échafaud, si elle eût manqué, et qui ne l'auroit pas remis sur le trône, si elle eût réussi.

Le voyage avorté de La Fayette prouvoit

bien aux Constitutionnels que leur pouvoir dans Paris étoit nul. Ils essayèrent alors du Général Luckner. Le vieux barbon stilé par M. Mathieu de Montmorency , son Aide-de-camp , faisant fonctions de Secrétaire , arriva subitement à Paris le jour de la Fédération. L'intrigue à laquelle on l'associoit étoit trop forte pour lui ; il ne put digérer une idée , ni une expression , ni même un seul dîner. Il dénonça La Fayette , il dénonça son Secrétaire , il étourdissoit les uns , il emponsoit les autres , il dégoûta tout le monde , et il repartit après avoir tout gâté. MM. de Narbonne , de Beaumetz , et toute l'*Assemblée nationale de la rue du Bacq* , n'eurent plus d'espoir que dans La Fayette. Le voyage de Compiègne fut plus vivement que jamais à l'ordre du jour ; on calculoit que deux relais suffisoient pour s'y rendre , que La Fayette consentoit à y envoyer auprès du Roi un corps considérable de ses meilleures troupes , et de son artillerie à cheval , commandées par un Officier-général qui partage aujourd'hui sa prison. La Fayette offroit même de faire un second voyage à Paris , sous le prétexte de régler les opérations militaires ; tout étoit en mouvement , tout étoit employé pour avoir le consentement du Roi ,

qui refusa constamment ; et quel étoit le but de tant de fausses démarches , qui étoient le secret de la comédie , c'étoit de rappeler l'Assemblée constituante , et de replacer encore le Roi entre M. Philippe d'Orléans , et M. l'Abbé Sièyes , entre le Comité de révision et M. Alexandre Lameth , faire revenir M. Necker , et continuer la guerre aux Prêtres et aux Emigrés ! *Stupete gentes !* (1)

La Reine , à qui s'adressoient les mémoires que les différens partis mettoient sous les yeux du Roi , les lui remettoit , en causoit avec lui ; mais elle s'étoit imposé la loi de n'influer

(1) Quelques-uns d'eux assurent qu'ils vouloient faire remonter le Roi sur son Trône en repassant par la Constitution ; mais ils ne font par là que prouver leur ignorance en tactique politique. Les Révolutionnaires ne marchent jamais sur une ligne droite : une Révolution n'est point une échelle que l'on puisse descendre et remonter : c'est un cercle vicieux qu'il faut parcourir en entier , quand on veut revenir au point d'où l'on est parti. Le Roi , en refusant d'écouter leur plan , sentit qu'ils ne vouloient le faire sortir d'une fausse position , que pour le replacer dans une autre. Il prévoyoit l'instant fatal de sa chute ; il se résignoit , et s'abandonnant avenglement à sa destinée , il eut le courage d'affronter sa déchéance ; il voulut terminer sa Royauté constitutionnelle , sans enfreindre les sermens qu'il avoit faits de bonne-foi. Il faisoit à ses devoirs le sacrifice de ses opinions , car tout autre à sa place fût allé au devant de la déchéance ; et pour qui conque apprécioit ses inquiétudes , la nuit de la République paroisoit préférable pour lui aux brouillards de la Constitution.

en rien sur sa décision. Une si grande responsabilité l'atteignoit si immédiatement qu'elle ne devoit pas même laisser pénétrer ses sentimens ; elle fut toujours de l'avis du Roi , toutes les fois qu'il s'est agi du salut du Monarque et de ses Enfans. Cependant tous les échos des Jacobins ne cessoient de l'accuser , depuis la guerre avec l'Autriche. On ne parloit que d'un Comité autrichien qui faisoit passer tous nos plans de campagne aux Généraux ennemis. A les entendre , la Reine étoit à la tête de ce comité ; MM. Bertrand et Montmorin en étoient les agens principaux ; les Lameth et les Duport en étoient les plomitifs , des Gardes-du-Corps en étoient les postillons , et le bureau se tenoit chez Madame la Princesse de Lamballe. M. Bertrand , dans un mouvement d'indignation contre l'auteur de ces calomnies , daigna descendre dans l'aréne , et y attaquer Carra , Merlin , Chabot et Basire. Le Pouvoir judiciaire fut violé , l'Assemblée défendit ses enfans perdus , contre le Juge-de-paix qui fut décrété d'accusation. Le lendemain M. de Brissac le fut aussi. M. de La Porte fut traduit à la Barre dans le même tems , pour avoir imprudemment fait brûler à cette époque des libelles scandaleux que

l'on prit pour les archives de ce Comité austrichien. MM. de Montmorin et Madame de Lamballe, qui étoient ignorés depuis long tems, reparurent sur la scène et comparaurent en justice; et si l'on réfléchit que tous ces infortunés furent massacrés peu de mois après, il est impossible de ne pas déplorer un abus de courage dont les suites furent si funestes (1).

Le 14 Juillet, jour de la Fédération, fut un jour de triomphe pour la Famille royale. Le souvenir du 20 Juin étoit encore récent. Les cris de *vive le Roi*, étouffèrent long-tems ceux de *vive Pétion*. 3000 hommes de Gardes nationales sûres, 300 hommes de Gendarmerie à cheval, 500 Suisses, qui formaient ce jour-là l'escorte de la Famille royale, auroient affronté la mort pour faire sortir le Roi de Paris, si Sa Majesté eût voulu

(1) On a accusé plusieurs personnes du Château d'être les intermédiaires entre le parti Constitutionnel et le Roi, pour la communication des projets en question. Ces reproches sont tombés principalement sur Madame la Duchesse de Luynes, belle-mère de M. Mathieu de Montmorency, et Dame du Palais de la Reine. Comme cette Dame avoit été très-coupable de Démocratie au commencement de la Révolution, on ne crut pas toucher à sa réputation en la rendant feuillante après deux ans d'épreuves et de malheurs. Cependant il est assez difficile de prouver qu'elle ait été agent dans toutes ces intrigues constitutionnelles.

accéder à la proposition qui lui en fut faite alors ; mais sa résolution étoit prise de se refuser à tout mouvement qui auroit pu compromettre la tranquillité publique.

Un troisième parti voyant que le Roi rejettoit toute espèce de plan qui l'eût mis dans une dépendance quelconque , pensa qu'il consentiroit bien plus volontiers à chercher un asyle en Normandie. Cette Province a été de tout tems dévouée à ses Rois ; elle en donne encore la preuve chaque jour , dans un moment où il est si dangereux de montrer le moindre royalisme. Tous ses habitans , cultivateurs ou manufacturiers ont besoin de repos et de protection , et non des orages toujours renaissans d'une République. Rouen est peut-être la seule ville commerçante que l'insubordination démagogique ait épargnée. On y avoit placé depuis long-tems le Duc de Liancourt avec des troupes sûres , le Régiment Suisse de Salis-Samade en faisoit partie. Lorsque le Régiment des Gardes-Suisses , fut obligé de se diviser , le premier détachement qui partit , se porta sur la Normandie. Les Membres des Départemens de cette Province étoient excellens et loyaux. Depuis quelque temps on avoit fait venir du Havre et de Paris à Rouen , un supplément de ca-

nons ; on y avoit fait louer pour 18,000 liv. par an , la maison qu'occupoit M. Kanning, Gentilhomme Anglais. Le haut prix d'un pareil loyer avoit donné à croire qu'elle étoit destinée pour quelque personne d'une haute considération , et l'on ne se trompoit pas. Le Commandant de la Province , que j'ai déjà nommé, avoit fait prêter aux troupes le serment de fidélité à la Loi et au Roi. Il avoit même été jusqu'à leur insinuer dans sa harangue , que l'Assemblée étoit égarée. Toute la Normandie, en un mot, attendoit la Famille royale. Le 5 Août, le plan de départ fut présenté au Roi ; il consistoit à le faire sortir des Thuileries le matin avec sa Famille, accompagné de 15 à 1800 Gardes nationaux dont on étoit assuré , et de sa Garde Suisse ordinaire. Arrivé à l'Etoile , au haut des Champs-Elisées , il y auroit trouvé le reste des Gardes Suisses , près de 300 hommes de cavalerie de sa dernière Garde constitutionnelle , et 1500 Gentilshommes qui s'y seroient joints. Cette réunion auroit formé une petite armée de 3300 hommes qui l'auroient escorté jusqu'à Pontoise. On y eût été rendu en cinq heures. Arrivé à Pontoise , on devoit y trouver des vivres et de l'argent ; on y auroit été joint encore par les troupes de

la division. Les ponts auroient été coupés derrière lui ; et dans cette position, appuyé également du Département de la Somme et de celui de Seine et Oise, le Roi choisissait alors entre Amiens et Rouen , entre MM. La Fayette et Duport , et MM. de Liancourt et Chapelier. Il refusa encore , et il suivit en cela une double impulsion qui fait honneur à son cœur ainsi qu'à son esprit.

En effet , quelque plan qu'il adoptât , il commençoit la guerre civile , et cette seule idée le faisoit frémir. Son cœur sensible ne pouvoit se prêter à l'image de l'effusion du sang Français. De plus , il jugeoit avec beaucoup de raison , que par là ne déplaçant pas brusquement et complètement la puissance des Jacobins , il se bornoit à se mettre à la tête du parti le plus foible et le moins nombreux. Il laissoit ses ennemis maîtres de tous les ressorts du Gouvernement. Opinion corrompue , armée , flotte , trésors , tout étoit à eux ; ils restoient maîtres du champ-de-bataille sans avoir combattu ; c'étoit un centre qui auroit attiré tout , car la confiance du Peuple se porte toujours là où il apperçoit le plus de moyens de puissance. Ainsi le Roi étranger à toutes les factions , refusa tous les plans qui lui furent offerts. J'en ai omis

quelques uns , parce qu'ils furent proposés sans éclat , et refusés comme les autres. Je passe aux grands événemens.

CHAPITRE V.

Préliminaires de la Journée du DIX.

CEPENDANT le moment de la crise approchoit. Les préparatifs d'attaque se faisoient de tous les côtés , ainsi que je l'ai développé dans un des chapitres précédens ; on fut surpris par l'insurrection au milieu de toutes ces indécisions , les Ministres parlementoient encore le 9 avec les premiers Membres des principaux Comités (1). On vouloit concerter avec eux les moyens de sauver la Constitution et le Roi. Vaine espérance ! les Faubourgts étoient prêts dès le 8 , et telle étoit déjà la frayeur le Jeudi 9 , jour de Cour ordinaire , que les Dames du Palais n'osèrent pas venir au Château , dans la crainte d'être insultées. Lady Sutherland , Ambassadrice d'An-

(1) M. Delacuée avoit promis à M. Lajeard un décret qui , fixant l'organisation des Volontaires de la Garde Nationale , leur permettroit de se rallier sur tous les postes attaqués , en se mettant sous les ordres de l'Officier du poste. Pétion s'y opposa . et chaque bataillon resta circonscrit dans son territoire.

gleterre , et une autre femme , furent les seules qui , ce jour-là , parurent aux yeux de la Reine.

M. Pétion vient annoncer à l'Assemblée que le tocsin devoit sonner à minuit , et qu'il craignoit d'avoir des moyens insuffisans pour arrêter le mouvement populaire dont il avoit connoissance : on passa à l'ordre du jour.

Le Procureur - Syndic du Département et le Maire de Paris , en faisant cet aveu à l'Assemblée , autorisoient suffisamment les craintes du Roi et de ceux qui lui restoient fidèles. Le Département requit le^e M. Mandat de faire augmenter la force qui devoit environner le Roi ; et M. Pétion y joignit l'ordre positif et écrit , **DE REPOUSSER LA FORCE PAR LA FORCE.**

Ce Magistrat étoit venu au Château tous les jours précédens. Venoit-il en assurer l'attaque ? Venoit-il en préparer la défense ? La question n'en est plus une , lorsqu'on pense à la haine qu'il avoit manifestée contre le Roi , au desir qu'il avoit de se venger de sa Personne , en l'humiliant au point de lui étre utile , et surtout à la pétition de déchéance dont il s'étoit rendu l'organe quelques jours auparavant (1).

(1) Sur quarante-huit Sections au nom desquelle il avait parlé , déjà vingt-deux l'avoient désavoué.

Quelques personnes se flattoint encore que l'insurrection se borneroit comme le 20 Juin à une pétition armée. Cependant on ne douta plus du projet d'attaquer à force ouverte , lorsqu'à onze heures , dans la nuit du 9 au 10 , un témoin , sorti de la caserne des Marseillais aux Cordeliers , vint annoncer que le Président avoit déclaré à ses camarades *de ne pas s'attendre à n'avoir à faire qu'une simple promenade civique.*

Le Jeudi 9, M. Mandat ordonna à 16 bataillons choisis dans la Garde nationale de se tenir prêts à marcher , et dès six heures du soir , tous les postes du Château étoient triplés. Le Régiment des Gardes Suisses en entier , au nombre de 950 hommes (1), étoit arrivé au Château depuis deux jours. Il étoit sous les ordres de M. Maillardor , Lieutenant-colonel , Commandant en l'absence de M. d'Affry , malade ; et de MM. Bachmann et de Zimmerman , Majors. On lui avoit préparé des logemens au Château , à l'hôtel de Brionne , et dans les écuries neuves que l'on avoit bâties cour de Marsan pour la Garde à cheval. A onze heures du soir , le Régiment en entier étoit sous les armes. A onze heures et demie , ils allè-

(1) Quelques-uns disent seulement 750 hommes.

rent prendre leurs postes respectifs (1); ou lesavoit placés sur-toutaux pieds des escaliers.

Un détachement de trente Gardes nationales étoit avec les Suisses dans leur cour.

Ce même soir, M. Mandat, Commandant-général de la Garde nationale, fit passer à M. le Baron d'Erlach, Capitaine, l'ordre par écrit de renforcer les postes, et de *repousser la force par la force*. Cet ordre, signé de lui n'étoit que l'ampliation de celui qu'il tenoit de M. Pétion, dont je donnerai la teneur exacte.

Le Commandement de la dix septième division, dans laquelle est l'arrondissement de Paris, se trouvoit, par la démission de M. de Wittinckoff, Lieutenant-général, dévolu à M. de Boissieu, Maréchal-de-camp, employé avec succès en Provence l'année précédente. Il avoit sous ses ordres M. Jacques Menou, Député constituant, aussi lui Maréchal-de-camp, et M. de Laleu, Adjudant-Général. Ces Officiers étoient sans autorité sur la Garde nationale. Ils ne commandoient pas aux Suisses. Il n'avoient donc sous leurs ordres directs et immédiates que la Gendarmerie à pied et à cheval.

(1) A onze heures moins un quart, un Marseillais en chemise et le sabre nud, insulta la sentinelle suisse de la cour Marsan, et lui dit: malheureux, voilà la dernière garde que tu montes, nous allons t'exterminer. En ce moment on cria aux armes.

La Gendarmerie à pied de Paris *intramuros*, étoit consignée dans ses quartiers, sauf les postes accoutumés. On avoit placé à l'hôtel de Toulouse une réserve de 150hommes à l'effet de protéger au besoin la caisse de l'extraordinaire, la trésorerie et la caisse d'escompte.

La Gendarmerie à pied de Paris *extra muros*, ne consistoit qu'en trente hommes, que l'on avoit postés au petit escalier du Roi, cour des Princes.

La Gendarmerie à cheval, commandée par MM. de Rhulières et de Verdière étoit au nombre de 600 hommes, rangée en bataille dès onze heures du soir, sur la grande place du Louvre.

Enfin un grand nombre de Gentilshommes et de jeunes gens royalistes avoient résolu de voler au secours du Roi dans cette nuit fatale. Les uns avoient projeté de le défendre dans l'intérieur même du Château; d'autres devoient faire des patrouilles extérieures. Le Pont-Royal et les Champs-Elysées étoient les rendez-vous de cette réunion loyale, mais mal combinée.

A onze heures, une partie des Officiers de la Garde à cheval et à pied étoient chez les Officiers généraux qui la commandoient avant le licenciement. Ils allèrent tous successive-

ment dans *l'œil de bœuf*; ils y trouvèrent d'autres Gentilshommes armés comme eux de pistolets et d'épées. Leur réunion monta au nombre de 200, qui passèrent la nuit, épars dans les appartemens.

Plusieurs serviteurs du Roi, fournisseurs de la Cour, attachés par service, par inclination ou par devoir à la Personne du Roi, voyant ses jours menacés, s'étoient aussi rendus au Château avec des armes, et s'étoient repartis en différens lieux pour la défense commune.

Les ordres de M. de Boissieu à la Gendarmerie à cheval étoit de laisser passer sur le Quai la colonne des factieux, de faire ensuite un à droite et un à gauche; de leur crier par derrière qu'ils étoient coupés, de leur faire regagner de force le Fauxbourg; et pour le faire sans tirer, l'ordre portoit de laisser les guichets du Louvre libres.

On avoit joint à cette disposition l'ordre au Bataillon de Saint-Roch, qui étoit dans les Cours du Palais Royal, de venir sur le Château au premier signal par la rue de Rohan, en battant la charge pour engager le Peuple à fuir par les guichets. Les Bataillons de la Place Vendôme devoient venir également par la rue Saint-Honoré et le Petit Carrousel, pour chasser la colonne du côté des mêmes guichets.

Une autre portion de cavalerie et deux pièces de canon fermoient le Quai des Tuilleries.

Telles étoient les dispositions prises seulement pour la conservation des jours de la Famille royale, et ce simple exposé suffit déjà pour faire apprécier toutes les inculpations de complot.

Après le souper du Roi, Leurs Majestés et la Famille royale restèrent dans la pièce appellée le Cabinet du Conseil. Les Ministres et les Gentilshommes qui avoient leurs entrées, y passèrent la nuit.

L'heure fatale sonne, le tocsin se fait entendre, la générale bat; 300 factieux font assebler des simulacres de Sections (1), la Commune est investie, la Municipalité chassée, l'Assemblée nationale attend de la populace les ordres qu'elle lui a suggérés; la Constitution n'est plus, et le Château va être attaqué.

(1) Tous les citoyens étoient à leurs bataillons. A la section des Lombards il ne se trouva que huit individus pour nommer cinq commissaires. Au total, il y a eu cent quatre-vingt-douze délégués nommés par quatre cent révoltés; et voilà le vœu du peuple !

C H A P I T R E V I .

Journée du dix Aoüst.

Fit via vi : rumpunt aditus....

Virg. AEn. lib. 11.

Les mouvements de l'intérieur du Château, les dispositions de l'extérieur, la revue du Roi sa retraite à l'Assemblée nationale, ses dangers, l'attaque du Palais, la dispersion de tous ses serviteurs, et le massacre de ses Gardes-Suisses vont faire la matière de ce chapitre. Jour de deuil et de sang, ton souvenir ne passera à la Postérité, que chargé de l'exécration universelle.

Avant tout, il est nécessaire pour la parfaite intelligence du combat, de connoître la disposition topographique des Thuileries, j'y consacre quelques pages.

Le Château est composé de cinq pavillons principaux, liés entr'eux par des bâtimens intermédiaires; dont l'ensemble forme une des plus imposantes masses d'architecture du monde entier.

Une galerie d'une longueur immense joint les Thuileries au vieux Louvre. Cette galerie étoit destinée à être le Muséum français, et à

réunir dans un seul et même dépôt toutes les richesses nationales et royales, en peinture, sculpture, médailles, gravures, antiques, etc. On la nomme, *la Galerie du Louvre*. Depuis le 25 Juillet, dans la crainte où l'on étoit à chaque instant d'une nouvelle insurrection, M. de Salis, Aide-major de la Garde-Suisse, avoit fait pratiquer dans cette galerie une espèce de retranchement ou tambour, avec des planches et des madriers, afin de couper toute communication avec les factieux qui auroient pu venir en très-grand nombre par la galerie d'Apollon, ou en montant par le pavillon de l'Infante au vieux Louvre. Le plancher de la galerie avoit été rompu à la distance d'environ soixante pas du premier pavillon des Tuilleries, et trente Suisses étoient placés dans cette espèce d'avant-poste qui s'étendoit jusqu'au dessus des guichets du Carrousel.

Le premier pavillon qui est en face du Pont-Royal, se nomme le pavillon de Flore; c'est là qu'étoit le logement de Madame Elisabeth. Dans ce pavillon est un magnifique escalier, dit l'escalier des Princes. Il mene dans la cour du même nom. Un embranchement de cet escalier conduit à une grille de fer, qui forme une issue de cette partie du Château sur le jardin. C'est cette grille que l'on nomme la grille de la Reine.

Le pavillon de Flore est lié aux trois pavillons du centre par une grande galerie, dite la galerie des Carraches. Sous cette galerie étoient les grands appartemens de la Reine, presqu'au rez-de-chaussée de la terrasse du Palais.

Les pavillons du centre composoient le logement du Roi, formé de la salle du billard, du salon du grand couvert, de la chambre du Conseil, d'une magnifique salle, dite Salle du lit, de l'œil de bœuf, et de diverses salles des Gardes; le tout aboutit au grand escalier qui se trouve précisément au milieu du Château, et est fermé par deux grilles de fer du côté du jardin; et de la cour royale.

Dans cette partie du Château, au rez-de-chaussée, et au second étage, étoient les appartemens de Monseigneur le Dauphin, de Madame de Lamballe, et de diverses personnes attachées à la Cour. Les appartemens de l'intérieur du Roi, ne consistoient qu'en deux pièces donnant sur le jardin, latérales de la chambre du Conseil, et de la salle du lit de parade. Les petits appartemens de la Reine étoient au-dessus de la galerie des Carraches.

L'autre moitié du Château depuis l'escalier jusqu'au pavillon des écuries, est composée de la Chapelle, du théâtre de Servandoni et

de l'appartement qu'occupoient ci-devant Mesdames, tantes du Roi.

Quatre cours fermoient le Château du côté du Carrousel. La première se nomme la cour des Princes. On avoit élevé dans l'intérieur, un corps-de-garde pour la Garde nationale de service. La seconde cour se nomme la cour Royale. C'étoit là, qu'au pied du grand escalier, étoient postés les deux canons du bataillon de service au Château depuis le 6 Octobre 1789. La troisième cour se nomme, la cour des Suisses. C'étoit par cette cour que l'on arrivoit anciennement au Théâtre français, lorsqu'il étoit situé aux Tuilleries. Les Suisses y avoient leurs casernes pour la garde ordinaire du Château. On y avoit pratiqué récemment deux écuries pour la Gendarmerie à cheval qui étoit de garde, et qui avoit remplacé la Garde à cheval constitutionnelle depuis son licenciement. Enfin, la quatrième cour se nomme la cour de Marsan, du nom du pavillon de l'extrémité nord. On alloit par cette cour, à l'hôtel de Brionne, qui étoit le logement du Grand Ecuyer de France, sur la place du petit Carrousel.

Toutes les divisions et façades de ces quatre cours étoient composées de petits appartemens où logoient d'anciens serviteurs, et des

personnes actuellement attachées au Château.

En tournant le pavillon de Marsan , pour parvenir à l'Assemblée nationale , on entroit dans la cour des écuries , et de là dans celle du manège ; d'où l'on pénétrroit dans le jardin par une porte latérale. En suivant la cour du manège , on arrivoit à l'Assemblée où il y avoit toujours un poste de Cavalerie , de Garde nationale , de Prévôté de l'Hôtel , de Vétérans et deux canons.

Cinq terrasses bordoient l'enceinte du jardin. Celle qui règne tout le long du Château , et qui est ornée de statues et de vases de marbre de la plus grande beauté , se nomme la terrasse du Palais. Celle à droite qui règne dans toute la longueur du jardin , se nomme la terrasse des Feuillans. C'est cet emplacement dont l'Assemblée s'étoit rendue maîtresse quinze jours auparavant , afin d'animer plus aisément le Peuple contre le Château. Cette terrasse est coupée dans sa longueur par deux escaliers. L'un conduit à un café , dit le café Hottot , que l'on avoit fait murer du côté du jardin , parce que l'on pénétrroit par là dans les Thuilleries , lorsque le Roi jugeoit à propos de les faire fermer pendant les orages populaires. Ce café avoit été ouvert par ordre de l'Assemblée. C'étoit le rendez-

vous des motionnaires et des agitateurs du Peuple. L'autre escalier conduisoit à l'Assemblée, à toutes ses dépendances et au passage dit des Feuillans. Ce passage obscur, étroit et fétide étoit celui que le Roi étoit obligé de traverser à pied, toutes les fois qu'il venoit en cérémonie à l'Assemblée nationale. A l'extrémité est une petite cour, un corps-de-garde, et l'Eglise des Feuillans, dont le débouché est sur la rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme.

La terrasse des Feuillans aboutit à une belle esplanade, nommée la terrasse de l'Orangerie. Un escalier que l'on descend, et une petite cour, conduisent de là à la place Louis XV.

Une autre esplanade pareille à celle-ci du côté de la rivière, étoit nommée la terrasse du Dauphin, parce qu'on y avoit pratiqué un jardin fleuriste pour l'amusement des Enfants de France. Là étoit placée une issue particulière pour le service des jardiniers.

Parallèlement à la terrasse des Feuillans, règne le long du Quai des Thuilleries la cinquième et dernière terrasse, nommée terrasse de l'eau, elle aboutit à une porte latérale qui touche au pavillon de Flore par une grille de fer d'environ 10 toises. Cette porte est en

face du pont Royal, et elle en a gardé le nom.

Enfin entre les deux esplanades du Dauphin et de l'Orangerie, le Château est fermé par un fossé, sur lequel est établi un pont tournant que l'on fermoit tous les soirs; ce pont est précisément en face de la grande allée du jardin, de la porte principale du Château, de la statue de la place Louis XV, et de la magnifique avenue de Neuilly. L'ensemble d'architecture qui se développe en cet endroit sur une site de plus d'une lieue, les beautés de l'art et celles de la nature qui s'y trouvent rassemblées, faisoient de ce lieu l'Elysée de la France. Hélas ! la scène va changer, nous allons le voir devenir le théâtre des furies et des démons.

Les détachemens de la Garde nationale requis par M. Mandat, arrivèrent pendant toute la nuit. A 6 heures du matin, ils formoient tant au Château qu'au pont tournant environ 2400 hommes.

Leur artillerie consistoit en 3 canons dans la cour Royale, en face de la porte; un dans la cour des Suisses, un dans la cour Marsan, deux dans la cour des Princes, un au pont Royal, un à la porte du manège, et deux au pont tournant. Total 11 canons.

La Gendarmerie à cheval, ci-devant le Guet, composée alors de 912 hommes, étoit sur pied

en totalité, et repartie de la manière suivante:

Aux ordres de M. Hochereau, Capitaine, dans les écuries des voitures de Versailles, aux bas du Pont-Royal, Quai d'Orsay	100 hommes
A la réserve de l'Hôtel-de-Ville, sur la place de Grève	100
Au Garouzel, dans les écuries de l'hôtel de Coigny, avec M. de Sorbonne, Capitaine	60
Au Carouzel, dans les écuries du petit hôtel de la Vallière, avec M. de Raymond, premier Lieutenant-colonel	30
Au poste ordinaire de l'Assemblée nat.	16
A Corbeil, pour la sûreté des moulins à farines, et des magasins à poudre d'Essone	25
A la colonnade du Louvre, sous les ordres de M. de Rulhières, Commandant, avec quatre Capitaines, MM. de Lassus, Gabriel, du Mesnil et de Lille	581

TOTAL... 912 hommes

Il restoit deux Capitaines. L'un d'eux, M. de Maistre étoit absent par congé; l'autre, M. Destimauville, étoit au Château, comme Aide-de-camp.

La Gendarmerie à cheval, ou Maréchaussée du Département, étoit composée de 75 hommes. 25 vinrent le matin se mettre en balaille sur

sur le Caroussel ; les 50 autres restèrent à la porte Saint-Martin. On avoit pu faire venir cette Gendarmerie étrangère sans compromettre la sûreté des environs de Paris. Tous les brigands à dix lieues à la ronde , avoient été mandés depuis quinze jours dans la capitale , par billet exprès de la main de l'infâme Santerre , sous prétexte d'une fête civique. On y voyoit affluer une foule de visages inconnus et affreux : on en riait au Palais-royal avec la même insouciance , que le Lazaron qui chante au pied du Vésuve.

La Gendarmerie à pied étoit consignée , comme je l'ai dit , dans tous ses postes. M. d'Ermigny , Commandant , étoit à celui de l'Hôtel-de-ville. M. Carl , premier Lieutenant-colonel , et M. Guinguero , second *idem* , étoient au Château.

Deux Officiers municipaux , MM. Borie et Le Roux passèrent la nuit aux Tuileries.

A minuit , les Suisses occupèrent une espèce de corps-de-garde qui étoit à droite en entrant au pied du grand escalier de la cour des Princes. D'autres se tinrent sur les marches de cet escalier jusqu'au premier étage ; d'autres enfin s'assirent sur des bancs qui étoient sur le pallier de l'escalier. C'étoit en cet endroit

qu'étoit leur drapeau. Ils passèrent toute la nuit dans le plus grand silence.

Les Officiers Suisses déclarèrent qu'ils ferroient comme la Garde nationale, *ni plus, ni moins*. On demanda 8 hommes de bonne volonté quel'on plaça avec les Suisses, au bas de l'escalier. Ce poste fut ensuite occupé par des Grenadiers nationaux des postes extérieurs. Les autres postes ordinaires furent également garnis de soldats Suisses, et de Gardes nationaux mêlés ensemble.

M. Pétion étoit au Château depuis onze heures. On voyoit sa voiture dans les cours, mais l'on fut plus de deux heures à chercher sa personne sans pouvoir la trouver. Il étoit occupé à conférer avec M. Roederer, à examiner avec lui les forces du Château, à en connoître les côtes forts ou faibles, les dispositions de la Garde nationale, à se désigner ses victimes, neutraliser l'esprit des défenseurs du Roi, animer les bataillons contre les Gentilshommes, aigrir, diviser. Les résultats de la journée donnèrent assez le développement de ces conférences astucieuses et perfides.

L'attaque du Château devoit avoir lieu dans la nuit. Elle fut retardée jusqu'au moment que l'on devoit trouver le plus favorable. Le

Peuple, aveugle instrument des crimes de ses chefs, se laissa guider, se laissa arrêter, avec une souplesse digne des conjurés les plus habiles et les plus maîtres de leur passions. Les colonnes en mouvement dans tous les points de Paris, n'avançoient que de manière à trouver la précision de l'exécution, et à renforcer les mouvemens politiques de leurs chefs, par l'appareil de leur force menaçante.

De nouveaux Commissaires des Sections qui s'étoient nommés eux-mêmes au son du tocsin qu'ils avoient commandé, tandis que tous les Citoyens étoient sous les armes, à leurs corps-de-garde respectifs, s'étoient jetés en enfans perdus dans la salle du Conseil-général de la Commune, et y avoient formé, au nombre de cent quatre-vingt-douze, une nouvelle Municipalité révolutionnaire, en conservant néanmoins pour chefs leurs collègues, pour ne pas dire leurs complices, Pétion, Manuel et Danton. Le président de ce Conseil-général de la Commune fut le nommé **Huguenin**, patriote du Fauxbourg St. Antoine; celui-là même qui, le 20 Juin, fut l'orateur et le chef de la députation des piques (1). Le secrétaire nommé pour l'as-

(1) Cet Huguenin étoit d'abord déserteur des Carabiniers, puis commis aux barrières, puis suppôt de mauvais lieux, puis président du Conseil général de la Commune insurgente.

sister, fut Tallien, jeune factieux de vingt-cinq ans, qui depuis six mois rédigeoit une affiche qui paroisoit régulièrement tous les jours, sous le titre de *l'Ami des citoyens*.

Pendant toute la nuit, et même une partie de la journée de la veille, les Canonniers qui étoient au Château, s'étoient répandus en propos et en menaces de toutes les espèces contre les Gentilshommes qu'ils savoient être dans l'intérieur, et contre certains membres de la Garde nationale. Ce fut au point que les Grenadiers des Filles Saint-Thomas, qui étoient en bataille dans la cour dès la nuit, au nombre de quarante, avoient décidé de faire surveiller à chaque canon, les manœuvres des Canonniers, en leur adjointant quatre Grenadiers.

Au point du jour, il y eut une fausse alerte, par un coup de fusil tiré par mégarde dans les cours. Tout le monde étoit couché sur des matelats ou sur des bancs; ce ne fut pas sans peine que l'on réveilla les dormeurs.

Pétion étant descendu du Château dans le jardin, fut entouré d'un groupe de vingt Grenadiers nationaux. Il resta long-tems assis sur les marches de l'escalier de la terrasse, avec un Officier-municipal, M. ^{abbé} Sergent, qui l'accompagnoit. Ces Grenadiers

le tenoient en quelque sorte en étage , afin d'en avoir des ordres qu'ils puissent exécuter sous sa responsabilité. Dans cette position , le Maire de Paris assez embarrassé de sa personne , avoit cependant conservé son air calme ; mais sa bouche convulsive et fortement prononcée , indiquoit une inquiétude mêlée de colère. De tems en tems , on lui portoit quelques nouvelles qu'il écoutoit avec l'air d'un médecin qui consulte sur la crise d'une maladie grave. Il trouva moyen , en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale , d'échapper à ses Gardes. On put alors dire de ces derniers , ce que Voltaire disoit des Italiens :

Ils tremblent tous à l'aspect d'un *décret*.

Les troupes marseillaises commençoient à s'ébranler avec du canon à leur tête , et les Fauxbourgs se disposoient à s'y rallier. La nouvelle Municipalité , dont on ne connoissoit pas encore l'existence au Château , apprit que M. Mandat , Commandant - général de la Garde nationale , avoit dans sa poche la réquisition du Maire de Paris , pour repousser **LA FORCE PAR LA FORCE** ; il falloit la lui ôter , il falloit détruire , en le divisant , l'ensemble de la défense du Château ; il fal-

loit ôter même les prétextes de résistance ,
afin de pouvoir triompher plus aisément ,
lorsque la masse seroit divisée ; et l'on va
voir encore ici employer avec succès le sys-
tème de désorganisation si habilement em-
ployé dans tous les tems et dans toutes les
circonstances par les Chefs jacobins : système
par lequel on a perdu successivement les dé-
fenseurs de la Monarchie , ceux de la Cons-
titution , ceux des Rois de l'Europe , et ceux
du Roi de France : système auquel la con-
duite de M. Röderer mit la dernière main
dans cette mémorable et suprême journée.

M. Mandat sembloit pressentir son destin ;
il refusa d'obéir à la première sommation ;
cependant il falloit avoir , à quelque prix
que ce fût , l'ordre en question. Il lui fut
dépêché de la Municipalité une seconde or-
donnance. Röderer et les deux Officiers muni-
cipaux lui représentent que son devoir est
de se rendre auprès du Pouvoir civil ; il hé-
site , il frémît , il écume de rage , il fait ses
adieux aux amis qu'il laissoit au Château ;
il part , il arrive avec un seul Aide-de-camp.
La nouvelle Municipalité , dont il ne soup-
çonneoit pas même la formation , l'interroge
sur l'ordre qu'il avoit donné la veille , et les
dispositions qu'il avoit faites pour dissiper

l'insurrection dont on étoit menacé, sans effusion de sang. On l'accuse d'avoir projeté de faire couper la colonne *innocente et patriote du Peuple*. Mandat stupéfait, interdit de ce qu'il voit et de ce qu'il entend, ne répond rien; on donne l'ordre de le conduire à l'Abbaye et le signal de sa mort (1). Il est massacré sur les marches de l'Hôtel-de-ville. Un coup de pistolet le renverse, des piques et des sabres l'achèvent. L'ordre de Pétion est enlevé. Le cadavre est jetté dans la Seine, malgré les cris de son malheureux fils, qui réclama inutilement le corps de son père pour lui rendre les devoirs funèbres. Ici la défense légale cesse, et fait place au droit naturel qu'a tout individu de travailler à sa préservation. Il étoit alors quatre heures du matin.

On délibéroit, pour la forme, à l'Assemblée, sur l'abolition graduelle de la traite des Nègres, quand le Ministre de la justice (M. de Joly) entra pour dire au Corps législatif que l'unique moyen de préserver le Roi, étoit d'envoyer auprès de sa Personne une députation de l'Assemblée nationale, et que le Roi le desiroit pour sa sûreté et celle de

(1) Le Président de la Commune fit un geste horizontal fort expressif, en disant, qu'on l'entraîne.

sa famille. L'Assemblée passa à l'ordre du jour , vu qu'elle n'étoit pas en nombre compétent pour délibérer.

On pilloit alors l'Arsenal , et notamment deux mille six cents fusils qui s'y trouvoient. Le bataillon de Saint Gervais , commandé par M. le Laboureur , étoit destiné à le protéger ; mais ce Commandant fut menacé par ses propres Canonniers , qui l'obligèrent , sous peine d'être massacré , de conduire son bataillon au faubourg Saint Antoine ; ce corps fit la tête de la colonne des conjurés.

Le centre d'où partoient tous les ordres , étoit la caserne des Marseillais , pour le faubourg Saint Marceau , et l'Hôtel - de- ville pour le faubourg Saint Antoine. Les chefs du premier poste étoient Barbaroux , marchand de bas à l'hôtel de Toulouse , qui s'étoit érigé en député extraordinaire de la ville de Marseille ; Fournier , capitaine venu à Paris à la tête des Marseillais , et Alexandre , Commandant du bataillon des Gobelins , digne ami de Santerre..... Les chefs du second poste étoient le comité secret des nouveaux Municipaux , Manuel , Danton , Camille - Desmoulins , Fabre d'Eglantine , Huguenin , Panis , Osselin , Marat , Fréron , Tallien , Duplain , Libraire , cour du Commerce ; Billant-

Varennes, Robespierre, Dufort, Cailly, Jourdeuil, Huissier, rue de la Harpe; Desforges, Lenfant, Leclerc, Collot d'Herbois, M. J. Chénier, Panis, Destourneilles, Legendre et autres Jacobins qui s'appercevoient à peine qu'ils n'étoient que les instrumens des quatre Ministres du Duc d'Orléans, Sieyes, Laclos, Sillery, et Condorcet. Leur ami Sante-terre avoit été nommé Commandant-général provisoire à la place de Mandat, aussi tôt que celui-ci fut tué; mais il ne joua qu'un rôle passif dans toute cette matinée.

Le rassemblement de la troupe des conjurés se fit depuis minuit jusqu'à six heures du matin, aux quatre rendez-vous ci-après.

A la place du Théâtre français Fauxb. S.-Marceau.

Au Marché aux chevaux.

A l'Arsenal Fauxb. S.-Antoine.

Au Petit Saint-Antoine.

On peut évaluer à 15,000 hommes la troupe du faubourg Saint-Antoine, et seulement à 5,000 celle du faubourg S.-Marceau; mais la foule de curieux et de brigands qui les suivent, ne peut se calculer; les quais et les rues depuis l'Hôtel-de ville et le quai de la Monnoie, jusqu'aux Champs-Elysées, étoient couverts de leurs croissans du Peuple.

A six heures, ils se mirent en marche sur

deux colonnes ; l'une prit, partie par le Pont-neuf, les guichets de la galerie du Louvre et la rue Saint-Nicaise, partie par le Pont-Royal, les guichets et le carrousel ; l'autre vint par la rue Saint-Honoré et la rue Saint-Nicaise ; mais il étoit plus de huit heures avant que la tête de la colonne pût se déployer au Carrousel. ils n'avoient pour toute artillerie que les deux canons des Marseillais.

La colonne du faubourg Saint-Marceau avoit passé au Pont-neuf devant le bataillon d'Henri IV, qui ne fit aucun mouvement. Ce bataillon avoit beaucoup perdu depuis que M. Carle en avoit quitté le Commandement, pour passer à celui de la Gendarmerie. Il étoit composé pour la plupart d'orfèvres et de bijoutiers, et ces riches bourgeois de Paris, désignés depuis long-tems par Bressot sous la dénomination *d'épauletiers*, ne faisoient plus que trembler pour leurs propriétés. On avoit même parodié à leur sujet le décret *de la Patrie en danger*; des journaux avoient proclamé *le quai des Orfèvres en danger*, peu de jours avant le 10 Août.

A deux heures, on arrêta aux Champs-Élysées un rassemblement armé de onze personnes, sur lesquelles on trouva des pistolets, des poignards et une espingole ; c'est

ce rassemblement que l'on traita de fausse patrouille. Ils se laissèrent prendre sans résistance ; on les conduisit au corps-de-garde des Feuillans. On leur joignit onze autres prisonniers que l'on arrêta successivement dans la nuit. Parmi ceux-ci étoit un homme de cinq pieds dix pouces, d'une mine effroyable, ayant l'accent provençal ; il se plaignoit amèrement de ce qu'on le faisoit attendre si long-tems pour son interrogatoire. Il appelloit cela *de l'aristocratie*. Il y avoit un tumulte et un embarras horrible dans le corps-de-garde. On n'osoit interroger personne.

Pétion étoit alors à l'Assemblée, en vertu d'un décret qui l'avoit mandé pour rendre compte de l'état de la Capitale. Il assura que les Citoyens étoient bien mécontents et bien échauffés ; qu'il ne croyoit pas cependant qu'il y eût du danger pour ce jour-là. Un petit Officier municipal, M. Joly, dénonça qu'on avoit fait violence à Pétion pour le garder au Château. Il y eut une longue controverse à ce sujet ; Pétion ne dit ni oui ni non.... Un instant après, il salua l'Assemblée et sortit au milieu des applaudissemens de la salle et des tribunes. Il ne repassa point par le jardin ; mais il traversa le passage et la cour des Feuillans, et s'en alla chez lui où

Il fut gardé et consigné par le Peuple. M. Joly lui fit donner quatre cents hommes de garde qui l'empêchoient, disoit-il, de sortir par amour pour lui; et par là il croyoit se soustraire à la lourde responsabilité qui repose sur sa tête.

A cinq heures, on éveilla les enfans, et la Reine les fit venir près d'elle.

Pendant toute la nuit, les avis donnaient tantôt de la crainte, tantôt de l'espérance. Le Roi retiré dans son intérieur, s'occupoit, dans les momens de calme, des devoirs que ses vertus religieuses lui inspirèrent. Il vit son Confesseur, l'Abbé Hébert; et comme une victime dévouée, il se préparoit à tous les événemens, avec la résignation la plus calme et la plus modeste.

La Reine, suivie de Madame Elisabeth, se rendoit alternativement chez le Roi, chez ses enfans, et retournoit dans le Cabinet du Conseil. Nulle parole, nul geste d'aigreur, ni de crainte, ne ternissoient son caractère connu, et sa contenance noble et majestueuse.

Les Ministres rassemblés, recevoient les avis, les communiquoient à la famille royale, et délibéroient de concert avec M. Roederer et les deux Membres de la Municipalité, sur

les moyens de préserver le Roi et la famille royale des poignards des assassins.

A six heures , plusieurs bataillons arrivèrent avec des piques , sous le prétexte de défendre le Château. M. de la Chesnaye , Chef de légion , les fit passer sur la terrasse de l'eau. Leurs canons restèrent dans les cours.

CHAPITRE VII.

Revue de la Garde du Château par le Roi.

À cinq heures et demie , le Roi fut prié d'aller visiter tous les postes , et d'encourager par sa présence les braves gens qui devoient défendre à la fois et sa Personne , et sa Famille et sa Couronne et la Constitution. Il avoit veillé toute la nuit , ses cheveux étoient en désordre ; cependant il avoit conservé son habillement de la veille. En habit violet uni , le chapeau sous le bras , et l'épée au côté , il alla d'abord visiter le poste du Château ; la Reine , les enfans , Madame la Princesse de Lamballe , et quelques autres Dames l'accompagnèrent dans cette première visite. Des témoins oculaires m'ont rapporté qu'il

avoit l'air très-affecté , mais toujours bon , les yeux humides , et néanmoins le sourire sur les lèvres. Il y fit entendre ces propres paroles souvent entrecoupées : *Eh bien ! on dit qu'ils viennent.... Je ne sais pas ce qu'ils veulent... Je ne me séparerai pas des bons Citoyens , ma cause est la leur....* Sans s'arrêter à la lettre de ces phrases interrompues par les réponses des Officiers , l'effet et l'impression qui en résultèrent dans l'esprit de la Garde nationale , furent à peu-près ceci : *Pour cette fois , je consens que mes amis me défendent , nous périrons , ou nous nous sauverons ensemble.* La Reine aussi disoit quelques mots. Elle paroisoit étouffer avec beaucoup de peine les sanglots qui agitoient sa poitrine.

La Garde nationale parut émue un instant , et dans d'assez bonnes intentions ; du moins tous les propos le faisoient préjuger ainsi.

A six heures le Roi descendit dans les cours. Il n'avoit auprès de lui que M. de Boissieu , M. de Menou , Maréchaux-de-camp , MM. de Maillardor et de Bachman , Officiers Suisses , M. de Lajeard , ancien Ministre de la guerre , M. de Ste-Croix , M. de Briges , et M. le Prince de Poix qui vint l'y joindre. On battit aux champs. Les cris de *vive le Roi* se firent

entendre dans les cours. La Garde nationale les répéta. Les Canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge crièrent constamment : *Vive la Nation*. Toutes les personnes qui étoient dans les salles d'en-haut, pleuroient de joie d'entendre crier : *Vive le Roi*.

Pendant la revue des cours, il y entra deux nouveaux bataillons (1), mélangés de piques et de fusils, qui soutinrent les Canonniers dans leurs dispositions sanguinaires. Le Roi étant passé dans le jardin pour continuer sa revue, M. de Boissieu s'occupa de réparer le désordre que la visite du Roi avoit mis dans les cours, et fit passer ces deux bataillons sur la terrasse de l'eau. Ils défilèrent devant Sa Majesté, à la grande grille des Tuilleries ; ils l'accablèrent d'injures, en criant : *Vive Pétion, Vive la Nation*.

Le Roi fit la revue de la terrasse du Palais, où étoient divers bataillons, et nommément ceux des Filles Saint-Thomas et des Petits-Pères. Plusieurs Grenadiers de cette troupe enveloppèrent le Roi, et le pressèrent avec tant d'instances d'aller faire la revue de la réserve postée au Pont-tournant, qu'il s'y laissa conduire, malgré les représentations

(1) L'un, celui de Saint-Marcel, commandé par M. Alexandre et M. Azwilly.

d'un de ses Ecuyers, qui lui faisoit craindre d'être attaqué à l'improviste par les bataillons mêlés de piqueus qui étoient sur la terrasse, et qui croioient de toutes leurs forces, *à bas le veto, à bas le traître.* Dès ce moment, les espérances que l'on avoit formées sur la Garde nationale furent anéanties.

La revue du poste du Pont-tournant fut assez heureuse. Les dispositions de ce poste étoient excellentes; mais le retour du Roi fut effrayant par les risques qu'il courut. Un homme de mauvaise mine entr'autres, s'étoit joint à son escorte, et sembloit le menaçer à chaque instant. Un Garde national qui surveilloit toutes ses mouvemens, crut lui appercevoir un poignard qu'il cachoit, et prévint tout mauvais dessein en ne le quittant pas.

Les cris et les injures furent si multipliés, qu'un Grenadier des Filles Saint-Thomas, de retour au Château, se trouva mal de l'inquiétude qu'il avoit conçue.

Bientôt les deux derniers bataillons sortirent par la porte du Pont-royal, et allèrent avec des canons se mettre en bataille le long de la grille, en attendant les Marseillais. Ainsi de défenseurs ils devinrent bientôt agresseurs.

Pendant la revue, deux des bataillons venus dernièrement et qui étoient dans la cour Royale

se débandèrent, et un fort détachement d'entre eux quitta le Château pour aller se placer sur le Carrousel, avec deux canons. Là ils arrêtoient les nouveaux bataillons qui se portoient au secours du Château. Le prétexte de toutes ces désertions étoit les dispositions loyales des Suisses. On avoit l'air de les craindre. La lâcheté et la déloyauté des félois cherchoient aussi une excuse dans le rassemblement des deux cent dix Gentilshommes qui remplissoient quelques pièces des appartemens du Roi. Les piques qui s'étoient mêlées un instant à la Garde du Château, en avoient corrompu l'esprit. Le système de fraternité et d'égalité exigeoit qu'on ne pût refuser de laisser mêler les bourreaux, et par là tout espoir de défense devenoit à chaque moment plus impossible : bientôt il fallut renoncer totalement à l'espérance que l'on avoit conçue de voir la Garde nationale réparer la journée du 20 Juin (1).

(1) Les Dames qui, dans cette déplorable nuit, n'abandonnèrent pas la Reine, furent Madame la Princesse de Lamballe, Surintendante de la maison de la Reine, Madame la Princesse de Tarente et Madame la Marquise de la Rocheaymon, Dames du Palais de la Reine, et Madame de Ginestous, Dame attachée à Madame de Lamballe : elles étoient auprès de la Reine dès le commencement de la nuit. Près des Enfans de France étoient Madame de Tourzel leur gouvernante, et la jeune Pauline sa fille, les sous-

Gouvernantes, Mesdames de Makau, de Souzy, de Villefort, et les femmes de chambres de service.

Madame la Duchesse de Maille, Dame du palais, quand elle apprit le danger, vint de chez elle à pied, au travers de ce Peuple en furie, et voulut forcer les Gardes qui défendoient les portes des Tuilleries; mais son courage et sa persévérance furent inutiles devant les consignes données de ne laisser entrer personne. Tel étoit son dévouement et son intrépidité, qu'au milieu de ce Peuple qui attaquoit le Château, elle proclamoit hautement qu'elle étoit attachée à la Reine; qu'elle devoit être près de Sa Majesté; que c'étoit son poste et son devoir. Heureusement quelques personnes qui la reconnurent, l'emmenèrent de force, et parvinrent à la soustraire au danger qu'elle courroit, au milieu d'une foule effrénée qui ne connoissoit plus les sentiments du devoir ni ceux de l'honneur.

La catastrophe arrivée à Madame la Princesse de Lamballe ne permet pas encore de rendre à ses vertus le tribut qui leur est dû. Mais il est impossible de parler de Madame de Tourzel et de Madame de Tarente, sans faire ressortir, au yeux de l'Europe, leur beau caractère dans tout son jour.

Celui de Madame de Tourzel est un mélange de vertu, d'attachement et de courage. Elle a eu de tristes et nombreuses occasions de développer toutes ces qualités pendant les orages qui ont accablé la Maison royale. Elle a toujours partagé ses destinées, ses malheurs et ses prisons. Sa fille, dont le caractère a peu commun dans une jeune personne, joint aux avantages extérieurs toutes les qualités qui la rendoient nécessaire à la consolation de sa mère, a pensé aussi en être la victime, et ses dangers seront connus, quand il en sera temps (1).

Il me reste à faire le portrait de Madame la Princesse de Tarente, mais l'amitié m'arrache la plume; je cède mes pinceaux à M. le Duc de Choiseul.

» C'est à l'amitié, me dit-il, à faire le portrait de
 » Madame de Tarente. C'est un droit que je réclame,
 » c'est un hommage qu'il m'est bien doux de lui rendre.
 » Madame de Tarente, Dame du Palais de la Reine,

(1) Mademoiselle Pauline de Tourzel vient d'épouser M. le Comte de Béarn, le 15 Mars 1797. Puissent leurs enfans imiter leurs vertueux parents.

» présente le modèle le plus attendrissant de l'attachement et de l'amitié, du dévouement le plus complet et le plus désintéressé. Vouée à la Reine, comme à l'objet de son culte, c'est sa personne qu'elle aime; ce sont ses qualités, la connaissance intime de ce caractère si beau, si calomniée qui l'ont enchaînée à elle. Aimant la Reine avec passion, aimée d'elle, étrangère à toute intrigue, elle a vengé les Princes de l'odieux préjugé qu'ils ne pouvoient avoir des amis. Sauvée comme par miracle du massacre des Tuilleries le 10 Août, arrêtée peu de jours après, traduite de comité en comité, trainée dans les prisons de l'Abbaye, interrogée avec menaces, confessant par-tout la vérité, s'ornant aux yeux de ces Juges de son attachement de sa fidélité, repoussant avec horreur le prix qu'ils mettoient à sa liberté, à sa vie; et ce prix étoit quelques phrases douteuses sur la Reine! Enfin jugée dans la nuit du massacre par ces hommes de sang, sa liberté lui fut rendue après avoir attendu la mort plus de trente-deux heures. Un Dieu a veillé sur elle; je peux donc croire encore à la Providence! Ah, si cette Reine auguste et malheureuse a été l'objet des horreurs et des atrocités, son image pure est au moins conservée dans le cœur et dans la mémoire de ses fidèles serviteurs, de ceux qu'elle honoroit du titre de ses amis. Attaché à elle par les liens les plus sacrés, ceux de la reconnaissance, lui devant tout, m'en faisant gloire, si quelquefois mon nom paroît dans le récit de la journée du 10 Août, ah! ce n'est point l'amour-propre qui l'a fait écrire; mais témoin de ses vertus, témoin et admirateur du caractère vertueux, de la probité, de la résignation ferme du Roi et de la Reine, je dois à leur gloire, je dois à la vérité d'attester les traits qui doivent être consacrés par l'Histoire. Forcé de m'éloigner d'eux, arraché de leur personne, contraint de fuir sur une terre étrangère, j'ai au moins la douceur de songer que mon séjour ici a encore été utile à mes Maîtres, j'ai rempli mes devoirs de Sujet fidèle, et ne pouvant prétendre aujourd'hui à consacrer à leur défense une vie rendue malheureuse par leurs malheurs, je puis au moins pleurer en paix avec leurs amis ».

(Note de M. le Duc de Choiseul).

C H A P I T R E V I I .

Départ du Roi pour l'Assemblée nationale.

À sept heures et demie, au moment où le Roi revint de passer la revue des Suisses et des Gardes nationales, les Gentilshommes qui avoient passé la nuit au Château, et les Officiers de la ci-devant Garde du Roi, qui regardoient toujours comme leur devoir le plus sacré de veiller à la conservation de sa personne, résolurent de s'organiser. A cet effet, ils se divisèrent en deux compagnies, sous les ordres de M. le Maréchal de Mailly, leur doyen d'âge. Une de ces Compagnies composée de 111 hommes, nomma pour son commandant M. le Baron de Viomesnil, Lieutenant-général et Cordon rouge, ayant sous lui M. d'Hervilly, Maréchal-de-camp; elle se posta dans la galerie du Château, dite la galerie des Carraches, à la porte de l'appartement de la Reine. L'autre Compagnie fut placée dans l'œil de bœuf (l'antichambre du Roi), sous les ordres de M. de Puységur, Lieutenant-général, et de M. de Pont-l'Abbé, Maréchal de camp. On fit à chacun de ces postes trois divisions ou pelotons de douze hommes de front sur trois de hauteur.

Chaque peloton étoit commandé par un Officier-général. Quoique mal armée en général, cette troupe de volontaires d'honneur étoit animée d'un sentiment si pur et d'un motif si respectable, qu'elle commandoit l'attendrissement. Il faut des raisons de prudence bien puissantes pour me faire résister au desir de faire connoître à l'Europe les noms de tous ces infortunés Royalistes (1).

Quand l'organisation de tous ces braves et loyaux Militaires fut terminée, le Roi alla jusqu'au fond de l'œil de bœuf à travers les deux haies. La Reine étoit restée sur la porte de la chambre du Conseil qui donne dans celle du lit; il se trouvoit là une vingtaine de Grenadiers des Gardes nationales, mêlés avec les Gentilshommes. La Reine s'adressant plus particulièrement aux Grenadiers, leur dit: *Messieurs, tout ce que vous avez de plus cher, vos femmes, vos enfans, vos propriétés, tout dépend aujourd'hui de notre existence; notre intérêt est commun; vous ne devez pas avoir*

(1) M. d'Abancourt, Ministre de la guerre, vint examiner la défense intérieure du Château. L'ordre qu'il donna fut: que si l'on forçoit les portes pour attenter aux jours du Roi, et qu'il fallût, pour obéir à la réquisition du Département, repousser la force par la force, les Grenadiers devoient tirer les premiers, et les Volontaires charger ensuite.

la moindre défiance de ces braves serviteurs qui partageront vos dangers, et vous défendront jusqu'à leur dernier soupir. Elle leur adressa ce discours avec tant de dignité et de chaleur, que les larmes couloient de tous les yeux. Le Roi leur adressa aussi la parole avec majesté et courage. Ces Grenadiers emportés par un mouvement électrique, chargèrent leurs armes en présence de Leurs Majestés. Ils sembloient renouveler en cet instant la scène sublime de *moriamur pro Rege nostro.*

La meilleure intelligence régnoit à ce moment entre les Gardes nationales de l'intérieur et les Volontaires d'honneur. Ils se donnerent réciproquement la main, aux cris de *vive la Garde nationale.*

Un instant auparavant, M. de Belair, Chef de légion, étoit venu représenter à la Reine que le rassemblement qui étoit dans les appartemens, inquiétoit une grande partie de la Garde nationale des cours et des postes du Château. La Reine répondit à M. de Belair: *Rien ne pourra nous séparer de ces Messieurs; ce sont nos amis les plus fidèles. Ils partageront les dangers de la Garde nationale; ils vous obéiront. Mettez les à l'embouchure du canon, ils vous feront voir comme on meurt pour son Roi.*

M. Dupont de Nemours, député à l'Assemblée constituante, de garde au Château avec son bataillon, rédigea, à cet égard, dans les corps-de-garde une pétition à l'Assemblée nationale pour demander le renvoi des Fédérés de Marseille. Cette pétition fut très multipliée et couverte de signatures. On croyoit alors que la journée ne se passeroit qu'en menaces.

A huit heures moins un quart, un Officier Municipal entra dans la chambre du Conseil, où se trouvoit le Roi avec la Famille royale. M. de Joly, Garde-des-sceaux, lui demanda : *Eh bien ! que veulent-ils ?* Le Municipal lui répondit : *la déchéance.* M. de Joly répartit brusquement à cela : *Eh bien ! que l'Assemblée la prononce donc.* La Reine prit alors la parole, et s'adressant au Municipal, elle lui demanda : *mais que deviendra le Roi ?* Le Municipal se courba sans rien répondre. Ce fut en cet instant que M. Röderer entra, en écharpe, à la tête du Département. Ses premières paroles furent : *personne ne doit intervenir entre le Roi et le Département.* Il s'aperçut que plusieurs personnes se disposoient à écouter ce qu'il alloit dire. Il leur observa tout haut qu'il avoit à parler au Roi et à la Reine seuls. Alors ils passèrent dans l'intérieur.

Le Roi, la Reine, le Département, avec M. Rœderer à sa tête, étant entrés dans la chambre de l'intérieur du Roi où se trouvoient aussi les Ministres, M. Rœderer déclara à Leurs Majestés : « Que le danger étoit à son comble ; qu'il étoit au dessus de toute expression ; que la Garde nationale fidèle étoit en petit nombre ; que les autres étoient corrompus, et tireroient même les premiers sur le Château ; que le Roi, la Reine et leurs enfans, et tout ceux qui étoient auprès d'eux, seroient infailliblement égorgés, si le Roi ne prenoit sur-le-champ le parti de se rendre à l'Assemblée nationale. » La Reine qui avoit pénétré quelque moment auparavant ce système d'isoler le Roi, et de le livrer à l'Assemblée, étoit résolue de s'y opposer, et avoit même dit à deux personnes en qui elle avoit confiance ; *qu'elle préféreroit de se faire cloquer aux murs du Château plutôt que d'en sortir.* Elle s'éleva avec beaucoup de force contre la proposition de M. Rœderer (1) ; mais celui-ci lui repartit

(1) Ce Rœderer se comporta dans cette journée comme un homme qui vouloit à la fois ménager la Monarchie et la République. Il alloit au Château effrayer le Roi, il redescendoit dans les cours encourager la troupe à repousser la force par la force ; il allait au Carrousel pérorier la populace. N'ayant rien pu obtenir du Peuple, voyant la colonne arriver et les factieux annoncer qu'ils venoient désarmer les Suisses, alors il

Madame, vous voulez donc vous rendre coupable de la mort du Roi, de votre fils, de Madame, de vous même et de toutes les personnes qui sont ici pour vous défendre ! A ces mots, ils s'écrièrent unanimement : Ah ! puissions-nous être les seules victimes !

Ici se présente pour l'homme honnête et sensible le rapprochement le plus déchirant. Le Roi, la Reine, la Famille royale, se dévouant aux humiliations, pires que la mort, pour éviter des crimes aux Français, pour sauver des mains des assassins ce reste de Noblesse fidèle qui s'étoit réunie près de leurs Personnes, ils se mettent en marche, ils défendent qu'on les suive, ils traversent des salles où des hommes frémissons les baignoient de leurs larmes, tous veulent les entourer ; *vous ferez tuer le Roi*, leur disoit Röderer. *Restez*, ordonnaient Sa Majesté. *Nous reviendrons bientôt*, ajoutoit la Reine pour les rassurer. Jusqu'à cet enfant si intéressant par les graces de la jeunesse, et portant sur son visage la beauté et la dignité de son origine, M. le

rentra au Château, et livra, comme on a vu, le Roi, sa famille et leur destinée à l'Assemblée nationale. Il disoit aux Aristocrates, j'ai sauvé votre Maître ; aux Jacobins, vous me devez la République. La démagogie qui ne connoit point de milieu, a voulu le pendre, et il a été long-tems caché.

Dauphin est employé par eux pour forcer l'obéissance par la séduction (1).

(1) On ne peut parler de ce jeune Prince sans éprouver le plus délicieux sentiment, sans être tenté de le faire connoître davantage. Elevé à l'école du malheur, nourri de la lecture d'Homère et de Plutarque, par les soins d'un respectable instituteur (l'Abbé Davaux), M. le Dauphin a déjà trouvé avant l'âge de neuf ans, à mettre en pratique les leçons de l'antiquité. Ce jeune Prince est déjà trempé dans le Stix; et dans le fond de sa prison, ses grâces, son ingénuité, ses réflexions, ses réparties, désarment ses bourreaux, et consolent les victimes illustres. Peut-être consacreraï-je un chapitre entier à faire connoître plus en détail les occupations de cette famille infortunée; que l'on se représente, en attendant, l'auguste mère réduite à laver elle-même les bas de son fils, et s'acquittant de ce devoir grossier avec la même dignité qu'elle tenoit son cercle et sa cour à Versailles, dans le tems de sa gloire, ennoblissant ainsi les fonctions les plus viles, forcant le respect de ses détracteurs eux-mêmes, commandant l'admiration de l'Europe, et faisant jaillir de son infortune l'éternelle du bonheur.

Si nous suivons le Dauphin dans le cachot de son père, nous y verrons une scène non moins grande, non moins intéressante. Ce Monarque, qui nous prouve plus que jamais cette vérité terrible du Roi Léar,

. . . . Qu'un Prince infortuné
Est un fardeau pesant quand il a tout donné,

est devenu l'instituteur de son fils. C'est chez les Anglais et les Romains qu'il lui cherche des leçons pour corroborer son ame; il n'a pas besoin d'en chercher dans nos fastes, ils sont eux-mêmes l'histoire vivante et la leçon des Français. Il ouvre Shakespeare, et il explique au jeune Prince la destinée et la fin de toutes les grandeurs, dans ces vers admirables dont on a fait l'épitaphe même du Poète.

The cloud-cap towers, the gorgeous palaces,

Il s'approche d'un de ces Gentilshommes
qui attaché plus particulièrement à la Reine,

The solemn temples, the great globe inself,
Yea, all wlich it inhérit, shall dissolve,
And, like the haseless fabric of a vision,
Leave not a wreck behind.

Horace succède à Shakespeare, et le Dauphin lit
dans Horace

Rebus in augustis
Appare generosus et fortis.

Il regarde son père, et il trouve dans ses yeux l'exemple à côté du précepte.

Si c'est Pope qui est à l'ordre du jour, ils y lisent
la prophétie des malheurs des Français dans ces deux
vers.

Returning seasons still new flowers bring,
But faded kindom has no second spring.

Manuel arrive, l'œil en feu, l'air menaçant, ordonne
aux geoliers de faire entendre plus clairement aux
prisonniers le bruit des verroux, annonce au Roi, avec
toutes les convulsions du crime heureux, que la Mo-
narchie est abolie en France, et qu'il est, lui Manuel,
un des Chefs de la République; et le Roi dont nos mal-
heurs sont déjà la vengeance, lit sur le front de Manuel
l'accomplissement de la menace de Cléopatre à Rodo-
gune.

Puissiez vous ne trouver dédans votre union,
Qu'horreur, que jalousie et que dissension!

Le Dauphin demande à son père l'explication du mot
République; et le Roi qui s'est promis d'oublier tous
les outrages, lui apprend la valeur de ce mot, par ce
que disoit Mirabeau souffrant d'un horrible mal de
dents. Au milieu d'un de ses accès de rage, le *grand*

avoit reçu d'Elle et du Roi l'ordre positif de ne pas les suivre. *Restez, lui dit-il, Papa et Maman vous l'ordonnent, et moi je vous en prie.* Mais le mot, **VOUS FEREZ TUER LE ROI**, étoit la barrière la plus puissante.

Le Roi traversa les Tuilleries sans obstacles jusqu'à l'escalier de la terrasse des Feuillans, au milieu de deux colonnes armées, composées des Grenadiers Suisses, des Grenadiers des Petits-Pères, des Filles Saint-Thomas, etc. Arrivé à l'escalier de la terrasse qui étoit inondée de Peuple, on lui refusa le passage.

l'homme s'écrioit : J'ai une République dans la bouche. Le jeune enfant charmé d'avoir vu le sourire naître sur les lèvres de son auguste père, court porter le bon mot à sa sœur et à Madame Elisabeth, pour ranimer leur réveil; à sa sœur que l'infortune et la crainte ont mürie avant l'âge; à sa tante, à cette Princesse céleste que l'on peut admirer, mais qu'il est impossible de peindre dignement, et qui depuis deux mois ne fait entendre d'autre soupir, d'autre plainte que son exclamation favorite : *Bonté divine!*

On avoit lu un soir au Dauphin le Drame de Pierre-le-Grand, ce jeune Prince avoit retenu le morceau de la fin, et Madame de Tourzel le trouva le lendemain matin, agenouillé sur son lit, les mains jointes, semblable au Samuel du célèbre Reynolds, adressant cette prière au Ciel pour les jours du Roi. Jamais encens plus pur ne s'exhala vers la Divinité. Ce malheureux enfant fut au Temple ! le tems découvrira tout. Tremblez assassins !!!

O ! vous tous qui croyez pouvoir accuser la Providence de vos malheurs particuliers, contemplez cette famille jadis si glorieuse, aujourd'hui si rabaisée, et dites-nous ensuite si vous osez vous plaindre !

Il y fut arrêté pendant plus d'un quart d'heure. La populace qui y étoit rassemblée, crioit : *Nous ne voulons plus de tyrans, la mort, la mort.* Un homme à figure horrible ayant l'uniforme de Sapeur, nommé Rochet, et connu pour un maniaque, chef des insurrections précédentes, accabla particulièrement le Roi des injures les plus grossières. Enfin le Département obtint qu'on laisseroit le passage ouvert et que le Roi pourroit se rendre dans le sein de l'Assemblée, pourvu qu'il consentît à laisser toute son escorte en dehors de la porte. Ce même Sapeur qui avoit tant insulté le Roi, arracha le Dauphin des mains de la Reine, et le porta sur ses bras dans l'Assemblée. Dans le trajet, le Roi fut couché deux fois en joue.

Les personnes qui accompagnèrent le Roi dans ce trajet furent, outre les six Ministres, MM. de Montmorin, Gouverneur de Fontainebleau, de Poix, d'Herville, de Tourzel, de Briges, deux autres personnes attachées à son service, et l'Officier municipal Leroux, M. Borie étant resté au Château par prudence. On nomma une députation pour aller au devant de Leurs Majestés.

Le Roi, la Reine, et leur famille, accompagnés de deux Ministres, entrent, et dirigent leurs pas vers les sièges destinés aux Adminis-

trateurs. Le Roi dit : *Je suis venu ici pour éviter un grand crime qui alloit se commettre, et je pense que je ne saurois être plus en sûreté qu'au milieu de vous, Messieurs.*

M. Vergniaud, Président en l'absence de M. Merlet , répondit : *Vous pouvez, Sire , compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du Peuple et les Autorités constituées.*

Le Roi s'assit alors à côté du Président ; mais d'après l'observation de quelques membres , que la Constitution interdisoit au Corps législatif toute délibération en présence du Roi , l'Assemblée décida que Leurs Majestés et leur famille se placeroient dans une loge située derrière le fauteuil du Président.

Cette loge étoit celle des commis rédacteurs d'un journal nommé le *Logographe* , qui rapportoit les séances de l'Assemblée mot pour mot. Déjà ce journal avoit été dénoncé. Son exactitude avoit tué une foule de réputations ; en chassant les Journalistes, l'Assemblée ajouta au barbare plaisir de retenir la Famille royale dans un cachot anticipé , celui d'empêcher la vérité de publier le lendemain mot pour mot , les pétitions , les motions et les discours de cette exécrable journée et des trois suivantes.

—Bientôt elle suprîma ce Journal. Il n'existe plus, mais le nom du Logographe durera éternellement, ainsi que celui de White-Halle.

Ce fut dans cette prison de dix pieds quarrés, sur six pieds d'élévation, dont les murs blancs réfléchissoient les rayons du soleil, et en redoublotent l'ardeur, que le Roi et sa famille passèrent 14 heures consécutives, pendant une journée brûlante. Comme le Peuple se pressoit en tumulte autour de la salle, on conseilla, pour assurer l'entrée du Roi dans l'Assemblée, en cas d'invasion de la loge, la suppression d'un grillage de fer qui la séparoit de l'Assemblée nationale. MM. de Poix, de Choiseul, de Sainte-Croix et Dubouchage, Ministres, le Roi lui-même furent obligés de défaire cette grille à force de bras; et le Roi resta à découvert, sans se lever de son fauteuil pendant toute la Séance, sans cesser d'avoir les yeux fixés sur l'Assemblée, et sans prendre d'autre nourriture qu'une pêche et un verre d'eau.

J'interromps ici les détails de cette affreuse Séance, pour faire connoître ce qui se passoit au Château, aux Tuileries et aux Feuillans.

C H A P I T R E I X.

Premier massacre dans la cour des Feuillans.

DEPUIS le matin, le bruit s'étoit répandu qu'on avoit arrêté une fausse patrouille au Champs-Elysées; et le Peuple combinant cette arrestation avec les cris de *vive le Roi*, que les Suisses avoient fait entendre à la revue, ne parloient que de complots et de vengeance.

Dans le fait, des patrouilles très-imprudentes avoient arrêté depuis onze heures du soir jusqu'à trois heures du matin, 22 personnes que la peur, la curiosité, le bruit du tocsin, le mouvement avoient portées au Carrousel, aux Tuilleries, aux Champs-Elysées. La plupart étoient armés de pistolets et d'épées pour leur défense personnelle. On les prit presque tous séparément. Il n'y eut qu'un groupe de trois particuliers que l'on saisit ensemble; ainsi toute idée de fausses patrouilles doit être bannie; et ce ne fut sans doute que pour en fournir le prétexte, que l'on conduisit au corps-de-garde une trentaine de gens sans aveu, que l'on fit ensuite évader.

Sur les 22 particuliers arrêtés, et conduits

à la section des Feuillans, onze avoient été placés dans une salle séparée, et trouvèrent le moyen de se sauver à la pointe du jour, en sautant par la fenêtre dans un jardin dont ils brisèrent les issues,

La section des Feuillans étoit présidée ce jour-là par le nommé Bonjour, ci-devant Commis de la marine, Jacobin forcené et chassé des bureaux par ses collègues mêmes, pour avoir dénoncé M. de Fleurieu, Ministre de la Marine. Aussi-tôt que l'on amenoit un prisonnier, ou le mettoit entre les mains de la Garde nationale, jusqu'à ce que son tour de subir l'interrogatoire fût arrivé.

A huit heures et demie du matin, on y amène un jeune homme de 30 ans, en bonnet et en uniforme de Garde national. La fraîcheur de son habit, l'éclat de ses armes et la beauté de ses formes l'avoient fait remarquer, et on l'avoit arrêté sur la terrasse des Feuillans. C'étoit Suleau, royaliste fort connu par ses pamphlets contre le duc d'Orléans, par ses interrogatoires plaisans au Châtelet, un Journal qu'il avoit publié, et un voyage à Coblenz, dont les circonstances avoient eu beaucoup d'éclat. Il se plaignit vivement de son arrestation. Il annonçoit qu'il étoit porteur d'un ordre important qu'il exhiboit. Il y étoit

stipulé expressément : *Le Garde national, porteur du présent ordre, se rendra au Château pour y vérifier l'état des choses; et en faire son rapport à M. le Procureur-général-syndic du Département. Signé, Borie et Leroux, Officiers municipaux.* Mené au corps-de-garde, on contesta l'authenticité de cet ordre. On envoya le vérificateur au Château. Non-seulement les Municipaux avouèrent leur signature, mais ils affirmèrent même que Suleau, nominativement, étoit porteur de l'ordre.

Dès sept heures du matin le Peuple s'étoit amassé en foule dans la cour des Feuillans. Un Commissaire de la Municipalité, craignant l'effervescence du Peuple, monta sur un treteau pour le haranguer, et l'engager à se retirer, lui promettant que les coupables seroient livrés à la sévérité des loix. Ce dévouement de l'Officier municipal lui fit courir des risques, il fut dénoncé, on lui cria de se retirer; il fut remplacé sur son treteau par la fille Théroigne de Méricourt (1), habillée en amazone,

(1) Quoique cette Théroigne de Méricourt soit suffisamment connue, il n'est pas inutile de répéter ici que c'étoit une fille de mauvaise vie, native de Luxembourg, âgée de 30 ans, petite, chétive, mal-saine, usée par la débauche, et n'ayant plus qu'une Révolution pour ressource. Elle ne trouvoit plus d'amans à corrompre, elle se rejeta sur des Députés. Elle admiré

uniforme nationale, le sabre en bandoulière; cette misérable y exhortoit le Peuple au massacre des vingt-deux prisonniers. Elle fit nommer par la tourbe quelques commissaires, à la tête desquels elle monta elle-même au comité pour demander qu'on livrât ces victimes au Peuple. Le président Bonjour défendit à la Garde nationale de résister aux volontés du Peuple, et leur ordonna même de quitter leurs armes. Il y avoit environ 200 soldats au comité; ils obéirent au Président, à un très-petit nombre près. Le Peuple entra: la première victime dont il s'empara, fut un homme colossal, nommé l'Abbé Bouyon; on l'arracha d'entre les bras du Commissaire de la Municipalité qui recevoit alors son interrogatoire: accablé par le nombre, malgré une longue et vigoureuse résistance, il fut entraîné dans la cour, et mis en pièces à 9 heures.

Cet Abbé Bouyon étoit un Auteur dramatique, plus connu par les épigrammes du cousin Jacques que par les chûtes que presque toutes ses pièces avoient éprouvées au théâtre de la Montansier.

Avant la mort de Bouyon, Suleau avoit

d'abord Barnave, elle estima ensuite Pétion. Puis elle tint Club, puis elle voyagea, fut emprisonnée et relâchée par Léopold, et la voilà derechef dans l'arène, quand il s'agit de verser du sang.

dit à la Garde nationale : *Je vois bien qu'aujourd'hui le Peuple veut du sang ; mais peut-être une victime leur suffira-t-elle : laissez-moi aller au-devant d'eux. Je payerai pour tout le monde.* Il se précipitoit par la fenêtre. On l'arrêta. Pauvre Suleau, ce trait honore plus ta mémoire que tout ce que tu avois fait auparavant.

A l'Abbé Bouyon succéda un ci-devant Garde du Roi, M. Solminiac ; la défense vigoureuse qu'il fit, ne servit qu'à rendre sa mort plus cruelle. Un inconnu fut massacré ensuite.

Le tour de Suleau arriva. Déjà un factieux nommé d'Aubigny, chassé depuis de la Municipalité nouvelle pour ses vols, avoit accablé ce prisonnier de reproches et d'invectives ; il l'avoit fait dépouiller de son bonnet de grenadier, de son sabre et de sa giberne. Suleau protestoit toujours contre cette violence de la manière la plus énergique. Enfin Théroigne le demandoit partout sous le nom de l'Abbé Suleau. Elle ne le connoissoit même pas. Une femme l'indique, le Peuple l'investit ; Théroigne lui saute au collet, et aide à l'entraîner. Suleau se débat comme un lion contre vingt furieux. Il parvint dans la mêlée à s'emparer d'un sabre, il frappe, il se fait jour, il

alloit percer Théroigne ; on le saisit, il est mis hors d'état de défense, entraîné dans la cour et taillé en pièces.

M. du Vigier, ancien Garde-du-corps, un de ces hommes que la nature se plaît à former quelquefois pour servir de modèles, et connu sous le nom de *Beau Vigier*, fut la cinquième victime sacrifiée. Comme il joignoit la force à l'élegance, et la souplesse à la grace, sa défense dura plus d'un quart-d'heure. Deux fois il échappa, deux fois il fut ramené ; enfin il succomba.

Quatre nouvelles victimes le suivirent : les neuf cadavres furent portés sur la place Vendôme, et leurs têtes mises sur des piques.

Dans la confusion de ces massacres, deux des prisonniers trouvèrent moyen de s'échapper, et c'est de l'un d'eux que je tiens les véridiques et lamentables détails que je viens de consigner.

Ainsi périrent les premières victimes innocentes de cette journée. Leur crime étoit de s'être levées au bruit du tocsin, et d'avoir parcouru les rues avec des armes pour leur défense mutuelle et pour se réunir au besoin à la Garde nationale.

Ainsi pérît sur-tout ce bon Suleau dont j'aimois l'amitié, la gaité et la franchise ; il

avoit passé près de moi la journée précédente, nous nous étions entretenus des dangers de la Royauté, sans penser même à ceux que nous courions : que j'étois loin de croire que cet entretien étoit notre dernière conversation , et que cette tête si animée à la seule pensée de la situation de Louis XVI, seroit le lendemain le premier objet qui dût frapper mes yeux en posant le pied sur le seuil de ma porte ! Suleau, ah ! puisque la main de ta jeune épouse (1) n'a pu fermer tes yeux , qu'il soit au moins permis à l'amitié de jettter quelques fleurs sur ta cendre. Tu n'es plus ; tu devois perir avec la Monarchie française ; ta loyauté a reçu déjà sa récompense ; en mourant le premier , tu n'a pas été témoin de cette longue série de désastres , qui depuis le 10 Août nous font éprouver chaque jour mille morts ; puisse ton fils plus heureux que son père , voir un jour la Monarchie française rétablie sur des bases inébranlables , et les débris de cette Maison que tu poursuivis à outrance , errans et dispersés à leur tour , expier les maux qu'elle a faits à la France !

(1) La fille du célèbre Peintre Hal, la charmante Adèle, dont les talens surpassent encore la beauté, Suleau l'avoit épousée depuis deux mois , il l'a laissée enceinte.

 C H A P I T R E X.

Attaque du Château.

DEPUIS sept heures du matin, les colonnes étoient en marche, et tout espoir de défense étoit anéanti depuis plus d'une heure par l'introduction des bataillons mêlés de piques qui avoient jeté la confusion dans les cours et le jardin. Après le départ du Roi pour l'Assemblée, les Canonniers avoient laissé éclater leurs sentimens, fait avec d'autres facieux l'échange de leurs canons, retourné contre le Château ceux qu'ils y avoient conduits pour le protéger, et crié : *Vive la Nation.* La défense du Château étoit diminuée de deux Compagnies Suisses, et des 300 Gardes nationaux qui avoient accompagné le Roi à l'assemblée; ces derniers, par cette marche, se trouvoient placés d'une manière très peu dangereuse entre les honneurs de la République et les faveurs de la Monarchie, patriotes sans combat, et royalistes sans risques.

Le premier détachement qui se porta au Carousel fut très-peu nombreux, et se mit en bataille vis-à-vis la cour des Princes.

Un détachement plus considérable descendant du Pont Royal, voulu entrer au Carrousel par les guichets. L'Officier commandant parla à quelques Gardes nationales et au Peuple. On lui dit que les cours étoient pleines de troupes, et qu'il n'y auroit rien. Il continua sa marche et remonta jusqu'au guichet de la rue Froidmanteau. Son détachement y rencontra celui qui venoit du Fauxbourg Saint-Antoine. Les piques y étoient en très-grand nombre, et ils avoient des canons au centre; ils étoient commandés par un Officier à cheveux ronds, monté sur un mauvais cheval noir. Les deux détachemens s'arrêtèrent en face l'un de l'autre. L'Officier à cheval s'avança pour s'aboucher avec l'autre Commandant. Celui-ci paroissoit décidé à continuer la retraite, lorsqu'un homme d'environ 45 ans, noir et barbu, qui se trouvoit là, vint les engager à se réunir, et leur dit assez haut pour être entendu du Peuple: *Nous sommes perdus pour toujours, si l'on ne saisit pas ce moment pour déjouer tous les Complots de la Cour.* Alors tous les chapeaux volèrent en l'air, et l'on fit crier à tout le monde: *Vive la Nation.* Les deux détachemens se réunirent et entrèrent dans la place du Carrousel. Le petit Officier à cheval s'empara du Commandement

général, et plaça tous ses conjurés en bataille en équerre, depuis les guichets jusqu'à la rue de l'Echelle. Ce déploiement par lequel le Carrousel fut cerné, ce fut avec beaucoup d'ordre. On a su depuis que ce Commandant étoit un Prussien nommé Westerman.

Il étoit alors 8 heures. La gendarmerie du Carrousel, aux ordres de M. Raymond, sortit de ses écuries, sans être en ordre. On lui fit crier, *vive la Nation*; cependant la majeure partie ne disoit rien. Elle se retira sans coup férir à l'approche de ces nombreuses cohortes, et alla se mettre en bataille sur le petit Carrousel, faisant face à la rue de l'Echelle. Mais bientôt après, ne trouvant pas le poste tenable, M. de Raymond la conduisit sur la place du Palais Royal, où elle se mit en bataille.

Quand la Gendarmerie fut retirée, on plaça des canons à toutes les issues qui aboutissent au Château, au Carrousel, à la rue de l'Echelle, et à la rue Saint-Nicaise. On attendit encore quelques instans. Une voiture de poudre et une voiture de boulets arrivèrent au milieu du Carrousel. Alors le Commandant alla lui même frapper à la Porte royale, et en demanda l'ouverture qui fut refusée; il étoit alors neuf heures.

Lorsque le Peuple avoit forcé la Gendar-

merie de quitter le Carousel , il avoit apperçu quelques Suisses à l'hôtel de Brionne , il leur avoit demandé de crier *vive la Nation*. Les Suisses s'étoient retirés des fenêtres sans pro-férer une parole. La rage et la menace du Peuple redoublent contre eux.

Sur les huit heures , la Gendarmerie qui étoit au Louvre , reçut de M. Boissieu , l'or-dre de venir partager la colonne devant Saint-Germain l'Auxerrois ; on devoit y diviser la Gendarmerie en deux pelotons , par un à droite et un à gauche ; d'un côté chasser la populace sur l'Hôtel- de - ville ; de l'autre sur les Champs-Elysées. La Gendarmerie du Pa-lais-Royal seroit revenue par le Carousel , afin de la faire refluer par les guichets. A la ré-ception de cet ordre quil fut porté par un Adjudant , M. de Rhuillères qui depuis une heure jugeoit par les propos de ses Gendarmes les mauvaises dispositions de la troupe , as-seimbla ses Officiers pour les consulter. Ceux-ci d'accord avec lui sur l'impossibilité de pou-voir faire exécuter une charge , lui conseillèrent de renvoyer cet ordre à M. de Boissieu. M. de Rulhières ne put que commander d'aller se mettre en bataille sur la place du Palais-Royal. Pendant le chemin , les Gendarmes crièrent tout le long des rues , *vive la Nation*. On

rencontra sur la place le détachement de M. Raymond. On voulut se mettre en bataille sur deux lignes ; le terrain se trouvoit trop étroit, les trois dernières Compagnies reçurent ordre de se porter sur la Cour du Louvre, elles y furent jointes par le détachement de M. de Raymond. Dans ce moment M. de Rulhières se trouva indisposé. La chaleur, la fatigue, l'âge, l'inquiétude, le chagrin, l'accabloit, il se retira chez lui une demi-heure avant le feu. Le commandement passa à M. de Raymond.

On venoit d'annoncer au Château que l'attaque alloit commencer. Alors on fit passer beaucoup de monde dans la galerie des Carraches. Des Grenadiers y furent rangés en ligne sur trois de hauteur ; le dos tourné au Carrousel. Les deux cent neuf Gentilshommes commandés par M. le Maréchal de Mailly, et presque tous les commensaux du Château se rangèrent en ligne, en face des Grenadiers nationaux. Dans le passage qui se trouvoit au milieu des deux lignes, circuloient les Officiers-généraux et les Aides-de-camp.

L'armement de ces Gentilshommes excita la colère des Gardes nationaux. Quelques-uns d'eux n'avoient pourtant qu'une canne à la main, d'autres étoient presque septuagénaires :

ici étoit un jeune page ; plus loin un Gentilhomme habillé en taffetas noir , avoit deux pistolets passés dans un mouchoir blanc qui lui servoit de ceinture : en générale ils ne portoient pour toutes armes que de vieilles épées , des couteaux de chasse , des sabres sans fourreaux ; ils avoient plutôt l'air d'être venus pour mourir aux pieds de leur Maitre , que pour lui porter un secours efficace. Des méchans qui vouloient diviser la Garde nationale , disoient que ces Gentilshommes n'étoient venus là , que pour s'y être trouvés , si la défense eût réussi , s'en donner le mérite , et en recevoir la récompense ! les pervers ! ! !

Le départ du Roi pour l'Assemblée avoit fait un mauvais effet parmi la Garde nationale ; chacun cherchoit à lire dans les yeux de son voisin ce qu'il devoit en penser. Beaucoup se disoient , pour voiler leur frayeur : *Nous sommes trahis ! d'un côté des Aristocrates , et de l'autre des Suisses ! Nous sommes entre deux feux ! etc. etc.* Les Suisses eux-mêmes parurent violemment affectés , quand ils surent que le départ du Roi étoit une véritable retraite. Ils avoient envie d'aller le joindre et le garder à l'Assemblée nationale. Bientôt il n'y eut plus d'ordre dans la

grande galerie , chacun quitta son rang , on se mêla dans les salles , on alla déjeuner ou se promener ; et les Suisses restèrent péle-mêle dans les appartemens et sur les escaliers. Dans ce moment , le Château ressemblloit plutôt au foyer d'un spectacle , qu'à un corps-de-garde ; personne ne donnoit d'ordre. M. Bachman et son Etat-major avoient accompagné le Roi à l'Assemblée. Enfin , les Commandans de la Garde nationale , les Capitaines des compagnies , ou n'étoient point à leur poste , ou ceux qui y étoient , ne savoient ni ce qu'ils devoient faire ni ce qu'ils devoient dire.

A neuf heures dix minutes , les portes de la cour Royale furent enfoncées. Quelques personnes pénétrèrent par les fenêtres et la loge du Portier. Le Peuple entra en foule dans la cour Royale. Quand les Gardes nationales virent l'irruption dans l'intérieur , leur courage sembla les abandonner , leurs visages blémirent , et beaucoup d'entr'eux songèrent bien plus à leur retraite qu'à la défense du Château , mais comme on étoit consigné , on ne pouvoit sortir de la dernière enceinte avec ses armes. Ces réflexions agitoyent la Garde nationale , et pour comble d'anxiété , leurs Officiers avoient perdu la

tête. Ainsi dès ce moment on peut réduire la défense du Château à sept cents Suisses répartis dans plus de vingt postes différens ; aux deux cents Gentilshommes , à cent domestiques et à trente Gardes nationaux ; au total mille hommes , sans chefs , sans ordre , sans munitions ; et les attaquans étoient au nombre de cent mille , avec trente canons , le Corps municipal et le Corps législatif à leurs ordres , un arsenal à leur disposition , et le Roi en leur puissance. Voilà la conspiration!!!!

L'intervalle qui s'écoula entre l'irruption du Peuple et le premier feu , fut de quinze minutes. Le Chef des Marseillois entré le premier , le pistolet à la main , crioit à sa troupe de le suivre. Il la forma tout autour de la cour , en deux équerres , vis-à-vis le Château. Alors les Canonniers retirèrent les six canons qui étoient sur les côtés de la cour , et ils les placèrent en face du Château. Le Peuple , embardi par cette démarche , crioit avec des imprécations horribles : *A bas les Suisses ; rendez les armes ; il faut que les Suisses mettent bas les armes.* Ils faisoient , en gesticulant , et en brandissant leurs piques et leurs fusils , des gestes menaçans , mais néanmoins avec une sorte de crainte , car ils n'osoient jamais se porter

plus avant que jusqu'à la moitié de la cour. Les Suisses et les Gardes nationales répondoint des fenêtres , non par des signes d'amitié , comme on l'a dit , mais par des gestes de la main et des coups de chapeaux , dont le but et le motif très- prononcé , étoit de les engager à s'appaiser , à faire silence et à se retirer.

Cependant la bonne contenance des Suisses qui étoient au pied de l'escalier , effrayoit les attaquans. A mesure que le groupe avançoit dans la cour , si la Sentinelle venoit à paroître , la frayeur faisoit reculer aussi-tôt tous les patriotes. Il y avoit déjà un quart-d'heure qu'ils étoient dans cette ridicule position , en criant toujours , lorsqu'*une douzaine de sans-culottes* , et non des Marseillais , avec un Officier national à leur tête , plus hardis que les autres , s'avancèrent enfin jusqu'au pied du grand escalier ; ils y saisirent le premier factionnaire Suisse , et successivement cinq autres ; ils s'en emparoient au moyen des piques à crochets ; ils les dardoient dans leurs habits , les attiroient à eux , et les désarmoient aussi-tôt de leur sabre , fusil et giberne , en faisant de grands éclats de rire. Encouragée par les succès de ses premiers enfans perdus , la masse entière se

porta au pied du grand escalier, et l'on y massacra alors à coup de massue les cinq Suisses déjà saisis et désarmés. A ce même moment tous les Suisses de ce poste se mettent en bataille, aux ordres du Capitaine Turler et de M. de Castelberg, partie sur les marches de l'escalier, d'autres sur le perron de cet escalier en face de la porte de la Chapelle, et le reste sur les deux côtés de l'escalier double qui part du perron de la Chapelle pour monter aux appartemens du Château. Ce fut en voyant ces cinq Suisses massacrés, que M. de Castelberg exécuta l'ordre de *repousser la force par la force*, et commanda le feu. On apprendra avec plaisir que cette première décharge renversa un homme remarquable par la grosseur de sa taille, qui avoit tué de sa propre main plusieurs factionnaires que j'ai cités.

Au même instant où le feu alloit commencer, l'Officier national dont j'ai parlé, ennuyé de voir que sa troupe n'agissoit pas assez activement, tira de la cour son pistolet sur le Château. Le coup fit sauter quelques éclats de pierre ; cela fut cause qu'on répondit de l'intérieur du Palais par quelques coups de fusil tirés des fenêtres ; et sur-le-champ l'on tira du Carousel contre le Château trois coups

coups de canon avec tant de précipitation et si mal ajustés, que les boulets allèrent frapper l'extrémité des toits; et pourtant l'on n'étoit pas à quarante toises de distance.

L'on voit par ce récit fait sur le témoignage unanime de six témoins oculaires, que le premier feu est parti des cours, que le premier sang répandu a été celui des Suisses. Dès lors on n'a fait que céder à la loi naturelle, qui prescrit à tout être attaqué de se défendre.

La foudre ne fait pas un effet plus prompt que les premiers coups de fusils tirés. La frayeuse s'empara de tous les attaquans et des curieux. Les cours se vuidèrent en un moment; tous s'enfuirent sur le Carousel par la porte Royale, la cour étoit jonchée des fusils, des piques et des bonnets de grenadiers de fuyards. Quelques-uns d'eux, pour éviter de nouveaux coups de fusils des fenêtres, se couchoient ventre à terre, contrefaisoient les morts, se relevoient de tems en tems, et se glissant le long des murailles de côté, gagnoient comme ils pouvoient les guérites des sentinelles à cheval. Les Canoniers eux-mêmes abandonnèrent leurs canons, et s'enfuirent comme les autres.

Quand les Suisses virent la cour Royale

10 Août. Tome II.

complettement balayée , ils y descendirent au nombre d'environ cent vingt , commandés par le Capitaine Turler. Ils commencèrent par s'emparer de deux canons qu'on y avoit abandonnés ; ils les ramenèrent au vestibule du Château , mais ils ne pouvoient en faire usage faute de munitions , et sur-tout des ustensiles les plus simples , tels que mèches , épinglettes , etc. Un détachement de soixante hommes se mit en bataillon quarré à la porte de la cour Royale , et fit un feu roulant sur les factieux qui se tronvoient au Carousel , jusqu'à ce que la place fut entièrement évacuée ; les Suisses n'eurent qu'un seul homme de tué dans cette première affaire , les Marseillais y perdirent beaucoup des leurs. Le nombre des tués y fut d'autant plus considérable , que les gens du Château , Gardes nationales et Suisses dans la galerie , achevoient de disperser les assaillans à coups de fusils.

Cependant cette colonne formidable n'existoit plus ; cent vingt hommes avoient tout dissipé ; les fuyards avoient abandonné quatre pièces de canon au Carousel vis-à-vis l'Hôtel Longueville ; ils s'étoient jetés à corps perdu par toutes les issues , en possé-
sant des cris affreux. Les rues , les quais , les

boulevards étoient couverts de ces malheureux qui se sauvoient tremblans et pâles comme des spectres. Deux Fédérés de Brest , en uniforme rouge , fuyoient à cheval dans la rue Saint-Honoré : trompé par la couleur de leur uniforme , le Peuple les prit pour des Suisses , et les massacra.

Pendant que les Suisses de Turler nétoyoient le Carousel et empêchoient le Peuple d'en approcher , un autre déachement aux ordres de M. de Salis alla s'emparer de trois canons qui étoient à la porte du Manège , et il les mena jusqu'à la grille du Château , le long de la terrasse du jardin. Cette affaire fut très - meurtrière. Les Suisses criblés de coups de fusils de la terrasse des Feuillans , y perdirent trente hommes. Ils en tuèrent prodigieusement.

Lorsque la Garde nationale de service au Château entendit le premier feu dans les cours , sans connoître l'origine et les causes de l'aggression , elle fut dans la plus grande agitation. Chacun prit les armes , et se mit tant bien que mal à son rang. Ils voyoient le drapeau Suisse déployé; le spectacle étoit nouveau pour eux; la confusion , le désordre régnnoient par - tout : *silence* , disoit l'un , *marchons en avant* , répondoit un autre....

Mais nous ne pouvons pas quitter notre poste, disoit un troisième ; *moi, je suis en faction*, observoit un trembleur ; on cherchoit un Commandant, on ne trouvoit personne.

Un des Gentilshommes, le sabre au point, passe devant eux, et les excite à faire leur devoir. *Allons, Messieurs, du courage, voici l'instant décisif....* Le courage étoit rare : cependant il se présente une colonne de Suisses, et la Garde s'y joint en foule. Tous descendant le grand escalier des Princes. La tête de la colonne tourne du côté de la grille qui donne sur le jardin. La grille se trouve fermée, on remonte avec précipitation à l'endroit d'où l'on étoit descendu.

Cependant le bruit se répandit que les Suisses dans les autres cours étoient maîtres d'une partie du canon des assiégeans. Alors on fait un autre mouvement en avant. Un Officier Suisse dit aux Gardes nationales : *Messieurs, c'est à vous à marcher les premiers, nous vous suivrons.* On redescend, et l'on se trouve dans la cour, trois Gardes nationales et quatre-vingt Suisses seulement. Cette petite troupe alloit de la cour des Princes dans la cour Royale, lorsqu'un coup

de canon à mitraille, parti de la porte des Princes, changea sa marche. Elle se rendit à cette porte, où elle fit un feu croisé, qui tua beaucoup de monde, et acheva d'éteindre celui du Carrousel, de ce côté-là. Elle se rendit ensuite à la porte Royale, où elle fit un pareil feu, et elle rentra pour se réunir au gros de la troupe au péristile du Château. Deux Officiers Suisses blessés y étoient déposés sur des chaises.

Il étoit alors dix heures du matin. Les Gentilshommes qui étoient au Château n'ayant pas d'armes de combat restèrent dans les appartemens.

La Gendarmerie à cheval étoit depuis une demi-heure dans les cours du Louvre, donnant des signes de l'insubordination la plus complète. Lorsque le premier coup de canon se fit entendre, elle remonta précipitamment à cheval, et témoigna par la pâleur qui se répandit sur la plupart des figures, l'impression que ce signal leur fit. La terreur étoit si grande dans cette troupe, qu'elle crut voir des boulets passer en l'air par-dessus le Louvre. Ils s'écrièrent alors : *Nous sommes cernés, nous ne pouvons rester ici, il faut nous en aller ailleurs.* Les fuyards augmentèrent encore la frayeur. Ils les pri-

rent d'abord pour des assaillans. Cependant ils se jetoient dans les jambes des chevaux, en criant à tue-tête : *On massacre nos frères au Château.* La Cavalerie partoit en désordre, les uns au galop, les autres au trot. Ils indiquèrent à un des Officiers les postes où ils vouloient se porter. Celui ci leur répondit en colère : *Lâches que vous êtes, si vous ne voulez que courir, allez aux Champs-Elysées, vous aurez de la place.* Ils se jetèrent dans la rue du Coq. La multitude de fuyards y produisit un engorgement et un cahos inexprimables. Des coups de fusils partis à leurs côtés, et des hommes écrasés sous les pieds des chevaux, augmentèrent encore la confusion : pour se mettre à l'abri du danger, ils portoient leurs chapeaux à la pointe de leurs sabres, en criant : *vive la nation*; mais bientôt un gendarme tué par mégardé près du Palais Royal, augmenta tellement la déresse de cette pauvre troupe, qu'elle se sauva au grand galop par toutes les rues de traverse qui vont de la rue Saint-Honoré à celle des Petits-Champs. Le passages, les cours sont pleines de chevaux et d'hommes; la frayeur ne connoît plus d'obstacles : ceux qui s'étoient ralliés hors du champ de bataille, se portoient machina-

lement aux Champs-Elysées; le Peuple les arrêta à la place Vendôme pour se réunir à eux, et forcer le bataillon des Capucines à sortir. Ce bataillon étoit tapi dans sa caserne, les deux canons à la porte, et ne faisait pas le moindre mouvement. On parvint après quelques pourparlers à le débaucher. Alors la Gendarmerie et le Peuple s'acheminent vers la place Louis XV, précédés de ce bataillon, ayant en tête ses Grenadiers et son canon. Ils y augmentèrent d'autant la multitude armée qui s'y trouvoit déjà.

Le poste de Gendarmerie qui se tenoit aux voitures de la Cour, étoit monté à cheval dès qu'il avoit vu la tête de la colonne des assaillans arriver. Comme il ne recevoit point d'ordres, l'Officier commandant voulut aller rejoindre le gros de la troupe. En passant le Pont-Royal, ils furent criblés de coups de fusils, tant du Château que du Peuple. Sur cent hommes, ils en perdirent vingt-cinq. Cependant ils s'étoient réunis à la populace pour tirer sur les Suisses. Ce furent ces mêmes Cavaliers qui furent envoyés ensuite au-devant des Suisses que l'on disoit venir des casernes de Courbevoie.

Jusqu'ici nous avons vu le petit nombre des défenseurs du Château victorieux, les

Marseillais repoussés, la populace dissipée; mais les munitions des Suisses étoient presque épuisées, ils avoient déjà perdu beaucoup de monde : et d'un côté les ordres du Roi qui arrivèrent, et de l'autre les innombrables renforts qui se succédèrent, changèrent totalement la scène, et le champ de bataille devint un champ de massacre.

CHAPITRE XI.

Massacre des Suisses.

Dès qu'on entendit à l'Assemblée les premiers coups de feu, la consternation s'empara des Membres et des assistans; le Président se couvrit, en signe du danger où se trouvoit la chose publique; toute délibération cessa, et le silence de l'Assemblée ne fut interrompu, pendant plus d'un quart-d'heure, que par les cris et l'agitation du Peuple qui étoit au-dehors.

Le Roi, aussi surpris qu'affligé de voir ses Sujets aux prises entr'eux, lorsque par sa retraite même il sembloit avoit interdit toute espèce de défense, ignorant d'ailleurs de quelle manière le combat s'étoit engagé,

s'empressa d'envoyer M. d'Hervilly au Château pour en faire retirer les Suisses, et les rappeler auprès de sa Personne.

L'insurrection étoit si considérable, que Sa Majesté avoit cru de son devoir, dans ce moment suprême, d'épargner le sang à quelque prix que ce fût. Toute possibilité de résistance efficace étoit anéantie; il pensoit bien qu'on l'eût prolongée peut-être quelques instans, mais à la fin le nombre et la rage l'eussent emporté sur la valeur et la fidélité. C'étoient ces considérations qui avoient conduit le Roi à l'Assemblée; il ne manquoit plus à l'horreur de sa situation, que d'avoir à trembler pour la vie de ses défenseurs, à gémir sur le sang des Français, répandu pour la plus légitime des défenses, la défense individuelle, et se voir imputer de tous côtés tant de malheurs. Rien ne manqua à sa destinée: la coupe fut remplie!

M. d'Hervilly arriva au Château dans le moment où les Suisses, maîtres du Carrousel, ramenoient le canon dont ils s'étoient emparés. Ils essayoient inutilement de l'enclouer avec les baguettes de leurs fusils; il leur crio de la terrasse du jardin: *Messieurs, de la part du Roi, j'en ai l'ordre, (personne ne demanda à le voir) à l'Assemblée nationale.*

Son zèle pour la défense des jours du Roi lui fit ajouter : *Avec vos canons.* On fit rouler alors un canon du peristile sur la terrasse ; mais n'ayant d'autres munitions pour le charger que des cartouches, que la batterie des fusils pour y mettre le feu, et des épingle à cheveux pour l'amorcer, n'ayant point de bretelles pour le tirer ; cette partie de l'ordre fut négligée, et les canons furent abandonnés.

On se mit en marche au nombre de cent Suisses, avec le capitaine Turler, et très-peu de Gardes nationales, pour se rendre à l'Assemblée. Dans cette traversée, on reçut près de mille coups de fusils de tous les points du jardin, et notamment du café Hottot. Les Suisses, qui avoient déjà consommé beaucoup de munitions, ne purent répondre que faiblement à ce feu. Ils perdirent trente hommes dans ce court trajet. Arrivés à l'Assemblée, les Officiers donnèrent aux Soldats l'ordre de se rendre au corps-de-garde des Feuillans ; on les y désarma et déshabilla. Les fusils et les habits furent portés en triomphe dans les rues de Paris. Les Officiers voulurent entrer dans la salle de l'Assemblée, pour se mettre sous sa protection ; deux Députés, dont l'un étoit M.

Coutard , vinrent à leur rencontre , et leur dirent qu'il étoit impossible d'entrer ; mais ils les conduisirent dans les bureaux des Inspecteurs de la salle , au nombre de onze ; comme ils font partie des treize Officiers qui échappèrent seuls à cette journée et à celle du 2 Septembre , on ne sera pas fâché de connoître leurs noms :

M. de Salis	} Capitaines.
M. Turler	
M. Pfiffer	} Lieutenans.
Zimmerman , aîné . . .	
Zimmerman , junior .	
M. Glutz	Aide-major.
M. Gibelin	Sous-aide-major.
M. de Luze	Second Lieutenant.
M. Castella	Enseigne.
M. Diesbach	} Sous-Lieutenans (1).
M. Ernest	

Je dois dire ici que les Suisses qui furent désarmés dans la cour des Feuillans , ne rendirent leurs armes que sur l'ordre exprès que le Roi en donna par écrit à M. Turler. Cet ordre enjoignoit encore au détachement de

(1) Ces deux malheureux jeunes gens , à peine âgés de dix-huit ans , furent pris dans les visites domiciliaires , et massacrés à l'Abbaye. M. d'Ernach , Capitaine , se sauva comme par miracle , ainsi que le jeune Deville , Porte-drapeau ,

se rendre à Courbevoie, mais on le retint prisonnier. Je dois ajouter aussi que ces armes ne furent rendues qu'aux Gardes nationaux. Le désarmement se fit un à un. Les fusils furent mis en faisceau derrière les portes de l'Assemblée, et ce ne fut que lorsque le désarmement fut terminé que le Peuple s'en empara.

Cependant les fuyards étoient revenus au Carrousel avec de nouvelles troupes et de nouveaux canons. On les plaça dans les angles de la rue Saint-Nicaise, de la rue de l'Echelle et de la rue des Orties. L'on tira pendant près d'un quart-d'heure; mais cette artillerie étoit si mal servie, que la plupart des coups portoient sur les combles des toits. Le Peuple s'étoit replié, et étoit rentré au jardin par les portes du manège et du Pont-Royal. On eût dû prévenir momentanément cette irruption, si toutes les issues avoient été gardées comme la porte Royale. Le Peuple voulut entrer par les autres cours, mais il fut repoussé par les coups de fusils qui partoient des fenêtres, et par la foible garde de ces postes.

Quand les Suisses qui restoient au Château, se virent attaqués par le jardin, le tumulte et la confusion régnèrent parmi eux; on ne pouvoit ni donner, ni recevoir d'ordres. La

plupart des postes se replièrent sur le grand escalier. Ils s'y grouppèrent au nombre d'environ qnatre vingt hommes ; le feu y dura vingt minutes ; les deux premières décharges furent en feu de file, le reste fut en feu de bilbaude ; tous furent tués. Le Peuple perdit de son côté quatre cents hommes sous le péristile. Il monta alors avec rage et précipitation dans l'intérieur du Château, et tous les Suisses qui étoient dans les appartemens de cette partie, furent massacrés avec la plus grande inhumanité : ils perdirent la tête ; très-peu se défendirent, beaucoup demandant à genoux leur grace, furent jetés vivans par les fenêtres. La Garde nationale ne se voyant plus soutenue, se réunit au Peuple dans la poursuite des Suisses. Ces malheureux, le désespoir dans l'ame, et l'écumé à la bouche, cherchoient à se sauver par toutes les issues : les corridors, les caves, les combles, les écuries, les greniers leur servoient momentanément d'asyle ; on les y découvroit, ils périssaient à l'instant.

Un peloton de dix-sept d'entr'eux s'étoit caché dans la Sacristie de la Chapelle ; comme ils n'avoient pas tiré un seul coup de fusil depuis le commencement de l'action, ils crurent en remettant leurs armes au Peuple,

en criant : *vive la Nation* , avoir la vie sauve ; ils furent massacrés aussi tôt que dé-sarmés.

Près d'une centaine de ces malheureux se sauvoient par la cour de Marsan ; il y en eut quatre-vingts de tués dans la rue de l'Echelle ; leurs cadavres y restèrent entassés pendant quarante-huit heures , après avoir été mutilés de la manière la plus indécente ; les autres eurent le bonheur de se sauver dans les boutiques , dans les escaliers , quelques-uns dans les greniers à foin du Château. On leur prona ensuite des vêtemens pour en sortir sans être reconnus. Beaucoup de ces derniers restèrent trois jours sans prendre de nourriture ; quelques uns y périrent de soif et de fatigue.

Au moment où le feu commença , les deux cents Gentilshommes se portèrent dans la salle des Gardes de la Reine , afin de délibérer sur ce qu'ils avoient à faire dans une circonstance aussi critique. Il y avoit déjà une demi-heure que le feu des cours d'aroit , lorsqu'ils résolurent de se rendre auprès du Roi à l'Assemblée nationale. Ils rallièrent tous les Suisses qui se trouvoient dans cette partie du Château , quelques Gardes nationales , et l'on descendit dans le jardin au nombre d'environ cinq cents personnes. C'étoit par la

grille de la Reine, que l'on brisa, qu'il fut possible de sortir du Château; mais comme on ne pouvoit y passer qu'un à un, et qu'on étoit à trente pas des bataillons postés à la grille du Pont-Royal, cette sortie étoit extrêmement dangereuse. Les deux premiers Soldats Suisses qui la franchirent, furent tués à la porte même; le reste de la troupe fut obligée de passer sur leurs cadavres. Elle fut criblée de coups de canons et de coups de fusils qui partoient à la fois de tous les points; mais comme les Suisses, par l'éclat de la couleur rouge de leur uniforme, attiraient principalement l'attention, il n'y eut que deux Gentilshommes de tués dans ce trajet, M. de Castéja et M. de Clermont d'Amboise, ci-devant Cordon bleu; un autre fut blessé à la cuisse, ce fut M. le Baron de Viomesnil, Lieutenant-général.

En marchant à l'Assemblée nationale, on passa devant un Corps-de-garde national qui étoit placé sous les arbres au pied et vers le milieu de la terrasse de l'eau. La Garde tira sur les Suisses, qui lui répondirent en fuyant. Huit à dix Suisses y furent tués. Je dois dire en passant que beaucoup de ces soldats jetoient en sortant leurs sabres et leurs gibernes, et crioient : *vive la Nation*, espérant par-là

intéresser en leur faveur ; ils ne faisoient que diminuer leurs moyens de résistance , et ils n'en étoient pas moins poursuivis.

Arrivés au pied de l'escalier des Feuillans , après avoir été ralliés par M. le Duc de Choiseul , sous le feu du canon du Pont-Royal et du Pont-Tournant , il étoit question d'aller entourer le Roi à l'Assemblée nationale , et lui faire un rempart de tous ceux qui restoient ; M. de Choiseul croyant être suivi , s'avance l'épée à la main vers l'enceinte où il croyoit devoir trouver la Famille Royale . Emporté par son zèle , il entroit ainsi armé dans la salle de l'Assemblée ; heureusement il rencontra M. Merlin de Thionville , sur la dernière marche de l'escalier qui y conduit ; Merlin lui crioit : *Malheureux , que faites-vous ? vous êtes un homme perdu ; remettez votre épée .* M. de Choiseul , stupéfait de se trouver seul , et encore étonné du danger qu'il avoit couru , se rendit aussi-tôt à son poste auprès du Roi , dans la loge du Logographe .

Le reste des trois cents Suisses et des Gentilshommes continua à se sauver le long des arbres . Ils se rendoient machinalement aux Champs-Elysées par le Pont Tournant , afin de s'y rallier à quelques autres troupes fidèles

fidèles qu'ils croyoient devoir y être, ou au moins pour s'y disperser plus aisément. Les coups de fusils les firent retourner sur leur droite, et se porter sur la terrasse de l'Orangerie, où ils délibérèrent un instant sur le parti qui leur restoit à prendre : les trois quarts furent d'avis de se rendre à la Place Louis XV, par la cour de l'Orangerie ; le reste voulut revenir à l'Assemblée nationale rejoindre le Roi.

M. d'Halouville, Sous-Gouverneur du Dauphin, crut pouvoir se retirer dans le logement de l'Abbé Davaux ; il fut tué sur la terrasse du Dauphin.

En rentrant à l'Assemblée nationale, M. le Vicomte de Maillé, Maréchal-de-camp, qui avoit refusé peu de tems auparavant le Gouvernement de Saint-Domingue, fut blessé grièvement ; il pensa périr en entrant dans le passage de l'Assemblée ; son visage étoit couvert de sang, ses habits tous déchirés ; il ne fut sauvé dans le bureau des Inspecteurs de la salle, que pour être massacré quelques jours après à l'Abbaye (1).

(1) Son fils agé de 16 ou 17 ans, fut enveloppé dans la conspiration du Luxembourg. Lorsqu'il parut au Tribunal de Fouquier-Tinville, le Juge lui demanda à quoi il s'occupoit dans sa prison ? il répondit : *A jouer au ballon.*

Lorsque les Suisses et les Gardes nationales qui avoient accompagné le Roi à l'Assemblée , et qui se tenoient des deux côtés de la porte , en bon ordre , virent les autres Suisses et Gentilshommes fuir sous les arbres du côté de l'Orangerie , ils se déterminèrent à entrer eux-mêmes à l'Assemblée. Les Gardes rationaux se mirent en tête ; la colonne entra jusqu'au tiers de la salle. A la vue de ces hommes armés , l'épouvanter s'empara des Législateurs : plus de la moitié se levèrent avec précipitation de leurs places , et se portèrent sur la porte opposée pour s'enfuir. (C'est pour avoir peint quelques jours après , avec candeur , ce trait de poltronnerie , que le journal Logographe fut supprimé.) On fit rebrousser chemin aux Grenadiers nationaux qui étoient entrés ; on leur donna ordre de refluer dans les couloirs de la salle. Ce mouvement rétrograde occasionna une certaine confusion dans les Grenadiers Suisses qui suivoient les nationaux : ils reculèrent et reparurent au nombre d'environ soixante sur la terrasse des Feuillans ; un Bataillon qui accourroit par la porte du Manège , fit sur eux une décharge de coups de fusils , à laquelle ils répondirent. Aussi-tôt après ils rentrèrent dans les corridors de la salle , et

furent désarmés par ordre du Roi, comme on l'a vu précédemment.

Les Suisses et Gentilshommes qui s'étoient retirés par l'escalier du Cul-de-sac de l'Orangerie, prenoient la route du Garde-meuble, afin de se sauver, soit par les boulevards, soit par les Champs-Élisées. M le Baron de Viomesnil, malgré ses blessures, quelques Gentilshommes, et cinq Suisses, trouvèrent un refuge, et reçurent la plus généreuse hospitalité dans l'Hôtel de M. Pisani, Ambassadeur de Venise, ci-devant l'Hôtel de l'Infantado, rue Saint-Florentin. En vain plusieurs visites y furent faites dans la journée, les risques que courroit Son Excellence en dérobant ces têtes proscrites à la rage des assassins, n'ébranlèrent point sa fermeté. On violoit le droit des gens en sa personne, dans cette visite inquisitoriale ; mais on sait que les droits de l'homme ont anéanti le droit des gens. M. l'Ambassadeur ne pouvoit opposer aucune résistance, et pourtant il y alloit de sa tête, si on avoit surpris les malheureux qu'il avoit accueillis. On ne sait lequel on doit admirer le plus de son courage ou de sa sensibilité (1).

(1) Ces réfugiés s'évadèrent successivement de

En continuant le long du Garde-meuble, pour parvenir à la rue Royale, on apperçut entre les pierres qui couvraient la place de Louis XV, pour la construction du Pont, une pièce de canon avec quatre Canonniers et un détachement. Ils prirent la fuite en voyant les Suisses, et il abandonnèrent ce canon. Déjà ceux-ci commençoiient à essayer de l'enclouer, lorsque le poste qui s'étendoit depuis le Pont-Tournant jusqu'aux pieds de la statue de Louis XV, et qui étoit composé de deux mille hommes, leur envoya plusieurs coups de canons à mitraille, qui firent un ravage prodigieux parmi eux et dispersèrent tout le monde. La Gendarmerie qui venoit d'arriver avec le Bataillon des Capucines, se mit à charger aussi ces malheureux. M. de Villers, ancien Aide-major de la Gendarmerie, et ci-devant Capitaine de la Garde constitutionnelle, fuyant du Château avec les autres, crut que cette cavalerie venoit pour protéger leur retraite. Il crioit à ses anciens camarades : *courage, mes amis.* Un d'entr'eux qui le reconnut, tira froidement son pistolet, et lui brûla la cervelle à

l'Hôtel, sous divers déguisemens. On jetoit avec précipitation les fusils dans les latrines. Il en partit un tandis que la Garde étoit dans l'Hôtel. Heureusement la confusion étoit si grande qu'on ne l'entendit pas.

bout portant , tandis qu'un autre l'acheva à coups de sabre. Cet assassinat atroce fut applaudie par leurs camarades. Cette portion de Gendarmerie alla ensuite se mettre en bataille au Champs Elysées , vis à-vis le jardin de Madame la Duchesse de Bourbon.

Cependant , comme le Ciel ne permet point que le crime reste sans une vengeance plus ou moins prompte , il permit que le feu du Pont-Tournant , qui dura six minutes , et qui fut terrible , tuât six de ces Gendarmes , beaucoup de bourgeois et beaucoup de brigands ; déjà deux autres Gendarmes avoient péri dans la route de la place Vendôme à la place Louis XV.

Tout le monde avoit été dispersé par cette canonnade : quelques-uns des fuyards se jetèrent dans la rue Saint-Florentin , d'autres dans la rue Royale , d'autres enfin dans les Champs Elysées.

Ceux qui prirent la rue Royale étoient au nombre de trente Suisses , et un seul Gentilhomme , ci-devant Page du Roi. Ils entrèrent à l'Hôtel de la Marine. Ce gentilhomme leur observa qu'ils seroient tous infailliblement égorgés s'ils y restoient ; les Suisses ne l'écoutèrent pas , et opinèrent entr'eux de mettre bas les armes. Au mo-

ment même ils s'avancèrent sur la porte, et jetèrent leurs fusils à cinq ou six pas d'eux, ~~et~~ criant : *vive la nation.* A ces mots, il s'avança vers eux un groupe de huit sans-culottes qui leur dirent qu'ils étoient des traîtres, qu'ils ne se rendoient que parce qu'ils voyoient bien qu'ils étoient pris; qu'ainsi on ne leur feroit point de quartier. Cependant ils leur firent crier de force une seconde fois : *vive la Nation.* Malgré cela un de ces malheureux fut tué roide d'un coup de pique qui lui traversa le corps; un autre fut tué d'un coup de fusil. On leur coupa ensuite le col pour promener les deux têtes. L'indignation s'empara des Suisses qui restoient; la rage et la vengeance dans le cœur, ils coururent reprendre leurs armes pour se délivrer de ces huit assassins: ils en tuent sept; mais d'autres sans-culottes étant allés s'emparer de la pièce de canon laissée sur la place Louis XV, ils la dirigèrent vers ce groupe de vingt-huit Suisses, et d'un seul coup à mitraille ils en tuèrent vingt-trois; les cinq restans avec le Page, rentrèrent aussi-tôt dans l'Hôtel. Ils allèrent se cacher dans une cave. On vint les y chercher l'instant d'après; mais ils avoient pu pénétrer dans un caveau voisin, en enfon-

çant et refermant une porte avec assez d'~~adresse~~^{de} pour que l'on ne s'en apperçut pas. Un de leurs camarades avoit été sauvé par le Concierge de l'Hôtel voisin, et déposé dans le même gîte où venaient de se réfugier ses six compagnons d'infortune. Une heure après, ce Concierge vint leur apporter à boire et à manger; on leur fournit surtout des couvertures, car ils avoient été obligés de s'enterrer dans du sable humide, et ils étoient transis de froid et mourans de faim, de sueur, de fatigue et de colère. Hommes et femmes, dans cette maison, s'empressèrent de leur prodiguer les soins les plus touchans. On leur apporta des vêtemens, on arrondit leurs chapeaux, on coupa leurs cheveux, et ils purent se sauver à l'entrée de la nuit.

Quant à ceux qui se sauvèrent par les Champs-Elysées, M. Forestier de Saint-Venant, jeune Officier Suisse, aussi intéressant par les qualités du cœur que par les grâces de sa figure, se retiroit en bon ordre avec trente Suisses. Il apperçoit un peloton de pareil nombre qui fuyoit par la rue Royale avec quelques Gentilshommes; il laisse le commandement de sa petite troupe à M. de Mon..., et court pour essayer de rallier celle

qui fuyoit. Il les rallie en effet ; mais en revenant sur la place de Louis XV, il ne trouve plus ceux qu'il avoit confiés à M. de Mon.... Fusillés de tous côtés, ils avoient tenu quelque tems, et enfin, été obligés de se replier par la rue des Champs-Elysées. — M. Forestier se voyant avec de si petites forces, voulut au moins périr glorieusement. Il chargea, l'épée à la main, à la tête de ses trente hommes, la bayonnette au bout du fusil, le corps qui étoit posté au pied de la Statue. Il l'enfonça trois fois, mais enfin ayant perdu la moitié de ses soldats, il fut réduit, lui quinzième, à faire retraite dans les Champs Elysées. Sa troupe s'y dispersa ; ses braves camarades y furent tous massacrés en détail. Pour lui, tandis qu'il gagnoit le café des Ambassadeurs, un Gendarme à cheval l'apperçoit, franchit le fossé qui sépare la promenade d'avec la grande route, et le renverse mort d'un coup de pistolet dans le dos.

La petite troupe Suisse que M. Forestier avoit laissée aux ordres de M. de Mon.... avoit été forcée de se replier dans les Champs-Elysées, par un corps d'environ trois cents hommes, qui d'abord avoit fui devant la totalité des Suisses sortant de l'Orangerie, et

qui retournoit ensuite sur la place Louis XV, par la rue des Champs-Elysées. Enhardi cette fois par la supériorité du nombre, ils crièrent aux trente Suisses de rendre leurs armes, et de se mettre à genoux pour demander grace. Quelques uns le firent ; le Peuple les enveloppa tous, leur fit crier : *vive la nation*, les prit par-dessous le bras, et les conduisit avec leur chef M. de Mon.... à l'Hôtel ci-devant de la Mairie, aujourd'hui du Ministre des Contributions. Cet Hôtel étoit une espèce de dépôt où ils conduisoient leurs prisonniers. Ils y joignirent leur nouvelle conquête, firent entrer ces trente hommes un à un dans le corps-de-garde, d'où on les fit passer ensuite à celui des Feuillans. Ils y trouvèrent leurs camarades déjà prisonniers, ils furent sauvés avec eux.

Le jeune Gentilhomme qui les commandoit se sauva à la faveur du désordre de ses vêtemens.

Un détachement de soixante Suisses faisant parti de ceux qui étoient sortis par la cour de l'Orangerie, avoit trouvé le moyen de traverser la place Louis XV, et déjà il étoit dans les Champs-Elysées, exécutant sans désordre sa retraite sur les casernes de Courbevoie, sous le commandement de quatre

Officiers. La Gendarmerie à cheval les atteignit et les cerna ; le Peuple les arrêta et les conduisit à l'Hôtel-de-ville, pour y être mis en sûreté, avec promesse d'avoir la vie sauve. A peine sont-ils arrivés sur la place de Grève, qu'ils sont déchirés par la populace. Il étoit alors deux heures après midi.

Un jeune Gentilhomme, que la prudence me défend de désigner autrement que comme le neveu d'un de nos meilleurs Officiers généraux (1), se retiroit du Château par la rue de l'Echelle ; arrêté par deux hommes, il les tua roides de deux coups de pistolet : la populace s'en empara, et le conduisit à la place de Grève pour y être décolé. Heureusement pour lui, il y arriva au moment où l'attention générale et la fureur publique se portoient sur les Suisses dont je viens de parler. Il trouva moyen de se débarrasser des deux hommes à qui il avoit été confié, en les blessant l'un et l'autre à coups de couteau. Il eut ensuite le bonheur de s'esquiver dans la foule, et il respire encore.

Un autre Gentilhomme septuagénaire, le Vicomte de Broves, Député à l'Assemblée constituante, avoit été blessé en sortant du

(1) Le Chevalier Charles d'A.

Château. Le sang qui ruisseloit sur sa joue , le signala au Peuple ; il fut massacré devant Saint-Roch.

Dès que le Peuple fut le maître du Château , sa rage s'exerça indistinctement sur tous les individus qu'il renfermoit. Les Huisiers de la chambre , les Garçons , les Suisses des portes , jusqu'aux hommes de peine que leurs fonctions grossières confondoient avec la populace , tout fut massacré également. Le sang ruisseloit par-tout , sous les toits ; dans les caves , dans les appartemens intérieurs , on ne marchoit que sur des cadavres. Dépouillés aussi-tôt qu'égorgés , ces corps sans vie ajoutoient à l'horrenr de leur aspect , le spectacle d'une mutilation que la pensée peut comprendre , mais que la pudeur défend de tracer ; et ce sont des femmes , des démons , des furies qui sont les exécuteurs de ces atrocités ! Un comédien habitué à jouer les rôles de tyran , et toujours sifflé du parterre , boit publiquement du sang d'un Suisse : on croit être au festin d'Atréa. La plume se refuse à peindre tontes les horreurs dont on a été le témoin ; l'imagination ne peut se prêter à un pareil tableau de la dégradation du cœur humain ; et la sensibilité , comme l'a dit M. de Rivarol , n'est pas de mesure avec tant de malheurs.

Le feu qui avoit commencé à neuf heures et demie, cessa tout à fait à midi, et le massacre ne discontinue à deux heures, que pour faire place à des assassinats d'un autre genre, qui continuent encore au moment où j'écris.

Le nombre des Suisses sauvés, tant au corps-de-garde des Feuillans que chez des particuliers, est d'environ cent quatre vingt: restent sept cent cinquante qui ont péri dans cette affreuse matinée.

Neuf Officiers survécurent encore quelques jours à la destruction de leur régiment, pour succomber bientôt d'une manière plus cruelle, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage. Ces Officiers qui furent conduits à l'Abbaye, furent MM.

de Maillardor	Colonel en second.
Reding	Capitaine.
de Salis	Aide-major.
de Wilt	Sous-aide-Major.
de Zimmermann	? Lieutenans.
de Maillardor	? Lieutenans.
Alimann	
Cholett	? Adjudans
Bachmann	Major-général.

Les Officiers qui existent encore, avoient d'abord voulu entrer à la barre de l'Assem-

blée pour se mettre sous sa protection ; deux Députés , et sur-tout M. Coutard de Nantes , vinrent à leur rencontre , et leur remontrèrent le danger et même l'impossibilité d'entrer : ils les conduisirent dans le bureau des Inspecteurs de la salle , où ils les retinrent depuis onze heures du matin jusqu'à neuf du soir. Dans l'intervalle , les mêmes Députés vinrent deux fois visiter leurs prisonniers ; la première pour leur apprendre qu'ils venoient de faire rendre un décret par lequel les Suisses étoient mis sous la sauve-garde de la loi et de la loyauté Française ; ils revinrent ensuite pour leur faire part du mécontentement du Peuple , qui demandoit leurs têtes à grands cris , et les assurer qu'ils feroient tout ce qui étoit en leur pouvoir pour les arracher au danger qui les menaçoit ; ils trouvèrent moyen de leur procurer , dans la soirée , des rédingotes et d'autres déguisemens à la faveur desquels ils s'échappèrent dans la nuit sans être reconnus.

Ainsi fut détruit en moins de trois heures le plus beau et le plus fidèle des Régimens qui restoient au service de la France : ainsi fut renversée la dernière colonne qui soutenoit encore la Monarchie. Probité , discipline , valeur , ces nobles enfans des mon-

tagnes avoient tout : l'œil de l'honnête homme fatigué du spectacle dégoûtant de la licence nationale , se reposoit sur eux avec complaisance ; leur aspect rassérénoit l'ame , la vertu se peignoit sur chacun de leurs traits , et l'harmonie parfaite qui regnoit entre leur physique et leur moral , faisoit ressortir d'autant le contraste que présentoient leurs adversaires. Déjà ce Corps avoit été deux fois mandé contre les factieux , sans pouvoir agir efficacement ; leurs bras avoient toujours été retenus : mais avec quel plaisir on se rappelle encore leur marche imposante en ordre de bataille à la journée de Réveillon , et leur arrivée à Versailles le 6 Octobre au matin. Quels ressorts n'avoit-il pas fallu faire jouer pour le désorganiser et l'anéantir : trois années entières , deux Assemblées nationales , des brigands rassemblés des extrémités du Royaume dans la Capitale , et Pétion avec Rœderer à la tête des Autorités constituées ! Il avoit fallu leur enlever le Roi et leur Etat-major ; les laisser livrés à eux-mêmes preque sans Officiers , sans canons et sans munitions ; et néanmoins ils sont pendant une heure maîtres du champ de bataille ; et comme si la fatalité avoit présidé à cette journée , et que le Roi n'eût pas pu faire une

démarche , qu'elle ne fût suivie d'un malheur , il fallut que M. d'Hervilly vint par son ordre diviser la défense du Château , en appellant à l'Assemblée nationale une partie des Suisses vainqueurs avec un de leurs plus braves Capitaines (Turler) ; il fallut que la Compagnie des Grenadiers qui avoit accompagné le Roi à l'Assemblée , demeurât paralysée pendant qu'on égorgoit leurs frères à cinq cents pas d'eux. Il fallut que trois cents des leurs fussent partis quelques joars auparavant , après plus de trois semaines de délais et de temporisation d'un sage Ministre , qui depuis a reçu la mort pour prix de sa fidélité. On avoit imaginé tous les genres de séduction pour rendre ce Régiment infidèle ; elles n'avoient abouti qu'à purger ce Corps de huit enfans rebelles qui le déshonoroient. On avoit répandu parmi le Peuple le bruit que la Cour les avoit comblés d'argent , et leur avoit prodigué le matin du combat , des liqueurs enivrantes : ainsi la passion populaire prête à ses ennemis , et ses goûts , et ses desirs , et son langage. Le prêt avoit été fait depuis peu de jours ; l'ordre parfait qui regnoit dans cette troupe , y répandoit une aisance générale ; étoit-il donc étonnant après cela que l'on trouvât dans les dépouilles de

ces malheureux quelques écus et quelques corsets (1) ? Mais comment excusera-t on ce premier massacre de cinq Suisses désarmés au pied du grand escalier ? Eh ! qu'a fait autre chose le malheureux M. de Castelberg , que d'exécuter l'ordre que Röderer lui avoit donné , lorsqu'après la revue du Roi il avoit été les haranguer , et leur avoit dit ces propres paroles : *Messieurs , au nom de la loi , je vous ordonne de défendre le Château , et de repousser la force par la force !* et ces liqueurs enivrantes qu'étoient elles autre chose qu'un gage de fraternité et d'union , que la Garde nationale leur avoit donné le matin , pour réparer les veilles de la nuit , et se préparer aux travaux du jour ? Troupe fidèle , braves Soldats , je n'ai point l'éloquence de Démosthène , je ne couvrirai point vos tristes restes des fleurs qu'il répandit sur les tombeaux de Marathon ; mais au moins j'aurai le premier vengé votre mémoire des calomnies dont le crime vous a outragé. Vous peindre étoit vous louer ; j'ai rempli ce devoir ; il ne me reste plus qu'un désir à former ; puisse votre courage et votre loyauté servir de modèle à vos vengeurs (2).

(1) Le corset est un assignat de 5 liv.

(2) Les soldats Suisses se plaignirent , a t-on dit , d'avoir été abandonnés de leurs Officiers dans cette déplorable

éplorable matinée; mais outre ce que j'ai déjà rapporté qu'il y en avoit eu vingt-deux de tués sur le champ de bataille, on ne doit pas oublier que la plus grande partie de leur État-major avoit accompagné le Roi à l'Assemblée nationale; que M. d'Herilly, en donnant l'ordre de venir auprès de la Famille royale, entraîna avec lui autant d'Officiers qu'il put en trouver, et que la répartition des Suisses dans une infinité de petits postes, avoit rendu impossibles et impratiquables les communications militaires habituelles; ainsi il n'y a que des larmes à donner, et nuls reproches à faire à la mémoire de leurs Officiers.

Ce seroit aussi abuser de la patience des lecteurs, que de cherclier à réfuter cette prétendue ivresse des soldats Suisses, Dira-t-on qu'ils étoient ivres, ces soldats rangés en bataille sur la terrasse des Feuillans, qui reçoivent sans s'ébranler trois décharges de canon, et qui attendent pour faire leur retraite le commandement de leurs Officiers? si ceux qui furent massacrés en fuyant et en demandant la vie, avoient la rage dans le cœur et l'écume à la bouche, si c'est ce sentiment que l'on qualifie d'ivresse, de quel nom appellerait-on la féroce de ceux qui non contenus de boire le sang de leurs victimes, promenèrent leurs membres mutilés, et firent un repas de leur chair?

Parmi les divers traits de courage qui signalèrent cette journée, on ne doit pas omettre celui d'une sentinelle de la terrasse, qui se voyant assailli par le Peuple, eut le tems de tirer sept coups de fusil, de se défendre encore pendant quelques momens à coups de sabre, et rejeta enfin ses armes afin de périr au moins désarmé. Il seroit également injuste d'oublier celui d'un Fédéré marseillais, qui se trouvant sous les arbres des Tuilleries, en face du peloton des Suisses et des Gentilshommes qui descendoient du Château, les arrête seul et leur défend d'avancer, tire un coup de fusil et un coup de pistolet, et ne succombe qu'après avoir tué deux hommes.

Quelques personnes vêtues par hazard en rouge, furent massacrées par le Peuple qui les prit pour des Suisses; dans ce nombre fut le sieur Melan, architecte, à qui l'on devoit le bâtiment de la Redoute chinoise, et celui du Wauxball d'été.

C H A P I T R E X I I .

Pillage du Château.

Dès que la populace fut maîtresse du Château, l'irruption et le pillage y furent universels ; les caves enfoncées, les meubles brisés, jetés par les fenêtres, les secrétaires ouverts ; tout présentoit l'image de la dévastation et de la mort. On ne respecta que les tableaux de la chambre du lit. Les arts n'eurent au moins pas à rougir de la destruction d'un des chef-d'œuvres de Lebrun, d'un autre du Carrache, et de la mélancolie de Féti qui restèrent intacts.

A l'Hôtel de Brionne, tous les lits qu'on avoit préparés pour les Suisses, furent brûlés sur la place du petit Carrousel ; l'Hôtel fut pillé.

Les deux écuries que l'on avoit bâties pour le service de la Garde à cheval, furent également réduites en cendres. Il en fut de même des bâtimens des cours. Les logemens de M. de Choiseul, de M. d'Herville, de M. de Champcenets, de M. Duparc, furent livrés au pillage : mais ce qu'on doit regretter

par dessus tout , c'est la précieuse bibliothèque , les manuscrits , les desseins originaux , et la collection géographique du bon Laborde , ancien Valet de-chambre et l'ami particulier de Louis XV ; après cinquante années passées successivement au milieu de la Cour , de l'étude , des plaisirs , de l'amour et de la musique , Laborde confiné dans un petit hermitage que la bonté de ses Maîtres lui avoit réservé au Caroussel , consacroit le reste de ses forces à des ouvrages chronologiques et géographiques destinés à l'éducation du Dauphin. Etranger à toute cabale , à toutes intrigues , il oublioit au milieu de ses livres et de ses souvenirs , sa fortune passée , et la révolution présente. Il traçoit les cartes de la République romaine , lorsque le Royaume de France s'effaçoit momentanément du tableau général de l'Europe ; et la Dynastie de ses Maîtres alloit- être suspendue , qu'il s'occupoit encore de la chronologie des Pharaons. Ni ses travaux , si sa candeur , ni les cheveux blancs de cet estimable vieillard , ni ses liaisons si connues avec Voltaire , rien ne put préserver les fruits de ses veilles de la fureur des barbares ; il fut trop heureux de leur dérober sa personne , car on le menaçoit aussi de la mort , lui , qui la veille

même travailloit à sauver la vie de M. de la Peyrouse et de ses compagnons, par l'expédition de deux embarquemens qui venoient de partir sous les ordres de M. du Petit-Thouars, expédition dont les connoissances de Laborde, et son humanité, lui avoient fait donner la direction (1).

La Famille royale avoit été accompagnée à l'Assemblée nationale par Madame la Princesse de Lamballe et par Madame de Tourzel ; il ne restoit de femmes au Château que Mesdames de Tarente, de la Rochaymon, de Ginestous, Pauline Tourzel, et les Femmes de-chambre de service. Elles étoient descendues dans l'appartement de la Reine ; elles y entendirent tout le combat. Lorsque le Château fut conquis, les Marseillais pénétrèrent dans l'asyle qui les receloit. Ils enfoncent les portes, et le premier objet qui frappe les yeux de Madame de Tarente, est le corps du garçon de la chambre, Diet, qui avoit été massacré en défendant l'entrée de cet appartement. Madame de Tarente, moins inquiète sur la conservation de sa vie que sur l'honneur de la jeune Tourzel, qui sem-

(1) Il fut assassiné avec Lavoisier et autres Fermiers-Généraux. *Note de l'Imprimeur,*

bloit être confiée à sa garde , se met auss devant d'eilz , affronte et harangue le Chef des Marseillais. Elle obtint , pour elle et ses compagnes , d'être conduites hors du Château. Elles coururent toutes les plus grands dangers avant de pouvoir rentrer chez elles , et n'échappèrent à la mort que par le plus grand bonheur.

Le Chef de ces Marseillais , le nommé Fournier , étoit un homme de près de 60 ans , qui avoit long-tems habité l'Amérique ; et son caractère déjà ardent avoit encore été aigri par de prétendues injustices dont il s'étoit plaint inutilement pendant plusieurs années. Il étoit propriétaire d'une *guildive* ou manufacture de taffia , paroisse de Vernettes à Saint-Domingue ; cette manufacture avoit été incendiée , soit par accident , soit par ses ordres , ainsi que je l'ai entendu dire moi-même sur les lieux , par des gens qui connoissoient son caractère atrabilaire et perfide ; il avoit accusé de cet incendie les habitans voisins les plus riches , et il en avoit fait l'échafaudage d'un procès qu'il perdit successivement à tous les Tribunaux de la Colonie. Il ne se rebuta point ; il vint en France plaider en déni de justice , et prendre à partie tous les Administrateurs successifs

de Saint-Domingue ; ses poursuites étoient aussi vaines , lorsque la Révolution vint ranimer son espoir et échauffer sa vengeance. On voit déjà de quelle ressource un homme de cette trempe pouvoit être à l'orgueil d'un Pétion , et au délice des Chabot et des Merlin. Brissot , Clavière , Roland , les Bordelais , Condorcet , prévoyoient bien que la désorganisation qu'ils méditoient , ameneroit la répétition des scènes d'Avignon ; mais ils vouloient pouvoir faire une distinction entre les deux catastrophes ; il leur falloit un autre homme que Jourdan pour diriger leur armée ; car en prenant ce sanglant héros de la Glacière , ils ne pouvoient plus réclamer la gloire du 10 Août , sans se rendre responsables du 2 Septembre ; Fournier se trouva heureusement sur le chemin pour soulager leur délicatesse alarmée ; ainsi ils ont pu rejeter sur des brigands subalternes les massacres des prisons , ils ont cru en charger impunément les Bazire , les Panis , les Marat ; ils ne s'attendoient pas que ceux-ci s'en feroient gloire , se vanteroient d'avoir sauvé la Patrie par ces assassinats , et demanderoient un jour la couronne civique , en les taxant eux-mêmes de lâcheté et de mollesse ; et voilà le triste résultat des insurrections :

d'excès en excès, de crimes en crimes, on est entraîné, malgré soi, à la désorganisation du monde entier; le plus cruel est le plus conséquent; et le plus honnête des Rois devient le plus malheureux des hommes (1).

(1) Dans la soirée, vers les trois heures, M. Carl, premier Lieutenant-Colonel de la Gendarmerie à pied, fut tué en sortant de la loge où étoit la Famille royale. Il reçut de ses propres Gendarmes deux coups de fusil à bout portant, dans la cour des Feuillans; il fut manqué, il mit l'épée à la main, et se fit jour jusqu'à la rue Saint-Honoré, où il trouva Palloy; le maçon patriote du Fauxbourg Saint-Antoine. Palloy étoit l'ami de Carl, celui-ci se jette au devant de lui et lui demande protection. Palloy alors tire un coup de pistolet à son ami et l'achève à coups de sabre. M. d'Hermigny, Colonel de la Gendarmerie, fut tué sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On n'avoit pas oublié ses liaisons avec M. de La Fayette, ni les injures qu'il avoit adressées au Corps législatif vers le commencement de ses séances, lorsqu'il traita Goupilleau et ses Collègues de vau-pieds. Dans toute la soirée on ne cessa de pendre et de massacrer; mais alors ce n'étoit plus des Aristocrates, c'étoient des voleurs que d'autres voleurs moins adroits et plus cruels dépouilloient et tuoient à l'instant. Le brigandage, l'ivresse, l'impunité avoient doublé la multitude; cette soirée sembloit une orgie de carnage; ou tuoit par partie de plaisir; les cadavres du Peuple couvraient les cadavres des Suisses:

Et ce n'étoit par-tout qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et trainés dans la fange,
De lambeaux teints de sang, et de membres affreux
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux.

C H A P I T R E X I I I.

Massacre de M. de Clermont-Tonnerre.

PARMI les crimes de cette journée de deuil, il est affreux de compter l'assassinat d'un des hommes qui s'étoit le plus fait remarquer dans la Révolution. M. de Clermont-Tonnerre vit dès le matin sa maison investie par la populace, sous le prétexte qu'elle contenoit des armes. Il fut arraché des bras de sa femme, et conduit à sa Section. La visite se fit, et il fut reconnu innocent. Après cette déclaration, il crut pouvoir retourner tranquillement à son Hôtel pour y rassurer son épouse; cependant ses amis lui conseilloient de se cacher. M. de Clermont sort au milieu de la tourbe, quelques personnes applaudissent, d'autres le menacent. Il harangue le Peuple à plusieurs reprises, il a d'abord quelques succès; bientôt un Cuisinier qu'il avoit chassé vient exciter la populace contre lui. Un coup de faulx qu'il reçoit sur la tête, l'avertit que son heure fatale est sonnée. Il monte jusqu'au quatrième étage de la maison de Madame de Brassac, rue de Vaugirard; il en

sort sans vie, et ses amis ne reconnoissent plus que ses vêtemens ensanglantés.

M. de Clermont Tonnerre avoit eu le début le plus brillant dans l'Assemblée nationale. Une éloquence facile, une figure imposante, un air de dignité dans son maintien, le désignoient pour un grand rôle dans un tems de révolution; et le parti populaire qu'il avoit embrassé dès le commencement, le plaça au nombre de ses Chefs les plus distingués. Nommé deux fois Président, c'est à la fin de sa seconde Présidence qu'il perdit toute sa faveur; et depuis le 6 Octobre 1789, devenu odieux à tous les partis, sa réputation s'effaça, son influence dans l'Assemblée devint nulle, et l'on ne parloit de ses talens que pour lui en reprocher l'emploi: mais ses ouvrages lui survivent, et la Postérité sera plus juste que ses contemporains. Ceux qui ont bien connu Clermont-Tonnerre, qui ont vécu intimément avec lui, s'accordent à dire qu'il avoit de l'élévation dans le caractère, des vues justes et étendues, un amour sincère du bien public et de la vraie liberté. La précipitation de son jugement qui résultoit d'une abondance d'idées que l'expérience n'avoit pas encore mûries, lui avoit fait faire des fautes qu'il avouoit avec ingénuité.

Il se reprochoit sur-tout la facilité de ses espérances , et l'inconsidération de ses motions dans les premiers mois de la Révolution. Il s'arrêta au 6 Octobre 1789 , et abandonna ouvertement la majorité de l'Assemblée nationale ; mais il ne voulut pas abandonner de même la cause de la liberté , ce qui le plaça dans une attitude équivoque entre les deux partis , sans qu'aucun lui sût gré de défendre alternativement , et selon qu'il le croyoit juste , les véritables intérêts du Peuple et ceux de la Royauté. Mais comme on ne doit juger un homme public , dont les opinions sont imprimées , que sur l'examen même de ses opinions , c'est là qu'on retrouvera des preuves multipliées d'un grand talent et d'un bon esprit , que quelques années de plus de travail et d'exercice , auroient élevé au premier rang. Son *Analyse de la Constitution* , ses Discours sur l'affaire d'Avignon , sur celle du Comte Albert de Rioms , sur la Législation des Colonies , sur le droit de Paix et de Guerre , et plusieurs autres , réunissent à la pureté des principes , une précision de raisonnement qui étoit le caractère particulier de son éloquence (1). Lorsqu'il

(1) Au moment où il a été massacré , on imprin-

étoit animé par la chaleur de la discussion, il avoit de très-beaux mouvemens et souvent une répartie brillante. Dans son intérieur, il étoit d'une société douce et aimable, et d'un commerce sûr. Uni à une femme intéressante sous tous les rapports, elle possédoit toute sa confiance, et la méritoit. — L'assassinat de Clermont-Tonnerre a été suivi de tant d'autres, et se trouve placé à une si cruelle époque, que le deuil de ses parens et de ses amis, confondu dans le deuil universel, leur laisse à peine la consolation de rendre particulièrement à sa mémoire tout ce qui lui est dû.

CHAPITRE XIV.

Resumé.

TELLE fut l'insurrection du 10 Août, résultat nécessaire d'une Constitution qui avoit détruit tout équilibre, toute indépendance de pouvoirs, qui avoit iutroduit un Roi sans

moit un nouvel ouvrage de lui, sous le titre de: *Suite à mon Analyse de la Constitution*. C'est un rapprochement très-piquant des principes de la Constitution et des actes du Corps législatif.

force, au milieu d'un Corps toujours agissant, qui avoit placé, d'après J.-J. Rousseau, la Souveraineté dans le Peuple, c'est-à-dire dans le nombre, dans la violence, dans la folie, la rage ou la stupidité, au lieu de la placer où elle existe, dans la raison suprême fondée sur la nature des choses ; c'est-à-dire, dans la propriété, la paternité, la sagesse et l'expérience. — *Vous avez de l'or ; et nous avons du fer*, disoit Charles Lameth : *Oui, vous avez du fer, et toutes vos loix en sont faites* ; et ces loix ont brisé le fer des défenseurs même de la Constitution, et leur or est devenu la proie des non-propriétaires qu'ils avoient imprudemment appellés auprès d'eux pour les aider à soutenir l'édifice de leur révolte.

Cette insurrection étoit devenue le titre de gloire que réclament aujourd'hui des Légitimateurs parjures ; il ne faut plus s'évertuer à en chercher les auteurs. Chabot, dans le Journal des Jacobins, du 7 Novembre, en a fait le récit avec candeur : Barbaroux est convenu depuis peu qu'elle étoit arrêtée dès le 29 Juillet dans le Directoire secret qui se tenoit à Charenton. Pétion, dans son Discours sur Robespierre, réclame la portion de gloire qui lui revient de droit, pour avoir travaillé

pendant dix mois consécutifs à en préparer les voies par la désorganisation générale ; enfin , un Comité composé de six personnes , Fabre d'Eglantine , Panis , Tallien , Chabot , Bazire et Danton , est chargé d'en rédiger le mémoire historique .

Je l'ai tracé avant eux ; et des notes incontestables que j'ai données , il résulte clairement .

1^o. Que le Roi a maintenu la Constitution , toute mauvaise qu'elle étoit , autant qu'il étoit en sa puissance .

2^o. Que s'il en desiroit la réforme , c'étoit par des moyens doux et puisés dans la Constitution même , et sur-tout en s'entourant des Autorités constituées , Administratives et Judiciaires .

3^o. Qu'étant lui-même un des Pouvoirs constitués , sa défense comme simple Citoyen et comme Roi , étoit son droit et son devoir ; et que le crime est à ceux qui l'ont abandonné , après lui avoir prêté le serment de fidélité .

4^o. Que le Régiment des Gardes-Suisses n'a fait qu'obéir aux trois réquisitions successives de Pétion , de Leroulx , Officier municipal , et de Röderer ; réquisitions portant l'ordre de défendre le Château , et de repousser LA FORCE PAR LA FORCE .

5°. Qu'ils n'ont fait feu qu'après avoir été provoqués , désarmés , et cinq d'entr'eux massacrés ; que l'on n'a également tiré des fenêtres du Château , que lorsqu'un coup de pistolet déjà parti des cours , et l'aspect des canons dirigés contre les Tuilleries , annonçoient que l'attaque alloit commencer , et qu'il étoit instant de prévenir cette populace agitée et séditieuse , dans laquelle on ne reconnoissoit aucun des caractères du vrai Peuple composant le Corps politique.

6°. Que les Suisses ont été trois - quarts - d'heure maîtres du champ de bataille , et qu'ils auroient eu peut - être le dessus , s'ils avoient été secondés par cent hommes de cavalerie seulement , et s'ils n'avoient pas été abandonnés et divisés de mille manières par des circonstances funestes.

7°. Que la Gendarmerie nationale s'est comportée ce jour - là d'une manière qui fera éternellement sa honte ; et que la Garde nationale prouva ce qu'on savoit depuis long - tems , que quelques individus en étoient excellens , mais que la masse en étoit dépravée , corrompue , timide ou factieuse.

8°. Que la retraite du Roi à l'Assemblée n'a été que la suite du principe qu'il s'étoit fait de ne jamais désespérer de l'honnêteté pu-

élique ; et que s'il eût pu prévoir que dans cette journée on l'eût fait survivre à la Constitution, il se seroit enseveli avec elle, en se mettant à la tête de ses Gardes Suisses et Nationales, et en repoussant les factieux lui-même, comme l'avoient fait les deux années précédentes, MM. de Bouillé et de La Fayette, aux applaudissemens des demi-republicains qui régnnoient alors.

9^e. Que ce n'est point le *Peuple* qui a fait l'insurrection du 10 Août, mais qu'elle n'a été produite que par une centaine de brigands ligués, qui, après avoir essayé sans succès par leurs écrits et leurs discours, d'agiter la Nation pendant près d'un an, ayant fait déclarer la guerre pour se servir de nos victoires comme de nos revers pour aigrir ou enflammer les esprits, appellèrent en désespoir de cause, sous le nom d'*armée Marseillaise*, un raimas d'hommes perdus, de Barbaresques, de Maltois, d'Italiens, de Génois, de Piémontois, qui, au nombre de deux cent cinquante, protégés par Petion et Santerre, furent maîtres soudain de l'Assemblée nationale et de la Capitale, ainsi que Pierre Mandrin fut maître du Dauphiné et des provinces voisines pendant plusieurs années, avec cent cinquante hommes déterminés ; ainsi que

Cromwel gouverna l'Angleterre pendant quinze ans avec ses frères rouges.

10°. Qu'il fallut encore près d'un mois pour joindre quinze cents auxiliaires à ce noyau d'armée, et que pour avoir ce nombre, il fallut faire venir trente mille Fédérés des Départemens, jeunesse ignare et stupide, sur laquelle un si petit nombre d'enfans perdus étoit facile à élire et à corrompre.

11°. Qu'en bouleversant ensuite les Sections sous le prétexte de la guerre, il étoit aisé d'armer et de séduire cette classe d'ouvriers et d'hommes de peine, que la Constitution avoit éloignés de la chose publique, sous le nom de Citoyens passifs; et qu'avec la promesse de quelqu'argent, on put recruter ainsi dans les faubourgs douze à quinze mille hommes égarés.

12°. Qu'un pareil mouvement combiné avec des étrangers à la tête, l'attaque d'un Château, d'un Roi, la dispersion d'une Cour, l'espérance du pillage, l'attrait de voir couler l'or et le vin, annonçoient le spectacle d'une orgie, où la curiosité, la furie et le brigandage appelloient également la foule, mais qui ne peut tromper le raisonnement de l'Homme d'Etat, ni égarer le jugement de la Postérité sur le but et le vrai caractère d'une semblable insurrection.

15°. Que la prétendue corruption reprochée au Roi, n'est tout au plus que l'ouvrage de ses agens; qu'il est très difficile de prouver qu'il en eût connaissance, et que même en fût-il convaincu, elle ne serviroit qu'à prouver en faveur de la pureté de son cœur. En effet, chargé de gouverner dans un siècle et dans un pays corrompu, où les deux grands, les deux seuls immobiles du Gouvernement sont l'amour et la crainte, si le Roi qui semble être né tout amour et toute bonté, ayant à choisir, avoit préféré employer les bienfaits pour donner le mouvement à la machine qu'il régissait, qui oseroit lui en faire un crime? seroit-ce ceux qui, après avoir détruit la Monarchie, sont allés tendre une main avide aux Rois de la République? Sera-t-il M. Roland qui dénoncera les pamphlets de Valade et le Journal à deux liards, lorsqu'à son début dans la République, il gratifie de cinquante mille francs les deux théâtres du Palais Royal et de la rue Saint-Martin, pour les indemniser du mépris et de l'absence du vrai Peuple, du Public?

Mais j'anticipe déjà sur la justification que préparent des plumes plus éloquentes que la mienne, si toutefois le Roi descend jusqu'à justifier sa conduite devant ceux-là qui se

sont rendus coupables de félonie envers lui, et qui, après avoir coopéré à faire la Constitution, l'accusent d'avoir voulu la détruire, lorsqu'ils se glorifient d'avoir conspiré contre elle dès le moment de sa naissance. Cependant, peu de jours s'écouleront, et le sort de Louis XVI sera décidé. Le sceau sera mis à notre honte et à nos crimes. La France est le pays de l'univers qui a vu le plus de Rois assassinés (*); mais il n'avoit pas encore

(*) Des sept derniers de nos Rois, six ont été assassinés: Henri III, Henri IV, Louis XV, Louis XVI, Louis XVII, quoique l'instrument de sa mort n'ait pas été un poignard; et dernièrement Louis XVIII, d'un coup de carabine, à Willengen, petite ville près du Danube, le 19 Juillet 1795, à dix heures du soir. Depuis le commencement de la troisième race jusqu'au règne actuel on compte trente-trois Rois, dont douze ont été prisonniers. Louis VI, du Baron de Puiset en Beauce; Louis VII, des Corsaires, en revenant de la Terre-Sainte; Louis IX, des Sarrazins; Jean, en Angleterre; Louis XII, étant Duc d'Orléans; François I, en Espagne; Charles IX, dans sa minorité, à Fontainebleau, quand un parti s'empara de sa personne, et forçâ Catherine de Médicis de se rendre à Paris ou de se séparer de son fils; Henri IV, après la St.-Barthélémi, et encore après la mort de Charles IX jusqu'au retour de Henri III en France; Louis XIV, dans sa minorité, lorsque les habitans de Paris l'empêchoient de sortir de leur Ville, et venoient la nuit inspecter son lit et vérifier sa présence; Louis XVI; LOUIS XVII!!!! Quelle famille particulière a éprouvé plus de malheurs? Que le Peuple français apprenne à quel prix on porte une Couronne.

(Cette Note est tirée d'un Ouvrage imprimé à Paris chez Guerbart, intitulé: Rapport fait à Sa Majesté, LOUIS XVI, par M. de Montyon, Chancelier de M. le Comte d'Artois, in-8. de 304 pages.

fait couler sur l'échafaud le sang de ses Maîtres. Ah ! sans doute, cette scène exécrable s'apprête : le combat des deux partis de la Convention en sera le signal ou le terme ; mais il n'échappera pas, notre malheureux Roi ! Que cette idée coûte de larmes ! Ah ! du moins, puisse-t-il ne point dégrader son caractère auguste ! Il retrouvera dans l' Histoire et dans la Postérité, le Trône que des scélérats veulent lui ravir avec la vie, et qu'il ne devra plus qu'au courage avec lequel il paroitra devant ses bourreaux. L'échafaud tue le Roi, mais la dégradation tue la Royauté. En vain depuis trois ans indiquions nous ce terme fatal aux Constitutionnels, il a fallu d'aussi terribles malheurs pour les convaincre que de petits manèges n'étoient pas capables de les éviter, et que ce n'étoient pas des hommes exaltés, ceux qui leur croioient qu'ils perdoient tout. Les nouveaux succès de la République n'arrêteront pas cette catastrophe. Ces succès ne peuvent être continuels, comme ils ont été depuis deux mois ; quelques revers viendront sans doute les balancer, et rallumer les vengeances populaires. Si ces succès continuent, la scission de l'Assemblée nationale ne rend pas moins ce dénouement inévitable. Les

Républicains seront battus à leur tour par les anarchistes , c'est leur sort ; Robespierre a déjà commandé impérieusement à ses dénonciateurs l'ordre du jour , et le décret d'accusation de Dumouriez se prépare peut- être dans le souterrain de Marat , à côté du décret qui a condamné Montesquiou. Dans une telle situation , où trouver la force qui peut , qui doit défendre immédiatement le Roi ? l'opinion ! elle est corrompue ; la majorité du Peuple ? elle est dominée par la terreur. Sera-ce la pitié de la Convention nationale qu'il faudra implorer ? mais la Convention est sans puissance , et sa pitié est un supplice pire que la mort. Fidèle à la Monarchie , fidèle à ses premières loix , à ses anciens Maîtres , tout cœur vraiment Français cherche une armée quelconque , qui nous présente le fantôme de la puissance , et l'apparence d'un Chef qui puisse imprimer le respect , et faire jaillir la Royauté du fond de sa prison.... Faut-il le dire , les armées étrangères , la Noblesse française , ne nous en laissent plus qu'un bien foible espoir.... Mais il est une armée victorieuse , et cette armée est Française. La gloire est le foyer où se développe le germe de l'honneur.... Sera-t-il assez fort , sera-t il assez vertueux

pour commander l'ordre , le vainqueur de Mons ?... Devrons-nous la Royauté à un Français ? Ah ! qu'il triomphe alors , cet inconcevable Dumouriez !... Qu'il passe le Rubicon. Qu'il dissipe toutes les factions. Que les poignards l'épargnent. Qu'il soit le Connétable de mon Roi , *et tout est pardonné.*

Je me suis trouvé entraîné hors de mon sujet au récit de la situation de Louis XVI. Je me suis cru un moment à la Convention , écoutant le plaidoyer du mortel généreux , qui , de Londres , s'offre pour être le défenseur du Roi , et se dévoue pour jouer le rôle le plus beau du plus sublime drame qui ait jamais excité sur le globe la terreur et la pitié ; je déplorais la nécessité où seront tous les défenseurs de S. M. de rechercher son inviolabilité dans les feuillets d'une Constitution qu'elle devoit mépriser comme ses auteurs , au lieu de la chercher dans la nature de sa dignité. Convaincu que la gloire d'un Roi est sa vie , j'aurois voulu que l'on ne justifiât les actions de Louis XVI , que par son propre intérêt inséparable de celui du Peuple , et ses volontés que par sa conscience : j'aurois désiré , en un mot , qu'il pût avoir un Général pour Avocat , au lieu d'un orateur

dont tout le talent ne le fera pas régner. Mon ame depuis long-tems affaissée sous le poids des douleurs, se réchauffoit à ce penser, et j'allois oubliant que je n'ai pas encore donné le détail de l'abolition totale de la Monarchie.

La journée du 10 Août coûta à l'humanité environ sept cents soldats et vingt-deux Officiers Suisses; vingt Gardes nationaux royalistes, cinq cents Fédérés ou Marseillais, cinq Gentilshommes, trois Commandans de troupes nationales, quarante Gendarmes, plus de cent personnes de la maison domestique du Roi, deux cents hommes tués pour vols, les neuf citoyens massacrés aux Feuillans, et environ trois mille hommes du Peuple, tués sur le Carrousel, dans le jardin des Tuileries et à la place Louis XV, au total environ quatre mille six cens hommes.

Ce fut sur ces cadavres amoncelés que s'éleva l'édifice monstrueux de LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE: et semblable à ce monument que fit édifier, je ne sais quel despote d'Asie, avec des crânes humains, il choque tellement les regards, que l'on desire involontairement de voir à son tour cet édifice couronné comme son modèle. par la tête de ses architectes (1).

(1) Pendant qu'on imprimoit cette feuille, le récit

des débats qu'occasionne la force armée dont la Convention nationale veut s'entourer, m'est parvenu. J'ai lu dans le **Moniteur** du 9 Novembre le discours de Cambon à la séance du 8. Il dit tout, il avoue tout, il explique en peu de mots toute l'alfaire du 10 Août. Je ne peux résister au désir de l'insérer à la fin de ce résumé. J'observe que ce Cambon a été trépané trois fois, et qu'il est fou la moitié de l'année. Ce sont ces accès de folie, soutenus d'une figure de maniaque, et d'un costume horriblement crasseux, qui lui ont valu la confiance dont il jouit.

Cambon. « Témoin de plusieurs faits, je crois nécessaire de les rapporter, pour que la Convention n'éprouve pas ce que le Corps législatif a éprouvé. Ennemi des Rois, j'avois saisi avidement la Révolution de 1789, qui a amené la chute des Rois. Arrivé à Paris, j'ai vu qu'il falloit une nouvelle Révolution pour consommer cette chute des Rois. Cette Révolution s'est faite, non pas par ceux qui disent l'avoir faite, mais par le Corps législatif qui avoit licencié une garde conspiratrice, qui avoit ordonné le départ des Suisses, qui avoit supprimé l'Etat-major de Paris, qui avoit fait partir les troupes de ligne, et mis les citoyens à portée de ne rien craindre. Le Château des Tuilleries sentit le coup, se séquestra et fit fermer son jardin. Le Corps législatif, toujours révolutionnaire, dit: tu fermes ton jardin, eh bien! je vais l'ouvrir; et le jardin fut ouvert malgré le tyran qui s'étoit renfermé. Cette mesure parut misérable, mais elle étoit révolutionnaire. Le Parisien ennemi de la Royauté, vit qu'on lui avoit enlevé tous les obstacles, et il renversa la Royauté; des agitateurs voyant la force désorganisée commencèrent à attaquer le Corps législatif. Ils voulaient s'emparer de la Révolution pour en recueillir

les avantages. Dès-lors il n'y a pas d'horreurs dont le Corps législatif n'ait été le témoin. Dès-lors le Corps législatif a été obligé de prier, non pas le Peuple, il n'a pas besoin d'être prié, mais des agitateurs qui voulaient tout massacrer. Lacroix a été obligé de se mettre à genoux pour arrêter leurs fureurs, etc. etc. Le Corps législatif éprouva beaucoup de désagréments. Le Château voulut attaquer successivement tous ceux qui défendoient la liberté. Tout échoua, parce que le Corps législatif étoit résolu de sauver la liberté. Le Corps législatif crut qu'une Révolution devoit être l'expression du voeu de tous les Français. Il fit venir vingt mille hommes. Le despotisme vit cette réunion avec effroi, parce qu'il pensa que ces vingt mille hommes réunis aux Parisiens rétablirroient et maintiendroient l'ordre. Malheureusement ces vingt mille hommes ne vinrent pas à Paris (et qu'étoient donc les Fédérés et les Marseillais); car ils nous auroient sauvés de l'anarchie qui nous dévore depuis le 10 Août. (c'est-à-dire depuis l'insurrection si vantée). Le 2 Septembre j'étois navré. Je montai à la tribune. Si nous nous étions emparés de la force municipale, nous aurions prévenu l'anarchie. (et si le Roi depuis le 20 Juin s'étoit emparé de la force législative, n'auroit-il pas prévenu l'insurrection et l'anarchie du 10 Août) ? j'approuve la révolution du 10 Août. (insensé, tu approuves donc l'anarchie, et le 2 Septembre qui en est la suite.)

On n'a jamais accumulé des aveux plus précieux et plus précis ; l'homme qui parlera pour la défense du Roi, n'a plus rien à dire : Cambon a tout révélé. Quelques démarches qu'ait faites Louis XVI pour ou contre la Constitution, les voilà toutes justifiées. L'Europe a jugé, il ne faut plus maintenant que des agens à sa justice.

C H A P I T R E X V.

*Séance de l'Assemblée nationale du
10 Août.*

ELLE commença à deux heures du matin, et depuis lors, l'Assemblée fut permanente jusqu'au 20 Septembre, époque de l'ouverture de la Convention nationale, époque à laquelle la Révolution française commença à propager activement les révoltes en Europe ; époque à jamais remarquable, par la retraite des armées étrangères du territoire de France, l'invasion des Armées françaises dans le territoire étranger, l'abolition de la Royauté, et le commencement du procès de la Famille royale.

Trois Présidens successifs occupèrent le fauteuil dans cette journée ; il fut assez singulier de voir que le Président de quinzaine, M. Merlet, n'osa pas remplir ce jour-là ses fonctions, et que son Vice-Président les laissa exercer par les trois coriphées de la députation de la Gironde, les trois Avocats, Vergniaud, Guadet et Gensonné. Dans une pareille circonstance il falloit mettre en usage

ce qu'on avoit de mieux. Les conjurés n'avoient pas permis à un Feuillant, pas même à un Modéré, de tenir la sonnette dans une circonstance aussi critique.

Le petit nombre des Membres qui se trouvèrent rassemblés dans la salle, ne permit pas à l'Assemblée de prendre un caractère délibérant avant sept heures du matin. Les Députés n'y furent pendant toute la nuit qu'au nombre de trente tout au plus. Ils se promenoient dans la salle, alloient aux informations, paçoient dans les Tuilleries, s'agitoient dans les Comités. Une grande inquiétude se faisoit remarquer dans toute leur personne. Merlin étoit le plus actif de tous. Peu de Feuillans osèrent dans cette nuit se rendre à leur poste. Le bruit du canon d'alarme, le son du tocsin, les avoient avertis que leur Constitution si vantée alloit périr, et ils sentoient bien qu'elle ne valoit pas la peine d'être défendue davantage; ils l'abandonnèrent aux hasards de sa destinée.

J'ai déjà dit que le Maire de Paris, Pétion, ayant trouvé le moyen d'informer l'Assemblée nationale qu'il étoit détenu en quelque sorte aux Tuilleries, par un détachement nombreux de la Garde nationale, qui vouloit avoir auprès d'elle un Magistrat responsable,

afin de légaliser la résistance qu'elle se préparoit à faire, le peu de Membres qui se trouvoient alors dans la salle, se crut en nombre compétent pour entendre le compte des mesures qu'il avoit prises pour maintenir la sûreté publique. Pétion parla, et se retira : il fut remplacé à la barre, par une foule de prétendus Députés des Sections, c'est-à-dire, par des hommes de la populace, qui se succéderent pour donner des nouvelles à ce fantôme de Corps législatif. L'un, tout dégoûtant de sueur vient du faubourg Saint-Antoine ; l'autre en chemise et presque sans vêtemens arrive du Roule ; des enfans, des charbonniers, des forts de la halle et des quais, viennent jurer, hurler au nom des Citoyens, et ces conversations sont représentées dans tous les Journaux du lendemain, comme des pétitions d'*Orateurs députés par différentes Sections de Paris*, qui tous annoncent que la fermentation des esprits est au comble, que les mouvemens des faubourgs proviennent de ce que le Peuple regarde la Cour comme contre révolutionnaire, et qu'il s'irrite de sa longue patience à supporter les trahisons du Pouvoir exécutif. Les Secrétaires de l'Assemblée, plus conséquens que les Journalistes, ne firent point mention de

ces rapports dans le procès - verbal de la séance.

L'Assemblée qui s'étoit jugée assez nombreuse , lorsqu'il avoit été question de rendre un décret pour dégager Pétion de ses craintes et de ses devoirs , décrète , vers les six heures , qu'elle n'est pas en nombre suffisant pour envoyer au Roi une députation de ses Membres. Le Ministre de la justice , Joly , réclame cette députation au nom du Roi , au nom de la Constitution , au nom même de l'humanité , tous ses noms sont étrangers au Corps législatif , et le Ministre retourne vers le Roi , lui rapporter qu'un insultant ordre du jour a été la réponse au desir qu'il avoit formé de voir quelques Députés veiller sur sa sûreté.

Les prisonniers faits pendant la nuit et conduits aux Feuillans , avoient rempli de monde les avenues de la salle ; le Peuple en remplissoit même l'intérieur ; cependant le nombre des Députés qui arrivèrent sur les sept heures , établit une espèce d'ordre dans ce bouleversement général , et la séance commença alors avec deux cents Membres et plus de cinq cents étrangers sur les bancs. Ce spectacle retragoit celui du 5 Octobre , lorsque les femmes et les brigands vinrent

délibérer côte-à-côte de Mirabeau, pour se préparer aux travaux de la nuit.

Trois Officiers municipaux exposent d'abord à l'Assemblée, que des Commissaires nommés par les quarante-huit Sections viennent de se porter à l'Hôtel-de-Ville, de se constituer en Conseil-général de la Commune, de chasser l'ancien Conseil, de casser la Municipalité, à l'exception seulement de Pétion, Manuel et Danton ; qu'ils ont lancé un mandat d'arrêt contre Mandat Commandant général de la Garde nationale, désorganisé l'Etat-major, et nommé provisoirement Santerre, Commandant de la force armée de Paris, c'est-à-dire général de l'insurrection.

On a déjà vu de quelle manière cette nomination nocturne par les Sections s'étoit opérée, tandis que tous les Citoyens, au bruit du tocsin, s'étoient portés à leurs bataillons pour prévenir le massacre du Roi et le pillage, dont on parloit depuis plusieurs jours.

Un Membre a le courage de demander que l'Assemblée prononce sur le champ la nullité, l'illégalité de la nomination des Commissaires et de leur arrêté. — L'Assemblée ignoroit ou feignoit d'ignorer que le nouveau Conseil de la Commune avoit fait massacrer le malheureux Mandat; on renvoie à la hâte la connaissance

de toute cette affaire à la Commission extraordinaire , et les rédacteurs du procès-verbal , pour pallier cette infraction à la Constitution , écrivirent depuis , que « l'Assemblée détermina d'attendre des éclaircissements ultérieurs , par la raison que l'on éclairoit le Peuple par la persuasion , et non par des mesures violentes ; et que dans les dangers qui menaçoint la chose publique , il eût été imprudent d'écartier des hommes qui pouvoient la servir utilement. » Voilà donc Marat , Robespierre , Panis , Huguenin , Sergeant et Osselin , déclarés des hommes utiles.

Dans ce moment on instruit l'Assemblée que la fausse patrouille armée d'espingleuses , (on sait ce qu'on doit entendre par le mot de fausse patrouille , c'étoit ces malheureux jeunes gens arrêtés dans les Champs-Elysées les uns après les autres ; un seul avoit un pistolet de gros calibre , et voilà l'origine de cet armement d'espingleuses ! et c'est une Assemblée grave et délibérante qui imprime , et qui dit à la Postérité qu'il a existé une patrouille armée d'espingleuses : il lui falloit des mots bien bizarres , des choses bien extravagantes pour séduire la multitude. Une patrouille d'espingleuses en pareil cas , étoit une découverte sans prix. Honneur à l'inventeur !) « On instruit ,

» dis-je, l'Assemblée que la fausse patrouille
 » armée d'espingleuses, arrêtée la nuit aux
 » Champs-Elysées, et détenue au corps-
 » de-garde des Feuillants, est environnée par
 » un grand rassemblement de Peuple (1).
 » — Aussi-tôt l'Assemblée nationale décrète
 » que les personnes détenues sont sous la
 » sauve-garde de la loi, et elle envoie des
 » Commissaires pour engager le Peuple à re-
 » mettre à la loi seule le soin de punir les cou-
 » pables; » — et ces Commissaires ne peuvent
 empêcher le Peuple de massacrer sous leurs
 yeux onze de ces malheureux; et ils croient
 se mettre à l'abri de la responsabilité qui pèse
 sur leurs têtes, quand ils disent qu'ils ont im-
 ploré pour eux la sauve-garde de *la loi*, quand
 ils l'ont paralysée, quand son exécution est
 devenue impossible. *La loi qui n'agit pas,*
est elle une loi?

Cependant on se rappelle que le Ministre
 de la justice est venu demander une députa-
 tion pour veiller à la sûreté de la Famille
 royale. « On reprend, disent les rédacteurs,
 » la proposition d'envoyer une députation
 » chez le Roi, ou de l'inviter à se rendre avec

(1) Les passages qui sont imprimés avec des guil-
 lets, sont tirés du procès-verbal rédigé par ordre de
 l'Assemblée nationale,

» sa Famille dans le sein de l'Assemblée na-
 » tionale. Sur quoi on observe, que la Consti-
 » tution laisse au Roi la faculté de se rendre,
 » quand il le juge convenable, au milieu des
 » Représentans du Peuple, et l'Assemblée
 » passe à l'ordre du jour, motivé sur cette
 » observation. » Quelle humiliante et barbare
 découverte l'Assemblée fait là dans la Constitu-
 tion ! Oui, certes, le Roi avoit le droit de
 venir dans l'Assemblée; il y étoit venu, lors-
 que ses Ministres le contraignirent à déclarer
 la guerre; il y étoit venu, lorsque par une ré-
 conciliation illusoire, vous lui fîtes espérer à
 la fin de Juin, quelques jours de paix et de
 bonheur, et que vous dévouâtes à l'exécration
 du Peuple ceux qui oseroient jamais parler
 de République en France; et vous lui montrez
 une semblable faculté, lorsqu'il ne peut se
 présenter au milieu de vous que comme un
 fugitif échappant aux poignards; et dans votre
 enceinte même, les jours de ceux que vous
 venez de mettre sous la sauve garde de la loi,
 sont exposés; vous venez d'y envoyer des
 Commissaires, et vous refusez à la Famille
 royale la faveur que vous accordez à de sim-
 ples Citoyens. La mort se promène dans vos
 murs, et vous y appellez le Monarque que
 vous avez juré de défendre au péril de vos
 jours;

jours ; cruel ! vous vouliez donc auparavant jouir de son humiliation , pire cent fois que la mort !

« Le Commandant du Corps-de-garde des Feuillans vient de dire que son poste à été forcé , et qu'il y a tout à craindre pour la vie des prisonniers. » Le Président donne de nouveaux ordres pour leur sûreté , et il n'en donne aucun pour ceux de la Famille royale !

» Un Juge-de paix à la barre , annonce que le Roi et sa famille , les Membres du Département et ceux de la Municipalité qui sont actuellement aux Tuilleries , vont se présenter à l'Assemblée nationale.

» Un Officier municipal demande que l'Assemblée permette que le Roi vienne accompagné de sa garde , ou du moins que celle ci puisse être employée pour conserver la liberté des avenues de la salle.

» L'Assemblée considérant qu'elle n'a besoin d'autre garde que de l'amour du Peuple , charge seulement ses Commissaires inspecteurs de la salle , de redoubler d'attention pour maintenir l'ordre dans son enceinte : la police appartient aux Corps administratifs ; elle passe à l'ordre du jour sur la demande de l'Officier municipal.

» On annonce l'arrivée du Roi; conformément à la Constitution, une députation de vingt quatre membres va le recevoir.

» Il entre avec sa Famille et les Ministres; plusieurs hommes de sa garde se précipitent pour le suivre, ils présentent leurs bayonnettes; ils veulent forcer le passage, des Membres de l'Assemblée les arrêtent, et leur ordonnent, avec la plus vive énergie, de respecter le temple de la liberté; la troupe armée se retire. »

Respirons un moment. Il y avoit donc encore de bons royalistes! ils entrent avec le Roi jusques dans la salle du Corps législatif. La moitié des Députés effrayés, se précipite vers l'autre porte de la salle; ce sont des Députés modérés qui observent à la force armée qu'elle compromet la sûreté du Roi, et ce n'est que sur cette observation qu'elle se retire.

Le Roi prend sa place à côté du Président; sa Famille et deux Ministres seulement, vont se placer sur les fauteuils qui sont au devant de la barre, en face du bureau du Président, et qui sont destinés aux Ministres. Le Roi dit: *Messieurs, je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurois être plus en sûreté qu'au milieu de vous.*

M. Vergniaud fit au Roi la réponse que l'on a lue au chapitre VII. (pag 142).

Le Roi et la Famille royale passèrent dans la loge du Logographe; ils y furent suivis des Ministres, de quatre Gentilshommes, et d'un petit nombre de Gardes nationales fidèles (1).

Le Conseil-général du Département qui étoit venu avec le Roi, se présente à la barre. M. Röderer est à la tête : il informe l'Assemblée qu'au bruit du canon et du tocsin, il est venu au Château à minuit ; que M. Péition s'y étoit rendu à la même heure ; qu'un décret ayant mandé le Maire à l'Assemblée nationale, et un ordre du Conseil-général ayant appelé le Commandant-général à la Municipalité, lui, Röderer, s'étoit trouvé seul au Château, chargé de défendre les jours du Roi, sans savoir ce qui se passoit dans les Faubourgs, dans les Sections et à l'Assemblée ; qu'un bruit confus lui a appris que le Commandant général n'existoit plus, qu'un grand rassemblement se formant au Carousel, et les canons étant tournés sur le Château, les Administrateurs y étoient accourrus, et avoient rappelé au Peuple la loi qui bornoit à vingt le nombre

(1) M. le Chevalier de la Serre, Maréchal-de-camp, en uniforme de Garde nationale, a été en sentinelles pendant quarante-huit heures de suite à la porte de la loge du Logographe, où étoit le Roi.

des pétitionnaires; enfin que pour lui, il avoit, à la vérité, donné ordre de repousser la **FORCE PAR LA FORCE**, mais qu'il avoit recommandé à la Garde nationale de ne point être assaillante, de n'être que sur la défensive; et qu'à cette invitation, les Canonniers, pour toute réponse avoient déchargé leurs canons.

Un homme du Peuple interrompt alors M. Rœderer, et dit: que le rassemblement tout entier veut rester auprès de l'Assemblée, jusqu'à ce qu'elle ait prononcé la déchéance du Roi. —

Voilà les vœux des Républicains remplis: un homme téméraire a représenté en un moment tout le Peuple Français, vous, moi, les colons, les femmes, les vieillards, les enfans, les propriétaires absens et présens, passés et futurs: toute la raison du Royaume s'est trouvée dans la bouche d'un factieux, peut-être d'un étranger. L'Assemblée laisse interrompre le Magistrat qui lui rend compte; elle laisse menacer sa liberté par un individu, elle jouit de l'insulte qui lui est faite, elle va au-devant des fers qu'on lui présente.

Rœderer reprend la parole, et continue. « La Municipalité étant désorganisée, le Commandant de la Garde nationale n'existant plus pour nous, nous ne nous sommes plus sentis

en état de conserver le dépôt qui nous étoit confié. Nous avons conseillé au Roi de se transporter avec sa Famille dans l'Assemblée nationale. Notre force étant paralysée, *inexistante*, nous ne pouvons plus en avoir d'autre que celle qu'il plaira à l'Assemblée nationale de nous donner.

Magistrat inconséquent, auteur toi-même de la Constitution, pouvois-tu ignorer que la hiérarchie des pouvoirs établie par cette même Constitution, avoit assigné aux Départemens les fonctions des Municipalités, lorsque par leur silence et leur insurrection, l'ordre de l'administration étoit interrompu; et la force publique a-t-elle pu être inexistante un seul moment? Le commandement n'est-il pas gradué pour empêcher cette stagnation que l'absence ou la mort du Général pourroit produire? Que signifie donc cette bassesse, cet asservissement aux caprices d'un Corps de factieux! et pourtant il se dit un homme libre, ce Röderer: peut il ignorer que le premier axiome de la liberté est, que les pouvoirs doivent étre indépendans; et que l'homme de bien doit mourir en faisant son devoir. Que fait la Procureur-syndic du Département? Il lui faut un despote; il en a trouvé un; il a l'air de s'humilier devant la Souveraineté du Peuple,

et c'est devant Robespierre qu'il fléchit le genou ; car Robespierre a fait faire l'insurrection , et Robespierre dirige le Conseil-général de la Commune , qui maîtrise à son tour le Corps législatif ; mais il a beau se débattre dans l'ignominie , ce vil Rœderer , aucun de ses efforts ne peut le laver de la double souillure qu'il contracte. Le Peuple n'oubliera point l'ordre donné de tirer sur lui ; et les amis du Roi lui demanderont toujours raison d'avoir conduit , comme il le fit , le Roi , sa Famille et sa gloire , au pied de la faction. — Qu'en est-il résulté ? Louis XVI tomba des mains de Rœderer dans celles de Manuel : des Thui- leries à sa prison , l'intervalle fut d'un jour , et Rœderer pour prix de l'avoir livré , n'a pas même eu l'infâme honneur d'être nommé ensuite au nombre de ses bourreaux (1).

(1) Je me suis étendu sur ce Rœderer , parce que l'on peut et l'on doit le regarder comme un des hommes les plus immoraux de la Révolution. Plus hideux encore que Danton et feu Mirabeau , sa figure réunit à la laideur tous les caractères de la fausseté et de l'hypocrisie. Lors de l'affaire du 20 Juin , Rœderer , qui ne pouvoit pas se dissimuler les torts de Pétion , étoit de l'avis de tous les Membres du Département pour la suspension de ce Magistrat perfide : on peut juger de la surprise de tous ses Collègues , lorsqu'à la lecture de son résumé , on l'entendit atténuer les torts de ce même Pétion , et rejeter toute l'horreur de sa conduite sur la difficulté des circonstances et sur la juste hor- rour qu'il avoit de l'effusion du sang du Peuple. Bel

Comment l'Assemblée nationale rend elle compte du discours de Roederer ? Elle se contente de dire que le Procureur-Général Syndic « avoit instruit l'Assemblée des mesures prises les jours précédens et pendant la nuit pour prévenir toute espèce de désordre ; » qu'ayant ensuite demandé les ordres de l'Assemblée, il avoit protesté que le Département étoit prêt à mourir pour leur exécution. » On croira sans doute que le Président de l'Assemblée va l'envoyer au milieu des factieux, pour arrêter le massacre qui se prépare : non, il faut que l'Assemblée soit forcée ; il faut que le Peuple soit livré à son ardeur pour réchauffer la fureur froide des lâches Représentans ; « on invite le Département à la séance.

« Un Officier municipal et un Adjudant de la sixième Légion de la Garde nationale viennent annoncer qu'au Carrousel on braque les canons contre le Château ; et qu'on paroît se disposer à le forcer. — Un membre propose alors de nommer douze Commissaires pour aller arranger le Peuple, et empêcher, s'il étoit possible, un combat ».

esprit et factieux à la fois il ambitionnoit en même tems le succès de Beaumetz et ceux de Robespierre, l'influence de Manuel et les profits de l'Evêque d'Aux ; le misérable n'a attrapé que le journal de Paris,

» Sur cette proposition et celle d'un autre Membre ; le décret suivant est rendu :

« L'Assemblée nationale met sous la sauvegarde du Peuple de Paris la sûreté des personnes et des propriétés : elle charge vingt de ses membres de se transporter dans les lieux du rassemblement, de communiquer au Peuple le présent décret, et d'employer tous les moyens de persuasion pour ramener le calme ».

« On demande aussi que douze Commissaires se transportent à la Maison commune, pour y conférer avec les Commissaires de Sections, et autres personnes investies de la confiance du Peuple, sur les moyens de faire régner l'ordre.

« Cette proposition est décrétée. »

Le Président nomme les Commissaires qui doivent se transporter au Château, et ceux qui doivent aller à la Maison commune.

Les Commissaires nommés partent pour remplir la mission qui leur est donnée.

M. Vergniaud cède le fauteuil à M. Guadet.

Quelques personnes armées s'étoient introduites en même tems que le Roi, dans l'intérieur de la salle.

On décrète que nulle force armée n'y sera reçue. Ces personnes sortent.

Un coup de canon se fait entendre ; le Pré-

sident se couvre : le silence règne dans l'Assemblée. Les Commissaires envoyés au Peuple reviennent : ils annoncent qu'il leur a été impossible de pénétrer jusqu'au lieu du combat. Le Peuple s'est pressé autour d'eux ; il leur a fermé le passage. Vous n'irez pas, leur a-t-il dit, exposer votre vie aux coups assassins du Château ; nous ne le souffrirons jamais ; c'est à l'Assemblée nationale que vous appellent vos fonctions ; c'est là que nous irons vous défendre.

« L'Assemblée nationale décrète que tous ses Membres resteront dans son sein ; que c'est là le poste où ils doivent sauver la Patrie, ou périr avec elle ».

Les coups de canon redoublent ; le bruit de la mousqueterie s'y joint. Quelques Gardes nationales de l'escorte du Roi entrent jusqu'au milieu de la salle. On entend aussi une décharge de fusils sur la terrasse des Feuillans ; c'étoient les Grenadiers Suisses qui venoient de recevoir l'ordre de se laisser désarmer, mais qui du moins ne veulent pas, en livrant leurs fusils chargés, fournir des armes contre eux. Il paroît quelques-uns de ces Suisses à la porte de la salle ; l'effroi et la consternation s'emparent de l'Assemblée ; les gens des tribunes crient : voilà les Suisses, nous sommes

perdus : on se précipite les uns sur les autres ; un Officier de la Garde nationale accourt tout échevelé, en disant : *nous sommes forcés*. On entend sur la terrasse le Peuple crier : vive la nation, aux Suisses qui ont tiré en l'air ; on répète ce cri machinalement quand on voit que le danger n'existe pas : et l'Assemblée nationale, dit le procès-verbal, se lève toute entière pour répondre à ce cri, vive la liberté.

Il est inutile de chercher à peindre la confusion qui régnait à ce moment dans la salle de l'Assemblée nationale. Les tribunes et les galeries furent forcées ; on y entra par les fenêtres, par les corridors, par les comités ; le Peuple couvrait les bancs des Députés ; les curieux, les brigands, les gens effrayés s'y portèrent à la fois ; tous délibéroient ensemble. Cette orgie populaire dura jusqu'au 20 Septembre. Cependant pour se donner un air de grandeur qu'elle n'eut jamais, le procès-verbal eut soin de publier, que l'Assemblée *avoit continué de délibérer dans le calme*.

J'essayerois aussi vainement de peindre la douleur profonde dont le Roi fut saisi, lorsqu'il entendit le premier bruit du combat. *J'ai donné des ordres*, s'écria-t-il, pour que l'on ne tirât pas. A l'instant il chargea M.

Dubouchage, Ministre de la Marine, de faire sortir les Suisses du Château, et de les faire venir à l'Assemblée pour recevoir des ordres qu'il auroit à leur donner suivant les circonstances (1). Les larmes qui sillonnaient le visage de la Reine, manifestoient l'horreur et l'inquiétude qu'elle éprouvoit, sans altérer sa

(1) Lorsque le Roi fut décidé à se rendre à l'Assemblée, il dit aux Ministres et aux personnes qui l'entouraient, ces paroles mémorables et trop ignorées: *Allons, Messieurs, il n'y a plus rien à faire ici.* C'était certainement donner l'ordre le plus clair et le plus positif de ne pas rester au Château, puisqu'il n'y avoit plus rien à faire; et si cet ordre eût été transmis officiellement, comme il auroit dû l'être, aux Officiers des Suisses, de la Garde nationale et autres, ils se fussent tous retirés, l'entrée du Château fut restée libre; il eût peut-être été bouleversé, mais il n'y auroit pas eu un seul coup de fusil de tiré. Malheureusement cet ordre ne fut point transmis, et ne fut exécuté que par les personnes qui l'avoient entendu, et qui accompagnèrent le Roi à l'Assemblée. Il en est résulté d'un côté, que les Suisses, les Gardes nationales et toutes les personnes qui s'étoient rendues au Château pour la défense du Roi, ont cru qu'il n'avoit pensé qu'à sa propre sûreté, et se sont plaints qu'il les eût ainsi abandonnés, tandis que d'un autre côté, le Peuple a cru que le Roi avoit ordonné, en partant, la résistance et les décharges qu'il avoit essayées; et de là les soupçons et les clamours contre la prétendue trahison du Roi, et contre les conspirations de la Cour. Ces détails sont attestés par un trop grand nombre de témoins oculaires, pour que l'on puisse les révoquer en doute: ils prouvent évidemment que les reproches faits au Roi ne sont pas mieux fondés d'un côté que de l'autre. Note tirée de la seconde lettre de M. Bertrand de Molleville, au Président de la Convention nationale.

dignité. Le tumulte et la confusion qui régnoint autour d'elle, le bruit des balles et des boulets qu'elle entendoit, les propos horribles que l'on faisoit retentir près d'elle, la foible garde qui la protégeoit, tout devoit lui faire envisager ce moment comme son heure suprême; les larmes qu'elle répandoit étoient pour ses enfans et ce qui l'entourroit; la dignité et le calme de sa contenance étoient tout ce qui lui restoit à opposer à ses assassins.

« M. le Président fait part à l'Assemblée » d'une lettre écrite par M. le Maire aux Officiers municipaux pour leur apprendre que, » consigné et retenu à la Mairie, il lui étoit » impossible de se réunir à eux ».

L'artifice est si grossier qu'il n'est pas besoin de le dévoiler. Tout étoit arrangé dès la veille entre Sergent et Santerre. Cependant cette Garde populaire ne suffit pas à calmer les inquiétudes du vertueux Maire, lorsque les fuyards, repoussés par les Suisses venus jusqu'à la Mairie, annoncèrent au grand Pétion qu'il alloit être massacré. Des gens qui l'ont vu en ce moment, m'ont assuré que ce moderne Cicéron n'avoit alors rien de Romain.

« En même tems, continue le procès-ver-

» bal , deux bruits différens se répandent sur
 » le Commandant-général autour de la Garde
 » nationale : d'une part , on dit qu'il a été
 » mis en arrestation à la Maison commune :
 » d'un autre côté , on affirme qu'ayant or-
 » donné de faire feu sur des Citoyens qui
 » venoient paisiblement du côté du Château ,
 » il a perdu la vie dans le mouvement popu-
 » laire excité par cet ordre criminel. L'As-
 » semblée décrète que son Président pourra
 » donner tous les ordres que les circonstances
 » exigeront ».

Ainsi voilà le Président d'une bande de factieux devenu le Roi de l'empire par la mort de Mandat ; et cette autorité , il en est investi en présence même du Roi ; et il la doit à la mort d'un homme qui vient d'être massacré pour avoir fait son devoir ; et ce n'est point le Président naturel , ni son suppléant qui président l'Assemblée , ce sont les chefs des insurgens qui tour-à-tour se partagent la tribune et la sonnette , pour décréter et proposer , proposer et décréter successivement ; et ils ont cru en imposer aux étrangers et à la postérité .

« Le Président expédie un premier ordre
 » pour faire rentrer les Suisses dans leurs ca-
 » sernes , un second pour faire lever la con-

» signe qui retient le Maire chez lui. Quant
» aux Suisses, le Ministre de la Marine an-
» nonce qu'ils ont déjà reçu du Roi, un ordre
» pareil à celui que le Président de l'Assem-
» blée vient de leur envoyer.

Le Roi s'étoit empressé de remplir ses obli-
gations en ordonnant aux Suisses de se retirer.
Le devoir de l'Assemblée étoit d'user de son
influence sur le Peuple, pour dissiper son
rassemblement et terminer son insurrection ;
elle préfère usurper le Pouvoir exécutif, en
ordonnant aux Suisses de rentrer dans leurs
casernes. C'étoit une jouissance nouvelle pour
elle ; et l'on sait qu'un plaisir à satisfaire,
fut toujours plus doux qu'un devoir à remplir.

» Relativement au Maire, on propose , et
» l'Assemblée décrète la proclamation sui-
» vante ».

» Si la première des Autorités constituées
» est encore respectée ; si les Représentans
» du Peuple, amis de son bonheur, ont en-
» core sur lui l'ascendant de la confiance et
» de la raison ; ils prient les *Citoyens*, et, au
» nom de la loi , ils leur ordonnent de lever
» la consigne établie à la Mairie, et de laisser
» paroître aux yeux du Peuple le Magistrat
» que le Peuple chérit ».

» Un Membre observe que le Comman-

» dant - général de la Garde nationale étant
 » tué ou arrêté, il est important de le rem-
 » placer. Il demandé que le commandement
 » général soit confié provisoirement à M. de
 » Lachenaye, chef de la sixième Légion, qui
 » est présent à la barre.

» On répond qu'il est impossible que les
 » Commissaires des Sections qui sont à la
 » Commune , n'aient pas déjà nommé un
 » Commandant-général ; que si l'Assemblée
 » en nommoit un second, ce seroit intro-
 » duire de la confusion , suivant que les deux
 » Commandans agiroient en sens inverse l'un
 » de l'autre , faute d'avoir pu se concerter :
 » que d'ailleurs dans les circonstances ac-
 » tuelles , un Commandant ne pourroit se
 » flatter d'être obéi , qu'autant qu'il tiendroit
 » immédiatement son autorité de la confiance
 » du Peuple ; qu'enfin un corps militaire
 » n'est jamais sans Chef puisque les Officiers
 » sont substitués de droit , les uns aux autres ,
 » suivant l'ordre déterminé par la loi ».

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Que conclure de cette logomachie ? l'As-
 semblée reconnoit que la loi substitue un
 Commandant l'un à l'autre ; d'un autre côté ,
 elle avoue que l'insurrection a le droit d'en

nommer un ; elle flotte entre la loi et l'insurrection ; et pour ne pas introduire la confusion , elle y plonge tout le monde , jusqu'aux lecteurs du procès verbal.

Elle adopte une adresse au Peuple conçue en ces termes.

» Au nom de la Nation , au nom de la liberté , au nom de l'égalité , tous les Citoyens sont invités à respecter les droits de l'homme , la liberté et l'égalité.

L'on massacroit aux Feuillans ; l'on promenoit des têtes ; on pilloit au Château : l'Assemblée proclamant la liberté et l'égalité , sans parler de la Constitution et de la propriété , autorise le meurtre , et permet le pillage.

» On décrète que cette adresse , la proclamation sur le Maire seront sur - le - champ imprimées et placardées dans toute la ville : ensuite l'Assemblée se lève une seconde fois toute entière , et aux acclamations des Citoyens présens à la séance , elle jure de périr , s'il le faut , pour la défense de la liberté et de l'égalité ».

Dans une pareille agitation , il falloit que l'Assemblée éprouvât aussi ses secousses , et qu'elle mélât ses sermens aux juremens qu'elle entendoit

entendoit. Tout étoit conjuration et impréca-
tion (1).

Une députation de la Section des Termes de Julien est introduite à la barre : « Nous adhérons, dit l'Orateur, aux vœux manifestés par la Commune sur la déchéance du Roi. Recevez, Législateurs, avec cette déclaration, le témoignage de notre confiance, mais osez jurer que vous sauverez l'Empire.

Nous le jurons, s'écrient tous les membres de l'Assemblée.

Encore du bruit, du fracas, un serment ; c'est le troisième.

Le Président répond aux Pétitionnaires que le Peuple trouvera toujours dans ses Représentans, les véritables amis de son bonheur et de sa liberté. Et vous, ajoute-t-il, qui êtes si dignes de sa confiance par les sentimens civiques que vous manifestez, retournez vers lui ; invitez-le à attendre paisiblement les décisions de l'Assemblée nationale ; transmet-

(1) On assure (et les preuves, dit-on, en seroient fournies incessamment :) que l'assassinat du Roi avoit été médité depuis quelque tems, ainsi que celui de toute la Famille royale ; qu'on avoit dressé des Séydes à ce crime des crimes, par des cérémonies horribles ; que des poignards teints de sang avoient été déposés dans des lieux mystérieux, etc. etc. etc.

tez-lui les décrets qu'elle a déjà rendus ; et recommandez-en l'exécution à son zèle et à son patriotisme.

Ces Pétitionnaires étoient les sieurs Mathieu, Cellier, Piogé, Dubosc, Varin, Jacob, Gérard, Dumesne, Jobbé et Gaudri.

Ces huits noms consacrés dans le procès-verbal seront un monument curieux pour l'Histoire future des Révolutions ; des ouvriers, des manœuvres, des gagne-deniers, des écoliers, voilà la représentation d'une Section de Paris ; c'est-à-dire, d'une cinquantième partie de ce Département, et de la quatre mille cent cinquantième portion du Royaume. L'insertion de leurs noms assure au moins leur responsabilité, lorsque le Peuple leur demandera tôt ou tard, compte de son bonheur et de son Roi ; lorsque la justice publique pourra venger la veuve de Romorentin (1).

Enfin, six Députés du nouveau Conseil général de la Commune, viennent faire légaliser leur insurrection ; ils sont précédés de trois

(1) La déchéance du Roi, l'absence de tout Gouvernement, l'anarchie et la famine, furent les conséquences de tous ces complimens civiques faits à quelques misérables de Paris ; et voilà par quelle chaîne de forfaits on a introduit en France un tel désordre, qu'on a vu, trois mois après, des mères de famille ne pouvant se procurer du pain, égorger leurs enfans et se pendre ensuite. *Moniteur du Mardi 27 Novembre.*

bannières aux couleurs nationales ; on croira peut-être qu'on y lisoit les mots de *loi*, *paix et propriété*, on y lit seulement, *Patrie, Egalité, Liberté*; **VERBA ET VOCES.**

Ces Députés sont Huguenin, Bourdon, Tronchon, Dériem, Vigaud et l'Huillier.

Huguenin, Orateur du 20 Juin, prend encore la parole, et dit :

« Ce sont les dangers de la Patrie qui ont provoqué notre nomination. Le Peuple las d'être depuis quatre ans le jouet des perfidies et des intrigues de la Cour, a voulu arrêter l'empire sur le bord de l'abyme. Le Peuple nous a donné sa confiance, nous la justifierons par notre zèle. Pétion, Manuel, Danton, sont toujours nos Collègues. Sans terre est à la tête de la force armée. Le sang du Peuple a coulé, des troupes étrangères, des Suisses qui ne sont encore à Paris que par un nouveau délit du Pouvoir exécutif, ont tiré sur les Citoyens; des veuves et des orphelins demandent leurs époux et leurs pères.

Ici les députations se succèdent; les Pétitionnaires arrivent péle-mêle de tous côtés; les uns pâles d'effroi, les autres écumans de colère, les cheveux en désordre, quelques-uns en chemise, le bras ensanglanté. Celui ci

demande les armes que le Roi a donné ordre aux Suisses de déposer ; l'Assemblée renvoie cette proposition au Comité militaire , et déjà ces armes étoient volées par la populace. Celui-là annonce qu'il vient trois cent Suisses de Courbevoie avec du canon ; il demande à l'Assemblée de l'infanterie , de la cavalerie , de l'artillerie , pour renverser cette nouvelle colonne d'ennemis. Le Ministre de la Marine observe , au nom du Roi , qu'il ne reste à Courbevoie que les Suisses nécessaires à la Garde des casernes , et que Sa Majesté vient de leur envoyer l'ordre par écrit de ne pas sortir. (Il n'y restoit pas trente hommes , non-compris les malades). D'autres Pétitionnaires viennent répéter à l'Assemblée le bruit populaire , qu'avant le combat , les Suisses qui étoient de garde au Château , ont feint de vouloir fraterniser avec le Peuple ; qu'abusant de la sécurité qu'ils lui ont inspirée , ils ont fait tout à-coup une décharge qui a tué un grand nombre de Citoyens ; que le Peuple irrité d'avoir été *trahi* , menace la vie des Officiers et Soldats Suisses , désarmés et arrêtés. L'Assemblée , qui est devenue le vil jouet de la plus vile populace , les met sous la sauve-garde de la loi , et des vertus du bon Peuple.

Dans l'intervalle de ces pétitions , un Mem-

bre demande la parole, et dit : Le serment du Jeu de Paume honora l'Assemblée Constituante; celui que nous avons fait aujourd'hui tous ensemble de maintenir la liberté et l'égalité, ne sera pas moins mémorable dans l'Europe. Je demande un appel nominal, afin que chacun de nous puisse le prêter individuellement. L'appel nominal est décrété sur la motion de Montaut. Voici la formule de ce quatrième serment : *Au nom de la Nation, je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste.* C'est ainsi qu'on avoit juré de maintenir la Constitution et le Roi, ou de mourir. Cet appel sans cesse interrompu par de nouvelles députations dure plus de trois heures.

Un M. Mallet, marchand de vin, apporte cent soixante-treize louis d'or trouvés, dit-il, sur un Prêtre tué dans le Château; (ces cent soixante-treize louis furent remis à Huguenin, Président de la Commune; toutes les fois qu'on lui en a demandé compte depuis, il n'a répondu que par des protestations de civisme).

Vingt-cinq autres viennent apporter une malle pleine de la vaisselle du Roi, qu'ils ont volée au Château; l'Assemblée, pour leur exprimer sa reconnaissance, souille de leurs

noms son procés-verbal. Ici , c'est une croix de Saint - Louis qu'on apporte , plus loin la montre d'un Suisse , un rouleau d'assignats , un sac d'écus , des bijoux , des diamans , une cassette appartenant à la Reine , contenant quinze cents louis. L'Assemblée ne peut dissimuler sa joie à l'aspect de cette richesse nouvelle. Elle regrette de ne pas connoître les noms des Citoyens modestes qui sont venu remettre fidèlement dans son sein tous les trésors volés au Roi ; elle consigne ses regrets dans son registre ; elle ordonne que tout ce qui sera pris au Château sera remis à la Municipalité , pour en disposer *suivant les loix*. C'est la première fois qu'on entend prononcer que les loix permettent de disposer d'un vol.

Un Pétitionnaire vient apporter un paquet de lettres , il a déjà eu le tems de les lire , (peut - être les a - t - il écrites lui - même :) la connoissance de ces lettres , dit il niaisement , *auroit détourné l'Assemblée d'innocenter le Général La Fayette.* (Patience , il ne sera pas innocent long-tems.) Un second Pétitionnaire apprend que M. d'Affry , Colonel-général des Suisses est en prison pour *sa sûreté* , et que le scellé a été mis sur ses papiers. Un troisième se présente tout dégoûtant de sueur ; c'est un Canonnier de la Garde nationale , les

plus horribles blasphèmes sont sur sa bouche , il montre à l'Assemblée son bras nud et tout sanglant ; il l'offre pour arracher la vie au Roi , s'il est nécessaire. « Apprenez , dit - il à l'Assemblée , que le feu est aux Thuileries , et que nous ne l'arrêterons que lorsque la vengeance du Peuple sera satisfaite. Je suis chargé encore une fois , au nom de ce Peuple , de vous demander la déchéance du Pouvoir exécutif ». Je supprime le reste de son discours pour ménager la sensibilité de mes lecteurs , qui n'ont pas oublié sans doute que le Roi étoit à quinze pas du Pétitionnaire , entouré de sa famille , et séparé par une simple cloison d'une horde de furieux prête à mettre à exécution ce que proposoit l'orateur ; une situation aussi horrible peut se concevoir , mais certainement elle ne peut se décrire.

Enfin , l'Assemblée , qui jusques - là , avoit paru le quartier - général de l'insurrection , prend le parti d'agir et de consommer son crime. La Constitution est mûre , elle va tomber. Cette production bizarre du bel esprit , des passions , de la peur , de l'intérêt , des vengeances , cet avorton sorti avec tant de peine du cerveau de Thouret , et des flancs de Target , n'a pas existé même aussi long - tems

qu'il en a fallu pour le concevoir et le mettre au jour.

Vergniaud monte à la Tribune au nom de la Commission extraordinaire. « Je viens , » dit-il , vous présenter une mesure bien ris- » goureuse ; mais je m'en rapporte à la dou- » leur dont vous êtes pénétrés , pour juger » combien il importe au salut de la Patrie que » vous l'adoptiez sur-le-champ ».

En conséquence , on rend le décret suivant pour l'abolition de la Constitution , du Pouvoir exécutif , des lois , des mœurs , du Gouvernement , des subsistances ; tout ordre cesse , la société est rappelée à l'état primitif de la nature ; le nom même de la Monarchie française n'existe plus , sa gloire , ses monumens , ses arts , vont être anéantis ; la barbarie va renaître , la conquête va devenir notre unique ressource , le cahos va recommencer , les cataractes du brigandage sont ouvertes : se sauvera qui pourra dans ce déluge général.

Décret du 10 Août.

« L'Assemblée nationale , considérant que les dangers de la Patrie sont parvenus à leur comble ;

» Que c'est pour le Corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver ;

» Qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces , tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux ;

» Considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du Chef du Pouvoir exécutif , dans une guerre entreprise en son nom contre la Constitution et l'indépendance nationale ;

» Que ces défiances ont provoqué de diverses parties de l'Empire un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI ;

» Considérant néanmoins que le Corps législatif ne doit ni ne veut agrandir la sienne par aucune usurpation ;

» Que dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événemens imprévus par toutes les loix , il ne peut concilier ce qu'il doit à la fidélité inébranlable à la Constitution , avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté plutôt que la laisser périr ; qu'en recourant à la Souveraineté du Peuple , et prenant en même-tems les précautions indispensables pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons , décrète ce qui suit :

ART. I. » Le Peuple Français est invité à former une Convention nationale : la Commission extraordinaire présentera demain un

projet pour indiquer le mode et l'époque de cette Convention.

II. Le Chef du Pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la Souveraineté du Peuple , le règne de la liberté et de l'égalité.

III. La Commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau Ministère : les Ministres actuellement en activité , continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions.

IV. La Commission extraordinaire présentera également dans le jour un projet de décret sur la nomination du Gouverneur du Prince royal.

V. Le paiement de la liste civile demeurera suspendu jusqu'à la décision de la Convention nationale. La Commission extraordinaire présentera dans vingt-quatre heures un projet de décret sur le traitement à accorder au Roi pendant sa suspension.

VI. Les registres de la liste civile seront déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale , après avoir été cotés et paraphés par deux Commissaires de l'Assemblée , qui se transporteront à cet effet chez l'Intendant de la liste civile.

VII. Le Roi et sa Famille demeureront dans l'enceinte du Corps législatif, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

VIII. Le Département donnera des ordres pour leur faire préparer , dans le jour , un logement au Luxembourg , où ils seront mis sous la garde des Citoyens et de la Loi.

IX. Tout Fonctionnaire public , tout Soldat , sous-Officier , Officier , de tel grade qu'il soit , et Général d'armée , qui , dans ces jours d'alarmes , abandonnera son poste , est déclaré infâme et traître à la Patrie.

X. Le Département et la Municipalité de Paris feront proclamer sur-le-champ , et solennellement , le présent décret.

XI. Il sera envoyé par des couriers extraordinaires aux quatre-vingt-trois Départemens , qui seront tenus de le faire parvenir dans les vingt-quatre heures aux Municipalités de leur ressort , pour y être proclamé avec la même solemnité ».

Après avoir rendu ce décret destructeur de la Constitution (1), l'Assemblée nationale

(1) Lorsque l'Assemblée renversa ainsi la Constitution à laquelle elle devoit son existence , le Roi causa avec bonté avec quelques Membres de l'Assemblée. M. Coutard se leva pour voter en faveur du décret. Le Roi lui observa que ce qu'il faisoit là , n'étoit pas trop constitutionnel — , *C'est vrai, Sire* , répondit-il , *mais je vous sauve la vie*. — Quelle impudence !

adopte une adresse au Peuple Français. Elle est conçue en ces termes :

« Depuis long - tems de vives inquiétudes
 » agitoint tous les Départemens ; depuis long-
 » tems le Peuple attendoit des ses Représen-
 » tans des mesures qui pussent le sauver. Au-
 » jourd'hui les Citoyens de Paris ont déclaré
 » au Corps législatif qu'il étoit la seule au-
 » torité qui eût conservé leur confiance. Les
 » Membres de l'Assemblée nationale ont juré
 » individuellement , au nom de la Nation , de
 » maintenir la liberté et l'égalité , ou de mou-
 »rir à leur poste : ils seront fidèles à leur
 » serment.

» L'Assemblée nationale s'occupe de pré-
 » parer les loix que des circonstances si ex-
 » traordinaires ont rendu nécessaires. Elle
 » invite les Citoyens , au nom de la Patrie , de
 » veiller à ce que les droits de l'homme soient
 » respectés et les propriétés assurées. Elle les
 » invite à se rallier à elle , à l'aider à sauver
 » la chose publique , à ne pas agraver , par de
 » funestes divisions , les maux et les dangers
 » de l'Empire.

» L'Assemblée nationale déclare infâme et
 » traître envers la Patrie , tout Fonctionnaire
 » public , tout Officier et Soldat qui désertera
 » son poste , et n'y attendra pas ses Repré-
 » sentans. »

Il est inutile de faire aucune réflexion sur ce décret. Il n'y a que des constitutionnels, c'est à dire, des gens de mauvaise foi, ou des imbéciles qui puissent s'appitoyer sur le destin de la Constitution décrétée aux années 1789, 1790 et 1791, et morte en 1792. Les voies de la Providence sont incompréhensibles. *La Constitution est détruite*; bénissons le ciel qui a permis que cette destruction s'opérât par ses enfans eux-mêmes. *La Constitution n'est plus*. Ce mot semble rafraîchir l'ame. Ce n'est point le Roi qui le premier a faussé un serment malheureux. L'Assemblée a séduit le Peuple, le Peuple à son tour a violé l'Assemblée; ils se disputeront sans doute les honneurs du parjure, mais le cœur du Roi restera pur et sans tâche. Il quitte un Trône mal assuré pour une prison d'où il ne peut plus sortir que pour recevoir une Couronne, celle de France, ou celle du Martyre; Saint Louis ne cessa point d'être Roi en tombant dans les mains des Emirs. Louis XVI dans celles des barbares, a plus de chances pour régner, qu'il n'en avoit depuis trois ans. — Il va entrer dans la vallée des larmes; le juste va lutter avec l'infortune; mais l'immortalité a commencé pour lui avec ses malheurs. *Le Roi est dans les fers*, tous nos cœurs sont en

alarmes, mais *la Constitution n'est plus*, et du moins notre esprit est délivré du plus pénible fardeau.

Lorsque les Représentans temporaires de la Nation eurent annulé son Représentant héréditaire; lorsque des hommes de dix mois eurent pris la place du propriétaire d'une possession de quatorze siècles, il leur fallut essayer de remplacer son Gouvernement par un Gouvernement provisoire, organiser tant bien que mal leur Pouvoir exécutif, et légaliser au nom de la République, le despotisme qu'ils s'apprêtoient à exercer sur tous au nom de tous.

Ils commencèrent par rendre les décrets suivans :

Premier décret sur l'organisation du Ministère.

ART. I. « L'Assemblée nationale, voulant pourvoir à l'action du Gouvernement, déclare que le Ministère actuel n'a pas la confiance de la Nation. Elle décrète qu'à la diligence du Procureur général-syndic, les scellés seront mis sur les papiers personnels des Ministres, et qu'il sera pourvu au remplacement du Ministère dans la forme suivante :

II. Les Ministres seront provisoirement nom-

més par l'Assemblée nationale , et par une élection individuelle : ils ne pourront pas être pris dans son sein.

III. Ils seront élus dans l'ordre suivant : le Ministre de l'intérieur , le Ministre de la guerre , le Ministre des contributions publiques , le Ministre de la justice , le Ministre de la marine , le Ministre des affaires étrangères.

IV. Celui qui sera nommé le premier , aura la signature pour tous les Départemens du Ministère tant qu'ils resteront vacans.

V. L'élection se fera de la manière suivante : chaque Membre de l'Assemblée proposera à haute voix un sujet. Il sera dressé une liste des sujets proposés , qui sera lue à l'Assemblée avec le nombre des voix que chaque sujet aura obtenues.

VI. Chaque Membre de l'Assemblée nationale nommera ensuite un des sujets dont le nom se trouvera sur la liste ; et néanmoins l'élection par seconde liste ne portera que sur ceux qui n'auront pas déjà obtenu dans la première la majorité des suffrages.

VII. Si aucun sujet ne réunit la majorité absolue des voix , l'Assemblée prononcera entre les deux qui en auront le plus , d'abord par assis et levé , et ensuite par appel nominal , s'il y a du doute.

VIII. Le Secrétaire du Conseil sera nommé de la même manière.

IX. On suivra le même mode pour la nomination du Gouverneur du Prince royal ».

Deuxième décret.

» L'Assemblée nationale décrète que , jusqu'à l'organisation du nouveau Ministère , le Comité des décrets est provisoirement chargé de faire l'envoi de toutes les loix et de tous les Actes du Corps législatif ».

Troisième décret.

» L'Assemblée nationale , considérant qu'il est important d'adopter sur-le-champ une mesure qui puisse constater que ses décrets auront été remis à leur destination :

» Décrète que les porteurs de décrets ou d'autres Actes du Corps législatif , prendront un récépissé des Corps administratifs ou des individus auxquels ils seront chargés de les transmettre ».

Quatrième décret.

» L'Assemblée nationale , considérant qu'il importe de régler la forme de ses décrets pendant la suspension du Pouvoir exécutif , décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale , après avoir décrété l'urgence , décrète ce qui suit :

ART.

ART. I. « Les décrets déjà rendus, et qui n'auroient pas été sanctionnés, et les décrets à rendre qui ne pourroient l'être à cause de la suspension du Roi, porteront néanmoins le nom de loi, et en auront la force dans toute l'étendue du Royaume. La formule ordinaire continuera d'y être observée.

II. Il est enjoint au Ministre de la justice d'y apposer le sceau de l'Etat, sans qu'il soit besoin de sanction du Roi, et de signer les minutes et expéditions des loix qui doivent être envoyées aux Tribunaux et aux Corps administratifs ; les Ministres arrêteront et signerontr ensemble les proclamations et autres actes de même nature ».

Bientôt il s'élève des discussions sur ce dernier décret. On fait remarquer que pendant la suspension du Chef du Pouvoir exécutif, il seroit inconvenant d'employer la formule royale. On demande le rapport du décret, en ce qu'il consacre l'usage de cette formule.

Le rapport est ordonné, et le décret suivant est rendu :

» L'Assemblée nationale décrète qu'à compter de ce jour, tous ses décrets seront imprimés et publiés sans préambulé, et qu'ils seront terminés par le mandement accoutumé.

mé , et signé par le Ministre de la justice , au nom de la Nation ».

On annonça à l'Assemblée que la fermentation continuoit : elle fit faire l'analyse de tous les décrets , et elle envoya publier et afficher à tous les carrefours , les paroles suivantes :

Le Roi est suspendu : sa Famille et lui restent en otage,

Le Ministère actuel n'a pas la confiance de la Nation , et l'Assemblée va procéder à le remplacer.

La liste civile cesse d'avoir lieu.

Ce court extrait de la Révolution du 10 Août en indique clairement les causes. Le Roi en otage est pour rassurer le Peuple contre les Prussiens et les Autrichiens. — La nomination d'un Ministère populaire a pour objet de carresser sa vanité et son imbécillité en lui redonnant les mêmes Ministres auxquels il doit la guerre , les assignats , et les sous - cloches ; et la suppression de la liste civile couronne l'œuvre , en lui faisant croire qu'il gagne dans cette journée vingt - cinq millions , (c'est - à - dire , vingt sols par an pour chaque Citoyen). — Ainsi les mobiles de cette journée comme ceux de toute la Révolution furent encore.

LA PEUR — L'IGNORANCE — ET LA CUPIDITÉ.

L'Assemblée donna sa mesure en trois phrases. —

La vérité oblige de dire qu'il n'y eut à cette séance que deux cent quatre - vingt - quatre Membres, sur sept cent quarante-cinq; c'est-à-dire, qu'il n'y en eut pas tout - à - fait les deux cinquièmes présens.

Le règne provisoire de l'Assemblée sera divisé en deux époques; celle du mois d'Août, et celle de Septembre. Je les donnerai dans le second volume. Je vais exposer dans le chapitre suivant quelques réflexions générales sur cette journée, et sur ce qui précédé l'emprisonnement du Roi et de la Famille royale.

CHAPITRE XVI.

Réflexions sur la Révolution du 10 Août, et en général sur toutes les Révolutions.

QUAND on est parvenu à étouffer dans une Nation tout sentiment de Religion; quand l'esprit de brigandage et d'oisiveté a été substitué à l'esprit d'ordre et de travail, chez un Peuple enfin dont les mœurs sont entièrement dépravées, le Gouvernement ne peut se maintenir

que par les châtimens ; — quand une telle Nation instiguée pas d'habiles factieux , se soulève contre son légitime Souverain , s'il ne se hâte de réprimer le premier acte de rébellion , si des supplices terribles et infligés sans délai , ne font pas rentrer les rebèles dans le devoir , s'il reçoit enfin la terreur , au lieu de la donner , q'en est fait , **IL EST DÉTRÔNÉ.**

Tel fut le sort de Louis XVI. Investi encore de la plénitude de sa Puissance royale , il eut la foiblesse de souffrir la désobéissance insolente de Mirabeau à ses ordres le 25 juin ; et le Trône de France fut ébranlé dès ce moment (1). Si cette désobéissance qui étoit alors un crime , (puisque personne ne pouvoit contester au Roi le droit de convoquer et de dissoudre les Etats-Généraux ,) eût été punie de mort , la dissolution de l'Assemblée nationale , illégalement formée , s'en fut suivie ; la déclaration du 25 Juin eût été exécutée , la France seroit heureuse et tranquille ; le commerce et les arts fleuriroient , et le Monarque régnant

(1) M. de Brézé apportoit l'ordre du Roi de suspendre , jusqu'au lendemain , l'Assemblée des Communes , et de se séparer pour faire des changemens à la salle : » Allez dire à celui qui vous envoie , répondit Mirabeau , que nous sommes ici assemblés par l'ordre du Peuple , et que nous n'en sortirons que par la puissance des bayonnettes. »

avec splendeur jouiroit du bonheur de son Peuple , et il pourroit se dire : ce bonheur est **mon ouvrage.**

C'est la foiblesse de ceux qui gouvernent , qui perd tous les Gouvernemens. La clémence , cette belle vertu , devient dans certains cas , un crime politique. Si Léopold , après avoir dissipé les révoltés du Brabant , eût fait un exemple effrayant de leurs Chefs , les germes de sédition , au lieu de se développer , comme ils ont fait , auroient été étouffés d'abord. Si le mal anarchique qui dévore actuellement la France , atteint tous les autres Etats de l'Europe , à qui doit-on s'en prendre , sinon à ceux qui les gouvernent ? ils n'ont pas eu jusqu'ici le discernement de calculer ses suites ; ils n'ont pas agi à propos , et quand ils l'ont voulu faire , ce n'a été qu'avec mollesse et avec des moyens insuffisans.

Les Souverains de l'Europe sont souvent entrés en guerre pour le pas accordé à l'Am-bassadeur d'une autre Cour sur le leur , pour une insulte faite à leur pavillon , pour une injure faite à un de leurs matelots ; et à la fin de ce siècle , ils ont pu voir avec indifférence Louis XVI , leur père , leur cousin , leur frère , trainé comme un captif de Versailles à Paris par une faction ; son épouse menacée par une

autre ; ses Gardes même assassinées à ses yeux. Leurs Majestés ramenées au milieu de mille outrages de Varennes à Paris , le Roi suspendu de son Pouvoir , et confiné dans son Palais dont on lui fait une prison ; dès - lors , il fut facile de prévoir la chute de cet infortuné Monarque : etsi les projets de ceux qui l'ont renversé , projets qu'ils ne prennent pas même la précaution de déguiser , ne sont pas confondus sans délai par un dernier et unanime effort de tous les Souverains de l'Europe , il n'existe plus un seule Trône ; et avec eux l'on verra tomber la Religion , les mœurs et les loix de tous les pays ; le propriétaire protégé par elles sera obligé de fuir et d'abandonner sa fortune pour soustraire à la mort sa tête proscrie ; tous les fléaux de l'humanité désoleront ensemble la terre ; le meurtre et la famine promèneront par tout les ravages , la nature re-tombera dans le cahos , et il faudra recommencer le monde.

Il seroit inutile de le dissimuler ; la liberté n'a été que le prétexte de la Révolution française ; le vrai motif a été de dépouiller son voisin de sa propriété , et de s'en partager les dépouilles ; en un mot , c'est la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent ; et comme dans tous les Etats du monde , il n'y a

guère plus du dixième des habitans qui ait des propriétés , si l'on ne réprime l'inquiétude et la jalousie des neuf autres dixièmes ; si , au contraire , on encourage leurs prétentions aussi injustes qu'insensées ; si enfin on arme leurs bras , au lieu de réprimer la tendance qu'ils ont à troubler l'ordre public ; si , après les avoir éclairés sur leurs intérêts inséparables de ceux des propriétaires , on ne sévit pas avec la plus grande rigueur contre ceux qui égarent leur jugement , allument leurs haines , et multiplient leurs prétentions ; tous les maux que j'ai prédits seront inévitables , et il n'y a pas de puissance humaine qui puisse les empêcher , lorsqu'elle aura négligé de les prévenir.

Les Jacobins ont mieux senti que les Rois cette vérité , qu'un Peuple sans Religion et sans mœurs , ne pouvoit plus être gouverné que par LA TERREUR. C'est en commandant les assassinats qu'ils ont commandé à l'opinion ; c'est en marchant sur des cadavres qu'ils ont renversé une Constitution jurée avec solennité par tous les Corps administratifs , par l'Armée , par le Roi , et enfin par le Peuple entier qui , dans toute la France , l'avoit jurée avec enthousiasme sur l'Autel de la Patrie. Le dépôt en étoit confié à ces mêmes Corps ad-

ministratifs , à la fidélité des Gardes nationales , aux pères de famille , aux mères et aux enfans ; peu de tems avant sa destruction , le Corps législatif avoit décrété de regarder comme infâme et traître à la Patrie quiconque proposeroit la République. Les Jacobins qui n'ont jamais cessé de la vouloir , font avancer leurs hordes Marseillaises. Les massacres sont commandés , les victimes désignées , le sang ruisselle dans les rues de Paris ; la consternation et la stupeur qui glacent toutes les ames , sont peintes sur toutes les figures , et les trois cents Marseillais renforcés de ces brigands qui suivent les révolutions comme les corbeaux suivent les armées , ordonnent au Corps législatif de renverser la clef de la voûte du Gouvernement ; conquis par ces étranges auxiliaires , le Corps législatif a obéi , la déchéance du Roi a été prononcée , et la France épouvantée a laissé faire la République sans oser dire un mot , et proférer un seul murmure.

Si les Corps administratifs , si les Gardes nationaux , usant des droits que leur donnoit la Constitution , avoient montré autant de fermeté que leurs adversaires ont montré de fureur ; si fidèles à leur serment , ils avoient employé la force qui étoit entre leurs mains

pour soutenir le Roi; si enfin par le supplice des Marseillais, que les tribunaux n'auroient pu se dispenser de condamner, ils avoient épouvanté les factieux et les brigands dont la France fourmille, ils n'auroient pas eu la honte d'être réfractaires à leurs sermens (1). La salutaire terreur qu'ils auroient donnée, au lieu de la recevoir, auroit retenu, sinon dans le devoir, au moins dans le silence, les vils agitateurs du Peuple; l'anarchie qui dévore la France, et qui finira par l'anéantir, auroit pu être prévenue, et la Constitution auroit existé paisiblement, jusqu'à ce que vaincus de son imperfection, le Roi et la Nation s'en fussent délivrés par un effort commun, et ce moment n'étoit peut - être pas éloigné.

(1) La Convention nationale a jugé la conduite de l'Assemblée législative, en improuvant les trois commissaires Maure, Biroteau et le Cointre, qui envoyés à Chartres pour calmer un émeute, ont taxé le pain pour éviter la mort, tandis que leur devoir étoit de périr plutôt que de signer la taxation: elle a prononcé l'arrêt de ses prédécesseurs, dont le devoir étoit de périr plutôt que de laisser entamer la Constitution.

Quand l'on considère que les Etats-généraux ont détruit l'Autorité des Parlemens qui les avoient demandés; que l'Assemblée constituante a détruit les Etats-généraux; que l'Assemblée législative a renversé la Constitution; que la Convention nationale a jugé à mort l'Assemblée législative, et qu'on voit la Nation à son tour menacer de la hant la Convention, et la Convention vouloir assassiner le Roi, il semble lire une histoire de parricides.

Terreur et pillage, voilà les moyens et le but des mouvemens populaires. *Fermeté et conservation* sont les instrumens et les devoirs des Rois ; ils ne doivent jamais se laisser prévenir : et certes , s'il appartenoit à quelqu'un d'accuser le Roi de la Révolution du 10 Août et des fléaux qui en ont été la suite , ce n'étoit qu'aux malheureux qu'a fait sa trop grande bonté , et non pas à ceux qui ne l'ont détrôné que pour fonder l'empire de leurs crimes sur les débris d'une puissance qu'il a toujours négligée (1).

(1) Une réflexion douloureuse se présente d'elle-même à la suite du tableau que Paris et l'Europe nous offrent à présent ; elle est affligeante pour l'humanité , mais elle n'en est pas moins fondée. C'est combien *l'homme* est généralement une sorte espèce d'animal. Il faut des siècles pour le conquérir , le façonnez au joug de la loi , à l'empire des moeurs , à l'influence de la Religion ; il est enfin bien logé , bien vêtu , bien nourri , il est heureux , il est bridé. Survient un faquin , un fripon , un Payne , un Condorcet , qui vous le débrident en vingt-quatre heures , au nom de ses droits ; et soudain voilà *l'homme* errant à l'aventure ; ses châteaux se changent en cabanes , ses vêtemens en hâillons , ses outils de labourage en instrumens de guerre ; la misère , la faim le talonnent aussi-tôt : à peine en périssant reconnoît-il son erreur ; il faut ensuite des siècles pour le ressortir de l'état de barbarie , et le faire rentrer dans l'état de société ; il faut sacrifier la moitié des générations pour rendre l'autre heureuse , répandre des torrens de sang pour lui apprendre à vivre ; et voilà pourtant où nous conduisent ces plats rhétoreurs qui , suivis d'une armée de fous , déclarent la guerre à tous les Gouvernemens. Cette Philosophie , sur laquelle

ils veulent tout fonder, ne tend qu'à désunir tous les hommes, allumer les passions, propager l'égoïsme ; c'est un dissolvant général. Cette nature qu'ils invoquent sans cesse, leur indique pourtant chaque jour leurs fautes et leurs devoirs? En effet, que deviendroit-elle elle-même sans le gouvernement céleste qui féconde son sein, en lui dispensant la chaleur du midi et la rosée des nuits, et qui fait servir à ses desseins la foudre et les ouragans même dont il l'afflige. Eh bien ! les exemples de tous les siècles, de tous les jours, les leçons de l'antiquité, les loix de la nature, tout vient se briser devant l'orgueil et les cerveaux étroits des Garat, des Grouuelle, des Sieyes, des Brissot; il ne faut pas moins qu'un bouleversement du globe pour les convaincre que les élémens du repos sont la politique et la Religion; que ce sont là les seuls liens qui retiennent l'homme dans l'état de société, et qui l'obligent, par une force physique et morale, à éteindre toutes les passions dans le foyer de l'obéissance et de la charité; aussi qu'est-il résulté pour nous de leur vanité spéculative? La vengeance divine s'est appesantie sur les contrées que le fer et le feu ont épargnées. Celles qui ont échappé aux ravages de la guerre, n'ont pu se soustraire aux horreurs de la famine; à peine quatre mois se sont écoulés depuis que le Gouvernement est détruit en France; et déjà les habitans de nos Provinces les plus fertiles sont réduits à vivre de choux et de pommes de terre, et bientôt ils seront condamnés à dévorer le gland. Peuples de la terre, qu'un tel exemple ne soit pas perdu pour vous, qu'il vous l'apprenne qu'il n'y a point de Gouvernement, quel qu'il soit, *absolument mauvais*; aidez et ne détruisez pas celui qui vous régit; que la raison conservée au moins dans quelque coin de l'Europe puisse y rester en dépôt pour régner encore parmi nous, et que la postérité ne généralise pas le paradoxe de Boileau :

De Paris au Japon, de Pekin jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

C H A P I T R E X V I I .

*La Famille royale à l'Assemblée nationale,
depuis le vendredi à dix heures, jusqu'au
Dimanche soir.*

LORSQUE LA FAMILLE ROYALE fut placée dans la loge du Logographe , il fut permis aux Ministres et à quelques personnes de la Cour de prendre place auprès de Leurs Majestés. La petitesse du local , et la chaleur suffocante qu'il faisoit ce jour-là , auroient suffi pour faire périr de fatigue ; des dangers , des inquiétudes , des horreurs de mille espèces s'y joignirent , et mirent cette déplorable Famille à une des plus rudes épreuves que le cœur humain ait jamais eu à supporter. Chaque coup de canon portoit la mort dans l'ame du Roi ; le sifflement des balles qui passoient à dix pas de l'Assemblée , les cris des blessés , la rage du Peuple , celle des pétitionnaires qui arrivoient par tous les points de la salle , les hurlemens des tribunes , tout devoit faire croire au Roi et à la Reine que ç'en étoit fait d'eux. On arracha la grille de fer qui séparoit la loge de l'Assem-

blée , afin que la Famille royale pût pénétrer dans la salle des Députés , si le Peuple venoit à forcer les corridors. Une Garde de cinquante hommes choisis et fidèles , faisant partie de l'escorte des Tuilleries , fut de service toute la journé du 10 , et l'ordre fut assez exactement maintenu.

Le Roi , appuyé sur le bord de la loge , voyoit tout , écoutoit tout avec calme et dignité. Il communiquoit avec bonté ses remarques aux Députés les plus voisins de son asyle. Toutes les insultes qui lui furent adressées n'altérèrent pas un seul moment la sérénité de sa phisyonomie. Ces traits lancés du bas en haut par les mains les plus viles , ne pouvoient l'atteindre. Messieurs Coutard , Calon et Vergniaud , à qui il adressoit successivement la parole , seront forcés tôt ou tard de lui rendre cette justice. Il entendit avec sang - froid le rapport sur sa déchéance , et le décret qui la prononçoit. Quels regrets en effet pouvoit lui inspirer la perte d'une autorité dont la Constitution ne lui avoit donné que le nom ; et s'il avoit déjà répondu à un Ministre qui lui fai- soit craindre , à je ne sais quelle occasion , un accroissement d'autorité pour l'Assemblée nationale , au préjudice de sa Prérogative royale : *Tant mieux , s'ils s'en servent pour le bon-*

heur du Peuple : ne dût-il pas avoir la même pensée , dans le moment où on le délivroit du fardeau affreux de gouverner un Peuple rendu incapable d'être gouverné !

Ce ne fut qu'à une heure du matin qu'il fut permis au Roi de sortir de la loge où il venoit de passer seize heures horribles. Personne ne put y prendre de nourriture. Quelques fruits , et de l'eau de groseille que fournissoit le café voisin , furent tout ce que Leurs Majestés purent se procurer. A chaque personne qui arrivoit des Tuilleries , et qui pouvoit parvenir auprès d'elle , la Reine demandoit avec l'émotion la plus vive et l'intérêt le plus touchant , des nouvelles des malheureuses femmes qu'elle avoit été contrainte de laisser au Château ; elle eut la consolation d'apprendre qu'elles étoient sauvées. Accablé de chaleur , de fatigue et de veilles , le Dauphin s'assoupit sur le sein de sa Mère ; c'étoit un spectacle attendrissant que ce repos de l'innocence au milieu des agitations du régicide.

Le Colonel de la Gendarmerie , Carl , étoit dans la loge du Roi. Sur les trois heures du soir , un grand bruit se fit entendre dans le passage des Feuillans , Carl annonça qu'il alloit s'informer de ce qui se passoit ; à peine fut-il sorti , que le tumulte redoubla ; Leurs Majes-

tés voulurent en savoir la cause : elles apprirent, en frémissant, que c'étoit la mort du malheureux Carl qui ne faisoit que de les quitter.

Les Ministres furent obligés de se séparer du Roi vers les six heures. L'Assemblée venoit de rendre un décret pour mettre le scellé sur leurs papiers. On avoit déclaré précédemment qu'ils n'avoient plus la confiance de la Nation. Il n'y avoit pas un moment à perdre ; le Roi leur ordonna de veiller à leur conservation ; ils prirent congé de Sa Majesté et se retirèrent. Le compte rendu qu'ils se disposent à donner eux-mêmes, de l'affaire du 10 Août , m'oblige à renvoyer à un autre ouvrage , quelques anecdotes particulières des deux journées du 9 et du 10 Août.

On avoit préparé dans la journée quatre petites chambres qui formoient le logement de l'architecte des Feuillans. On y conduisit la Famille royale. Des Commissaires de l'Assemblée et un détachement de la Garde nationale les accompagnèrent. Toutes ces chambres étoient contiguës : dans la première qui servoit d'antichambre , dormirent ou plutôt veillèrent six Gentilshommes qui ne voulaient jamais abandonner le Roi. Messieurs de Briges , Prince de Poix , Duc de Choiseul , de Goguelat , Aubier et de Tourzel.

La Famille royale se divisa de la manière suivante. Le Roi coucha dans la seconde chambre, à demi habillé ; une serviette lui tint lieu de bonnet de nuit. La Reine reposa dans la troisième chambre, Madame à côté d'elle. M. le Dauphin, Madame Elisabeth, Madame de Lamballe et Madame de Tourzel occupèrent la dernière chambre. Faute de lit, Madame de Lamballe partagea le sien avec Madame Elisabeth.

Le lendemain à dix heures, il fallut retourner dans la loge du Logographe, toujours au milieu de la garde, des insultes de la population, et des motions de l'Assemblée ; ce fut ce lendemain que le Peuple échauffé par des agitations perfides, vint demander à grands cris la tête des Suisses qui étoient prisonniers au corps-de-garde des Feuillans. Les menaces dont ils firent retentir l'Assemblée, glacèrent tout le monde d'effroi. Vergniaud qui présideut, ne put s'empêcher de s'écrier : *Grand Dieu ! quels Cannibales !* La terreur s'empara de l'Assemblée au point que M. Calon, Inspecteur de la salle, accourut pour prévenir Leurs Majestés de se retirer dans le couloir de la loge, aussitôt qu'ils auroient vu le Peuple forcer la consigne. Le Roi et la Reine durent regarder ce moment comme

le dernier de leur existence , comme le signal de leur mort. Tranquille et résigné , le Roi eut la présence d'esprit de dire à tous ses serviteurs qui étoient présens : *Qu'il desiroit de les voir éloignés , et hors de tout danger.* Cet état violent dura jusqu'au moment où Péition et Danton vinrent dire qu'ils avoient calmé le Peuple , et qu'ils répondoient des Suisses.

Après une journée aussi horrible que la précédente , le Roi rentra aux Feuillans , accablé de fatigue , le Samedi soir. Il espéroit enfin y goûter quelque repos , et pouvoir s'y entretenir avec familiarité avec ceux qui le servoient : tout-à-coup la Garde nationale qui étoit à ce poste fut relevée ; ceux qui la remplacèrent furent des hommes inquiets , jaloux et méchans. On s'en apperçut aussi-tôt à mille petits obstacles de détail. M. Grangeneuve , Député de Bordeaux , fut la cause de ce mouvement. Il étoit Membre du Comité de surveillance. Le local de ce Comité étoit à côté de l'appartement du Roi ; on crut apercevoir que le Roi causoit avec bonté avec ces mêmes personnes qui ne l'avoient pas quitté depuis quarante heures ; on voulut lui ôter cette foible et dernière consolation. On vient annoncer à l'Assemblée un projet d'enlèvement

de la Famille royale. De prétendus Députés de la Commune déclarent qu'il y a beaucoup de fausses patrouilles. Comment voulez-vous, dit l'un, que nous répondions de l'existence du Roi, si nous laissons approcher de lui des hommes que nous ne connaissons pas ? Qu'on nous donne, dit M. Choudieu, la liste de tous ceux qui servent le Roi ? Que sa Garde, dit un autre, soit de quinze Volontaires et de quinze Gendarmes. Que le Commandant en réponde, propose un troisième. Toutes ces motions sont décrétées.

Merlin, de Thionville, Membre du Comité de Surveillance, traversant le corridor, aperçoit le Duc de Choiseul : *Vous êtes toujours avec le Roi*, lui dit-il. *Oui, je ne l'ai pas quitté, et j'espère n'en être pas séparé.* — *C'est bien*, repliqua Merlin, en lui serrant la main avec une sorte de loyauté, et il alla voter avec Grangeneuve.

Il fut donc décrété que la Garde du Roi seroit changée. Les nouvelles sentinelles accablant d'injures la Famille royale, le Roi fit demander les Commissaires Inspecteurs de la salle. M. Calon l'un d'eux, observe à Sa Majesté, que la Garde nationale répondoit de leurs Personnes ; que le Peuple vouloit venir arracher d'auprès de lui tous ceux qui le ser-

voient, et qui lui étoient suspects ; qu'il falloit qu'ils se retirassent, parce que cela pourroit être le prétexte d'excès nouveaux et de malheurs plus grands encore. La Reine leur parla avec énergie et sensibilité. Le Roi répondit avec sang-froid à M. Calon : *Je suis donc en prison, Messieurs ? Charles I. fut plus heureux que moi, il conserva ses amis jusqu'à l'échafaud.* — Malheureux Prince ! il étoit réduit dès le 11 Août, à envier le sort du martyr de l'Angleterre ?

Dans ce moment on vint avertir que le Roi alloit passer dans la salle où l'on avoit préparé son souper. Leurs Majestés y furent servies pour la dernière fois, par les six Gentilshommes dont j'ai parlé. La certitude d'une prochaine séparation répandit sur ce repas une teinte funèbre impossible à dépeindre ; l'indignation se mêloit à la sensibilité. Le Roi ne mangeoit rien ; il prolongeoit par - là le douloureux plaisir de voir encore quelques tems ces créatures aimantes et fidèles, avant de tomber dans la main des barbares. Enfin il fallut se séparer. Ce moment fut déchirant. Instruit du décret de l'Assemblée qui avoit ordonné de les faire arréter, le Roi leur commande de le quitter ; il les embrasse au milieu des larmes et des sanglots ; il leur fait embras-

ser ses Enfans; il semble leur faire un éternel adieu : la Reine leur dit avec cette grace qui la caractérise : *Ce n'est que de ce moment, Messieurs, que nous commençons à sentir toute l'horreur de notre situation; vous l'avez adouci par vos soins et votre dévouement; ils nous avoient empêché de nous en apercevoir jusqu'à présent, et notre reconnaissance....* à ces mots la Garde monte pour les saisir, ils purent s'y soustraire par un escalier dérobé; ils se séparèrent ensuite pour ne pas être reconnus par le Peuple (1). M. de Rohan-Chabot étoit alors dans un Comité; il avoit passé la nuit précédente en Garde nationale auprès du Roi; la vivacité de ses soins le fit soupçonner; il fut arrêté, traduit à la barre de l'Assemblée, et de là jetté dans les cachots de l'Abbaye, où il fut massacré des premiers, le 2 Septembre. Excellent jeune homme, qui a réparé ainsi par une conduite sans reproche pendant un an, et par sa fin tragique, l'erreur d'un moment que sa jeu-

(1) La Famille royale étoit venue à l'Assemblée sans argent et sans linge. Au moment de la séparation, chacun mit aux pieds du Roi ce qu'il avoit d'or à sa disposition. Un d'eux, M. Obyer, craignant d'être refusé, jeta cinquante louis sur la table, et se retira précipitamment. La Reine leur dit a ce sujet : *Gardez votre porte-feuille, Messieurs, vous en avez plus besoin que nous; vous aurez, j'espère, plus long-tems à vivre.*

nesse et l'erreur générale d'alors semblent excuser (1).

Le Roi et la Famille royale passèrent encore la journée du Dimanche dans la Loge du Logographe. Que ceux qui ont aimé, jugent de leur solitude; privés des amis, qui depuis deux ans leur avoient prodigués des soins si touchans, un intérêt si tendre (2), leur cœur étoit brisé; ce sentiment dut les rendre insensibles aux nouveaux outrages qu'ils éprouvèrent encore dans ces deux séances; ce qui se passa parmi eux dans ces deux jours, n'ayant pas eu de témoins, est ajourné pour l'Histoire.

Le Roi ne partit des Feuillans, le Lundi 13, qu'à cinq heures du soir, et n'arriva au Temple qu'à la nuit. Il étoit dans sa voiture avec la Reine, ses enfans, Madame de Lamballe, Madame de Tourzel et Pauline, sa fille (3), Pétion, Manuel et un Officier municipal.

(1) M. de Rohan-Chabot avoit été, en 1789, Aide-de-camp du Général La Fayette; on fit mettre le scellé sur ses papiers. Heureusement il eut le tems de faire parvenir à un ami, et de sauver un manuscrit très-précieux sur l'histoire des Jacobins, qui lui avoit été confié par un Ministre.

(2) Deux de ces amis, MM. de Choiseul et de Goguelat, avoient fait partie du voyage malheureux de Varennes; ils avoient été traduits dans les prisons d'Orléans: leur délivrance n'avoit pas peu contribué à déterminer le Roi à accepter la Constitution.

(3) Cette dernière avoit obtenu de la Commune

Il arriva le même jour au Temple M. de Chamilly, premier Valet-de-chambre du Roi, M. Hue, premier Valet-de-chambre de M. le Dauphin, Madame Thibaud et Navarre, premières Femmes-de-chambre de la Reine et de Madame Elisabeth, et Mesdames Saint-Brice et Basire, Femmes de-chambre de M. le Dauphin et de Madame.

L'affreux plaisir de la vengeance brilloit dans les yeux de Pétion et de Manuel. Ces deux Magistrats infidèles, cassés trente jours auparavant, se croyoient deux Consuls romains, conduisant leur captif aux prisons du Capitole ; ils avoient promis à l'Assemblée d'avoir pour la Famille royale les égards et le respect dûs au malheur ; et d'abord ils dirigèrent la marche par la Place Vendôme, où ils firent arrêter la voiture du Roi sur les pieds du cheval de bronze de la statue de Louis XIV renversée, et lui dirent : *Vous voyez comme le Peuple traite les Rois.* — *Dieu veuille*, répondit le Roi, *que sa fureur ne s'exerce que sur des êtres inanimés.*

Ainsi fut emprisonné par ses Sujets, mis au secret, condamné aux plus rudes priva-

la permission de s'enfermer au Temple avec la Famille royale ; et elle fut conduite, dans la matinée, aux Feuillans.

tions , le plus profondément vertueux des soixante-six Rois qui l'avoient précédé sur le Trône de France; celui qui avoit aboli la question , qui avoit adouci le sort des prisonniers , qui avoit rétabli la Marine fran-çaise , assûré *la Liberté de l'Amérique* , rendu , le premier , des comptes publics à la Nation ; qui , le premier , l'avoit appellée loyalement auprès de lui pour l'aider à supprimer les abus qui entravoient la marche du Gouvernement ; à qui , dans l'âge des passions , la plus sévère censure n'eut pas un écart à reprocher pendant dix-huit ans , au milieu de la corruption et de l'immoralité générale : et pour prix de tant de concessions , de tant de bienfaits , après trois ans d'humiliations et de douleurs , il est traîné au fond des cachots avec sa femme , sa sœur et ses enfans par d'infâmes rebelles ; par des rebelles à qui son cœur auroit encore aimé à pardonner. Ni les vertus de Leurs Majestés , ni les graces , ni l'innocence de leurs enfans , ni la pureté de Madame Elisabeth , rien n'a pu fléchir leurs bourreaux. L'homme juste , selon Dieu , est dans les fers , sa famille partage sa captivité ; nos larmes , nos vœux viennent expirer sur le seuil de la Tour qui les renferme ; adorons la Providence , respectons ses décrets , espérons qu'elle veillera sur leurs jours.

Domine Salvum fac Regem.

Dieu dont la Puissance infinie
 Embrasse la terre et les cieux :
 Dieu de mon Roi, de ma Patrie,
 Sur nos malheurs jette les yeux !
 Sauve l'innocent qu'on opprime ;
 Relève tou Culte abattu ;
 Il est tems que le crime
 Tremble à l'aspect de la vertu.

Souvent tu permets un orage
 Pour voir un Roi selon son cœur,
 Donner l'exemple du courage
 En luttant contre le malheur.
 Tu peux donc avec complaisance
 Fixer tes regards sur LOUIS :
 Mais pour prix de tant de constance
 Sauve-le de ses ennemis.

Qu'il vive, et de sa destinée
 Que le bonheur marque le cours !
 Que sa Famille infortunée
 Ne compte plus que d'heureux jours.
 A ce Peuple que l'on égare
 Rends enfin l'amour de la loi ;
 Et qu'à jamais rien ne sépare
 Son bonheur de celui du Roi.

God save the King.

DIEU tout - puissant, sauve le Roi,
 Dieu tout - puissant, sauve la Reine,
 Mets fin à notre affreuse peine
 Aux méchans fais craindre ta loi.
 Des apôtres de l'imposture
 Emousse le dernier des traits.
Sauve le Roi! pour un Français
 C'est le vrai cri de la Nature.

Toi, qui sur chacun des mortels,
 A tout moment répands la vie,
 Sauve une famille chérie
 Pour qui j'embrasse tes autels
 Du régicide, du parjure
 Arrête les derniers forfaits,
Sauve le Roi! pour un Français
 C'est le vrai cri de la Nature.

Si jadis tu frappais de mort
 Ceux qui touchoient l'arche sacrée,
 Descends de la voûte azurée
 Donne à ta foudre un libre essor !
 Sur le régicide parjure
 Lances le plus prompt de tes traits ;
Sauve le Roi! pour un Français
 C'est le vrai cri de la Nature.

C H A P I T R E X V I I I .

Premiers momens du règne de l'Assemblée nationale.

La Royauté constitutionnelle n'existeoit plus. La Commune révolutionnaire de Paris se trouvoit investie de toute l'autorité. Elle voulut bien permettre au Corps législatif de devenir à son tour , son Pouvoir exécutif ; mais elle n'eut à redouter aucun refus de sanction aux décrets qu'elle lui dicta pendant quarante jours , par l'organe de Robespierre. Il seroit difficile de peindre , il seroit difficile de concevoir le mouvement et l'agitation populaire dans les huit jours qui suivirent le 10 Août. L'Hôtel-de-ville , la salle de l'Assemblée , les places publiques , le jardin des Tuilleries , tout étoit inondé des flots d'une populace , qui se renouvelloit à chaque instant. Les appartemens du Château restèrent ouverts pendant deux jours , et chacun put aller rassasier sa triste et stupide curiosité dans ce Palais naguère si plein de gloire , et maintenant jonché de cadavres et teint de sang. Bientôt cette superbe habitation de Louis XIV et de Louis XVI fut fermée , et ne présenta plus que l'as-

pect d'une vaste solitude , d'un corps sans vie , qui sembloit pourtant réclamer encore son animation première , la Royauté et un Roi.

On fut plus de trois jours à enlever les corps des hommes qui avoient péri dans la journée du 10 Août ; l'air commençoit à en être infecté. Il y eut encore quelques personnes massacrées dans la journée du 11 : de ce nombre , fut le malheureux Guinguerlo , second Lieutenant-colonel de la Gendarmerie nationale à cheval. Il étoit depuis long-tems signalé au Peuple , comme un ardent Royaliste , et il méritoit à tous égards cette honorable accusation. Il fut reconnu sur la place de Louis XV par le Peuple qui démolissoit la statue , et il y fut assassiné , ainsi que l'avoient été la veille ses deux supérieurs , d'Hermigny et Carl. Au moins n'eut-il pas , en mourant , la douleur de se voir remplacé par le collègue de Marat , l'Avocat Verrières , auteur des feuilles empoisonnées de *l'Ami du Peuple*. Ce Verrières avoit été le défenseur officieux de Santerre contre La Fayette. Il étoit bien digne d'être le Lieutenant d'un pareil Général. On lui composa bientôt une troupe digne de lui. On lui donna à commander tous les Soldats aux Gardes-Françaises , qui avoient été chassés des bataillons soldés de la Garde nationale D

moment que la police se trouva ainsi entre les mains des brigands, la propriété fut sans défense et la probité sans asyle.

Le nouveau Commandant de la Garde nationale, nommé non point par les Sections, mais par quelques Membres du Conseil général de la Commune, prit possession de sa place, au mépris de la loi qui avoit défendu qu'un seul homme commandât en chef la force armée de Paris. Il prit aussi tôt à tâche de suivre, jusque dans ses plus petits détails, une marche directement contraire à celle de son ancien rival : celui-ci étoit affable, et courtisoit le Peuple; Santerre resta brusque, et rudoya constamment ses satellites. La Fayette se présenta toujours en public avec un extérieur très soigné et un maintien recherché; Santerre en cheveux ronds, toujours négligé, crasseux, suant et débraillé, affecta de ressembler à un Chef de gladiateurs, ou pour mieux dire, d'esclaves révoltés. Le cheval blanc de La Fayette étoit devenu proverbial pour désigner le bléme général; Santerre affecta de donner ses ordres dans les rues de Paris, monté sur un pesant cheval noir, et suivi seulement d'un domestique, faisant fonctions d'Aide-de-camp, au lieu de cette troupe doré et fringante, qui, pendant deux

ans, avoit toujours signalé à Paris le Général de l'insurrection.

Ce qui composa la nouvelle Garde nationale étoit digne d'un Brasseur de bierre, devenu son Chef. Des hommes armés de piques, de faulx, de pistolets, de bâtons, voilà tout ce qui forma les patrouilles que l'on vit encore de tems en tems dans les rues; patrouilles impuissantes pour conserver, excellentes pour détruire, avides de pillage, composées d'hommes sans propriétés, rebut des Sections, étonnés de leur nouveau pouvoir, mais non moins timides que la Garde nationale qu'ils avoient remplacée, contre le bagne de Marseille et de Brest, qui continua à être le matre de Paris. Les boutiques restèrent long-tems fermées, un silence morne se faisoit remarquer dans les rues jadis les plus fréquentées; ceux que l'inquiétude ou leurs affaires obligoient de sortir de chez eux, ne le faisoient qu'en tremblant, dégnisés sous les vêtemens les plus grossiers. On avoit l'air de s'esquiver en silence, plutôt que de vaquer à ses occupations. L'amitié craignoit de rencontrer les regards de l'amitié, et par-tout la frayeur commandoit la discrétion. Ce silence monotone n'étoit pas même rompu par le bruit des voitures; il falloit que les ombres de la nuit

vinssent masquer les figures et rassurer les cœurs, pour que l'on osât respirer un moment. Je me rappellerai toute ma vie qu'après avoir été pendant quatre jours sans avoir vu passer aucune personne dans la rue que j'habitois, je me déterminai enfin à parcourir une nuit les Champs - Elysées. Je fus tout étonné d'y trouver au sein des ténèbres plus de monde que dans les plus beaux jours de la saison. La même terreur les avoit emprisonnés chez eux pendant la journée; le même besoin de respirer les appelloit au même lieu, à la même heure.

Le nouveau Conseil-général de la Commune avoit cassé l'ancienne Municipalité; cependant il avoit été obligé d'en conserver quelques Comités, tels que celui des subsistances et des travaux publics, parce que leur remplacement n'offroit ni l'appât du pillage, ni le triste plaisir de faire du mal. On se figure aisément quels pouvoient être les hommes composant ce Conseil - général de la Commune. L'un étoit cordonnier, l'autre un recruteur; celui-ci un commis renvoyé; celui-là un clerc de procureur; un troisième avoit été comédién: plus loin on voyoit un poëte qui se vengeoit par ses œuvres du mépris qu'on avoit pour ses ouvrages; des hommes en veste et à

longue barbe faisoient aussi partie de ce burlesque Sénat , à la tête duquel se trouvoit presque toujours Robespierre. L'auditoire étoit digne de l'assemblée. Les tribunes étoient remplies de femmes perdues échappées du supplice. L'ivrognerie siégeoit à côté de l'ivresse qui délibéroit , et telle étoit la composition de ce Sanhédrin , que Pétion lui-même s'y trouvoit effacé.

Voilà pourtant le corps politique qui se trouva investi de la Souveraineté nationale pendant plusieurs mois.

Et d'abord , son premier soin fut d'instituer ce redoutable Comité de sûreté générale , qui depuis a couté tant de victimes à la Patrie , et dont Marat , sorti de son souterrain , devint l'agent principal , ainsi qu'on avoit vu trois ans auparavant , Charles Lameth fonder le premier Comité des recherches sur les débris de l'insurrection du 5 Octobre ; avec la seule différence que Marat , à l'Abbaye , se chargea de crimes , là où son devancier ne se couvrit que de ridicule , lors de sa prise des Annonciades.

Cependant , ce n'étoit pas tout que d'avoir détruit la Royauté , il falloit y substituer promptement un Gouvernement provisoire ; l'Assemblée nationale remplaça aussi-tôt les

six Ministres, Sainte-Croix, Jolly, Duboucage, d'Abancourt, le Roux-de-la-Ville, et Champion, par les six Ministres suivans :

Le Brun, journaliste, auteur d'un ouvrage assez médiocre, sous le titre de *Journal de l'Europe*, dans lequel se trouvoit traduit et copié, vingt quatre heures avant les autres papiers, le paragraphe allemand de la gazette d'Hambourg et de Francfort : ce qui avoit donné à l'auteur, parmi les badauds, une sorte de réputation de publiciste, et une grande prépondérance diplomatique parmi ses confrères. Cet homme fut Ministre des affaires étrangères.

Le Ministre de la justice fut le terrible Danton, ce farouche avocat au Conseil, de la Section des Cordeliers, celui-là même qui avoit dit aux Constitutionnels qui se plaignoient à la Commune de l'arrivée des Marseillais, que bientôt *on leur répondroit à bout portant*. Danton s'adjoignit aussi-tôt pour Secrétaires de la Justice, Fabre d'Eglantine et Camille Desmoulins, l'un rédacteur des *Révolutions de Paris*, et l'autre des *Révolutions de Brabant* (1). Si la mythologie nous représente l'impartiale Thémis avec un

(1) Deux journaux incendiaires.

voile

voile sur les yeux, on put dire qu'une semblable composition lui imposa un triple bandeau, que sa balance fut brisée, et que son glaive seul lui resta.

M. Monge, instituteur et examinateur des Elèves de la Marine, fut élu Ministre de ce Département.

M. Servan, frère du célèbre Avocat général de ce nom, fut nommé pour la seconde fois Ministre de la guerre : on oublia que déjà il avoit été dénoncé pour négligence par Dumouriez, son successeur ; accusé de fraude par Lecointre, de concussion et de marchés onéreux, par la voix publique ; on oublioit que le jour de sa première nomination il s'étoit promu lui-même au grade de Maréchal-de-camp ; mais on aimoit à oublier et son ambition, et sa cupidité, pour se rappeler qu'il étoit un des principaux agens de l'insurrection, par le décret qu'il avoit sollicité de la formation du camp de vingt mille hommes sous Paris, et soudain pour lui rendre hommage, l'Assemblée décreta la formation d'un semblable camp, à quoi l'on ajouta la faculté aux Canonniers de Paris de faire, comme ils l'avoient demandé, des *esplanades d'artillerie sur les hauteurs de Montmartre*.

Le Genevois Clavière, cet homme haineux,
10 Août. Tome I.

brouillon, pétri de fiel et nourri de vengeances, se trouva de rechef porté au Ministère des Contributions publiques. C'étoit lui qui avoit fourni à Bressot le peu d'écus qu'il lui avoit fallu pour faire son voyage aux Etats-Unis d'Amérique, et en rapporter l'idée d'une Convention nationale. Il étoit juste que son pupille s'acquittât, par un emploi lucratif, des déboursés de son patron. Depuis long-tems ces deux philanthropes infectoient la France de leurs pamphlets sur les assignats ou sur les principes d'économie politique, et cette double monnoie avoit empoisonné la France. Clavière ne connoissoit d'autre ressource en finances que des assignats et des sous-cloches, des sous-cloches et des assignats, des traites et remises, des opérations de banque, des reviremens, des jeux de caisses, appuyés sur des millions de papier, avec lesquels on peut influencer à son gré les changes étrangers pendant un tems donné, et tous ces petits escamotages de commerce, qui vous donnent une grande réputation aux yeux des sots, et une sotte réputation chez les négocians éclairés. Avec d'aussi faux talens, Clavière étoit arrivé à l'âge de soixante ans sans avoir pu parvenir à autre chose qu'à brouiller son pays, en être chassé honteusement, et créer en France une

mauvaise compagnie d'agiotage, qui lui avoit payé soixante mille livres de dettes et assuré douze mille livres d'appointemens. Déjà Clavière avoit à demi ruiné sa compagnie, lorsque la reconnaissance de Brissot le présenta à la reconnaissance publique, afin d'achever la pauvre France.

Enfin, le vertueux, l'éternellement vertueux Rolland, ou, pour mieux dire, Madame Rolland, son épouse et son conseil, ou, pour mieux dire encore, M. et Madame Rolland se trouvèrent reportés au Ministère de l'intérieur, et vinrent gérer la République dans ce même hôtel, où M. Necker et sa vertueuse compagnie avoient commencé de gérer la Révolution. Telle fut la récompense des insultes faites au Roi par ce Rolland, au mois de Mai, lorsqu'il fut chassé du Ministère pour une lettre adressée à Sa Majesté, dont les Tribunaux auroient pu et dû faire justice. La conduite vraiment originale de ce Ministre au milieu de tous les crimes qui ont suivi le 10 Août, sera l'objet d'un examen particulier dans un chapitre postérieur.

Il falloit un Secrétaire à ce Conseil exécutif, dit provisoire; il se trouva, à point nommé, je ne sais quel petit faquin, poète de ruelle, journaliste de campagne, M. Grouvelle

ensin, d'abord copiste de Champfort, l'académicien, puis secrétaire dans la maison de Condé, puis révolutionnaire et rédacteur de la feuille *Villageoise*, conjointement avec Cérutti, feuille ridicule, où ces deux esprits faux catéchisoient les paysans avec des antithèses philosophiques.

Tel fut le Gouvernement formé par le bon plaisir de deux cent quatre-vingt Membres de l'Assemblée nationale. Son premier objet fut, comme celui de tous les Gouvernemens despotiques, de n'éprouver aucun obstacle dans sa marche, et pour cela, il falloit s'empresser de détruire tout ce qui auroit pu la contrarier ou éclairer l'opinion publique. Toutes les feuilles dévouées à la Royauté, ou même à l'ancienne Constitution tant jurée, furent supprimées, leurs presses détruites, leurs auteurs poursuivis, leurs maisons pillées et leurs personnes emprisonnées. De ce nombre fut *la Gazette de Paris*, rédigée par le malheureux de Rosoi, dont j'aurai occasion de parler bientôt. *L'Ami du Roi*, par l'Avocat Montjoie, Auteur d'une histoire estimée de la révolution. *La Feuille du Jour*, journal piquant, rédigé par des gens de très-bonne compagnie, mais qui n'ayant l'énergie d'aucun parti, obtint les fureurs de

tous, étoit lu et désapprouvé partout; *le Spectateur et Modérateur National*, par M. de Charnois, gendre du célèbre Préville, et tué depuis à l'Abbaye. *Le journal de la Cour et de la Ville*, connu sous le nom du *Petit Gauthier*, dont l'auteur putatif, le Capitaine Saint-Méard, a bien expié, par trente-huit heures d'agonie à l'Abbaye, les calembours orduriers de ses collaborateurs. *Le Journal de Paris*, moins connu par la rédaction de Regnault de Saint-Jean d'Angéli le constituant, que par les excellens articles de messieurs Suart, André Chénier, de Pange, François Chéron, et généralement de tous les écrivans, formant ce qu'on appelloit à Paris, la société Trudaine. *La Gazette Universelle*, rédigée par Cérisier, long-tems Auteur d'une feuille hollandaise, gazette dont le plus grand crime étoit ses quatorze mille abonnés. *Les Annales Monarchiques*; *le Bulletin de Minuit*; *le Journal Ecclésiastique*, par le savant et vertueux Abbé de Barruel; enfin, *le Logographe*, le plus volumineux de tous les journaux publiés depuis la création du monde, et qui par cela même avoit l'avantage de tout dire, avantage qui n'a jamais plu, même aux tyrans. L'opinion publique se trouva donc livrée aux poisons périodiques de Gorsas, Carra, Bressot,

Marat, Louvet, Robert, Ginguené, Condorcet, etc. etc. et c'est par leur canal seul que l'affaire du 10 Août avoit été présentée à l'Europe jusqu'à ce jour, à-peu près de la même manière que l'Alcoran fut présenté au monde par Mahomet (1).

Ces formes despotiques se prolongèrent long-tems encore après le 10 Août, jamais

(1) Je ne parle point dans cette énumération de *l'Ami du roi*, par l'abbé Royou : cette feuille qui réunissoit à une grande pureté de principes, une grande force de dialectique, de saillie et de sarcasme, avoit été supprimée depuis trois mois, et son courageux auteur, décrété d'accusation, avoit succombé sous le poids de ses travaux et de ses douleurs, le lendemain même du vingt Juin. Il rendit le dernier soupir en apprenant les outrages faits au Roi. Ainst l'on nous peint le soldat d'Alexandre se précipitant dans le bûcher de son maître, pour ne pas lui survivre. *Le Mercure de France* n'étoit plus rédigé par Mallet-du-Pan. Ce célèbre publiciste avoit vu depuis deux mois qu'il étoit impossible d'éviter l'orage qui s'amassoit ; il s'étoit réfugié en Suisse, où il employoit ses loisirs à donner des conseils, qui malheureusement ne furent jamais écoutés. *Le Mercure* fut bientôt après la révolution, tout barbouillé de républicanisme, et il gagna en mépris tout ce qu'il perdit en abonnés. *La Correspondance politique* que je rédigeai jusqu'au 9 Août, fut aussi l'objet des persécutions des jacobins. En général, on n'a pas assez fait attention aux causes les plus actives de cette révolution. La principale est la haine vouée par le parti Bressot au parti des Lameth, et la seconde, la jalouise des journalistes entr'eux. L'un disputoit à l'autre son influence ou ses souscripteurs, et l'Europe fut bouleversée pour satisfaire des imprimeurs et l'orgueil d'un pied-plat, long-tems employé à corriger les épreuves du *Courier de l'Europe*.

la Bastille n'eut à rougir d'autant d'horreurs que la République ; on en verra l'affreux détail lorsque j'aurai à traiter le procès du Roi.

Les Soldats Suisses qui étoient détenus au corps-de-garde des Feuillans, occasionnoient toujours une grande fermentation parmi le Peuple, et une grande inquiétude parmi les Membres de l'Assemblée. Un Citoyen vint les tirer de ce mal-aise, en annonçant que, parmi ces hommes dont la Cour, disoit-il, avoit voulu se servir pour *opprimer le Peuple*, il y en avoit qui n'étoient qu'égarés, et qu'on leur pardonnoit. Et l'Assemblée, pour embellir les pages de son hisoire, eut soin de faire écrire sur son procès-verbal ces belles paroles que l'orateur ne proféra jamais : « Ils ont versé notre sang en esclaves : nous les traiterons avec la générosité qui caractérise les hommes libres ». A cette déclamation empoulée, le procès-verbal ajoute un petit drame : « Un Suisse désarmé paroît soudain comme par enchantement ; l'orateur le fixe avec attendrissement, se jette dans ses bras, le serre contre son sein, l'arrose de ses larmes ; et son cœur ne pouvant plus suffire à la violence des mouvemens dont il est agité, il tombe évanoui : on vole à son

» secours , bientôt ses yeux se r'ouvrent et se
 » fixent encore sur le Suisse. Ah ! dit-il , je
 » sens mes forces renaître en voyant la malheu-
 » reuse victime que j'ai eu le bonheur de sau-
 » ver. Je ne réclame qu'une seule rançon de
 » lui ; c'est qu'il se rende chez moi , qu'il ne
 » se sépare jamais de moi. Je veux le nourrir,
 » je veux en avoir soin : c'est ainsi que les
 » hommes libres se vengent des despotes ».
 Ne pourroit-on pas ajouter avec plus de rai-
 son : c'est ainsi que les charlatans savent faire
 des dupes , en excitant leur sensibilité.

L'Assemblée pleure avec le Citoyen. Elle
 demande son nom pour l'inscrire sur ses fastes.
 Par un hazard remarquable , cet homme
 s'appelloit *Clément* ; l'Assemblée trouve que
 ce nom est beau , c'est celui du Jacobin qui
 assassina Henri III ; le successeur de ce Roi
 étoit là présent , et il entendit applaudir au
 nom du bourreau de sa Famille. Aussi-tôt
 le Capucin Chabot conseilla à l'Assemblée
 de charger ce *Clément* d'annoncer au Peuple
 la suspension du Roi , en observant que le
 nom de ce Citoyen étoit fait pour inspirer la
 confiance. Quel froid et barbare jeu de mots !
 Tel fut toujours le caractère du Français dans
 les tems de la Ligue , comme dans ceux de
 la Fronde , toujours l'ironie à côté de la

cruauté. Le Roi étoit prisonnier, et un vil moine l'insultoit; c'est ainsi que frère André de Joyeuse agitoit Paris, lorsque Henri IV combattoit pour sa Couronne. Machiavel avoit bien raison, quand il écrivoit que les révolutions étoient le carnaval de l'Histoire.

L'Assemblée s'empare des chevaux de la Garde du Roi, qui étoient encore à l'Ecole Militaire; décrète des secours et des récompenses aux familles de ceux qui ont péri dans l'affaire du 10; accorde cent mille francs de gratification à la Commune de Paris; suspend le départ des courriers, interdit la sortie de Paris aux voyageurs, s'empare de tous les effets des Tuileries et du Garde-meuble de la Couronne; forme une cour martiale pour le jugement des Soldats et Officiers Suisses; casse le Corps des Officiers de la Gendarmerie; décrète que les statues existantes dans les places et autres lieux publics, seront enlevées; casse le Département de Paris; ordonne que le scellé soit mis chez tous les Ministres, chez M. Forestier, Trésorier des Gardes Suisses, et le sieur Bonne-Carrere, Secrétaire des affaires étrangères; recommande à la Commune de Paris de faire évacuer les maisons de jeux; autorise des visites domiciliaires dans toutes les maisons suspectes,

décrète d'accusation M. Blancgily, Député du Département des Bouches - du - Rhône, pour avoir trahi les secrets des Jacobins ; fait apposer le scellé sur toutes les maisons royales ; se crée une garde propre et personnelle, en décrétant la levée d'un corps de cavalerie , et une solde de trente sous par jour à tous les Fédérés, depuis qu'ils sont dans la Capitale (1); ordonne l'envoi de douze Commissaires, pris dans son sein, pour se rendre aux quatre armées , afin de neutraliser les germes d'honneur qui pouvoient encore s'y trouver , diviser le Soldat d'avec l'Officier , épouvanter les Généraux , et implanter l'esprit républicain dans les troupes.

Jalouse de rendre hommage aux services de la Commune, la Section qui décrétoit au nom de l'Assemblée (2), ôta au Département

(1) Le Ministère avoit peut-être trop négligé les demandes faites par les Marseillais, depuis leur arrivée à Paris. L'état de dénuement dans lequel ils se trouvoient, le pain dont ils manquèrent pendant deux jours, les mettoient à la disposition du premier enchérisseur. Barbaroux, leur agent, sollicita long tems 20,000 livres du sieur Audibert, négociant de Marseille. Quand le Ministère voulut connoître leurs besoins, on demanda un secours de 50,000 livres. Pétion trouva des fonds; la caisse secrète satisfit à ces besoins; les Marseillais furent soldés, et la Royauté fut détruite.

(2) On ne doit pas oublier de dire qu'aucune motion ne fut discutée, et que de la proposition au décret il n'y avoit presque pas d'intervalle.

provisoire toute inspection sur les actes de sûreté générale et de police faits par les Représentans de la Commune de Paris, et remit ce terrible pouvoir entre les mains de l'effroyable Comité de surveillance, qui depuis commanda le 2 Septembre, et à la tête duquel se trouva un homme décrété d'accusation, Marat, puisqu'il faut le nommer.

Après avoir long-tems hésité sur l'habitation à donner au Roi, après avoir successivement, et vu refuser, par la Commune, le Palais du Luxembourg et l'Hôtel de la Chancellerie, place Vendôme, on fit déposer cette auguste Victime et sa Famille dans les Prisons du Temple, en leur allouant une somme de cinq cent mille livres qui ne leur a jamais été comptée.

Après tant de décrets rendus sans contradiction, l'Assemblée eut l'air de venir déposer son pouvoir sur l'autel de la Patrie, en décrétant qu'il seroit formé, dans quarante jours, une Convention nationale, dans laquelle tout homme âgé de vingt-cinq ans pourroit donner son vœu pour l'élection d'un Représentant. Elle alla jusqu'à déclarer que les étrangers y seroient admissibles; ainsi, elle appella, pour seconder sa rage et consacrer ses principes, les erreurs et les fureurs de

la France et de l'Europe entière. Cette minorité de l'Assemblée, qui dominoit aussi la majorité, qui même l'avoit dissipée, puisque deux cent quatre-vingt à trois cents Membres seulement y parurent, cette minorité, disje, conservoit l'apparence du désintéressement, sans perdre la conservation de sa tyrannie. Ils furent tous étonnés depuis, de se voir surpasser en forfaits par leurs nouveaux collègues; et le cosmopolite qui, du fond de son cabinet, observe de sang-froid les mouvemens de la Révolution, leur applique aujourd'hui, avec raison, l'axiôme de Molière :

Juste retour, Messieurs, des choses d'ci-bas,
Vous prétendiez régner, et vous ne régnez pas.

Lorsque ce premier torrent de décrets se fut écoulé, au bruit des statues qui tombaient, au milieu des cris des morts et des mourans, de la rage bruyante des uns, et de la silencieuse terreur des autres, l'Assemblée jugea enfin nécessaire, par un retour sur elle-même, d'exposer sa conduite à l'examen de la Nation, de l'Europe, de la Postérité. Elle commanda un manifeste qui put être au besoin, ou son apologie, ou son excuse. Elle chargea de sa rédaction ce faux

bel-esprit, cet académicien pervers, ce mathématicien brouillon, cet époux sans honneur, ce philosophe ingrat, ce républicain sans vertus, ce philanthrope homicide, qu'Avignon nous avait vomi sous le nom de Caritat, et auquel l'ancien régime avoit toléré le nom de *Marquis de Condorcet*.

Le Marquis de Condorcet rédigea donc le Mémoire que l'on va lire. Je le ferai suivre de la discussion qui n'en a pas encore été faite jusqu'à ce jour, grâces à la terreur dont la faction s'est environnée. Je terminerai par là le premier volume de cette Histoire. Je promenerai ensuite mes Lecteurs dans une carrière horrible. Ce sera au milieu des tomba^{ux}, ce sera sur des cadavres palpitans qu'il faudra s'avancer pour arriver à la catastrophe suprême dont nous sommes menacés aujourd'hui : une sorte d'attaque, une sorte de défense ont au moins pallié les malheurs du 10 Août; des crimes nouveaux, des crimes sans excuse, des massacres de sang-froid vont maintenant appeler les larmes de mes Lecteurs; des malheurs inconnus jusqu'à présent, des scènes à peine croyables, et que l'Histoire traitera un jour de romans, vont fatiguer l'imagination et tourmenter les ames des Lecteurs sensibles. Que celui qui ne sait

pas compatir aux maux d'autrui, détourne les yeux, je n'ai que des larmes à lui offrir, que du sang à lui présenter. Lecteurs frivoles, encore une fois, détournez les yeux, ce n'est pas pour vous que j'écris; mais vous, estimables Insulaires, chez qui notre misère a trouvé un asyle, et notre infortune relief et protection, voyez en quels malheurs notre corruption et notre déloyauté ont précipité la seule Nation de l'Univers qui n'ait été votre rivale. Ah ! sans doute, vous n'aviez pas besoin de cet exemple pour apporter au pied du Trône ces hommages que votre loyauté y dépose de toutes parts; vous avez méprisé les droits de l'homme, parce que vous en avez connu les devoirs; et vous avez su renforcer les droits de votre Gouvernement, en proportion de l'activité que vous avez reconnue dans le développement du nouveau principe; poursuivez une aussi glorieuse carrière, montrez-vous aussi forts que vous êtes grands; rendez les Rois à leurs Peuples, et les Peuples à leurs Rois; que l'Europe vous doive l'heureux accord de la liberté et de la royauté, et rien ne manquera plus alors à votre gloire, comme rien ne manque aujourd'hui à votre prospérité (1).

(1) L'Angleterre a très-sagement profité de sa situa-

ien insulaire pour opérer la destruction générale des loups dans son enceinte. C'est ainsi qu'il convient d'en agir à l'égard de tous les animaux nuisibles et féroces qui ne vivent que de carnage. Une espèce nouvelle de ce genre d'animaux s'est montrée en Europe, et y a exercé des ravages qui font horreur à l'humanité. Ils réunissent toute la féroce et l'avidité pour le sang du tigre, la ruse du renard, la lâcheté du loup, le venin du serpent, la laideur de l'hyène, à toute la méchanceté de l'homme dégradé par la corruption de la société, lorsque les vices y sont tous amassés. Ces animaux se désignent par la dénonciation de Jacobins. Leurs moeurs, leurs ruses, leur conduite, leur manière de se propager sont aujourd'hui entièrement à découvert; et leur histoire est tracée par eux-mêmes, partout où ils peuvent s'établir, en caractères de boue et de sang. L'imposture et l'audace qui les précèdent, présentent par-tout la terreur et la mort. L'adresse que ces animaux féroces ont de se déguiser sous différentes formes, les rend infiniment dangereux; mais il n'est pas difficile de leur faire dépouiller leur déguisement, en prenant des mesures convenables.

Une très-simple est de se conduire, dans de pareilles circonstances, comme on fait lorsqu'on est instruit que la peste règne dans quelque contrée voisine. Telle est la conduite qu'auroient dû prendre toutes les Puissances de l'Europe, lorsque la peste jacobite s'est manifestée en France. Elles n'auroient pas eu besoin de faire des armemens aussi considérables, pour chasser et exterminer cette nouvelle race d'animaux féroces, dont le nombre s'accroît en raison de la frayeur qu'ils inspirent.

Que l'Angleterre, plus sage et plus courageuse que

les autres Puissances, poursuive jusqu'au bout la généreuse résolution de combattre ces fléaux de l'humanité, et qu'elle donne à toutes l'exemple de ce que peut un bon Gouvernement contre les efforts des brouillons qui ne peuvent s'élever que dans le trouble et le désordre.

Il conviendroit qu'on nommât par-tout à l'imitation des Jacobins eux-mêmes, mais sous la sanction de la loi, des commissions de recherches contre ces ennemis publics, et de surveillance sur tous les Membres de la société qui pourroient être menacés de la contagion du poison qui répandent ces animaux pour transformer les hommes en monstres semblables à eux. On pourroit prendre telles mesures que la vraie couleur et la vraie forme de chaque individu parussent à l'application bien faite de ces mesures. Dès qu'on seroit assuré qu'un individu à figure humaine est de l'espèce des Jacobins, il faudrait le traiter comme un loup enragé, dont la morsure contagieuse met toute une peuplade en danger. Comment l'Angleterre pourroit-elle hésiter à prendre contre les Jacobins des mesures moins qu'elle n'a prises contre les loups qui n'en vouloient guère qu'aux moutons, tandis que la pâture dont le Jacobin est le plus avide, est la chair humaine ?

La qualité vénéneuse du Jacobin, exige en outre de prendre à l'égard de tout ce qui lui a appartenu, ou de tout ce qui peut avoir eu quelque contact avec cette espèce d'animal, les mêmes mesures qu'à l'égard des objets qui ont appartenu à un pestiféré, qui ont été en contact avec lui, ou qui viennent des contrées où la peste règne. Il faut nécessairement des épreuves qui constatent s'il y a ou non du danger à laisser subsister ou circuler dans la société des objets aussi dangereux. Les papiers écrits ou imprimés étant le véhicule le plus actif

actif par lequel le venin jacobite se propage le plus rapidement et le plus facilement, c'est sur-tout sur ceux-là que doit se porter l'attention des Commissions épuratoires établies pour la recherche et la surveillance que les manœuvres de la race jacobite exigent.

Quant aux individus monstres de cette espèce, on laisse à juger s'il convient de les ménager en aucune manière, et s'il faut se borner à être timidement sur ses gardes pour retarder un peu le moment inévitable d'en être dévoré, si l'on ne vas pas en force au devant d'eux, ainsi qu'il convient à l'égard d'animaux aussi lâches que cruels, qui fuient ceux qui les attaquent vigoureusement, et qui poursuivent sans relâche ceux qui les fuient. Il n'y a pas d'autre règle à suivre à leur égard, que de faire contr' eux ce qu'ils ont entrepris contre le genre-humain. Cette race qui s'est élevée du bourbier des vices corrupteurs des ames avilis de la majorité des habitans de la France, devenue la sentine de l'Europe, ne peut pas avoir été destinée par la Providence à avoir une existence durable. Semblable aux sauterelles, qui, après avoir ravagé des plaines immenses, sont repoussées et englouties dans la mer par un vent purificateur, les Jacobins, après avoir servi de fléau pour châtier des hommes abatardis, avilis et corrompus par une fausse philosophie qui a développé en même tems en eux l'ambition, la cupidité et la lâcheté, ne laisseront bientôt d'eux qu'un souvenir horrible et dégoûtant à retracer.

C H A P I T R E X I X.

Exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a proclamé la convocation d'une Convention nationale et prononcé la suspension du Pouvoir exécutif dans les mains du Roi.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE doit à la Nation, à l'Europe, à la Postérité, un compte sévère des motifs qui ont déterminé ses dernières résolutions.

Placée entre le devoir de rester fidèle à ses sermens, et celui de sauver la Patrie, elle a voulu les remplir tous deux à la fois, et faire tout ce qu'exigeoit le salut public, sans usurper les pouvoirs que le Peuple ne lui avoit pas confiés.

A l'ouverture de la session, un rassemblement d'Emigrés, formé sur les frontières, correspondoit avec tout ce que les Départemens, tout ce que les troupes de ligne renfermoient encore d'ennemis de la liberté; et les Prêtres fanatiques portant le trouble dans les ames superstitieuses, cherchoient à per-

suader aux Citoyens égarés que la Constitution blessoit les droits de la conscience, et que la Loi avoit confié les fonctions religieuses à des schismatiques et à des sacrilèges.

Enfin, une ligue formée entre des Rois puissans menaçoit la Liberté française; ils se croyoient en droit de fixer jusqu'à quel point l'intérêt de leur despotisme nous permettoit d'être libres, et se flattoient de voir la Souveraineté du Peuple et l'indépendance de l'Empire français s'abaisser devant les armes de leurs esclaves.

Ainsi tout annonçoit une guerre civile et religieuse, dont une guerre étrangère augmenteroit bientôt le danger.

L'Assemblée nationale a cru devoir réprimer les Emigrés et contenir les Prêtres factieux par des décrets sévères; et le Roi a employé contre ces décrets le refus suspensif de saction que la Constitution lui accordoit. Cependant ces Emigrés, ces Prêtres agissoient au nom du Roi; c'étoit pour le rétablir dans ce qu'ils appelloient son autorité légitime, que les uns avoient pris les armes, que les autres préchoient l'assassinat et la trahison. Ces Emigrés étoient les frères du Roi, ses partisans, ses courtisans, ses anciens Gardes. Et tandis

que le rapprochement de ce fait et de la conduite du Roi autorisoit, commandoit même la défiance, ce refus de sanction appliqué à des décrets qui ne pouvoient être suspendus sans être anéantis, montrroit clairement comment ce *veto* suspensif suivant la Loi, devenu définitif suivant la manière de l'employer, donnoit au Roi le pouvoir illimité et arbitraire de rendre nulles toutes les mesures que le Corps législatif croiroit nécessaires au maintien de la Liberté.

Dès ce moment, d'un bout de l'Empire à l'autre, le Peuple montra ces sombres inquiétudes qui annoncent les orages; et les soupçons qui accusoient le Pouvoir exécutif, se manifestèrent avec énergie.

L'Assemblée nationale ne fut pas découragée. Des Princes qui se disoient les alliés de la France, avoient donné aux Emigrés, non un asyle, mais la liberté de s'armer, de se former en corps de troupe, de lever des soldats, de faire des approvisionnemens de guerre; et le Roi fut invité, par un message solennel, à rompre, sur cette violation du droit des gens, un silence qui avoit duré trop long-tems. Il parut céder au vœu national: des préparatifs de guerre furent ordonnés; mais bientôt on s'apperçut que les négociations

dirigées par un Ministère ou foible ou complice, se réduisoient à obtenir de vaines promesses, qui, demeurant sans exécution, ne pouvoient être regardées que comme un piège ou comme un outrage. La ligue des Rois prenoit cependant une activité nouvelle, et à la tête de cette ligue paroisoit l'Empereur, beau frère du Roi des Français, uni à la Nation par un traité utile à lui seul, que l'Assemblée constituante, trompée par le Ministère, avoit maintenu, en sacrifiant, pour le conserver, l'espérance alors fondée d'une alliance avec la maison de Brandebourg.

L'Assemblée nationale crut qu'il étoit nécessaire à la sûreté de la France d'obliger l'Empereur à déclarer s'il vouloit être son allié ou son ennemi, et à prononcer entre deux traités contradictoires, dont l'un l'obligeroit à donner du secours à la France, et l'autre l'engageoit à l'attaquer; traités qu'il ne pouvoit concilier sans avouer l'intention de séparer le Roi de la Nation, et de faire regarder la guerre contre le Peuple français comme un secours donné à son allié. La réponse de l'Empereur augmenta les défiances que cette combinaison de circonstances rendoit si naturelles. Il y répétoit contre l'Assemblée des Représentans du Peuple français, contre

les Sociétés populaires établies dans nos villes, les absurdes inculpations dont les Emigrés, dont les partisans du Ministère français fatiguent depuis long tems les presses contre-révolutionnaires. Il protestoit de son desir de rester l'allié du Roi, et il venoit de signer une nouvelle ligue contre la France, en faveur de l'autorité du Roi des Français.

Ces ligues, ces traités, les intrigues des Emigrés qui les avoient sollicités au nom du Roi, avoient été cachés par les Ministres aux Représentans du Peuple. Aucun désaveu public de ces intrigues, aucun effort pour prévenir ou dissiper cette conjuration de Monarques, n'avoient montré, ni aux Citoyens français, ni aux Peuples de l'Europe, que le Roi avoit sincérement uni sa cause à celle de la Nation.

Cette connivence apparente entre le Cabinet des Tuilleries et celui de Vienne, frappa tous les esprits; l'Assemblée nationale crut devoir examiner avec sévérité la conduite du Ministre des affaires étrangères, et un décret d'accusation fut la suite de cet examen. Ses collègues disparurent avec lui, et le Conseil du Roi fut formé de Ministres patriotes.

Le successeur de Léopold suivit la politique de son père. Il vouloit exiger pour les Princes

possessionnés en Alsace , des dédommagemens incompatibles avec la Constitution française , et contraires à l'indépendance de la Nation. Il vouloit que la France trahît la confiance et violât les droits du Peuple Avignois. Il annonçoit enfin d'autres griefs qui ne pouvoient , disoit-il , se discuter avant d'avoir essayé à les redresser par la force des armes.

Le Roi parut sentir que cette provocation à la guerre ne pouvoit être tolérée sans montrer une honteuse foiblesse ; il parut sentir combien étoit perfide ce langage d'un ennemi qui sembloit ne s'intéresser à son sort , et ne désirer son alliance que pour jeter entre lui et le Peuple des semences de discorde capables d'énerver nos forces et d'en arrêter ou d'en troubler les mouvemens ; il proposa la guerre de l'avis unanime de son Conseil , et la guerre fut décrétée.

En protégeant les rassemblemens d'Emigrés , en leur permettant de menacer nos frontières , en montrant des troupes toutes prêtes à les seconder en cas d'un premier succès , en leur préparant une retraite , en persistant dans une ligue menaçante , le Roi de Hongrie obligeoit la France à des préparatifs de défeuse ruineux , épuisoit ses finances , encourageoit l'audace des conspirateurs répandus dans les

Départemens , y excitoit les inquiétudes des Citoyens , et par là y fomentoit , y perpétuoit le trouble. Jamais des hostilités plus réelles n'ont légitimé la guerre , et la déclarer n'étoit que la repousser.

L'Assemblée nationale put alors juger jusqu'à quel point , malgré les promesses si souvent répétées , tous les préparatifs de défense avoient été négligés. Néanmoins les inquiétudes , les défiances s'arrêtocioient encore sur les anciens Ministres , sur les Conseils secrets du Roi ; mais on vit bientôt les Ministres patriotes contrariés dans leurs opérations , attaqués avec acharnement par les partisans de l'Autorité royale , par ceux qui faisoient parade d'un attachement personnel pour le Roi.

Nos armées étoient tourmentées par des divisions politiques : on semoit la discorde parmi les Chefs des troupes , comme entre les Généraux et le Ministère. On vouloit transformer en instrument d'un parti qui ne cachoit pas le desir de substituer sa volonté à celle des Représentans de la Nation , ces mêmes armées destinées à la défense extérieure du territoire Français , au maintien de l'indépendance nationale.

Les machinations des Prêtres , devenues plus actives , au moment de la guerre , ren-

doient indispensable une loi répressive ; elle fut portée.

La formation d'un Camp entre Paris et les Frontières étoit une disposition heureusement combinée pour la défense extérieure, en même tems qu'elle servoit à rassurer les Départemens intérieurs et prévenir les troubles que leurs inquiétudes auroient pu produire ; la formation de ce Camp fut ordonnée, mais ces deux décrets furent repoussés par le Roi, et les Ministres patriotes furent renvoyés.

La Constitution avoit accordé au Roi une Garde de dix-huit cents hommes, et cette Garde manifestoit avec audace un incivisme qui indignoit ou effrayoit les Citoyens : la haine de la Constitution, et sur-tout celle de la liberté, de l'égalité, étoient les meilleurs titres pour y être admis.

L'Assemblée fut forcée de dissoudre cette Garde pour prévenir, et les troubles qu'elle ne pouvoit manquer de causer bientôt, et les complots de contre-révolution, dont il ne se manifestoit déjà que trop d'indices.

Le décret fut sanctionné ; mais une Proclamation du Roi donnoit des éloges à ceux mêmes dont il venoit de prononcer le licenciement, à ceux qu'il avoit reconnus pour des

hommes justement accusés d'être les ennemis de la liberté.

Les nouveaux Ministres excitoient de justes défiances ; et comme ces défiances ne pouvoient plus s'arrêter sur eux , elles portèrent sur le Roi lui-même.

L'application du refus de sanction aux décrets nécessités par les circonstances , et dont l'exécution doit être prompte et cesser avec elles , fut regardée dans l'opinion générale comme une interprétation de l'Acte constitutionnel , contraire à la liberté et à l'esprit même de la Constitution. L'agitation du Peuple de Paris devint extrême ; une foule immense de Citoyens se réunirent pour former une pétition ; ils sollicitoient le rappel des Ministres patriotes , et la rétractation du refus de sanctionner des décrets en faveur desquels l'opinion publique s'étoit hautement manifestée.

Ils demandèrent à défiler en armes devant l'Assemblée nationale après que leurs Députés auroient lu la pétition. Cette permission , que d'autres corps armés avoient déjà obtenue , leur fut accordée. Ils desiroient présenter au Roi la même pétition , et la présenter sous les formes établies par la loi ; mais au moment où les Officiers Municipaux venoient leur an-

noncer que leur Députés d'abord refusés, alloient être admis, LA PORTE S'OUVRIT, et la foule se précipita dans le Château. Le zèle du Maire de Paris, l'ascendant que ses vertus et son patriotisme lui donnent sur les Citoyens, la présence des Représentans du Peuple, dont les députations successives entourèrent constamment le Roi, prévinrent tous les désordres et peu de rassemblemens aussi nombreux en ont moins produit.

Le Roi avoit arboré les enseignes de la liberté, il avoit rendu justice aux Citoyens, en déclarant qu'il se croyoit en sûreté au milieu d'eux; le jour de la Fédération approchoit; des Citoyens de tous les Départemens devoient se rendre à Paris, y jurer de maintenir cette liberté pour laquelle ils alloient combattre sur les frontières; et tout pouvoit encore se réparer. Mais les Ministres ne virent dans les événemens du 20 Juin, qu'une occasion favorable de semer la division entre les habitans de Paris et ceux des Départemens, entre le Peuple et l'armée, entre les diverses portions de la Garde nationale, entre les Citoyens qui restoient dans leurs foyers et ceux qui qui voloient à la défense de l'Etat. Dès le lendemain le Roi changea de langage, une proclamation calomnieuse fut distribuée avec

profusion dans les armées ; un de leurs Généraux vint , au nom de la sienne , demander vengeance et désigner ses victimes. Un assez grand nombre de Directoires de Départemens , dans des arrêtés inconstitutionnels , laissèrent entrevoir leur projet formé depuis long-tems , de s'élever comme une Puissance intermédiaire entre le Peuple et ses Représentans , entre l'Assemblée nationale et le Roi. Des Judges de paix commencèrent , dans le Château même des Tuilleries , une procédure ténébreuse , dans laquelle on espéroit envelopper ceux des patriotes dont on redoutoit le plus la vigilance et les talens. Déjà l'un de ces Judges avoit essayé de porter atteinte à l'inviolabilité des Représentans du Peuple , et tout annonçoit un plan adroitemment combiné pour trouver dans l'ordre judiciaire un moyen de donner à l'Autorité royale une extension arbitraire. Des lettres du Ministre de l'intérieur ordonnaient d'employer la force contre les Fédérés qui viendroient faire à Paris le serment de combattre pour la liberté , et il fallut toute l'activité de l'Assemblée nationale , tout le patriotisme de l'armée , tout le zèle des Citoyens éclairés , pour prévenir les effets funestes de ce projet désorganisateur , qui pouvoit allumer une guerre civile. Un

mouvement de patriotisme avoit éteint , dans une réunion fraternelle , les divisions qui s'étoient manifestées trop souvent dans l'Assemblée nationale , et il pouvoit en naître encore un moyen de salut. Les poursuites commençées de l'ordre du Roi , à la requête de l'Intendant de la Liste civile , pouvoit être arrêtées. Le vertueux Pétion , puni par une suspension injuste , d'avoir épargné le sang du Peuple , pouvoit être rétabli par le Roi , et il étoit possible que cette longue suite de fautes et de trahisons retombât encore toute entière sur ces conseillers perfides , auxquels un Peuple confiant avoit la longue habitude d'attribuer les crimes de nos Rois.

L'Assemblée nationale vit alors que le salut public exigeoit des mesures extraordinaires.

Elle ouvrit une discussion sur les moyens de sauver la Patrie ; elle institua une commission chargée de les méditer et de les préparer.

La déclaration que la Patrie étoit en danger , appelloit tous les Citoyens à la défense commune , tous les fonctionnaires publics à leurs postes ; et cependant , au milieu des plaintes sans cesse répétées sur l'inaction du Gouvernement , sur la négligence ou la mauvaise

combinaison des préparatifs de guerre, sur des mouvemens des armées inutiles ou dangereux, dont le but avoué étoit de favoriser les combinaisons politiques d'un des Généraux, on voyoit des Ministres inconnus ou suspects se succéder rapidement, et présenter sous de nouveaux noms la même inactivité et les mêmes principes.

Une déclaration du Général ennemi, qui dévouoit à la mort tous les hommes libres, et promettoit aux lâches et aux traîtres sa honteuse protection, devoit augmenter les soupçons. L'ennemi de la France n'y sembloit occupé que de la défense du Roi des Français. Vingt-six millions d'hommes n'étoient rien pour lui auprès d'une famille privilégiée; leur sang devoit couvrir la terre pour venger les plus foibles outrages, et le Roi, aulieu de témoigner son indignation contre un manifeste destiné à lui enlever la confiance du Peuple, sembloit n'y opposer qu'à regret un froid et timide désavoue.

Qui donc pourroit s'étonner que la défiance contre le Chef suprême du Pouvoir exécutif ait inspiré aux Citoyens le desir de ne plus voir les forces destinées à la défense commune, à la disposition du Roi, au nom duquel la France étoit attaquée, et le soin de main-

tenir sa tranquillité intérieure confié à celui dont les intérêts étoient le prétexte de tous les troubles ? A ces motifs communs à la France entière, il s'en unissoit d'autres particuliers aux habitans de Paris. Ils voyoient les familles des conspirateurs de Coblenz former la société habituelle du Roi et de sa Famille. Des Ecrivains soudoyés par la Liste civile cherchoient, par de lâches calomnies, à rendre les Parisiens odieux ou suspects au reste de la France. On essayoit de semer la division entre les Citoyens pauvres et les Citoyens riches; des manœuvres perfides agitoient la Garde nationale; on s'occupoit d'y former un parti Royaliste. Enfin les ennemis de la liberté sembloient s'être partagés entre Paris et Coblenz, et leur audace croissoit avec leur nombre.

La Constitution chargeoit le Roi de notifier à l'Assemblée nationale les hostilités imminentes, et il avoit fallu de longues sollicitations pour obtenir du Ministère la connaissance tardive de la marche des Troupes Prusiennes. La Constitution prononce contre le Roi une abdication légale, s'il ne s'oppose point, par un acte formel, aux entreprises formées en son nom contre la Nation; et les Princes émigrés avoient fait des emprunts publics

au nom du Roi ; avoient acheté en son nom des Troupes étrangères ; avoient levé en son nom des Régimens Français ; ils lui avoient formé hors de la France une maison militaire ; et ces faits étoient connus depuis plus de six mois , sans que le Roi , dont les déclarations publiques , dont les réclamations auprès des Puissances étrangères auroient empêché le succès de ces manœuvres , eût satisfait au devoir que lui imposoit la Constitution.

C'est d'après des motifs si puissans que de nombreuses pétitions envoyées d'un grand nombre de Départemens ; le vœu de plusieurs Sections de Paris , suivi d'un vœu général émis au nom de la Commune entière , sollicitèrent la Déchéance du Roi , ou la suspension du Pouvoir royal ; et l'Assemblée nationale ne pouvoit plus se refuser à l'examen de cette grande question.

Il étoit de son devoir de ne prononcer qu'après un examen mûr et réfléchi , après une discussion solennelle , après avoir entendu et pesé toutes les opinions. Mais la patience du Peuple étoit épaisse : tout- à - coup il a paru tout entier réuni dans un même but et dans une même volonté ; il s'est porté vers le lieu de la résidence du Roi , et le Roi est venu chercher

un asyle dans le sein de l'Assemblée des Représantans du Peuple, dont il savoit que l'union fraternelle des Habitans de Paris avec les Citoyens des Départemens, rendoient toujours l'enceinte un asyle inviolable et sacré.

Des Gardes nationaux se trouvoient chargés de défendre la résidence que le Roi venoit d'abandonner, mais on avoit placé avec eux des soldats Suisses. Le Peuple voyoit depuis long-tems, avec une surprise inquiète, des Bataillons Suisses partager la garde du Roi, malgré la Constitution qui ne lui permet pas d'avoir une Garde étrangère. Depuis long-tems il étoit aisé de prévoir que cette violation directe de la loi, qui, par sa nature, frappoit sans cesse tous les yeux, amèneroit tôt ou tard de grands malheurs. L'Assemblée nationale n'avoit rien négligé pour les prévenir. Des rapports, des discussions, des motions faites par ses Membres, et renvoyées à ses Comités, avoient avertis le Roi depuis plusieurs mois, de la nécessité de faire disparaître d'auprès de lui des hommes qui par-tout ailleurs les Français regarderont toujours comme des amis et des frères, mais qu'ils ne pouvoient voir rester malgré le vœu de la Constitution auprès du Roi constitutionnel, sans les soupe-

çonnez d'être devenus les instrumens des en-nemis de sa liberté.

Un décret les avoit éloignés : leur Chef, appuyé par le Ministère, y demanda des changemens ; l'Assemblée nationale y consentit. Une portion des Soldats devoit rester auprès de Paris, mais sans aucun service qui pût renouveler les inquiétudes ; et c'est malgré le voeu de l'Assemblée nationale, malgré la loi, que le 10 Août ils étoient employés à une fonction dont tous les motifs d'humanité et de prudence auroient dû les écarter. Ils reçurent l'ordre de faire feu sur les Citoyens armés, au moment où ceux-ci les invitoient à la paix, où des signes non-équivoques de fraternité annonçoient qu'elle alloit être acceptée, au moment où l'on voyoit une Députation de l'Assemblée nationale s'avancer au milieu des armes, pour porter des paroles de conciliation et prévenir le carnage. Alors rien ne put arrêter la vengeance du Peuple qui éprouvoit une trahison nouvelle, au moment même où il venoit se plaindre de celles dont il avoit long-tems été la victime.

Au milieu de ces désastres, l'Assemblée nationale affligée, mais calme, fit le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à son poste ; elle fit le serment

de sauver la France , et elle en chercha les moyens.

Elle n'en a vu qu'un seul : c'étoit de recourir à la volonté suprême du Peuple , et de l'inviter à exercer immédiatement ce droit inaliénable de Souveraineté que la Constitution a reconnu , et qu'elle n'avoit pu soumettre à aucune restriction. L'intérêt public exigeoit que le Peuple manifestât sa volonté par le vœu d'une Convention nationale , formée de Représentans investis par lui de pouvoirs illimités ; il n'exigeoit pas moins que les Membres de cette Convention fussent élus dans chaque Département d'une manière uniforme et suivant un mode régulier. Mais l'Assemblée nationale ne pouvoit restreindre les pouvoirs du Peuple souverain , de qui seul elle tient ceux qu'elle exerce. Elle a dû se borner à le conjurer , au nom de la Patrie , de suivre les règles simples qu'elle lui a tracées. Elle y a respecté les formes instituées pour les élections , parce que l'établissement de formes nouvelles , fussent-elles préférables en elle-mêmes , auroit été une source de lenteurs et peut être de divisions. Elle n'y a conservé aucune des conditions d'éligibilité , aucune des limites au droit d'élire ou d'être élu , établies par les loix antérieures ,

parce que ces loix qui sont autant de restrictions à l'exercice du droit de Souveraineté, ne sont pas applicables à une Convention nationale; or, ce droit doit s'exercer avec une entière indépendance. La distinction entre les Citoyens actif n'y paroît point, parce qu'elle est aussi une restriction de la loi. Les seules conditions exigées sont celles que la naturellement prescrites, telles que la nécessité d'appartenir par une habitation constante au territoire où l'on exerce le droit de cité, d'avoir l'âge où l'on est censé par les loix de la Nation dont on fait partie, être en état d'exercer ses droits personnels; enfin, d'avoir conservé l'indépendance absolue de ses volontés.

Mais il faut du tems pour assembler de nouveaux Représentans du Peuple; et quoique l'Assemblée nationale ait pressé les époques des opérations que cette convocation nécessite; quoiqu'elle ait accéléré le moment où elle doit cesser de porter le poids de la chose publique, de manière à éviter le plus léger soupçon des vues ambitieuses; le terme de quarante jours auroit encore exposé la Patrie à de grands malheurs, et le Peuple à des mouvemens dangereux, si l'on eût laissé au Roi l'exercice des pouvoirs que la Constitu-

tion lui a conférés ; et la suspension de ces Pouvoirs a paru aux Représentans du Peuple le seul moyen de sauver la France et la Liberté.

En prononçant cette suspension nécessaire, l'Assemblée n'a point excédé ses pouvoirs. La Constitution l'autorise à la prononcer dans le cas d'absence du Roi, lorsque le terme où cette absence entraîne *une abdication légale* n'est pas encore arrivé, c'est-à-dire, dans le cas où il n'y a pas lieu encore à une résolution définitive, mais où une rigueur provisoire est évidemment nécessaire, où il seroit absurde de laisser le pouvoir entre des mains qui ne peuvent plus en faire un usage libre et utile. Or, ici ces conditions se réunissent avec la même évidence que dans le cas prévu par la Constitution même ; et en nous conduisant d'après les principes qu'elle a tracés, nous lui avons obéi, bien loin d'y avoir porté une atteinte contraire à nos sermens.

La Constitution a prévu que toute émulation de pouvoirs étoit dangereuse, et pouvoit changer en tyrans du Peuple ceux qui ne doivent en être que les Représentans ; mais elle a jugé aussi que ce danger supposoit un long exercice de cette puissance ex-

traordinaire , et le terme de deux mois est celui qu'elle a fixé pour tous les cas où elle permet cette réunion , que d'ailleurs elle a si sévèrement proscrire.

L'Assemblée nationale , loin de prolonger cette durée , l'a réduite à quarante jours seulement ; et loin d'excéder le terme fixé par la Loi , en s'appuyant sur l'excuse de la nécessité , elle a voulu se réduire dans des limites encore plus étroites.

Lorsque le pouvoir de sanctionner les Loix est suspendu , la Constitution a prononcé que les Décrets du Corps législatif en auroient par eux-mêmes le caractère et l'autorité ; et puisque celui à qui la Constitution avoit attribué le choix des Ministres , ne pouvoit plus exercer ces fonctions , il falloit qu'une Loi nouvelle remît ce choix entre d'autres mains. L'Assemblée s'en est attribué le droit à elle-même , parce que ce droit ne peut être donné qu'à des électeurs qui appartiennent à la Nation entière , et qu'eux seuls en ce moment ont ce caractère. Mais elle n'a pas voulu qu'on pût même la soupçonner d'avoir cherché , en se conférant ce pouvoir , à servir des vues ambitieuses et personnelles ; elle a décrété que l'élection se feroit à haute voix , que chacun de ses Membres prononceroit

son choix devant la Représentation nationale , devant les Citoyens nombreux qui assistent à ses séances. Elle a voulu que chacun de ses Membres eût pour juges ses Collègues , le public pour témoin , et qu'il répondît de son choix à la Nation entière.

C'est au milieu d'une guerre étrangère , c'est au moment où des armées nombreuses se préparent à une invasion formidable que nous appelons des Citoyens à discuter dans une paisible assemblée les doits de la Liberté. Ce qui eût été téméraire chez un autre Peuple , ne nous a point paru au-dessus du courage et du patriotisme des Français ; et sans doute nous n'aurons pas la douleur de nous être trompés en vous jugeant dignes d'oublier tout autre intérêt pour celui de la Liberté , de sacrifier tout autre sentiment à l'amour de la Patrie.

Citoyens , c'est à vous à juger si vos Représentans ont exercé pour votre bonheur les pouvoirs que vous leur avez confiés , s'ils ont rempli votre vœu , en faisant de ces pouvoirs un usage qu'eux ni vous n'aviez pu prévoir. Pour nous , nous avons rempli notre devoir en saisissant avec courage le seul moyen de conserver la Liberté , qui se soit offert à notre pensée. Prêts à mourir pour elle au poste où

vous nous avez placés , nous emporterons du moins en le quittant la consolation de l'avoir bien servie.

Quelque jugement que nos contemporains ou la postérité puissent porter de nous , nous n'aurons pas à craindre celui de notre conscience ; à quelque danger que nous soyons exposés , il nous restera le bonheur d'avoir épargné les flots du sang Français qu'une conduite plus foible auroit fait couler ; nous échapperons du moins aux remords , et nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir vu un moyen de sauver la Patrie , et de n'avoir osé l'embrasser.

*Signé GUADET, Président ; GOUJON,
G. ROMME, MARANS, CRESTIN,
ARÉNA, LECOINTRE-PUYRAVAUX,
Secrétaires.*

C H A P I T R E X X X.

Discussion de l'exposition précédente.

M. de Condorcet présente à l'Europe et à la Postérité les derniers actes de l'Assemblée, comme des *résolutions*; pour *résoudre*, il faut *vouloir et discuter*; or, il est constant que l'Assemblée n'a jamais été libre, non-seulement depuis le 10 Août, mais même depuis une époque beaucoup plus éloignée; depuis sur-tout que plusieurs de ses Membres avoient été poursuivis et maltraités, lors de la discussion relative au Général La Fayette. De pareils décrets ne sont point des *résolutions*. Deux cent quatre-vingt Membres sur sept cent quarante-cinq, sont une minorité évidente, et nul doute que, si les quatre cent soixante-cinq autres eussent pu se rassembler paisiblement, hors de la portée des balles et des boulets, ils n'eussent annulé les serviles décisions d'une minorité factieuse, ainsi qu'elles le sont déjà dans l'opinion de tout homme qui a, soit dans la France, soit dans l'Etranger, une idée, une vertu ou une propriété.

M. de Condorcet se traîne bassement sur les traces de Pétion , et représente insidieusement l'Assemblée , placée entre ses sermens et le salut de la Patrie , de même que le vertueux Maire s'étoit plaint pendant sa Magistrature de se trouver placé entre le Peuple et la Loi ; cacophonie absurde , solécisme moral et politique qui avoit été relevé , avec juste raison , dans tous les écrits du tems. En effet , peut-on supposer davantage qu'une loi existe sans Peuple , qu'un Peuple existe sans loi ; et si cette Constitution ne renfermoit pas de quoi sauver la Patrie , pourquoi l'avoit on faite , et pourquoi l'aviez-vous jurée ?

Vous n'avez pas voulu , dites-vous , usurper des pouvoirs que le Peuple ne vous avoit pas confiés , mais croyez-vous que ce Peuple vous eût confié davantage celui de suspendre une Monarchie sous laquelle il existoit depuis mille quatre cents ans , une Monarchie que quelques factieux comme vous , avoient déjà essayé de détruire à plusieurs époques , et qui étoit toujours sortie de ses cendres plus brillante qu'auparavant sous Charles V , sous Louis XII , et sous Henri IV , après avoir coûté des flots de sang au Peuple abusé ; vous oubliez que c'est usurper , dans le fait , des pouvoirs qui ne vous ont pas été confiés ,

que c'est trahir vos Commettans que d'abandonner leurs droits , leur prérogative constitutionnelle à cette populace que la loi avoit séparée du Corps politique , sous la dénomination de Citoyens passifs ? Vous osez parler de vos sermens , en aviez-vous prêté aucun à cette portion de la Nation , que son défaut de propriété et ses besoins avoient fait déclarer incapable de s'immiscer sans trouble dans la chose publique ? Vous lui deviez bienveillance et protection ; vous deviez employer tous vos soins à développer chez elle , et l'amour du travail , et la pratique des vertus , qui les eût bientôt élevés au grade de Citoyens actifs ; mais vous ne dûtes jamais flatter leurs vices , allumer leurs haines , encourager le désordre , et prolonger leur misère , en légalisant leur insurrection . Votre devoir , vos sermens vous obligeoient de mourir plutôt que de laisser entamer la loi que vous aviez reçue des mains de Citoyens actifs ; d'appeler , s'il le falloit , vos Commettans autour de vous ; car ne croyez point vous soustraire au jugement des uns et des autres , ceux-ci vous demanderont compte de leur bonheur que vous avez méprisé , de leurs vertus que vous avez détruites , de leurs loix que vous avez foulées aux pieds ; ceux-là de

leurs soutiens et de leurs consolateurs que vous avez dispersés. Et si jamais vous accusiez ce Peuple d'avoir causé lui-même ses propres malheurs, il vous représentera tôt ou tard vos discours, ces discours dans lesquels vous vous appropriez son insurrection, dans lesquels vous vous glorifiez de ses crimes comme de votre ouvrage; et ce Souverain désabusé vous crierà à son tour, comme Louis XIV à ses flatteurs : *N'aviez-vous pas des verges pour nous châtier?*

Votre orgueil accuse la vanité d'un rassemblement de mécontents sur la frontière. Vous avez donc oublié que ce rassemblement étoit l'ouvrage de vos persécutions; que ce n'est qu'après avoir été incendiés, pillés, massacrés, que tous les Gentilshommes cherchèrent sur la frontière, d'abord un asyle, puis un rendez-vous commun pour effrayer et contenir les brigands, suppléer à l'impuissance de la loi, et revenir en masse défendre leurs propriétés de concert avec tous les gens de bien restés en France? Depuis quand a-t-on trouvé cette jurisprudence barbare qui fait un crime de faire les poignards et les torches? D'où avez-vous pu inférer qu'ils menaçoint la liberté de leur pays? Que ne dites-vous plutôt: il nous falloit les droits

et les domaines de la Couronne, les biens des Nobles et des Prêtres ; nous avons dû les harceler, les mettre en fuite, les représenter comme ennemis de la Nation, nous les avons dépouillés, nous les avons déportés, nous avons déclaré une guerre injuste à tous les Rois, bien sûrs que nous trouverions dans ses nombreux hasards le prétexte d'une accusation contre le nôtre, et nous l'avons emprisonné, et nous régnons à sa place ; cette franchise seroit plus noble que l'art insidieux avec lequel vous contournez des faits, et la Postérité vous le pardonneroit plus aisément.

Les rassemblemens fatiguoient bien plus encore le cœur et l'esprit du Roi, qu'ils n'irritoient les passions des Démagogues ; il s'y opposoit par tous les moyens de crainte et de persuasion qui restoient en son pouvoir.

L'Assemblée constituante en créant deux Clergés, un constitutionnel, l'autre réfractaire, suivant elle, avoit jetté les germes d'une division funeste ; mais elle avoit laissé à la conscience des Citoyens à juger quels étoient les Prêtres schismatiques et les vrais Pontifes. Peut-on parler de fanatisme et de superstition, lorsque voyant d'un côté un Evêque d'Autun arborer le drapeau tricolor de Baal, et d'un autre, le vertueux Cardinal

de la Rochefoucault rester auprès des enseignes sans tache d'Israël ; la saine partie du Peuple voulut , avec l'immense et vertueuse majorité du Clergé , demeurer fidèle à la Religion de ses pères. Le fanatisme est l'ardeur criminelle que l'on a pour la propagation d'une nouvelle doctrine ; et celle de l'athéisme , prononcée à la tribune de l'Assemblée , celle-là seule qui ôte toute crainte des peines éternelles , peut commander la vengeance , tandis que l'esprit et la lettre du Christianisme sont d'aimer , de prier et de pardonner.

Le Roi fut trompé par le texte même de la Constitution qui avoit permis tous les Cultes. Il crut que les consciences étant libres , la sienne pouvoit choisir ses Autels et ses Pontifes. Il se décida suivant Dieu et son cœur. Mais on en vouloit à toutes les Religions. On vouloit briser tous les Autels des Dieux , ainsi que tous les Trônes des Rois ; on en est convenu , et depuis , les Prêtres constitutionnels n'ont pas été plus épargnés que les Prêtres fidèles ; et les Rabins , et les Icoglans , et les Ministres catholiques également déçus , seront un jour tous également déportés.

Ce déchirement dans les opinions religieuses n'étoit pas plus l'ouvrage de Sa Majesté , que la Convention signée par les Rois , lors-

qu'ils virent, par l'emprisonnement de Louis XVI après Varennes, leurs traités, leurs possessions ébranlées et menacées. Le bonheur de leurs Peuples leur faisoit une loi sévère d'assurer, par de nouveaux moyens, une paix que la mobilité du Gouvernement en France ne pouvoit plus leur garantir davantage. Ce n'étoit point contre une vainue lueur de Souveraineté populaire qu'ils s'élevaient; ils songeoient à préserver leur propre indépendance et la tranquillité de leurs pays; et la suite n'a que trop prouvé la nécessité de leur prévoyance.

Ainsi, la guerre religieuse eût été l'effet des décrets; la guerre civile, le fruit des persécutions; et la guerre étrangère, la conséquence des principes de l'Assemblée constituante; et l'Assemblée législative plus furieuse encore, ne faisoit qu'en accélérer l'explosion, tandis que le Roi ne travailloit qu'à la prévenir.

Le refus fait par le Roi de sanctionner les décrets sévères rendus contre les Emigrés et les Prêtres, étoit le résultat de son devoir et de son opinion. En effet, Louis XVI n'étoit pas seulement le Roi des philosophes et des factieux, il l'étoit de l'universalité des Français. En frappant de son *veto* les peines

irréfléchies que vous prononciez , le Roi avertissoit les Emigrés , qu'il y avoit encore en France , une loi , une force qui leur assuroit protection et repos ; il les inviteoit par là à rentrer ; c'étoit vous qui entreteniez l'émigration et les haines , en méprisant ce *veto* que la Constitution avoit placé dans les mains du Roi pour arrêter vos passions ; et si , par la nature de ce *veto* suspensif , il devenoit absolu , c'est qu'en ôtant au Roi la faculté de dissoudre ou de protéger le Corps législatif , il n'avoit plus ce régulateur infaillible , qui fait naître ailleurs au Prince la véritable opinion nationale. Croyez-vous que s'il avoit eu cette faculté de faire un appel aux Citoyens , on eût renvoyé auprès de lui des hommes qui avoient déjà donné le terrible exemple du mépris pour une des bases de la Constitution ? Si quelqu'un devoit respecter ce *veto* , c'étoit vous , et non le Peuple des rues , qui ne respectoit rien , pas même vos décrets. Vous vous plaignez que le Roi rendoit nulles toutes les mesures du Corps législatif ; ne pourroit-on pas vous faire plus justement le même reproche par votre conduite envers le Pouvoir exécutif ? Destruction et bouleversement , c'étoient vos principes ; paix et conservation étoient ceux du Roi , et vous aviez aussi vous , juré de conserver. Le

Le Peuple , à vous entendre , commença à montrer de *sombres inquiétudes* ; mais qu'appellez vous le Peuple ? qu'appellez vous *ses inquiétudes* ? Sera-ce cinquante mille fac-tieux , oisifs , besoigneux et brigands , répartis sur vingt-huit millions d'ames et vingt huit mille lieues quarrées , excroissance infecte attachée à une grande population , qui vous donneront le vœu de la Nation et le résultat de sa sagesse ? Ceux là ont ils des inquiétudes , quand ils comprennent même pas l'état de la question ? Ils avoient des *inquiétudes* ! ah ! s'ils en avoient , ce n'étoit que d'être précédés par d'autres dans la carrière du pillage , que vous leur présentiez , comme la terre promise ; ils avoient des *inquiétudes* ; oui , sans doute , l'activité de Robespierre devoit *inquiéter* la paresse de Jourdan.

Ce Peuple étoit *inquiet* , j'en conviens , mais c'étoit sur son bonheur et sur son Roi ; il étoit *inquiet* , ainsi qu'il l'est aujourd'hui , qu'il voit que vous l'avez trompé sur les pré-tendus crimes de son Monarque ; il l'eut tou-jours adoré sans les mesures violentes que vous laissâtes prendre à la faction après le 10 Août , et sans les agitateurs que la Com-mune et vous envoyâtes aux Départemens

et aux armées pour égarer la confiance et abuser la crédulité.

Combien M. de Condorcet doit regretter aujourd'hui son méprisable ouvrage , lorsqu'il a vu depuis , Brissot plus hardi que lui , avouer franchement la conjuration des facieux contre la Constitution , et Cambon et Barbaroux en réciter avec complaisance les détails. C'est qu'alors il avoit la sombre *inquiétude* des grands criminels , il doutoit encore de l'énergie de son parti ; il a fallu que Marat lui révélât le secret de sa force : et l'Europe qui met déjà en parallèle ces deux Chefs de parti , semble dire à ce Condorcet , en l'abaissant au-dessous de son Collègue , *c'est le foible qui trompe , et le puissant commande.*

On prétend que l'alliance de la Nation Française avec l'Empereur , n'étoit utile qu'à ce dernier , et que l'espérance étoit alors fondée d'une alliance avec la Maison de Brandebourg. Si la France eût été liée avec la Prusse , on auroit aussi facilement objecté la possibilité et l'avantage d'une alliance avec l'Autriche , car il falloit mouvement dans les choses , et embarras dans le Pouvoir exécutif ; une allégation ne coûtoit qu'une phrase , et n'exigeoit même pas une preuve ; les Mi-

nistres accusés sans être entendus , massacrés sans être jugés , auroient pu répondre avec bien plus de raison , que depuis trente ans , le traité avec l'Autriche avoit préservé la France de toute guerre continentale , et que la Prusse a toujours eu horreur d'une alliance avec nos principes ; en un mot , n'étoit-ce pas un Roi que le Chef de la Maison de Brandebourg , et n'aviez-vous pas déclaré la guerre à tous les Rois ? Et quelle confiance pouvoit avoir le Cabinet de Berlin , dans un Comité diplomatique , dans un ordre de choses , où tout étoit mouvement , insurrection et massacre : son Ambassadeur même n'eût pas été en sûreté (1). Le Roi , par l'intérêt qu'il inspiroit , et par l'ascendant de ses vertus , étoit sûr d'éviter la guerre ; son cabinet connoissoit les dispositions de l'Empereur : le Roi avoit fait en quelque sorte , reconnoître dans toute l'Europe , la Constitution , par l'amour et la confiance que l'on portoit à sa Per-

(1) Celui de Parme fut traduit à la barre de l'Assemblée. Celui de la *République* de Venise fut arrêté par le Peuple , et ramené honteusement au milieu des piques , des pierres , et des insultes. L'Ambassadeur d'Angleterre fut plus de huit jours à se procurer les passeports nécessaires à son départ , les Députés du Peuple Francfortois n'y doivent leur salut qu'à la crainte des représailles sur les prisonniers de Custine. Les droits de l'homme et le droit des gens sont inconciliables.

sonne : on se rappellera long-tems les reproches faits à MM. de Kaunitz et de Mercy , des mesures indignes d'un Empereur qu'ils conseilloient à Léopold et à son successeur ; placé entre sa qualité de Chef de l'Empire , et celle de frère de Marie-Antoinette, le Chef de l'Empire se bornoit à des représentations , des négociations ; il requéroit votre sagesse , vous demandâtes sa vengeance , et vous commandâtes la guerre au Roi.

Il la déclara contre son gré de l'avis unanime du Conseil que vous l'aviez forcé de prendre ; mais il eut soin , pour se laver aux yeux de l'Europe , et de l'Etre Suprême , du sang qui alloit être répandu , il eut soin , dis-je , de prendre l'avis motivé , détaillé et signé de chacun de ses Ministres ; eux seuls doivent donc être responsables et de l'époque et des suites de cette déclaration de guerre , car ces pièces originales ont échappé à vos recherches , elles sont entre les mains des défenseurs du Roi , et elles répondront victorieusement à vos accusations de négligence et de complicité.

En effet , dès les premiers momens de la campagne , nous présentons par-tout des forces supérieures aux ennemis ; nous sommes dispersés par des terreurs paniques ; cela

n'empêche pas Lucker d'entrer en Brabant, peu de tems après, avec des forces quadruples de l'ennemi; peut-on parler de négligence, lorsqu'après des déroutés, les approvisionnemens étoient encore complets, et que nous avons vu ensuite les armées de la République victorieuses manquer de tout, depuis les chapeaux jusqu'aux souliers, depuis l'argent jusqu'aux assignats? et certes, le Pouvoir exécutif, économe de la fortune publique, ne dépensoit pas alors par mois la quatrième partie des deux cents millions d'aujourd'hui.

L'Assemblée fait un crime à Léopold d'avoir voulu que la France trahît la confiance, et violât les droits du Peuple Avignonnois. Comment ose-t-elle retracer cette époque de sang, où l'armée de Jourdan s'empara des droits et des propriétés du Peuple d'Avignon, et présenta à la France cette nouvelle conquête, au milieu des cadavres de la glacière? Lorsqu'on voit, quinze jours après, arriver les forfaits du 2 Septembre, peut-on détacher la réputation et le nom de M. de Condorcet, de celle du Général du camp de Monteux?

Vous avouez que le Roi étoit entré un moment dans l'esprit de la Constitution, en dé-

clarant la guerre. Ah ! retirez-lui cet insultant éloge ; il devoit être assez affligé de l'obligation où il étoit d'en suivre la lettre ; quoi, cet esprit qui a amené le 2 Septembre, et vos décrets contre tous les Gouvernemens, auroit été le sien un jour, une heure, une minute. Ah ! cessez de vouloir nous le faire croire, vous ne le pensez pas vous-même ! rappellez-vous combien le jour de la déclaration de la guerre, le Roi étoit troublé, et la joie que les deux partis affectoient autour de lui, tandis que son cœur étoit pénétré d'affliction : il y voyoit sa perte, il y voyoit la vôtre, il eût voulu vous épargner un crime et un malheur.

Les divisions politiques qui tourmentoient nos armées, étoient les mêmes que celles qui agitoient tout le Royaume. Grace à vos soins, grace à vos manœuvres, depuis la Révolution tout n'étoit il pas division dans vos Comités, dans nos districts, dans nos familles ; et vous accusez le Roi de votre ouvrage ; et vous avez cru que les Généraux de la Constitution seroient moins exempts des discordes que les Généraux de la République, mais Dumouriez accusant Pache, et Custine accusant Kellermann de lâcheté et d'ivrognerie, ont déjà répondu à ce nouveau paradoxe de M. Condorcet.

Le Ministre proposa , sans le communiquer au Roi , et l'Assemblée décrêta la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris ; le Roi ne put pardonner une insulte directe de la part de son Ministre , il le renvoya et proposa soudain un camp plus formidable à Soissons : il remplissoit mieux l'objet allégué par l'Assemblée , celui d'assurer la défense extérieure et la tranquillité des Départemens ; mais il étoit tout prétexte d'agitation à Paris , où ces Volontaires turbulens eussent été aux ordres de quiconque auroit voulu exciter et alimenter leur désordre. Le tendre intérêt que l'Assemblée eut l'air de poiter à Servan , ne pouvoit être qu'une dérision ; car , sans parler des accusations faites dès le lendemain contre lui par Dumouriez , son successeur , des dénonciations faites par les Membres de l'Assemblée , une Démocratie anarchique a-t elle jamais estimé un individu ?

Mais ce n'est pas tout : cette mesure proposée sous le prétexte de la tranquillité générale , n'étoit qu'une mesure révolutionnaire pour amener plus vite et plus promptement le renversement de la Constitution , et le 2 Septembre , l'Assemblée n'ignoroit pas qu'une partie de ces misérables étoit déjà en route pour Paris. Le Roi , instruit des projets formés ,

des ordres donnés , devoit faire tout ce qui étoit en son pouvoir pour veiller au maintien de la liberté de toutes les Autorités constituées.

On ne sait ce qu'entend M. de Condorcet par l'incivisme de la Garde du Roi. Cette Garde qui n'avoit que le soin de garder le Roi et son habitation , ne pouvoit avoir et n'avoit aucune influence hors de cette enceinte. Des Commissaires de la Municipalité en avoient examiné tous les Membres , en avoient reçus les sermens ; aucune plainte légale ne fut portée contre eux , aucune allégation prouvée ; les casser et accuser leur respectable Commandant , étoit une atteinte à la Constitution , une mesure révolutionnaire , l'Assemblée l'adopta ; et peut-être le Roi eût-il dû mettre , à conserver cette Garde , l'énergie qu'il employa à suspendre le barbare projet de déportation des Prêtres.

M. de Condorcet arrive au 20 Juin ; le 20 Juin et Pétion sont jugés. — L'asyle du Roi violé , sa Personne avilie , Sa Majesté menacée , outragée , le silence perfide du Maire de Paris , le courage du Roi , de la Reine , de Madame Elisabeth , dans cet exécrable soirée n'ont pas besoin d'un nouveau commentaire (1).

(1) *La porte s'ouvrit*, dit M. de Condorcet ; oui ; elle s'ouvrit , mais quatre coups de hache l'avoient enfoncée , et le canon avoit été monté dans l'anti-chambre ; on peut juger par ce trait , de la bonne-foi du rédacteur de l'exposition.

On ose parler du BONNET ROUGE dont le Roi fut contraint de laisser souiller son front, comme des enseignes de la liberté, et comme d'un acte de sa volonté; le rédacteur a donc oublié que les Marseillais, à leur arrivée à Paris, ayant voulu forcer tous les Citoyens à quitter la cocarde de rubans pour prendre celle de laine, l'Assemblée nationale proscrivit elle-même cet acte de violence. Comment pourroit-on faire envisager, après cela, la scène DU BONNET ROUGE, présenté au Roi sur le fer d'une pique, autrement que comme l'effet de la plus criminelle violence; et quel stupide rapprochement que de prétendre faire croire que le Roi avoit adopté, par cette démarche, les principes de cette populace qui venoit l'insulter, tandis que des régicides cherchoient Leurs Majestés dans d'autres appartemens, pour consommer leurs crimes!

Le ressort de l'opinion qui se développa à cette époque avec tant d'énergie en faveur du Roi; les Armées, les Départemens qui demandèrent vengeance de l'affront fait à Louis XVI, et comme Autorité constituée, et comme Citoyen, sont présentés par le Rapporteur, comme des griefs contre le Roi. Ah! s'il fut coupable alors de l'intérêt qu'il inspira, combien son crime s'est aggravé depuis ce temps;

car , tout ce qu'il y a de bon et de vertueux en Europe , implore aujourd'hui la vengeance céleste en sa faveur.

M. de Condorcet lui objecte d'avoir confirmé l'arrêté du Département qui suspendoit Manuel et Pétion , et d'avoir autorisé la procédure qui avoit été entamée par des Judges-de-paix sur cette odieuse journée ; il passe sous silence , avec un art détestable , l'offre que fit le Roi le soir même de la journée de la réconciliation , d'ensevelir toute cette affaire dans l'oubli , et la barbarie avec laquelle l'Assemblée le remplaça par un décret entre ses devoirs et sa bonté. — Le cœur de Louis XVI auroit voulu pardonner , la justice du Roi lui fit une loi de confirmer l'arrêté du Département ; et l'homme et le Roi devinrent aussitôt en butte aux fureurs. Les deux Magistrats coupables furent réintégrés par l'Assemblée , leur haine pour la Royauté s'augmenta de toute la force que leur donnoit le Corps législatif ; dès ce moment , le Roi n'eut plus d'autorité dans Paris , et Pétion y régna sous ses yeux.

L'accusation d'avoir cherché dans le Pouvoir judiciaire un moyen de donner à l'Autorité royale une extention arbitraire , est aussi vaine que les précédentes. Ce pouvoir devoit ,

par la Constitution , étre indépendant ; s'il ne l'étoit pas , la rupture d'équilibre étoit plutôt contre le Roi qu'en sa faveur ; car toutes les nominations des juges étoient entre les mains du Peuple ; mais la justice et l'honneur étoient inséparables : le meilleur argument qu'on puisse faire pour disculper la conduite du Roi, seroit de le montrer marchant toujours sur la même ligne que le Pouvoir judiciaire , populaire lui-même. Le Pouvoir législatif étoit obligé de s'écartez de cette ligne , parce qu'il étoit sans cesse livré aux factions , et toujours en butte à la populace. Ses dissentions venoient du nombre de ses Membres , de leurs passions et de l'avilissement auquel il étoit condamné , tandis que le Pouvoir exécutif , le Pouvoir judiciaire et le Pouvoir administratif , commandoient encore , par la gravité de leurs opérations , par leur costume , par l'ensemble de leurs démarches , par l'habitude enfin si puissante sur le Peuple , un respect et une révérence que l'Assemblée nationale n'éprouva jamais. Tout ce qui étoit honnête et constitutionnel agissoit de concert sans se communiquer ; tout ce qui étoit criminel devoit l'attaquer. L'Assemblée et la populace législatives durent donc renverser les Autorités constituées , et charger ensuite un sophiste de leur

imputer leur propre conjuration. M. de Condorcet s'en est acquitté, mais il est bien puni aujourd'hui de l'inconséquence de ses paradoxes par l'inconséquence de ses Commettans ! et Barbaroux, en faisant à la tribune le récit de ses crimes, a dévoilé tous les crimes du récit de M. de Condorcet.

L'imposture des allégations est si évidente que l'on est tenté à chaque ligne d'en interrompre la discussion. La République étoit déjà commencée dans le midi. Le Département des Bouches du-Rhône ne versoit plus au trésor public ses impositions ; les plans de la conjuration étoient entre les mains des Ministres ; la Fédération servoit de prétexte au rendez-vous des factieux. On connoissoit les Départemens révolutionnaires, dont les Fédérés arrivoient avec le projet de renverser la Constitution. Le Ministère youlut s'opposer à l'arrivée de ces derniers, c'étoit son devoir, et ce devoir lui avoit été tracé par des Départemens et des Municipalités même. On avoit vu Lyon, Autun et Tournus, défendre aux Marseillais de faire séjour, et les obliger par force de sortir de leur sein immédiatement après leur apparition. Semblables aux habitans des déserts de la Syrie, les Français étoient obligés de se coucher sans respirer, pour lais-

ser passer ces vents pestilentiels qui nous arrivoient des échelles du Levant. Ces agitations intérieures , le soin religieux de conserver le dépôt qui leur étoit confié , ne détournoint-ils pas les Ministres de donner aux soins de la guerre toute l'activité dont on leur reprochoit le défaut ? Et certes , la Constitution courroit bien plus de risques des ennemis du dedans que de ceux du dehors ; car , chacune des Puissances à qui nous avions déclaré cette guerre , ne songeoit pour lors qu'à se défendre.

M. de Condorcet reproche au Roi de n'avoir pas rétabli après le 20 Juin , le *vertueux Pétion* dans ses fonctions de Maire ; hélas ! à quels signes le Roi auroit-il reconnu cette *vertu* , dont le philosophe assable le Magistrat. En suspendant le Maire de Paris , il confirmoit l'arrêté du Département ; et dans ce Département n'y auroit-il pas aussi des hommes dont la *vertu* étoit devenue proverbiale ; l'on avoit dit autrefois le *vertueux* la Rochefoucault et le *vertueux* Desmeuniers. Placé entre tant de *vertus* , le Roi jugea d'après son propre cœur : M. de Condorcet , dans une pareille alternative , donne le prix à son Collègue , et le refuse à son bienfaiteur. Le Roi , en préférant M. de la Rochefoucault à Pétion , n'étoit

qu'honnête ; M. de Condorcet agissant en sens inverse (1), qu'étoit-il ?

Le manifeste du Duc de Brunswick devient encore sous la plume de M. de Condorcet, un des crimes du Roi; cependant, M. de Condorcet avoue que le Roi y opposoit un timide désavoue. D'abord ce manifeste ne fut connu que très-peu de jours avant le 10 Août; ensuite il ne fut connu que par la voie très-douteuse d'une gazette; en dernier lieu, son effet fut si nul dans Paris, que le Roi seroit toujours excusable d'avoir méprisé lui-même les menaces de cette déclaration, comme le fit l'Assemblée quand on voulut lui en donner lecture.

Qui chercha à diviser les Citoyens pauvres

(1) M. de la Rochefoucault avoit donné 100,000 livres à M. de Condorcet, pour faciliter son mariage avec la fille Grouchi. Fatigué d'avoir encore une relation avec cet homme, M. de la Rochefoucault vend une de ses terres, et fait des offres réelles du capital au Philosophe; on s'attend peut-être que cet écrivain, qui depuis étoit arrivé au comble du bonheur et de la fortune, déclinera le bienfait, et s'honorera par un beau trait de désintérêt. Non : M. de Condorcet prend l'argent, calomnie son bienfaiteur, et fait l'éloge de Pétion. Qu'arrive-t-il ? A la suite des calomnies de Condorcet, M. de la Rochefoucault est massacré. Son héritier, le Duc de Liancourt, a cherché un asyle, après sa mort, sur terre étrangère. Toute la propriété de cette riche succession est confisquée; et il en résulte qu'en trois mois, et d'un trait de plume, M. de Condorcet a fait tuer, et a eu le plus clair de la fortune de son ami, de son père et son bienfaiteur.

d'avec les riches ? qui chercha à les armer tous également ? qui le premier essaya de renverser cette Constitution si vantée qui avoit divisé les Citoyens en deux classes ? Ne fut-ce pas Pétion lui-même qui avoit averti pendant sa Magistrature que cette Constitution brisoit l'égalité entre les Citoyens qu'elle avoit nommé *actifs et passifs* ? Quelque parti qu'eût pris le Roi , il eût toujours été accusé par la faction ; en maintenant l'égalité , il eût détruit la Constitution ; ses ennemis qui l'avoient placé entre ces deux écueils , ne lui avoient laissé pour abri et pour refuge que les murs d'une prison ou la mort ; et ses ennemis se paroient du nom pompeux d'*amis de la Constitution* !

Les adversaires de cette Constitution , les Républicains , les applanisseurs avoient voulu mettre *la Patrie en danger* , à force d'insultes et de provocations aux Puissances étrangères , pour avoir un prétexte spacieux de tout détruire , de tout renverser. Loix , Tribunaux , Administration , Finances , Propriétés , Gouvernement , Constitution , tout ce qui existoit étoit coupable. Il n'y avoit de beau , de patriotique , de sublime , de saint que ce qui n'existoit pas , et ce qui depuis le 10 Août n'a pas pu exister encore.

Si la Patrie avoit été dans un danger réel ,

si les troupes étrangères qui arrivoient, ne s'étoient pas mises en route, avec le seul projet de rétablir l'ordre et la paix en France, et de préserver leur propre pays de nos principes destructeurs, alors le devoir du Corps politique n'étoit-il pas de se réunir à son Chef, et de l'investir lui et son Ministère, d'une confiance sans bornes, d'une puissance beaucoup plus énergique et plus active? Ces nouveaux Romains avoient oublié que chaque fois que la République *fut en danger*, les hommes qu'ils prétendoient imiter, avoient remis tous les intérêts communs sous la protection des Consuls. Renforcer le Pouvoir exécutif dans les momens de crise, étouffer toutes les factions sous le poids de l'autorité qui a le plus d'intérêt à être conservatrice, avoit été jusqu'alors la maxime et la ressource des Peuples qui avoient eu quelque ombre de sagesse et de raison. C'est ainsi que, menacée par un ennemi d'autant plus dangereux qu'il étoit caché, l'Angleterre, en se ralliant autour de son Roi, vient de chasser tous les novateurs et tous les brigands qui déjà les suivoient de leurs vœux. Il nous étoit réservé de donner au monde le spectacle nouveau d'une faction désorganisatrice, marchant à l'ennemi sans ordre, sans discipline, appuyée sur le nombre

bre , la terreur , le brigandage ; étonnant d'abord , jettant l'éclat dont brille un peu de paille ; mais bientôt s'arrêtant au milieu de ses premières victoires , retombant dans les ténèbres de la crainte et au milieu du cahos , des ruines et des débris de la fortune publique et particulière ; des esprits faux pouvoient seuls se charger de la tâche odieuse de louer un révolution aussi fausse dans tous les points : Garat et Condorcet , Chefs de la faction littéraire , ont commis le crime de se rendre les apologistes des exécrables héros du 10 Août et du 2 Septembre.

L'un d'eux a déjà dit , dans son journal , *qu'il valoit mieux s'attacher aux institutions naissantes qu'aux institutions mourantes.* Qu'entend par là M. de Condorcet ? Veut-il dire qu'on doive déserter les drapeaux de la sagesse et de la raison , parce que ces vieilles institutions contredisent à chaque instant ses actions et ses principes ; veut-il dire qu'il faille renoncer aux anciennes idées d'honneur et de propriété , pour y substituer sa morale et sa logique ; alors , je lui conseille d'aller prêcher dans la grotte du Capitaine Rolando ; ce n'est que là qu'il pourra trouver des objets d'attachement , car un voleur se dira aussi *lui , un propriétaire naissant.*

M. Garat, Ministre de la justice révolutionnaire après Danton, a dû faire et a fait à son tour l'éloge du 2 Septembre, en assurant que *Paris devoit en tout tems avoir l'initiative de l'insurrection*. Ainsi voilà le 10 Août et le 2 Septembre justifiés par deux Philosophes. L'un consacre le pillage sous le nom *d'institution naissante*, l'autre, le meurtre, par la dénomination *d'insurrection*. Les non-propriétaires sont investis du droit politique, et dépouillent les propriétaires ; Paris donne le signal du massacre, et l'on tue dans toute la France ; *sic voluere parcae !* ainsi l'ont voulu les deux oracles de la Révolution. La Providence éternelle, en soufflant cet esprit de vertige à deux têtes puissantes, en permettant qu'on les crût, en différant de les punir, a-t-elle voulu se moquer ou se venger de l'espèce humaine ? on n'en sait rien.

Si le Corps politique n'eût pas été factieux lui-même, eût-il accueilli ces pétitions de déchéance, dont il se fait un titre aux yeux de l'Europe ? Ignore-t-on que chaque ville, chaque section de l'Empire étoit divisée en deux partis, celui de la sagesse et celui des passions, celui des Propriétaires et celui des Jacobins. On lisoit à la tribune, comme vœu national, une pétition de comédiens, de galé-

riens, de déserteurs, et l'on passoit sous silence une pétition de vingt mille Propriétaires ; ou bien, si l'on consentoit à en donner lecture, aussi-tôt on faisoit courir les listes de proscription de tous les signataires, et la terreur enchaînoit soudain toutes les bouches et toutes les plumes.

Enfin, la conspiration a réussi : Barbaroux et ses Marseillais, Marat, Robespierre, Bazire, Merlin et Chabot (1) aidés des braves des faux-

(1) Chabot, principal agitateur du Faubourg Saint-Antoine, eut tant de peine, et fut si long-tems à réunir la quantité d'enfans perdus nécessaire pour fixer la curiosité, et former ainsi l'attrouement qu'on nomme insurrection, qu'en désespoir de cause, il avoit consenti à se laisser assassiner par six de ses Collègues apostés exprès afin d'en accuser le Roi, et soulever ainsi son Peuple. Un semblable trait de fanatisme a peine à se concevoir, mais on en a la preuve. Chabot l'a avoué lui-même devant plusieurs témoins dans un Comité.

Ce Chabot avoit été menacé de coups de bâton à la tribune, par M. de Jaucourt, quelques mois avant le 10 Août ; il étoit convenu de sa lâcheté, en reprochant à son adversaire le peu de mérite qu'avoit un Colonel d'attaquer un pauvre Capucin ; tout-à-coup il se trouva transformé en furieux, et seul de sa bande, il tenta d'arrêter dès la porté, la colonne de la Garde du Roi, qui entra pourtant jusqu'à la moitié de la salle. Cette colonne étoit conduite par M. de Goguelat, qui ne se retira que lorsqu'il s'aperçut que le Roi étoit dans la loge du Logographe ; il s'y rendit aussi-tôt pour ne plus le quitter, que lorsque la force l'arracha d'après de la Famille Royale.

M. de Goguelat fut un de ceux qui ne voulurent point abandonner Leurs Majestés dans ces deux déplorables

bourg, guidés par un homme convaincu de filouteries (Westermann), ont renversé le Trône; le seul régiment qui fut resté fidèle au Roi, a été détruit en entier, sans avoir provoqué la colère du Peuple (1); tous les

rables journées; la crainte d'augmenter les risques qu'il courroit en France, m'avoit empêché de le citer jusqu'ici. Plus heureux aujourd'hui, je puis satisfaire à la justice, et je m'empresse de remplir ce devoir.

M. de Goguelat est du petit nombre des personnes qui ont tout sacrifié au bonheur de servir le Roi et la Famille Royale dans toutes les époques de la Révolution: lorsque le Duc d'Orléans revint d'Angleterre à Paris, et qu'il osa se présenter aux Tuilleries, ce fut cet Officier qui fit sentir d'une manière un peu brusque au Prince, qu'il n'étoit pas à sa vraie place. Lors de la fuite du Roi, M. de Goguelat commandoit un des détachemens de Hussards envoyés en avant pour protéger le passage de la Famille Royale. Deux coups de pistolet qu'il reçut à bout portant à Varennes, ne l'auroient pas empêché de faire faire jour au Roi, en dissipant la multitude déjà attroupée, si le Roi n'eût préféré se livrer au Peuple, plutôt que de répandre du sang.

Sorti des Prisons d'Orléans, lors de l'acceptation de la constitution, M. de Goguelat n'a pas voulu quitter les marches du Trône, et il seroit encore aux pieds de la Tour à veiller sur la vie des Augustes prisonniers, si par une méprise qui sera bientôt éclaircie, il n'eût été dénoncé sans raison sur les registres du trésorier de la liste civile.

(1) M. Desèze, dans son éloquente défense du Roi, en parlant des Suisses, dit ces propres paroles: comment s'engagea le combat? je l'ignore: l'histoire l'ignorera peut-être toujours. La vérité m'oblige à dire que les détails que j'en ai donnés, ont été rédigés d'après cinq mémoires qui m'ont été fournis par des témoins oculaires; et que tous ces mémoires se rapportent dans la plus grande exactitude, avec une lettre qui me fut

amis du Roi ont été dispersés, ruinés ou tués; les Prussiens, les Autrichiens ont été repoussés de notre territoire et attaqués chez eux; les Citoyens passifs se sont rendu les maîtres de l'Empire, une convention a été formée de ces élémens impurs, et les conspirateurs du 10 Août, sont devenus les juges de leur Souverain. Eh bien! après la suppression de tous ces obstacles, de tous ces motifs de révolution, je vous interpellerai, M. de Condorcet; où est ce bonheur, où est cette liberté que vous

adressée le lendemain du 10 Août. Cette lettre fut jettée sur l'escalier de ma maison, et je fus assez heureux pour qu'elle me parvint dans la retraite que je m'étois choisie. Ces détails sont également d'accord avec le mémoire des Suisses prisonniers à l'Abbaye; ce mémoire rédigé à la hâte, se trouve fondu en entier dans le cours de mon ouvrage. L'original fut écrit avec du jus de citrons au revers d'un papier que le malheureux Abbé de Boisgelin couvrit de dessins sous le prétexte d'occuper ainsi son oisiveté, et l'on trouva moyen de le faire passer au dehors avec d'autres chiffons de papier. Ces détails paroissent puérils, mais la circonstance les anoblit, et l'Histoire ne dédaigne pas de les recueillir.

J'en ai omis d'atroces sur les Suisses. Il en est sur lesquels la pudeur d'un écrivain sensible doit jeter un voile. On ne m'auroit pas pardonné, entr'autres, d'avoir parlé de ces 12 cadavres de soldats qui furent brûlés le 11 au soir sur la place du Carrousel, à la lueur des torches et du spectacle qu'offroit la tourbe environnante. M. de Condorcet n'a pu l'ignorer; et il attribue encore à une prétendue trahison l'origine de tous ces crimes auxquels on exerceoit le Peuple depuis 3 ans. Ah! M. de Condorcet! *you shall sleep no more.*

avez promise aux Français , et dont vous avez menacé le reste de la terre ? Qu'est devenue cette paix intérieure , cette tranquillité dont nous jouissions sous le Gouvernement paternel d'un des meilleurs Rois de l'Europe , et que vous nous aviez annoncée dans votre République ? On ne voit par-tout que défiance et terreur ; toutes les affections douces , toutes les jouissances de l'esprit ont disparues , pour faire place à la turbulente ignorance , a l'hymne bruyant des Marseillais , en assourdisant toutes les oreilles , effarouche tous les cœurs . — La Souveraineté du Peuple est en action , et l'on ne voit par-tout que ses passions en activité , par-tout des bandes précédées du chant de mort des sauvages , font fuir les paisibles habitans ; les charmes de la société sont dissipés ; on cherche les campagnes les plus reculées , les cavernes , les solitudes les plus profondes ; l'homme y craint l'homme ; on est retenu sur cette terre de sang pour conserver encore une ombre de propriété ; et pourtant des propriétaires ont vu confisquer à leurs yeux leurs propres biens , comme s'ils avoient émigré . L'un , semblable au sénateur Romain proscrit pour sa Maison d'Albe , se voit décrété d'accusation pour avoir possédé un trop superbe jardin : l'autre ,

nommé dans une prétendue liste d'émigrés, est réduit à se déshonorer, en déclarant qu'il est l'agent de la faction en pays étranger; un troisième regarde comme un jour heureux celui où il est emprisonné au dehors, afin de prouver par son écrou, qu'il n'est pas libre d'aller chercher des fers dans son pays. Des maladies nouvelles, inconnues à l'art de guérir, sont venu affliger l'humanité; les affres de la mort, les effets de la frayeur ont décomposé toutes les physionomies; le beau physique et moral n'existe plus; la France entière ressemble aux monstres de la galerie du Prince de Paphlagonie: et voilà votre ouvrage, M. de Condorcet! Je dis que c'est votre ouvrage: oui, vous êtes plus coupable qu'un autre de cette contradiction qu'éprouve la France; car enfin, c'est sous les bannières de votre réputation philosophique, qu'un Peuple toujours facile à égarer, s'est engagé dans les écueils de la République: mais le remords vous tourmente déjà; il vous presse par tous les points; vous siégez avec Marat et Philippe; votre nivellement vous a rabaisé à leur niveau, et cette première punition vous avertit de celles qui vous attendent.

L'injustice de vos griefs contre le Roi a été repoussée de toutes les nations environnantes.

Vous êtes obligé d'admettre vous même la noblesse de sa défense. Quoi ! vous n'appréciez pas la chaîne insensible qui lie chacune des pages que vous avez écrites pendant la Révolution , aux conclusions sanguinaires de Robespierre ? Ah ! vous en convenez sans doute dans le silence des nuits , dans ces momens terribles , où l'homme dégagé des tourbillons de la vanité , rentre dans la solitude , n'entend pas le bruit des applaudissemens populaires , et ne trouve que sa conscience pour juge. Vous voudriez alors , dans ces heures funèbres , effacer avec vos larmes , avec votre sang , les impressions affreuses que vous avez produites. Il n'est plus tems. Vous êtes destiné à donner un plus grand exemple au monde. Entendez les cris des enfans et des vieillards qui vous redemandent leurs fils , leurs pères , égorgés dans ces journées fatales que vous avez provoquées par des insinuations perfides , auxquelles vous n'avez jamais cru vous-même ; voyez tous ces héros qui combattoient à vos côtés , Manuel , Gorsas , Pétion , précipités de la tribune populaire à laquelle vous les aviez portés ; voyez un pouvoir nouveau élevé par vos soins , détruire celui que vous avez créé , le couteau du gladiateur abattant les faisceaux de la Ré-

publique , ainsi que les haches de vos icteurs avoient brisé le sceptre des Rois. Voyez les factieux entraînés successivement par le torrent de l'anarchie , depuis Bailly , votre collègue , jusqu'à Bantabole ; voyez cette génération affreuse qui s'élève sous ses cruels auspices ; des enfans de douze ans , accoutumés à promener des têtes sanglantes , disputer de férocité avec vos satellites ; voyez enfin des milliers de Citoyens éperdus , que vous avez dispersés , vous redemander en vain cette protection qu'ils pouvoient trouver sous leurs anciennes loix. Ils cherchent encore les paroles consolatrices qu'ils lissoient sur la porte du temple de la justice. Leurs regards y découvroient avec attendrissement , *civibus inde salus , sontibus inde tremor*. Aujourd'hui ils lèvent les yeux en tremblant , vers la maison Commune ; l'affreux Comité se présente devant eux , et semblable à l'enfer du Dante , une bouche d'airain paroît leur répéter ces terribles mots : *Voi che intrate , lasciate ogni speranza !*

Dans votre désespoir d'obtenir des partisans , vous avez cherché à conquérir des complices par tout l'Univers. Vous avez répandu déjà vos principes empoisonnés dans plusieurs Etats voisins , et par-tout ils ont fait

horreur. Votre fausse morale effraye encore plus que votre fausse monnoie; votre athéisme révolte autant que vos excès avilissent le nom de liberté; vos sentinelles sont massacrées en pleine rue, et vos généraux ne peuvent goûter un instant de repos sans avoir un parc d'artillerie à leur porte. Vous avez oublié qu'il vous avoir fallu plus de quarante ans* pour pervertir, par dégrés, le caractère du Peuple le plus vif et le plus sensible; et vous avez cru dans votre vanité, que huit jours suffroient pour bouleverser les habitudes tranquilles des Peuples les plus flegmatiques; à peine avez-vous commencé de troubler la paix dont ils jouissoient, que vos soldats en sont réduits à craindre le renouvellement des Vépres Siciliennes. Vos troupes de ligne désertent; vos volontaires retournent dans leurs foyers, vous êtes obligé de rappeler vos armées sur la frontière, tandis que celles de vos ennemis augmentent tous les jours, et que leur rage contre vous s'accroît de tout le mépris que vous inspirez aux Provinces que vous avez envahies.

C'étoit donc pour un tel résultat que vous avez détruit la Royauté; voilà donc son crime connu, et vos griefs expliqués; le Roi étoit coupable de respecter les Gouvernemens voi-

sims , et de ne pas troubler la paix des Peuples de l'Europe. Econome de la fortune publique , père de tous les Français , c'étoit par l'exemple de ses vertus et du bonheur de la France que Louis voulut réformer les abus des autres Gouvernemens ; à vous , il vous a fallu du sang et de l'argent ; des contributions et des cadavres , voilà vos moteurs et vos mobiles. Cent cinquante millions n'effrayent point vos arithméticiens politiques ; mais comment ont-ils présumé faire subsister long-tems sans péril , un semblable déplacement. Qui fournira aux travaux , aux ateliers même militaires , quand le corps travaillant sera devenu le corps combattant ? Où sera l'hypothèque finale de votre papier de révolution que vous multipliez aujourd'hui au point que par frayeur vous n'osez pas même le numérotier ? Vous avez senti que toute sa valeur étoit épuisée. Arrivés au terme fatal , vous avez conçu l'espoir insensée de l'hypothéquer sur des fantômes ; et vous avez décrété d'avance qu'il seroit fondé sur un capital que vous détermineriez *dans votre sagesse* , et qui seroit prélevé sur les biens nationaux que vous permettriez à vos alliés d'envahir. Mais si la Souveraineté des Peuples est inviolable , de quel droit attenez-vous à la Souveraineté de ces mêmes Peu-

ples, plus étonnés encore de votre licence que de leur liberté ? Imprudens, chez qui la folie se joint à la cruauté ; ils ont envahi en espérance les mines du Mexique et celles du Potose, et dans leurs extravagantes mesures, ils auroient été jusqu'à fonder l'édifice de leurs assignats sur les habitans des planètes, s'ils avoient entrevu un moyen d'en aller bouleverser l'ordre social.

Peut-on se figurer de sang-froid un M. de Condorcet, calculant dans son cabinet, avec indifférence, la mort de cinq cent mille et la ruine de vingt millions d'hommes, pour obtenir par une phrase louche, par un faux syllogisme, ou par une diatribe blêche, les applaudissemens de quelques sots, ou un paragraphe dans le *Morning Chronicle* (1).

(1) M. de Condorcet accoutumé à calculer la Révolution, comme un problème de géometrie, a dû dire avec Marat, que puisqu'il avoit fallu 15,000 tête pour porter aux frontières par la terreur une masse de 100 mille hommes et en repousser le Duc de Brunswick, il faudroit au printemps prochain 100 mille victimes, pour se procurer le 600 mille guerriers, hommes et femmes que l'anarchie vomira au devant des 300 mille hommes que l'Europe destine à combattre la Démocratie. Mais comme il est impossible de faire subsister ces hordes de 600 mille hommes, on supprime d'un trait de plume les vieillards et les enfans, qui ne pouvant défendre la Patrie sont indignes de vivre ; voilà tout d'un coup 6 millions d'individus au moins, sacrifiés à la liberté de la France ; un pareil tableau encadré dans de longues

Il a compté sans doute sur l'absence totale de la raison et de la vraie politique ; il est athée aussi lui , M. de Condorcet : *dixit insipiens in corde suo , non est Deus.*

Que si l'on accorde quelques lumières à M. de Condorcet , alors il est impossible de croire qu'il ne soit pas frappé des plaies qui affligen la France : et la disparate de ce qu'il doit penser avec ce qu'on voit sortir de sa plume , le rendroit le rebut des hommes , si les effets de sa fausse doctrine ne l'avoient déjà rendu un des fléaux de l'humanité. Après un tel exemple , quel est le père qui ne redoutera pas maintenant jusqu'à l'éducation

injures sur les Despotes , les Nobles et les Prêtres , trouve encore des admirateurs ; voilà les jeux d'esprit de nos modernes Philosophies.

On disoit jadis en parlant de nos courtisans blasés , *l'innocence est le dernier repas du vice.* Que dire aujourd'hui de ces Philantropes qui immolent ainsi des générations entières à leur orgueil. En leur voyant porter par lassitude , et nos excès , et leurs principes , dans les pays voisins , il sembleroit qu'ennuyés de la répétition des mêmes malheurs dans le même Royaume , ils ont voulu faire une expérience sur l'effet des passions dans les divers climats de l'Europe. Il leur a fallu de nouveaux crimes ? ils ont spéculé sur les tourmens que le corps humain pouvoit endurer ; ils ont désiré de réunir à leurs piques , les tomahawks des sauvages , les poisons de l'Italie , les pals de Constantinople. C'est par ennui des massacres de prisons qu'ils font désoler le monde , La variété des supplices infligés par les Nègres à leurs maîtres , a dû faire sourire ~~par~~ instant Brissot.

qu'il donne à ses enfans ? Qui ne verra dans nos malheurs l'accomplissement de la malédiction du Créateur , lorsque le premier homme eut violé l'arbre de la science du bien et du mal ? On diroit en voyant Mayence prise , mise à contribution , reprise et bombardée , que le ciel a voulu punir cette ville du funeste présent qu'elle a fait aux hommes en inventant

Qu'un Robespierre , qu'un Chabot , qu'un Legendre , ne respirent à la tribune que meurtre et pillage ; l'esprit humain s'y accoutume ; animaux malfaisans , ils remplissent leur instinct. Un Boucher , un Capucin , un Monstre affamé de sang , doivent hâter de leurs vœux l'instant de voir tomber les deux cent quatre-vingt mille têtes que Marat demande : mais de voir un homme long tems soupçonné de philosophie applaudir aux moyens , à la logique et même à l'éloquence de Robespierre , est un excès de perversité ou de lâcheté , qui confond , qui anéantit. (*Voyez la Chronique du 30 Décembre*).

Long-tems aussi perfide que M. de Condorcet , le Ministre Protestant , Rabaud-de Saint-Etienne cède au cri déchirant de sa conscience. Il avertit la Convention de la responsabilité qui pèse sur elle. Il l'avertit qu'aus-

si tôt que le jugement qu'elle va porter sur le malheureux Roi, sera rendu, le jugement des siècles va commencer pour eux, sans que ni les réflexions tardives, ni les vains regrets, ni les retours inutiles sur le passé, puissent la garantir de ce poids de l'opinion publique, dont la nature est de grossir, de croître et d'accabler enfin ceux qui l'ont accumulé sur leurs têtes : il s'indigne de voir des Législateurs accuser à la fois, et condamner, et peut-être exécuter leurs victimes. A l'aspect de cette cumulation des Pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, il s'écrie : *La liberté n'est plus en France ; c'est à Constantinople, c'est à Lisbonne, c'est à Goa qu'il faut la chercher.* Un instant après, ses remords lui arrachent ces terribles paroles : *Je suis las de ma portion de despotisme, je suis fatigué, harcelé, bourré de la tyrannie que j'exerce pour ma part. Je soupire après le moment où vous aurez créé un Tribunal qui me fasse prendre les formes et l'apparence d'un tyran.*

Vous l'avez entendu, M. de Condorcet, ce langage arraché à votre Collègue d'académie et de législation, vous l'avez entendu ce mot atroce, mais conséquent, que Robespierre prononça aussi-tôt à la tribune ; il fit

voir la guerre civile naissante du renvoi aux Assemblées primaires du jugement du Roi ; personne ne put contredire ses argumens ; et c'est vous qui en aviez posé le majeure ; celui-là invoquoit les règles de la justice ; celui-ci demandoit la mort pour le Roi : vous louez l'un , vous carezsez l'autre ; quel méchant rôle vous remplissez dans cette affreuse tragédie ! vous n'avez pas même le mérite d'être un bon factieux ; mais que nous importe que vous prononciez la conséquence , on n'oubliera pas que vous avez rédigé le principe.

Quel distance infinie vous sépare aujourd'hui du rang auquel viennent de monter les courageux défenseurs de Louis ; Desèze a parlé (1) et tout les nuages ont été dissipés.

(1) Le Roi avoit nommé Target pour son Conseil. C'étoit encore un trait de plus qui prouvoit la bonté du cœur de Sa Majesté. Ce Target avoit été couvert de ridicule lors de l'Assemblée constituante. La paternité de la Constitution dont je l'affublai , comme chacun sait , le pathos de ses premiers discours , les sermons boursouflés dans lesquels on lui faisoit burlesquement prêcher l'union , la paix et la concorde , suivies du calme et de la tranquillité , tout cela suivi d'une présidence grotesque , couronnée par les épi-grammes du Vicomte de Mirabeau , avoit enterré ce misérable Target , au point que son nom seul excitoit le sourire et le mépris. Le Roi lui tendoit une main secourable pour le tirer de l'opprobre où il étoit plongé : le vilain s'y est encore enfoncé davantage : il a

Noblesse ,

Noblesse , élévation , logique , clarté , méthode , vérité et dignité , il a tout réuni dans son plaidoyer , et ce plaidoyer fut fait en peu d'heures pour tous les siècles futurs. Le calme du Roi , et les fureurs de ses bourreaux ont donné aux Nations voisines la mesure de cette grande cause ; et quelque soit votre jugement , il est déjà jugé.

Desèze , Malherbes , Tronchet , noms à jamais fameux , la Postérité ne vous prononcera point sans respect et sans bénédictions ; puissent-ils passer à nos derniers neveux avec votre courage et votre loyauté ! puissent - ils

refusé de reconnoître le bienfait de son Maître , il a été en quelque sorte jusqu'à l'accuser au lieu de le servir ; il a prétexté son grand âge , et ce grand âge ne l'avoit pas empêché de se marier l'an dernier. Jusqu'aux femmes de la halle , personne à Paris ne put s'empêcher de lui témoigner son indignation.

Au reste , il est bon de savoir que la défense du Roi est l'ouvrage même de Sa Majesté. C'est elle qui en a tracé la division et dicté la partie du raisonnement. Ses défenseurs avoient cru nécessaire d'y ajouter des traits historiques et des mouvemens de sensibilité. Sa Majesté a ordonné qu'ils fussent effacés. Elle a voulu que l'éloquence de son défenseur fût simple et pure comme son cœur ; et telle étoit la nature de cette cause , que l'intérêt naisoit du fond , et que les formes les plus simples n'y pouvoient pas être dépourvues d'éloquence. Cette gravité , cette dignité impo- sante ont été senties vivement par le Peuple. La Nation sembloit être accusée avec son Roi , et chaque allégation détruite par Desèze , sembloit un poids ôté de dessus la poitrine de tous.

ranimer chez eux le feu sacré du Royalisme, sans lequel tout est désordre, tout est anarchie.

Que la ville de Bordeaux ne rouuisse plus des enfans rebelles qu'elle a vomis sur les rives de la Seine; elle a produit Desèze, et par là elle expie à la fois Guadet et Grangeneuve, Ducos et Boyer.

Non moins éloquens, mais moins heureux que ces défenseurs célèbres, MM. de Lally et Malouet ont aussi rempli leur devoir envers la Patrie. Leurs offres à la Convention seront un témoignage éternel de leur dévouement et de leur fidélité, comme les refus du Corps législatif seront constamment sa honte et leur excuse. L'accord de leurs opinions publiées au moment même où le Roi exposoit à ses Sujets sa vie entière; cet accord, dis-je, avec les raisonnemens de ses défenseurs, est à la fois la preuve de la justice de sa cause, et l'éloge de la justesse d'esprit de MM. Lally et Malouet.

Mais ce qui par dessus tout exige notre admiration et nos respects, ce qui frappe à la fois nos sentimens et notre raison, c'est la conduite vraiment noble et magnanime de la Nation anglaise dans une cause aussi solennelle. Cette Nation dont la Souveraineté est

déposée dans un Corps politique qui semble avoir été organisé par le ciel même , a exprimé son vœu par la voie de ses Représen-tans , et tous n'ont eu qu'une opinion sur la cause sacrée de notre Roi ; tous ont vu dans la Tour du Temple le dépôt de l'honneur Fran-çais , le centre qui pouvoit encore rappeler les vœux d'un Peuple égaré , et prévenir le dé-chirement de l'Europe ; mais le Parlement Britannique avoit à ménager et sa propre dignité , et l'orgueil farouche des factieux ; il a tout concilié par une mesure digne de sa sagesse. Enverra-il un Ambassadeur à l'A-narchie ? Ce seroit la reconnoître , et l'honneur lui défend de fraterniser avec le crime , les poignards et l'athéisme ; fera - il parvenir son vœu pour le Roi à la Convention ? Mais une cruelle expérience lui a appris qu'une pa-reille démarche n'avoit servi autrefois qu'à accélérer la fin de Charles I. Dans une posi-tion si douloureuse , l'homme que la nature semble avoir formé Ministre-né de la Grande-Bretagne , s'arrête pensif devant la gloire de son pays , et l'image de Louis XVI ; il mé-dite , il chancelle , il soupire , sa tête s'in-cline , sa paupière s'abaisse , il éteint son ex-pression , et la lettre du Roi d'Angleterre à son Ambassadeur en France , interprète du

sentiment national , reste déposée sur le bureau pour être le témoin constant des vœux secrets et des douleurs muettes de la Nation. Les papiers publics , ambassadeurs naturels des Démocraties , suffiront pour transmettre aux factieux ces vœux et ces douleurs. Oh ! vous , qui par vos discours proposâtes et approuvâtes cet éloquent silence , Pitt , Burke , Dundas , Windham , Grenville , Loughborough , Jenkinson , Stanley , qu'il me soit permis de joindre vos noms à ceux des Français que j'ai déjà cités; qu'il me soit permis de vous réunir sous les mêmes éloges. Honorables défenseurs de la morale , de la propriété , des lois , vous eussiez parlé à Paris comme Desèze et Malherbes ; et Desèze et Malherbes eussent comme vous tonné à Westminster contre les rebelles et les félons ; car en France comme en Angleterre , dans le calme de la paix , comme dans les orages des révolutions , la vertu n'a qu'une voix , l'honneur n'a qu'un seul et même langage.

C H A P I T R E X X X I.

Apperçu politique de la situation de l'Europe , depuis le 10 Août jusqu'au 20 Novembre.

À PEINE trois mois se sont écoulés , et déjà la face de la terre est changée ; les espérances que l'on avoit formées sur le rétablissement de l'ordre , de la Monarchie et du Roi de France n'existent plus ; l'anarchie a étendu ses ravages , et l'incertitude et le désespoir ajoutent encore aux maux réels que souffrent par-tout les amis de la paix , les agens des Gouvernemens , les enfans de l'honneur et tous ceux qui tiennent à leurs principes et à leurs propriétés.

Lorsque j'entrepris d'écrire l'Histoire de la révolte du 10 Août , que les circonstances étoient différentes ! l'aurore d'un plus beau jour brilloit alors , et nous étions bien loin de penser même à la possibilité des ténèbres politiques qui nous enveloppent aujourd'hui.

Et pourtant c'est au travers de ces ténèbres qu'il faut marcher et présenter quelques points d'appui aux malheureux , qui se demandoient

chaque jour : qu'est-ce que tout cela deviendra ? Que deviendrons-nous, nous-mêmes ? Et que sont devenues ces armées formidables, dont les projets nous ont si long-tems égarés ?

Je vais essayer de satisfaire leur curiosité, mais je ne peux pas promettre de satisfaire aucun autre sentiment.

J'ai différé jusqu'à ce moment de parler de la campagne du héros de Mirabeau. Les rapports sur M. le Duc de Brunswick ont été d'abord si vagues, et les premiers momens d'un désastre sont si remplis de mécontentement et d'obscurité, qu'il étoit imprudent d'employer les premiers matériaux qu'offroit la mauvaise humeur des uns, et l'exaltation des autres. Ceux qui ont été à portée de tout voir et de tout entendre, rapportent à un grand nombre de causes les malheurs des Royalistes. La première et la plus forte de toutes, est l'antipathie naturelle des Prussiens et des Autrichiens. Accoutumés à se battre entr'eux, il étoit difficile qu'ils combatissent ensemble avec succès. Il régnoit entre les deux armées un ton habituel de comparaison qui les aigrissoit, et dans cette occasion solennelle, les Prussiens se sont vus avec douleur, primés par les Autrichiens ; les Hongrois sur tout les écras-

soient ; leur discipline, ainsi que leurs Généraux, étoient bien supérieurs : il régnoit parmi eux un ordre et une subordination d'habitude dont les Prussiens n'avoient pas d'idée ; les mœurs étoient plus douces , et les paysans des Ardennes desiroient par-tout le séjour des Autrichiens , tandis que la vue d'un seul Prussien les faisoit fuir (1). Lorsque les armées se sont séparées , les Autrichiens maudissoient leurs alliés , ils les traitoient de pillards et de brigands ; les Officiers Autrichiens assuroient aux Emigrés que *si jamais ils faisoient la guerre aux Prussiens , ils leur payeroient cher la façon de cette campagne.* Des élémens aussi opposés ne pouvoient donc se réunir efficacement ; et s'il y a une nouvelle campagne , il faudra que les deux armées agissent séparément ; alors il y aura peut- être émulation sans rivalité.

La seconde cause des désastres des armées combinées , vient du mauvais plan qu'on a suivi , et ce plan , il faut l'avouer , étoit dû en partie à la précipitation inquiète des Princes Français , et aux instances dont ils avoient fatigué le Cabinet de Berlin : on s'étoit laissé

(1) Stenay fut livré au pillage aux Autrichiens pendant sept heures ; ils se contentèrent de demander aux portes , et quelques jours après , il n'y paroissoit plus.

aveugler par les déroutes faciles de Mons et de Tournay ; on ne devoit rencontrer que des amis ou des fuyards ; on comptoit tellement sur la liberté du grand chemin de Paris , qu'on n'avoit pris aucune précaution pour assurer les derrières , ainsi que l'a prouvé Custine , en fourgeant depuis les Electorats. Le plan de M. le Maréchal de Castries étoit d'attaquer les Places de la Meuse et de la Moselle , et de partir ensuite de là. Les Princes Français , au contraire , emportés par un zèle qui sert de réponse aux calomnies qu'on a répandues contre eux , ne voyoient que Paris et le Roi. Le malheur a voulu qu'ils l'emportassent : QUATRE - VINGT - CINQ MILLE HOMMES composoient toute la force destinée à conquérir , et puis à contenir la France ; on conçoit difficilement aujourd'hui que M. de Brunswick ait pu se charger d'un rôle pareil avec aussi peu de moyens. En effet , il est évident que , sur ces quatre-vingt-cinq mille hommes , il ne devoit pas lui en rester trente en arrivant à Paris , par la consommation que lui feroit la chaîne de ses postes jusqu'à ses magasins ; il fût donc venu présenter un squelette d'armée aux portes de Paris , et faire prendre , dans le même filet , lui , son Roi , les Princes , la Noblesse et toute l'Europe.

Tels ont dû être les motifs de sa retraite, et cette retraite n'eût pas été moins nécessaire s'il eût battu Dumourier le 29 Septembre : il y avoit treize mille malades dans l'armée Prussienne, les chevaux étoient anéantis, une bataille, même heureuse, perdoit son armée ; il y auroit eu cinq à six mille morts, dix mille blessés ; les chevaux eussent été abimés, et il n'y auroit pas eu un pouce de terrain de gagné. L'armée Patriote se fût refaite et accrue du triple pendant l'hiver ; il sacrifioit donc du monde en pure perte, et en cas de malheur, il compromettoit pour jamais tous les grands intérêts dont il étoit chargé. En effet, si un événement facheux avoit rendu son Roi, sa Famille, celle du Roi de France prisonniers dans la Champagne Pouilleuse, qu'aurroit-il eu à répondre alors au Tribunal de l'Europe et de la Postérité ?

Voilà sans doute les bases sur lesquelles portera la justification que prépare, dit-on, aujourd'hui M. de Brunswick ; justification dont il devroit se dispenser, car son effet sera aussi nul que celui du double manifeste qu'il publia en entrant et en sortant de France, justification qui n'ira frapper que des cœurs ulcérés, ainsi que ses menaces aux brigands n'avoient effrayé que les propriétaires qui attendoient son secours.

Ceux qui blâment M. le Duc , sont en plus grand nombre que ceux qui cherchent à l'excuser ; au travers des exagérations que l'aveuglure enfante , on remarque pourtant que sa conduite a été généralement molle et insignifiante dans tous le cours de la campagne , et qu'il a fait des fautes militaires d'une évidence frappante. Arrivé à Verdun , le 2 Septembre , la consternation devenue générale en France , La Fayette ayant fui , son armée indécise entre la Constitution et la République , cette armée restant sans Officiers et sans esprit public , sans chefs de file et sans chefs d'opinion , et les massacres de Paris ajoutant à la consternation de nos Chefs et aux auxiliaires des armées combinées , M. de Brunswick , loin de profiter de cette disposition des esprits , aussi faciles à décourager après un revers qu'à exalter après un succès , n'envoie aucun corps de cavalerie s'emparer des défilés de l'Argonne , reste au contraire cinq jours à contempler le poste des Islettes , tandis que Dumouriez , dès le lendemain de son arrivée à Grandpré , avec dix-sept milles Volontaires , envoie son avant-garde occuper ce poste qui a décidé du destin de l'Europe.

Kellermann venoit lentement au secours de Dumouriez ; obligé de passer au Sud de Ver-

dun, et de changer de camp chaque jour, mais ne s'éloignant jamais de plus de dix lieues pour opérer sa jonction, rien n'a été essayé pour empêcher ou prévenir cette réunion derrière les Islettes. Dumouriez fait venir en même tems Beurnonville avec dix-sept mille hommes, il lève le Camp de Maulde, malgré toutes les clamours ; sa troupe se recrute en route, et il arrive le 15 Septembre au Quartier général. Ainsi, le tems est laissé aux armées, aux Volontaires, aux vivres d'affluer, et comme le courage n'est que le sentiment de ses forces, et la confiance qu'on y a, l'ardeur de l'Armée française qui se voit arriver chaque jour des renforts, qui entend décréter par-tout des Camps pour protéger sa retraite, son ardeur, dis je, s'accroît encore en raison inverse de l'incertitude, et des vacillations de son ennemi.

Peu à peu cette armée se grossit au nombre de quatre-vingt mille hommes, aux ordres des Généraux, Dumouriez, Kellermann, Beurnonville, Dillon, Galbaut et Chazot ; et la réunion des armées combinées étoit réduite, le 20 Septembre, à soixante-dix-huit mille cinq cents hommes, tout compris (1).

(1) Prussiens aux ordres du Duc de Brunswick,

Dumouriez à son arrivée, avoit garni, comme je l'ai dit, le poste des Islettes, avoit campé la gauche à Grandpré, et la droite à Varennes, en plaçant un corps de sept mille hommes à Vouzi, aux ordres de Chazot.

On pressoit M. de Brunswick d'attaquer; il dit, à Verdun, au Baron de Breteuil: *s'ils restent jusqu'au 12, ils seront exterminés; et si je n'attaque pas de front, je les tournerai.*

Clairfayt s'étoit emparé de Stenay. Ce ne fut que le 9 que M. le Duc de Brunswick, au lieu d'aller en droiture culbuter Dillon aux Islettes, se met en marche par sa droite, et vient à neuf lieues se camper à Landres sur l'Aire; il y reste quatre jours à examiner la position de Dumouriez à Grandpré, au confluent de l'Aisne et de l'Aire; pendant ce tems, le Prince Hohenlohe, l'Autrichien, vient avec treize mille hommes masquer les

d'un Prince Hohenlohe, et de Kalkreuth.	40,000 h.
Autrichiens aux ordres de Clairfait	13,000
<i>Ditto</i> aux ordres d'un Prince de Hohenlohe.	15,000
Hessois.	6,500
Emigrés, formant l'armée des Princes. . .	6,000

TOTAL . . . 78,000 h.

Les 30,000 hommes restans, formoient les garnisons de Longwy, de Verdun, de Briey, d'Etain, de Grandpré, ou bien étoient dans les hôpitaux.

Islettes, en partant par le grand chemin de Verdun, et allant s'y placer directement; les Hessois, pendant ce tems, s'avançent à Varennes et en prennent la position. Clairfayt marche en avant de Stenay par la Croix-au-Bois, où étoit campé Chazot, il lui tue huit cents hommes, y perd le Prince Charles de Ligne, et vient s'établir à Vouzy.

L'armée des Emigrés part de Verdun, et vient camper à Buzancy.

Lorsque Dumouriez se voit ainsi tourné, il fait une fort belle retraite, et marche au travers de la Champagne Pouilleuse, en donnant ordre derrière lui de couper tous les ponts sur la Marne; il se réunit promptement à Chazot et à Beurnonville, pour se jeter dans les bois de Sainte-Menehould et des Islettes, ne croyant pas être attaqué dans sa marche.

Le 19 au soir, l'armée prussienne laisse ses équipages derrière l'Aisne, fait une marche forcée, et atteint Dumouriez à Valmy en rase campagne, deux lieues devant les bois de Sainte-Menehould. — Le même jour, les Emigrés, par une marche extraordinaire de onze lieues, pendant la nuit, dépassent Vouzy, et viennent camper entre Suippe et Sommetourbe, à deux lieues derrière l'armée prussienne. — Clairfayt passe de même par

Vouzy , et marchant plus près de l'Aisne , vient rejoindre , mais trop tard , l'armée prussienne .

Le Roi de Prusse arrive ; l'armée déploie ses dix colonnes en cinq minutes dans le plus bel ordre , établit son artillerie , et engage le combat avec Kellermann , qui venoit de rejoindre Dumouriez ; ces deux armées réunies faisoient alors soixante mille hommes .

On s'attendoit ce jour-là , de part et d'autre , à une affaire générale ; mais le Duc de Brunswick se contente de faire canonner pendant sept heures , ne va point aux petites armes , et bivouaque sur la place . Ce combat qui a décidé le sort de l'Europe , coûte aux armées combinées cent cinquante hommes et deux cent cinquante chevaux . Les Français y perdent six cents hommes , et cet excédent de perte est moins dû à l'adresse des artilleurs Prussiens , qu'à la chute d'un moulin , et à l'explosion de quelques caissons de gogousses . Pendant toute la canonnade , le Roi de Prusse , le Duc de Brunswick et leurs fils , furent continuellement exposés au feu . Le Roi sur tout étoit fort remarquable , et courut les plus grands risques . Il y eut la douleur de voir le régiment de Saxe-Weimar , et deux bataillons d'infanterie plier sous le feu des patriotes . Il

leur croioit en vain : *Mes enfans, ne laissez pas la tête, ce n'est rien* : on lui représentoit ailleurs qu'il s'exposoit trop, il répondoit : *Mes soldats ont du plaisir à me voir à leur tête.* Sa bravoure personnelle et son exemple n'empêchèrent pas son armée d'être vaincue en discipline et en constance par la ligne de Kellermann, qui ne fut point ébranlée par l'artillerie ennemie. Cette infériorité de l'armée du Roi de Prusse détermina la fin de l'action. Pour la rallier entièrement, il fallut que le Roi, le Duc, et les coups de bâton, se missent à leur tête et sur leur dos.

Clairfayt arrivé après la canonnade, se campe sur le champ de bataille à Valmy, ayant à gauche le camp prussien à Hans, et à droite, l'avant-garde prussienne, commandée par un Hohenlohe, sur la route et à quatre lieues de Châlons.

Dumouriez se retira dans la nuit, et alla prendre une position excellente, sa droite aux Islettes en potence, et sa gauche appuyée à une redoute de dix-huit canons sur une hauteur, le long de la chaussée de Châlons à Sainte-Menehould.

C'est dans ces positions respectives que commencèrent ces négociations, ces pourparlers qui ont fait et feront encore long-tems

l'éénigme de l'histoire. On ne peut point en parler légèrement. Il faut attendre en silence que le tems soulève le voile qui les couvre; si d'un côté l'on considère que le jacobinisme commençoit à faire des ravages dans l'armée de Prusse, que les enfans du Roi, et le Duc de Saxe-Weimar, étoient toute la journée à causer avec les patriotes, que les fruits de France passoient continuellement du camp de Dumouriez à celui des Prussiens, et qu'on étoit obligé de faire escorter les trompettes allant et venant du camp des Français; si d'un autre, l'on observe que par la position que l'on avoit prise, il falloit que les vivres qu'on tiroit de Verdun, fissent onze lieues pour arriver à Hans, que la mortalité des chevaux augmentoit chaque jour, que les pluies qui ne discontinuoient pas, avoient rompu tous les chemins, que les convois obligés de passer dans des fondrières de quatre et cinq pieds de profondeur, étoient cinq jours à parvenir à leur destination, tandis que des partis de cavalerie légère que Dumouriez envoyoit entre Hans et Varennes, en interceptoient une partie; que les troupes privées de vivres quelquefois pendant trois jours, se livroient à une indiscipline et à un pillage que rien ne pouvoit contenir, et dont l'excès entraînoit

traînoit des maladies pestilentielles; alors on aura le secret des motifs qui déterminèrent ces premières hésitations, et l'animosité cessera de les attribuer à d'infâmes séductions, et à la haine qu'on supposoit au Duc contre les Emigrés et les Princes. On ne regardera le remplacement du ministre Schullembourg par l'Italien Lucchesini, que comme un mouvement nécessité par le besoin des talens de Schullembourg, à Berlin, pour diriger les renforts et soutenir les esprits en Prusse; enfin, on ne regardera le mémoire envoyé par Dumouriez au Roi de Prusse, que sous le point de vue d'une ruse de guerre, et comme une de ces manœuvres employées depuis la révolution, par les chefs des factieux pour diviser tout ce qu'ils avoient à détruire. Le Roi de Prusse avoit un trop grand intérêt à ménager celui de sa Couronne et de sa gloire, pour être dupe de quelques flagorneries mal-adroites, et des promesses illusoires d'un Général qui ne pouvoit pas même répondre d'un seul soldat de son armée. Au reste, qui peut dire que la réputation politique, morale, militaire du Duc de Brunswick, ait jamais été entamée jusqu'ici. Espérons que de nouvelles victoires répareront bientôt les fautes que l'on apperçoit au premier coup-d'œil, et respectons les motifs qu'il a eus, car il est impossible de

croire qu'il ait voulu ternir sa gloire à la fin de sa carrière, et trahir, par des vues sordides, l'espoir et l'intérêt de tous les Rois, et avec eux, le bonheur et la tranquillité de toutes les sociétés.

Cependant, si le malheur de M. de Brunswick, oblige à plus de circonspection sur son caractère moral, l'histoire n'en a pas moins des reproches à lui faire, et des fautes graves à lui objecter; et sans répéter ici ce que j'ai dit sur la lenteur qu'il apporta à ses premières opérations militaires depuis son départ de Trèves, sans parler de ce ridicule siège de Thionville, qu'il permit aux Emigrés et aux Autrichiens d'entreprendre sans artillerie (1); on lui demandera toujours compte de cette distinction cruelle qu'il établit dans son cartel pour l'échange des prisonniers entre ses Soldats et les Emigrés. En vain dira-t-il que Dumouriez n'auroit jamais accédé à cette clause pour ce qu'il appelloit *les Français rebelles*; M. de Brunswick avoit reconnu ces *rebelles* pour ses soldats, et l'honneur lui prescrivoit de stipuler pour eux, comme pour les siens. Il ne se justifia point du meurtre des neuf

(1) Ils n'avoient qu'un canon de 12, et 2 mortiers chambrés qui ne lancoient pas la bombe à 200 toises de la Place. Cela suffit pour apprécier la prétendue gloire dont s'est couvert le Général patriote Félix Wimpffen.

infortunés qui ont été suppliciés à Paris, en disant, en écrivant encoré *qu'ils ayoient fait tout ce qu'il falloit pour se faire désestimer*; il arrive un terme où l'on ne peut plus invecier des hommes; et si Dumouriez avoit une sorte de raison de traiter de *rebelles* ces malheureux proscrits, à quoi devoient-ils cet odieux caractère, si ce n'est à la longue chaîne d'intrigues qui fit empêcher le frère ainé du Roi de se déclarer Régent du Royaume, et de planter l'oriflamme à son entrée en France? Auroit-on pu traiter de *rebelles* ceux qui se seroient ralliés à ce signe sacré pendant la captivité du Roi? Et la marche suivie par le Baron de Breteuil, de représenter Sa Majesté malgré l'avis des meilleurs publicistes, n'a-t-elle pas été la pierre d'achoppement où sont venu échouer à la fois, et la Noblesse fran-çaise, et la dignité royale, et la vie des Emigrés, et peut-être celle de Louis XVI, que la rage de ses ennemis présente déjà comme dirigeant de longue main cette marche indigne de lui? Et les Princes eussent ils été aussi légers qu'on se plait à les représenter depuis deux ans. Ils commandent le respect par la double persécution qui les accable aujourd'hui, et l'admiration, par la dignité avec laquelle ils supportent leur malheur.

Cependant il étoit question de réparer l'hon-

neur des armes prussiennes, et de recommencer l'attaque du 20 (1). Le 27, il se tint un Conseil de guerre, où se trouvèrent treize Généraux. Le Duc y fit l'exposé de la situation des Français et de son armée; il dit qu'il y avoit des vivres arrivés jusqu'au 3 Octobre. M. le Maréchal de Castries, qui parla le second, fut de l'avis de la bataille; il insista sur l'importance d'une action qui leur donneroit l'honneur des armes. Tout le Conseil insista pour le combat; le Roi lui-même le vouloit, et parla fort bien; M. de Brunswick seul s'y refusa; cependant il céda à l'avis du Conseil, et dit à M. d'Autichamp: *Voilà donc un point arrêté, le combat est pour le 29.* M. de Clairfayt vouloit attaquer seul avec ses Hongrois; M. le Comte d'Artois vouloit enlever, à la tête de la

(1) M. de Brunswick étoit le 15 Septembre entre Verdun et Clermont, sur une ligne du nord et sud. Dumouriez étoit sur son flanc droit dans les gorges de Grandpré; il fit un mouvement pour quitter sa position, et se porta sur Sainte-Menehould, pour y joindre Kellermann qui arrivoit de Vitry; pendant ce mouvement, 1500 Prussiens mirent en déroute 10,000 hommes de l'armée de Dumouriez: celui-ci est venu depuis, que si l'on eût achevé de le poursuivre, son armée entière étoit dissipée; il la rallia pourtant de son mieux, et se porta sur Sainte-Menehould, où il opéra sa jonction qu'il étoit si aisément empêcher.

Le Duc de Brunswick se porta sur Sainte-Menehould en avant de Clermont, il s'arrêta en face du vallon de Gisancourt, et Dumouriez se mit en bataille de l'autre côté sur la hauteur: il falloit franchir le vallon, on parlementa.

Noblesse française, la redoute de Gisancourt, que M. de Brunswick avoit laissé occuper et fortifier par Dumouriez. Des Officiers généraux qui l'avoient reconnue, avoient observé qu'elle n'étoit point palissadée, et qu'on l'eût enlevée en sacrifiant quelques files de Gentilshommes. Le camp de Kellermann formant l'aile gauche, étoit en l'air, et fort aisément à couper dans une longueur de plus de deux lieues; les ordres étoient donnés pour le 29 les troupes en marche deux courriers arrivent et la fatale retraite sonne (1).

Ainsi fut terminée, presque sans coup férir, cette campagne, sur laquelle toute l'Europe avoit les yeux ouverts, de laquelle dépendoient l'ordre et la stabilité future de tous les Gouvernemens. Ainsi fut consacrée l'impunité de tous les crimes qui avoient souillé la France depuis trois ans. Le système militaire de l'Europe s'anéantit en un jour avec la discipline de l'armée prussienne. La retraite se fit; et elle se fit en mauvais ordre, le pillage devint général. Les Hessois qui formoient la corde de l'arc que décrivoit l'armée en retournant à Verdun, par le même chemin qu'elle avoit parcouru,

(1) M. le Duc de Brunswick a dit depuis le 29, qu'il n'avoit eu jour à livrer bataille que pendant six heures; qui donc l'a empêché de profiter de ces six heures.

pilloient également, et l'avant-garde et l'arrière-garde. Cinq cents Hussards auroient écrasé cette armée dans cette retraite. Dumouriez se porta aussi-tôt sur Verdun dont il n'étoit éloigné que de quatre lieues. Heureusement, Hohenlohe qui, avec ses Autrichiens masquoit les Islettes, se replia sur une hauteur qui couvre cette ville, et y arrêta avec dix-sept mille hommes, l'armée qui la menaçoit, ainsi que ses magasins. Enfin la retraite fut totalement effectuée le 23 Octobre, et l'armée prussienne perdue depuis dans les Electorats, n'a plus laissé de traces de son existence. Cantonnée, et repartie dans diverses garnisons, on se demande de tout côté ce qu'elle est devenue, et l'on est chaque jour plus étonné de ne pas trouver même de vestiges de sa dispersion.

Le pillage impuni des Hessois avoit donné l'exemple à l'armée prussienne ; elle pilla jusqu'à son Roi, ses Généraux, et sur tout les Emigrés. C'est à la suite de ce désordre que furent prises et trouvées ces correspondances, qui, depuis, imprimées par les patriotes, ont allumé encore de nouvelles haines, et amené de nouveaux décrets d'accusation. Mais ce qui, par-dessus tout, doit exciter les regrets et la pitié de toute créature humaine et sensible, ce sont les risques, les tourmens, les

privations , les vols de toute nature , qu'éprouvoient les Emigrés dans cette humiliante retraite. La misère , le désespoir et la mort sont devenus leur unique perspective ; et déjà , beaucoup d'entr'eux sont venus la demander à leurs compatriotes : il est un terme auquel la férocité humaine devroit s'arrêter ; et pourtant les écrits , les discours des nouveaux Républicains sont pleins d'une joie insultante et farouche contre ces malheureux ; c'est l'ivresse des sauvages dansant autour des cadavres.

M. le Duc de Brunswick se plaindra sans doute d'avoir été trompé par les Emigrés sur la nature des ressources qu'on lui promettoit en France , et sur la disposition des esprits. Les Emigrés à leur tour répondront que le courage appelle le courage , que l'exaltation ou la terreur sont les deux élémens dont se compose le caractère français ; qu'il falloit frapper fort , et frapper vite , pour avoir promptement de chauds et nombreux partisans , qu'il falloit sur-tout leur présenter à l'instant un noyau et un système de Gouvernement , auquel ils pussent se rallier , au lieu d'en faire une cohorte de rebelles , à laquelle on trembloit de se joindre. A l'égard de ces camps de Paris , de Meaux , de Soissons et de Châlons , dont retentissoient avec tant d'éclat les Journaux et la Tribune de l'As-

semblée nationale , il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'état de ces camps , au commencement de Septembre , pour apprécier ce qu'on en pouvoit craindre.

Luckner , nommé Généralissime pour la forme , vint commander le camp de Châlons après la prise de Verdun. Il n'y trouva personne , et l'on assure que c'est-là , qu'à soixante-dix ans , le vieux Général répandit ses premières larmes. — En cinq jours , il lui arriva soixante mille paysans , sans fusils , et presque sans habits ; il les renvoya , n'ayant pas de quoi les équiper. — Vers le 15 Septembre , il arrive enfin quelques bataillons de Paris avec des armes , mais indisciplinés , qui ne parloient que de couper les têtes du Général , des Commissaires de guerre , des Chefs des vivres , et même des Officiers municipaux. Des Commissaires de la Commune les secondeoient merveilleusement dans ces dispositions sanguinaires. — Ils refusent d'aller rejoindre l'armée de Dumourier ; Luckner perdoit la tête ; enfin , il arrive environ vingt-cinq mille gardes nationales , qui se disposent à passer aux camps de Kellermann et de Dumouriez ; Luckner alloit respirer , lorsqu'un décret le mande à Paris , où il n'eut plus à pleurer que sur sa fortune , et à trembler que pour sa tête.

Le camp de Soissons étoit composé de quatre à cinq mille malheureux sans armes, sans souliers, et même sans vêtemens ; faisant l'exercice avec des bâtons, et ne faisant parler d'eux que par leurs excès et leurs dénonciations.

A Meaux, il ne s'est jamais trouvé un seul soldat ; on n'y voyoit d'autre mouvement que les chevaux et les charriots de Paris conduisant des sacs de farine. Tout y étoit plein de vivres.

Le camp de Paris étoit nul. Le plan sur lequel il avoit été commencé, sembloit avoir été tracé par les Ingénieurs du Duc de Brunswick lui-même. Il auroit fallu plus d'un an pour l'achever, et cinq cent mille hommes auroient à peine suffi à sa garde ; tous les hommes armés étant partis de Paris, il ne se trouvoit à ce camp que des ouvriers, un Général (M. Berruyer) et un Comédiens, son Aide de Camp (Dugazon). Il n'y avoit pas un seul soldat.

Pendant tout ce temps, le Conseil exécutif de la République délibéroit avec assez d'anxiété sur le lieu qu'il avoit à choisir pour effectuer sa retraite avec le trésor national, l'Assemblée et le Roi pour ôtage. Combien ces aveux, faits depuis, ont dû couter de regrets au Duc de Brunswick ; combien ils ont

dû le désabuser sur son adage favori : *Che
và piano va sano.* Ces magasins de vivres placés ainsi par échelles, sembloient destinés par la Providence à nourrir son armée ; mais il falloit aider cette Providence par des dé-marchies plus vigoureuses et plus actives, que de vaines et longues cérémonies religieuses à Verdun , pour la réintégration de l'Evêque Desnos sur son siège.

Depuis cette déplorable retraite , tous les Gouvernemens induits en erreur sont réduits à trembler pour leur existence , et à la veille de voir l'anarchie française l'emporter sur leurs efforts. Solidaires les uns des autres au mois de Septembre sous les étendards du Duc de Brunswick , aujourd'hui ils n'ont plus de point d'appui , et sans quelque grand évènement difficile à prévoir , on ne peut que leur annoncer une chute prochaine. Le but de la Révolution française achève de plus en plus de se développer. Ce but manifeste est le vol , et les moyens en sont des Avocats et des Procureurs ; on ne manquera donc ni d'agens ni de conducteurs ; et par-tout , les mêmes sophismes consacreront dans les mêmes termes les mêmes brigandages. Que les propriétaires , et tout ce qu'il y a d'hommes pensans , se réunissent donc aujourd'hui auprès des Gouvernemens qui ne sont pas encore attaqués ; qu'ils

consacrent, s'il le faut, à les soutenir, les trois quarts de leurs propriétés pour en sauver le reste; que les vengeances particulières s'éteignent devant le grand intérêt qui demande leur réunion; sur tout que par la célérité et l'unité de leurs mouvements, ils facilitent, ils encouragent la marche de l'administration qui n'est rien sans eux, de même qu'ils ne sont rien sans elle; et que loin de composer avec leurs devoirs et leurs principes, ils se pénètrent par-dessus tout de cette maxime: *que lorsqu'on a mis les passions du Peuple en mouvement par l'appat du vol, ce n'est plus par la raison que l'on peut arrêter cette impulsion. Il faut donc chercher un sentiment plus fort, laisser-là les proclamations, et employer contre les novateurs la terreur et la sévérité. Malheur à ceux qui n'auront pas senti cette vérité éternelle.*

Un mouvement révolutionnaire dans un siècle corrompu, est nécessairement le précurseur de tous les fléaux qui ont désolé à différentes époques la surface de la terre. Dans une administration sage et sévère, chacun finit toujours par trouver sa place. Mais que cette administration soit bouleversée par des rhéteurs ou par des brigands, ou par les uns et les autres réunis, alors on ne sait plus où se porter. Tout est agitation, tout est vio-

lence, jusqu'à ce que les guerres ayant nécessité des armées, les armées ayant formé des Chefs, le partage des dépouilles ayant mis les Généraux aux prises les uns avec les autres, l'imbécille espèce humaine vienne enfin se reposer sous le tranquille despotisme du plus heureux de ses Généraux. Trop heureuse elle-même, quand il n'a pas fallu, pour l'y contraindre, qu'elle passât par cette longue filière de douleurs, qui se prépare pour nous, la ruine, le massacre, la famine et la peste !

Tel est le sort qui menace aujourd'hui notre malheureuse France; et avec elle cette partie de l'Europe qu'elle a déjà commencé d'envahir; et que l'on cesse de compter, pour le prévenir, sur des négociations. Montesquiou n'a-t-il pas été perdu pour avoir joint au malheur de porter son nom, l'imprudence de faire des traités? Dillon n'a-t-il pas éprouvé le même sort pour ses pour-parlers avec le Landgrave de Hesse? Qui seroit assez insensé pour compter sur la foi d'une Nation, qui déjà infidelle au premier serment de fidélité qu'elle avoit fait à son Roi, a renoncé à celui qu'elle avoit fait spontanément à la Constitution qu'elle s'étoit donnée elle-même. Après deux violations aussi manifestes, qui assurera les Peuples que cette Nation parjure leur don-

mera la liberté , et qu'elle ne les mettra pas sous le joug du despotisme ? N'avoit-elle pas aussi garanti les propriétés , en détruisant le Gouvernement qui en est le garant naturel ; et les propriétés n'ont - elles pas été violées impunément (1).

Oui , je le répète , l'Angleterre seul exceptée , l'Europe ne peut échapper maintenant au despotisme et au malheur qui l'appellent. Elle a tendu les bras aux principes de la Révolution française , ils sont dans tous les cœurs : qu'arrive - il ? Les Peuples manqueront la liberté par les moyens mêmes qu'ils emploieront pour l'acquérir ; en effet , ou les Républiques qui vont se former , s'uniront à la France , ou elles resteront indépendantes. Si elles peuvent rester libres de se gouverner chez elles , l'Assemblée nationale n'en continuera pas moins à en rester le centre , et à leur donner l'impulsion qui les régira . Illes suivront les mêmes errements , répéteront les mêmes erreurs , voudront le même Gouvernement , et comme elle , en rendront l'action

(1) Au nombre de ces violations de propriétés , il faut compter sans doute les dernières loix rendues indistinctement sur les biens des Emigrés. Dans la Jurisprudence antique , c'étoit à l'accusateur à prouver son accusation ; aujourd'hui l'on accuse et l'on punit par la preuve négative ; ce qui ne s'étoit jamais vu jusqu'à nos jours. Peut-on s'étonner après cela que l'on ne convienne qu'il n'y a plus que les pauvres dans le sens de la Révolution , et que Marat ait pris pour son épigraphe , *ut redat miseris , abeat fortuna superbis !*

nulle , établiront la jalouse entre les gouvernés et les gouvernans , et mettront tout en frottement , et rien en puissance ; ainsi à la longue , les jalouses , les passions , les vengeances qui naîtront des talents , des opinions , du voisinage , des relations commerciales , des mœurs , occasionneront des querelles , des explosions , des guerres , des armées , des généraux , la mort , la famine , la peste , et enfin , un Dictateur militaire . Si , au contraire , elles s'incorporent à la République française , elles partageront le déchirement qui l'ébranle déjà , il faudra qu'elles choisissent entre Robespierre et Bressot , elles attendront avec elle la domination d'un seul , et elles seront trop fortunées , d'aller promptement cacher leur prétendue souveraineté à l'ombre de sa puissance .

La guerre universelle est donc aujourd'hui la seule perspective qui reste à l'Europe . Affreuse vérité ! et quel sera l'homme assez puissant pour maîtriser l'opinion , et dominer tous ses rivaux . Custine et Dumouriez commencèrent leur carrière , déjà ils ont repoussé les armées les plus formidables de l'Allemagne , et déjà nos Républicains ombrageux craignent de voir dans leurs troupes victorieuses les armées de César et de Pompée . Mais l'heureux Dumouriez a plus d'esprit que son collègue , plus d'amour des Soldats , plus de

victoires, et plus de services importans à opposer. Il a tout ce qui séduit et attache les Français; de la prévenance, de la bravoure et de l'activité. Il se précipite de Flandre en Champagne avec une poignée de troupes au devant du Duc de Brunswick; avec dix mille hommes il renverse tous les plans des Puissances combinées; ainsi dit Bourdaloue en parlant d'un heureux Usurpateur: *un grain de sable mis hors de sa place, vint déranger en un instant les plus vastes projets.* Il éloigne, il disperse les armées étrangères, il se contente de les faire suivre par ses Lieutenants, il retourne triomphant à Paris, il revient y souper, comme aux grands jours de la corruption, chez Julie entre Saint-Georges et Dugazon; au sortir de cette orgie bachique, il marche sur le Brabant; il annonce qu'il va prendre ses quartiers d'hiver à Bruxelles; quinze jours après il y entre en maître, après une victoire que l'on ne peut comparer qu'à celle du grand Condé à Nordlingen; et comme si tout devoit être extraordinaire dans cette Révolution, il partage avec Baptiste, son laquais, les honneurs du triomphe. Les succès de Dumouriez lui assurent donc une immense influence; c'est donc dans les mains de Dumouriez seul que l'on apperçoit un germe de cette force qui doit tôt ou tard amalgamer et contenir tous les éléments du Gouvernement,

aussi est-il devenu le seul point d'appui de la Convention. Si les deux partis qui la divisent, en viennent aux mains, et qu'un d'eux l'appelle à son secours; si ce Général est conséquent, il les battra l'un après l'autre; mais sur-tout qu'il ne s'arrête pas, et la Couronne est alors à sa disposition.

Tel est l'aperçu politique qu'à présenté depuis deux mois et que présente maintenant l'Europe. Par-tout les propriétés vont être mises aux prises avec de prétendus principes qui ne sont que ceux du désordre. Toutes les Institutions vont être ébranlées; tout doit donc s'armer pour la propriété et le Gouvernement, car si le crime heureux exerçoit impunément par-tout les mêmes ravages que dans ma triste Patrie, il faudroit alors ne prendre conseil que de son désespoir, et dire avec Caton :

Qui pourroit sur la terre alors nous retenir?
 Une Patrie éteinte, un repaire de crimes,
 Peuple de délateurs, de bourreaux, de victimes,
 Ou l'égoïsme impur étouffant l'amitié,
 Au fond de tous les cœurs a séché la pitié;
 Où la paix convulsive, et souvent assassiné,
 Nous prépare aux horreurs de la guerre intestine;
 Quand Rome est au moment d'expirer par sa main,
 Mourir est un bonheur pour quiconque est Romain.

Fin du Tome premier.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce premier Volume.

A VERTISSEMENT.	page 3
Histoire de la Révolution du 10 Août 1792, <i>des causes qui l'ont produites, des évènements qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie.</i>	11
CHAPITRE PREMIER. Introduction. Idem.	
CHAP. II. <i>Plans et moyens de la Faction républicaine, pour l'abolition de la Royauté en France, depuis le premier Octobre 1791, jusqu'au 10 Août 1792.</i>	20
CHAP. III. <i>Conduite de la Cour et du Ministère, en opposition au plan de républicanisme des Factieux, et pour le maintien de la Constitution.</i>	51
CHAP. IV. <i>Plans et moyens employés par différens Partis pour s'opposer au Républicanisme, et préserver le Roi.</i>	81
CHAP. V. <i>Préliminaires de la Journée du DIX.</i>	98
CHAP. VI. <i>Journée du DIX AOUST.</i>	105
CHAP. VII. <i>Revue de la Garde du Château par le Roi.</i>	125
20 Août. Tome I.	26

CHAP. VIII. <i>Départ du Roi pour l'Assemblée nationale.</i>	132
CHAP. IX. <i>Premier massacre dans la cour des Feuillans.</i>	144
CHAP. X. <i>Attaque du Château.</i>	151
CHAP. XI. <i>Massacre des Suisses.</i>	168
CHAP. XII. <i>Pillage du Château.</i>	194
CHAP. XIII. <i>Massacre de M. de Clermont-Tonnerre.</i>	200
CHAP. XIV. <i>Résumé.</i>	203
CHAP. XV. <i>Séance de l'Assemblée nationale du 10 Août.</i>	217
CHAP. XVI. <i>Réflexions sur la Révolution du 10 Août, et en général sur toutes les Révolutions.</i>	259
CHAP. XVII. <i>La Famille royale à l'Assemblée nationale, depuis le vendredi à dix heures, jusqu'au Dimanche soir.</i>	268
<i>Domine salvum fac Regem.</i>	280
<i>God save the King.</i>	281
CHAP. XVIII. <i>Premiers momens du règne de l'Assemblée nationale.</i>	282
CHAP. XIX. <i>Exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée nationale a proclamé la convocation d'une Convention nationale et prononcé la suspension du Pouvoir exécutif dans les mains du Roi.</i>	306

DES CHAPITRES. 403

CHAP. XX. *Discussion de l'exposition précédente.* 329

CHAP. XXI. *Apperçu politique de la situation de l'Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 20 Novembre.* 373

Fin de la Table du Premier Volume.

23. OCTOBER. NO. 259

Two very large and somewhat pale, yellowish
ones
about 10 or 12 inches long and 1.5 to 2
inches wide at the deepest, broadest part
about 1.5 to 2 inches wide at the deepest, broadest part
about 1.5 to 2 inches wide at the deepest, broadest part

possibly natural or still alive

(169)

s'empessa d'envoyer M. d'Hervieu pour en faire retirer les Suisses et rappeler auprès de sa Personne.

L'insurrection étoit si considérable que Sa Majesté avoit cru de son côté ce moment suprême, d'épargner quelque prix que ce fût. Toute résistance efficace étoit anéantie soit bien qu'on l'eût prolongée quelques instans, mais à la fin et la rage l'eussent emporté sur la fidélité. C'étoit ces considérations qui avoient conduit le Roi à l'Assassinat. Il manquoit plus à l'horreur de que d'avoir à trembler pour ses défenseurs, à gémir sur le sang répandu pour la plus légitime défense individuelle, et se de tous côtés tant de malheurs que manqua à sa destinée : la coupure.

M. d'Hervilly arriva au Château au moment où les Suisses, maîtrisés, ramenoient le canon dont ils étaient parés. Ils essayoient inutilement de faire éclater avec leurs baguettes de leurs fusils la terrasse du jardin : M. d'Hervilly (part du Roi, j'en ai l'ordre, demanda à le voir) à l'Assassinat.





